



HAL
open science

Le football indoor, une évolution “ complexe ” des pratiques ludo-sportives urbaines : étude spatiale, sociale et culturelle au sein de l’agglomération lilloise

Vincent Gaubert

► **To cite this version:**

Vincent Gaubert. Le football indoor, une évolution “ complexe ” des pratiques ludo-sportives urbaines : étude spatiale, sociale et culturelle au sein de l’agglomération lilloise. Géographie. 2011. dumas-01499249

HAL Id: dumas-01499249

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01499249>

Submitted on 31 Mar 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UFR DE GEOGRAPHIE
Mémoire de Master
Spécialité Culture, Politique, Patrimoine
Sous la direction de Louis Dupont

LE FOOTBALL INDOOR
une évolution « complexe » des pratiques ludo-sportives urbaines :
étude spatiale, sociale et culturelle
au sein de l'agglomération lilloise

par
Vincent GAUBERT



Paris Juin 2011

REMERCIEMENTS

J'adresse mes remerciements à Louis Dupont pour les conseils promulgués lors de la réalisation de ce travail. Je remercie tout particulièrement Arnaud Waquet, pour sa disponibilité et son accompagnement tout au long de ce mémoire.

Merci à Jean-François Niciejewski, co-proprétaire du WAM, ainsi qu'à l'ensemble des salariés du complexe Footsal de Roncq pour m'avoir ouvert leurs portes et permis de réaliser ce travail.

Merci enfin à Enzo, pour m'avoir fait découvrir la pratique du football indoor, et à mes parents pour leur soutien et leur relecture avisée.

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
CHAPITRE 1 : Cadre conceptuel et problématique.....	6
1.1. Les questions relatives aux activités physiques et sportives.....	7
1.2. Les concepts socio-culturels.....	23
1.3. Problématique et hypothèse de recherche.....	37
CHAPITRE 2 : Evolutions de la société et influences sur les APS.....	39
2.1. Les APS et la modernité.....	40
2.2. Vers une nouvelle société.....	56
CHAPITRE 3 : Pratique, terrains et sources d'étude.....	78
3.1. La pratique étudiée : le football indoor.....	79
3.2. Le territoire étudié : l'agglomération lilloise.....	92
3.3. Les sources.....	110
CHAPITRE 4 : La postmodernité à travers l'exemple lillois du football indoor.....	121
4.1. Lille, accélérateur des pratiques ludo-sportives innovantes.....	123
4.2. Le football indoor, une pratique de son Temps.....	133
CONCLUSION.....	167

INTRODUCTION

La « crise » hante les sociétés contemporaines. Encore très récemment, elle est venue alimenter le quotidien avec les problèmes sanitaires liés aux mets qui se trouvent dans nos assiettes. Cette « crise du concombre » ou « crise alimentaire » n'est pourtant que la dernière d'une longue série qui cadence chaque jour la société actuelle. Journaux, télévisions, internet, tous ont à un moment ou à un autre relayé l'une d'entre elles : crise géopolitique, crise économique, crise financière, crise sociale, crise écologique, crise du nucléaire, crise des valeurs, crise humanitaire, crise du logement, crise politique, crise culturelle et d'autres encore qui n'ont pas eu la primeur du calendrier médiatique. Au vu de ce sinistre tableau, c'est la modernité toute entière qui semble en crise. Toutefois, quelques rayons de soleil, semblent entretenir l'espoir d'une « sortie de crise ». Il y a un peu plus d'un an, en défendant le projet de candidature de la France à l'organisation de l'Euro 2016 de Football, le président de la République Nicolas Sarkozy prononça cette phrase péremptoire :

« Nous, nous pensons en France que le sport c'est une réponse à la crise »¹

Le Sport², une réponse à la crise. Panacée absolue contre les difficultés rencontrées par les jeunes de banlieues (il aiderait à les « intégrer »), face aux problèmes hygiéniques (il est la santé), face aux problèmes de racisme et de respect de l'autre (il est aussi l'école de la vie et de la tolérance), le Sport serait maintenant d'après notre président de la République, une réponse à la morosité ambiante de l'État face aux difficultés économiques. Près de 20 ans après la coupe de monde 1998 qu'elle a organisée et gagnée, la France se met donc à rêver de retrouver les mêmes scènes d'émotions et de liesse populaire, dans le climat socio-économique favorable que procure l'attribution d'une compétition majeure. Ainsi le Sport serait-il le remède idéal, un pansement sur la plaie économique, une rustine collée sur la roue temporelle de notre société, lui permettant d'avancer et de voir l'avenir sereinement.

Le Sport serait-il ainsi hors crise ?

¹ Voir sur le site internet du journal le JDD :

<http://www.lejdd.fr/Sport/Football/Depeches/Euro-2016-Sarkozy-Une-reponse-a-la-crise-196364/>

² Dans ce mémoire, le mot « sport » écrit « Sport » désignera les activités sportives dans leur généralité et tout ce qui s'y rapporte directement ou indirectement (retransmissions télévisées, politique sportive, merchandising, ...). Écrit « sport », il fera référence à une activité sportive précisément et spécifiquement désignée dans le corps d'un article, d'un chapitre ou d'un paragraphe.

Que penser alors du dopage ? Des matchs truqués ? Des salaires disproportionnés des joueurs professionnels ? Des sommes exorbitantes versées lors des transferts des sportifs ? Des arbitres corrompus ? Des violences, sur et en dehors du terrain de jeu ? Ce côté sombre du Sport n'induit-il pas les stigmates d'une crise en son sein ? N'y aurait-il pas une crise sportive ? Les récents propos du ministre des sports, Chantal Jouanno, peuvent en filigrane le laisser penser :

« Aujourd'hui, l'organisation du sport repose sur des règles et des principes qu'il nous faut réinterroger »³

Ces règles et principes que cite Chantal Jouanno définissent une culture sportive, au sein de laquelle sont regroupés l'ensemble des activités physiques et sportives (APS). Cet ensemble paraît, au vu d'une récente enquête sur le sujet (Lefevre et Thiery, 2010), de plus en plus éclaté, dispersé et multiple, comme éminemment diversifié. Comme la société, la culture sportive est en perpétuel mouvement, elle n'est pas figée, aussi bien sur le plan temporel que spatial. Les mouvements qui l'animent varient et ne portent pas tous sur l'ensemble des APS. Ainsi peut on aisément constater une stagnation du nombre de pratiquants des sports rattachés au cadre fédéral – quand bien même ces mouvements ne sont pas les mêmes selon les fédérations – et une croissance des APS pratiquées en dehors du cadre institutionnel.

Pouvons nous dès lors considérer cette culture en situation de crise ou bien en phase de processus, ces deux notions ne devant pas être confondues, en Sport comme dans les autres domaines. Les propos de la ministre portent sur un pan de la culture sportive, le modèle fédéral, qui n'évolue pas, tant qualitativement – en terme d'attentes –, que quantitativement – en terme de licenciés –, aussi rapidement que les activités ne s'y retrouvant pas, d'où la nécessité qu'il faille effectivement « se réinterroger ».

Ce travail de recherche a pour objectif de rassembler et d'analyser, autant que faire se peut, les éléments de réponse à l'évolution de la culture sportive à travers les pratiques urbaines associant ludisme et sport, innovantes, exorbitantes du cadre fédéral, à travers l'exemple précis de l'une d'entre elles : **le football indoor**.

³ Voir sur le site internet du journal Le Monde : http://www.lemonde.fr/sport/article/2011/03/28/chantal-jouanno-l-etat-doit-remettre-le-sport-au-service-du-vivre-ensemble_1499781_3242.html

L'objectif poursuivi tentera de définir également les raisons et les logiques de fonctionnement qui expliquent d'une part l'existence de ces « nouvelles » pratiques urbaines et d'autre part et surtout leur tendance à attirer de plus en plus d'adeptes. Il sera notamment question des rapports qu'entretiennent mutuellement toutes ces formes d'APS. Le terrain d'étude de ces éléments, raisons et logiques de fonctionnement sera celui de la région lilloise, lieu de jeux dans le passé, puis de sports et maintenant de pratiques ludo-sportives.

Une étude sur le football indoor peut à première vue surprendre tant peu de gens sont au fait de cette pratique. Il serait injuste de leur en faire le reproche, qu'ils se définissent comme amateurs de Sport ou non. Cela ne doit pas empêcher cette activité d'être le fruit de réflexions et de questionnements. Les pratiques ludo-sportives, dont elle fait partie, sortent de plus en plus de l'anonymat et une des missions du géographe, et non des moindres, est d'en rendre compte :

« [...] une géographie à l'écoute des gens s'intéresse davantage à la société civile et beaucoup moins à la société étatique et bureaucratique en s'attachant aussi à des phénomènes ou évènements nouveaux et originaux, localisés et particuliers dans leur milieu de vie »⁴

Le premier chapitre de ce mémoire, après avoir abordé les différents concepts auxquels peuvent être associées les activités physiques et sportives, posera en terme de problématique, l'éventuelle hypothèse d'inclusion dans un même cadre homogène les APS exorbitantes du système fédéral et les autres. Un second chapitre s'efforcera de mettre en évidence les évolutions sociétales contemporaines entraînant dans leurs sillages un renouvellement au sein des APS. Le troisième chapitre sera l'occasion de présenter la pratique du football indoor, le terrain d'étude, à savoir l'agglomération lilloise et les sources, qualitatives et quantitatives. Dans un quatrième et dernier chapitre seront définies les caractéristiques de l'évolution des APS, plus particulièrement celles se situant en dehors du cadre fédéral, en même temps que sera examiné en quoi la pratique du football indoor est symptomatique de cette évolution, et par voie de fait, d'une transition vers un nouveau type de société, appelée postmodernité.

⁴ DESHAIES L., LUSSIER R., 1998, « La place de la géographie dans un monde postmoderne » dans BOISVERT Y. (dir.), *Postmodernité et sciences humaines*, Montréal, Liber, p. 166.

CHAPITRE 1 :
Cadre conceptuel et problématique

1.1. Les questions relatives aux activités physiques et sportives

1.1.1. Les pratiques physiques et sportives

Dans son appellation courante, et malheureusement abusive, le mot « sport » recouvre un ensemble pléthorique de définitions, d'idées ou de conceptions propres à chacun. Cette cacophonie sémantique, toujours présente, aussi bien chez les scientifiques que dans les discours communs porte préjudice à l'étude des sports dans le cadre universitaire, d'où la volonté de définir clairement ce concept pour marquer sa pleine entrée dans le champ des objets scientifiques. Ce passage conceptuel, s'il se révèle encore trop disparate, a néanmoins l'ambition de porter un projet commun, à l'image du terme de Sportologie, employé par Michel Bouet (1998), qui définirait cette science pluridisciplinaire traitant du phénomène sportif.

Pour illustrer cette pluridisciplinarité du concept sportif, il nous suffit de feuilleter le rapport annuel publié par le ministère des sports, en charge de la politique sportive nationale, sur les chiffres clés du Sport⁵. Les chiffres publiés sur « le poids du sport dans l'économie », « l'emploi dans le domaine du sport », « la pratique sportive », « la pratique licenciée », « les équipements sportifs », et les informations fournies provenant de disciplines comme la sociologie, l'économie, les STAPS⁶, la géographie, montrent à quel point il existe de multiples approches pour traiter le domaine sportif.

1.1.1.1. Les activités physiques et sportives dans les sciences humaines

Aujourd'hui ouverts à un champ d'analyse toujours plus large (Pociello, 1999b, pp. 1-12), de plus en plus reliés, voire réduits, à leurs aspects économiques (publicité, sponsoring, prix de transferts, salaires, droits télévisés,...), les premiers travaux sur le Sport, datant de la fin du XIXème siècle, ont eu avant tout pour objectif de définir l'essence des activités physiques, par le biais des sciences naturelles et des sciences du corps. Le Sport n'est à cette époque pas encore considéré en tant qu'activité sociale à part entière, et sa place dans les études de sciences humaines s'en trouve diminuée.

⁵ Voir le site internet du ministère des sports : http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/chiffres-cles_du_sport_2010.pdf

⁶ Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives.

Les jeux bénéficient d'une attention plus conséquente et précoce, puisqu'ils sont étudiés dès le XVI^{ème} siècle sous la forme de théorisation mathématique, de gravure ou d'inventaire⁷. Mais ce regard intéressé sur les jeux puis sur les sports n'apporte que peu d'informations quant à la compréhension du phénomène en lui-même. L'ouvrage d'Eugène Chapus, *Le sport à Paris*, paru en 1854 illustre bien ce constat. L'auteur y aborde un panel d'activités allant de la natation, de la boxe et du jeu de paume aux échecs, au whist (jeu de cartes) en passant même par un chapitre sur l'opéra, dont on peut légitimement s'interroger sur la présence dans un ouvrage sur le Sport (Terret, 2007).

La publication en 1934 de l'article « Les techniques du corps », par l'anthropologue Marcel Mauss (2010 [1950]), va profondément faire évoluer la perception des scientifiques vis-à-vis des activités motrices. Marcel Mauss établit le lien entre pratique (nage, marche, course,...) et culture, forgeant à cette occasion le concept d'habitus que nous développerons plus tard. Les approches mêlant Sport et Société vont naturellement être élaborées en premier lieu par les sociologues qui dès l'après-guerre vont incorporer les activités physiques et sportives dans leur champ de recherche, prenant ainsi exemple sur leurs confrères anglo-saxons. Une sociologie (française) du Sport va ainsi se développer dans les années 1960, portée par les travaux de Michel Bouet, Georges Magnane ou encore Jacques Ulmann, bientôt suivis par ceux de Pierre Bourdieu qui a montré un intérêt certain pour ces thématiques que n'a pas véritablement dévoilé le peu de quantité de ses parutions sur le sujet (Vaugrand, 1999, p. 83).

Comme le souligne Christian Pociello (1999a), dans *Les cultures sportives*, la création de la filière STAPS à la fin des années 1960 va favoriser le foisonnement d'études sur le Sport puisque c'est durant la décennie suivante que le Sport, même s'il ne connaît pas encore une reconnaissance totale, lutte véritablement pour devenir un « objet digne de recherches universitaires et de savoir scientifiques reconnus » (p. 42). Même si de véritables « experts » vont se manifester en la matière (rattachés aux STAPS), l'analyse du champ sportif va continuer à s'étendre progressivement à des approches philosophiques, via les travaux de Bernard Jeu, historiques avec Georges Vigarello, politiques avec Jean-Marie Brohm ou culturelles un peu plus tard avec Christian Pociello, dans le but de mettre en place des modèles d'analyse des différentes pratiques sportives, et de rattacher celles-ci à leur domaine disciplinaire de prédilection.

⁷ Voir PARLEBAS P., 2003a, « Une rupture culturelle : des jeux traditionnels au sport », *Revue internationale de psychosociologie*, vol. 9, n° 20, pp. 9-36.

Bien qu'elle soit considérée comme un « fait social total » (Mauss, 2010 [1950]), la pratique sportive n'a été abordée par la géographie française qu'assez tardivement au regard des autres disciplines ou même des géographes étrangers. Il est pourtant manifeste de constater que les pratiques sportives concernent toutes les dimensions de notre société (Pociello, 1999a, p. 34). Si l'on se rattache à Roger Brunet (1993), qui dans le dictionnaire *Les mots de la géographie*, définit la géographie comme « l'une des sciences des phénomènes de société » (p. 233), il y a donc un manquement que Pierre Arnaud et Thierry Terret (1998) dans leur ouvrage *Le Sport et ses espaces : XIXe-XXe siècles*, ont su ainsi traduire : « l'histoire du sport est inséparable de sa géographie, qu'il s'agisse de géographie physique ou humaine, ainsi que l'a montré depuis longtemps la littérature anglo-saxonne » (p. 7). Les travaux de John Rooney aux États-Unis, de Philip Wagner au Canada ou plus récemment de John Bale au Royaume-Uni témoignent du retard accusé par les géographes français dans ce domaine.

La géographie du Sport, sous l'impulsion des universitaires bordelais et franc-comtois (Pociello, 1999a, p. 188) s'intéresse d'abord à l'analyse spatiale, très globalisée, du phénomène sportif. Elle vise à cartographier la diffusion et l'implantation des pratiques sur le territoire à l'aide des chiffres fournis par les fédérations nationales. Ainsi paraît *Sport en France*, de Daniel Mathieu et Jean Praicheux en 1987, premier atlas consacré aux sports, et premier ouvrage d'approche géographique du sport. Dans la foulée, Jean-Pierre Augustin multiplie les articles et les parutions, à une échelle (géographique) plus grande, et en se focalisant uniquement sur une ou plusieurs pratiques sur un territoire spécifique, comme par exemple les études du rugby puis du surf en Aquitaine. Jean-Pierre Augustin indique que « dans tous les cas, la géographie s'intéresse à la manière dont l'espace est occupé et approprié, aux flux, aux mobilités et aux interactions entre lieux et organisations » (Augustin, Bourdeau, Ravenel, 2008, p. 5). Cette définition de la géographie, appliquée aux sports, permet de faire le lien avec les travaux réalisés par les aménageurs et urbanistes sur la place du sport en ville. A ce titre, on peut citer le numéro 79 des *Annales de la recherche urbaine*, intitulé « Sports en ville » et qui regroupe les articles de nombreux auteurs, venus de disciplines différentes (STAPS, sociologie, géographie,...). La géographie a donc su prendre « le train en marche » comme l'indique Michel Bouet (1998, p. 123) et s'insérer dans le concert des sciences humaines et sociales qui étudient les pratiques sportives, corrigeant ainsi son étonnant silence sur la question.

Outre les parutions à caractère scientifique, les publications d'ouvrages ou de documents portant sur le champ sportif sont légions, qu'ils relatent les exploits d'un sportif, d'un club ou d'une pratique dans son ensemble, le plus souvent avec une approche contesque – « La fabuleuse Histoire de ... » – comme le font remarquer à juste titre Christian Vivier et Jean-François Loudcher (1998, p. 9). Et il est désormais fréquent de retrouver une section consacrée aux ouvrages sur les Sports et Loisirs dans les points de ventes littéraires. On ne peut également pas passer outre l'omniprésence du Sport dans la sphère médiatique, aussi bien au niveau des retransmissions télévisées, où, en 2010, 18 des 100 meilleures audiences⁸ (dont 5 des 10 premières) sont à mettre au crédit de rencontres sportives (essentiellement de football), que dans le secteur de la presse, nationale ou régionale. Ainsi, le premier journal à vocation sportive, « Le Sport » paraît dès 1854, et aujourd'hui, le quotidien français payant le plus lu est « L'Équipe » avec plus de 2 millions de lecteurs chaque jour⁹.

1.1.1.2. Spécificités du Sport

Naissance du Sport Moderne

A quel moment le sport est-il devenu « sport » ? La question posée par Dominique Bodin et Stéphane Héas (2002) dans *Introduction à la sociologie des sports* (p. 45) n'est pas sans intérêt et reste sujette à débat.

Deux théories sur la naissance du sport semblent s'affronter (*idem.*, pp. 46-47). La première, dont nous partageons la portée, attribue la création du sport sous ses aspects modernes à une rupture socio-historique. La seconde, bien que reconnaissant le caractère particulier du sport, y voit une continuité temporelle immuable, à travers toutes les pratiques ludiques (des Jeux Olympiques aux sports sous leur formes actuelles), utilisant leurs rites et leur caractère sacré comme preuves (Bodin et Héas, 2002).

Jacques Ulmann (1989, p. 324) situe l'origine du terme « sport » au XIII^{ème} siècle. Issu du vieux français « desport » ou « disport », il désigne alors l'ensemble des passe-temps synonymes d'amusement, d'ébattement, de divertissement. Suite à son passage en Angleterre,

⁸ Voir le site internet de Télé première :

<http://tele.premiere.fr/News-Tele/Audiences-TV-TF1-revendique-97-des-100-meilleures-audiences-de-2010-2483144>

⁹ Voir le site internet du magazine Le Point :

http://www.lepoint.fr/chroniqueurs-du-point/emmanuel-berretta/20-minutes-domine-le-classement-des-quotidiens-21-03-2011-1309225_52.php

ce mot va refaire son apparition en France, au milieu des années 1820 (Loudcher, 2007, p. 109), en se transformant en « sport » où, repris par la noblesse, il va progressivement se doter d'une signification plus stricte, qui prend en compte le caractère compétitif de l'activité. Tout d'abord rattaché à l'équitation et aux courses hippiques il va ensuite être associé à d'autres exercices physiques de plein air comme la chasse au renard, les jeux de balles et les combats (Augustin, 1995, pp. 10-11).

Souhaitant distinguer clairement ce qu'il appelle le modèle anglais de « jeu » (qui deviendra « sport » dans son argumentaire) et les autres modèles de jeux, antiques, médiévaux ou traditionnels, Norbert Elias, en s'appuyant sur ses précédents travaux¹⁰ explique comment « le procès de civilisation », par l'émergence d'un régime politique particulier est à l'origine d'une codification des pratiques, élément essentiel du sport sous sa forme actuelle, et, réciproquement absent des jeux d'époques. Le contrôle des tensions, des pulsions, leur équilibre, la maîtrise de la violence sont autant d'éléments abordés par Norbert Elias pour marquer cette singularité sportive. Or, selon l'auteur, ces différents facteurs, définissant un habitus, ne peuvent être mis en place qu'au sein de sociétés dont les mœurs sont les plus avancées. C'est le cas de l'Angleterre Victorienne, où l'évolution de la structure sociale et politique a indéniablement « joué » un rôle dans l'avènement du sport (Norbert Elias n'établissant cependant pas un lien de causalité entre parlementarisation et création du sport). Norbert Elias montre dans son article « Genèse du sport en tant que problème sociologique » (1994, pp. 171-204) que le phénomène socio-historique qu'est le sport n'a pas d'équivalent, contredisant ainsi les liens établis – encore aujourd'hui – entre les Jeux Olympiques et les sports (p. 179). Norbert Elias donne ainsi naissance aux sports « modernes » (bien que cette association relève de la tautologie), et rompt l'intemporalité des jeux d'antan, comme le souligne Robert Chartier dans l'avant-propos du même ouvrage : « le sport, en son principe, n'a ni fonction rituelle, ni finalité festive » (p. 15). Cette euphémisation de la violence (Pociello, 1999b, p. 52), premier pas vers la « sportization »¹¹ est illustrée par la pratique de la chasse au renard, activité sportive pionnière de la société aristocratique anglaise. L'instinct tribal du chasseur laissant place au comportement autocontrôlé du gentleman (Elias et Dunning, 1994, pp. 218-223), les règles et codes établis donnant du sens à la pratique.

¹⁰ On peut citer parmi ceux-ci *La Civilisation des mœurs* (1974) ou *La Dynamique de l'Occident* (1975).

¹¹ Qui peut être traduit par « Sportification », terme qui sera repris par les spécialistes des sciences du sport comme Pascal Bordes, et qui désigne le processus de transformation d'une activité physique, le plus souvent un jeu, en sport.

Diffusion

Ce mode de pratique structuré va rapidement s'étendre à d'autres jeux comme le folk-football et générer la création de « club » de sports, où se réunissent les élites. Cette particularité anglaise qu'est la liberté d'association, va favoriser la diffusion du modèle sportif, dans un premier temps réduite au territoire britannique. Pour Norbert Elias, la seule présence d'une société industrielle ne suffit pas à expliquer la naissance du sport, justifiant par la même la primauté du développement des sports modernes par la gentry. L'instauration de ce modèle sportif, via le système éducatif et les public schools anglaises (Keech, 2004, p. 19), fournira les premières rencontres officielles entre étudiants d'établissements proches et qui seront les prémices des premières fédérations mises en place dans ce même pays à la fin du XIX^{ème} siècle.

Ce désir d'unifier la pratique, et surtout de l'uniformiser est caractéristique de cette modernité sportive. La diffusion de cette innovation s'inscrit en effet à contre courant du modèle des jeux traditionnels dont les règles varient d'un territoire à l'autre. Pour que perdure ce mouvement, « il devient indispensable de normaliser et de réglementer le jeu pour permettre aux rencontres de se développer le plus largement possible » (Pociello, 1999b, p. 54). La diffusion de ces pratiques codifiées s'est faite sur deux plans : sur un plan régional, le développement du réseau ferroviaire, issu des révolutions industrielles, a permis des oppositions programmées et régulières et sur un plan international, les voies commerciales ont facilité l'exportation de ces pratiques en dehors du Royaume-Uni, comme le montre John Bale, cité par Jacques Defrance (1995, pp. 20-21). L'Europe continentale puis l'Empire britannique furent les premiers territoires à accueillir ces innovations sportives dans une période où les échanges battent leur plein grâce à l'essor de l'économie libérale. Leur venue en France s'explique ainsi par les flux trans-manches de négociants britanniques et d'intellectuels français (Hubscher, Durry, Jeu, 1992, pp. 64-65). Une fois arrivées dans l'Hexagone, ces pratiques vont connaître la même homogénéisation qu'en Angleterre, par l'intermédiaire des clubs, puis des associations et enfin par la création de fédérations nationales. La création de l'Union des Sociétés Françaises de Sports Athlétiques (USFSA) en 1889 marque la véritable entrée du sport moderne sur le territoire français, « subvertissant tout aussi définitivement le système des jeux anciens » (Vigarello, 2002, p. 57).

Bien que les jeux et les activités physiques aient été présents en France avant le XIX^{ème} siècle, on ne peut considérer la véritable genèse de cette forme de pratique sur ce territoire qu'à partir de cette « cassure institutionnelle » (Parlebas, 2003a, p. 29) qui trouve ses origines en Angleterre quelques années auparavant.

Éléments de définition du Sport

Si le travail de Norbert Elias sur la genèse du sport, en association avec Eric Dunning, est remarquable, on peut toutefois lui reprocher, modestement, de ne pas fournir une définition précise du mot sport, ces deux éléments allant pourtant de pair (Ulmann, 1989, p. 330). Certes il délimite un cadre à la pratique sportive – un sport est donc entre autres, une activité de groupe organisée qui repose sur la compétition entre deux parties (1994, p. 214) –, mais par l'opposition et non par la définition.

Ce flou théorique participe de la confusion qui plane au-dessus du mot sport (Defrance, 1995 ; Pociello, 1999a). Christian Bromberger (1995a), avance que « définir le sport semble relever d'un pari intenable, tant les pratiques sont bigarrées et les frontières incertaines » (p. 9). Risquons nous tout de même à tenir ce pari. Dans ses premières acceptations, au XIX^{ème} siècle, le sport n'est aucunement délimité et sa définition ne se résume qu'à l'énumération des activités qui forment ce champ. Ainsi en 1873, le Littré désigne comme « sport » : « *tout exercice de plein air, tel que courses de chevaux, canotage, chasse à courre, à tir, pêche, tir à l'arc, gymnastique, escrime.* » (Caillat, 1996, p. 12). Au début de son ouvrage, Michel Caillat résume bien la pensée de nombreux spécialistes du sport, désireux de mettre un terme à l'imbroglio qui règne autour du mot « sport », en cessant de classer la moindre activité physique en sport, auquel cas nos ancêtres préhistoriques doivent être considérés comme les premiers sportifs (*idem.*, p. 14).

A l'approche de la première guerre mondiale, la définition du sport se clarifie et s'organise autour de l'aspect physique de la pratique. Nous sommes alors dans une période où la gymnastique, notamment éducative, connaît un engouement et où sont avancés les bienfaits corporels et musculaires du sport (Pociello, 1999a, p. 38) pour faire face à un élément de quelque nature que ce soit, auquel le sportif est confronté. La dimension compétitive n'est que partiellement présente dans les définitions d'époque. Ainsi Pierre de Coubertin, pourtant fervent partisan de l'institutionnalisation omet clairement cet aspect dans sa définition du sport (*idem.*, p. 19). Le développement institutionnel du sport, à travers la création de structures associatives puis fédérales va favoriser comme on l'a décrit précédemment,

l'instauration de règles reconnues et respectées par l'ensemble des pratiquants affiliés, permettant aux définitions du sport de prendre en compte les aspects réglementaires et institutionnels de la pratique au détriment de l'aspect physique qui, s'il reste essentiel pour décrire le sport, n'est plus le seul critère distinctif entre le sport et le jeu (Defrance, 1995, p. 98). La confrontation va être considérée comme un facteur indispensable à la définition du sport : « sans compétition contre des adversaires et sans championnat organisé il n'y a pas de sport possible » (Gilbert Prouteau cité par Pociello, 1999b, p. 19).

Avec « l'ouverture » du sport à d'autres domaines de recherche, la définition du sport devient source d'enjeux entre les tenants des politiques sportives en France (CNOSF¹², ministère,...) et les chercheurs en sciences du Sport. A tel point que devant la multiplication interprétative, l'INSEP¹³, lors d'une enquête sur les pratiques sportives des français, se positionne de manière très détachée : « le sport, c'est ce que font les gens quand ils pensent qu'ils font du sport » (Irlinger, Louveau, Métoudi, 1987, p. 15). Allen Guttmann, dont les analyses sont mondialement reconnues, a rapidement perçu la nécessité de rassembler les avis sur la question et propose d'établir sept « caractéristiques distinctives des sports modernes » (2006 [1978], pp. 38-39) : sécularisme, égalités des opportunités et des conditions de l'affrontement, spécialisation des rôles, rationalisation, bureaucratisation de l'organisation, quantification, quête des records. Cette volonté, louable, d'établir des critères distinctifs, n'en est pas moins une manière – supplémentaire – de distinguer les pratiques d'une époque sur l'autre, mais nullement les pratiques au sein d'un même temps.

N'y aurait-il qu'un seul Sport antique ? Un seul Sport médiéval ? Un seul Sport moderne ?

A travers ces affinements linguistiques et théoriques, on s'accorde aujourd'hui à définir le sport comme « l'ensemble des situations motrices codifiées sous forme de compétition et institutionnalisées » (Parlebas, 1981, p. 237). Si cette définition a l'avantage de ne pas prêter le flan à des interprétations multiples, elle écarte néanmoins tous les degrés de pratiques, dites « libres » ou de « loisirs », et même toutes les pratiques sans institutions, symboles de l'évolution du phénomène sportif actuel, et dont l'une d'elles, le football indoor constitue un exemple (Defrance, 1995, p. 103). Ceci amène Thierry Terret (2007) à proposer, dans son ouvrage *Histoire du sport*, deux niveaux de définitions, l'un rejoignant les critères distinctifs émis par Pierre Parlebas dans son lexique et s'appliquant donc aux sports compétitifs, le

¹² Comité National Olympique et Sportif Français.

¹³ Institut National du Sport et de l'Education Physique.

second portant sur l'ensemble des pratiques extérieures à ce cadre compétitif, ce dernier ayant un inconvénient de taille, celui de rassembler un ensemble extrêmement vaste, aussi bien que vague, de pratiques. Cette difficulté à définir le sport s'explique avant tout par son succès auprès de l'ensemble de la population et par l'éventail considérable des formes de pratiques qu'il induit.

Il n'y a pas **un** sport, il y a **des** sports.

1.1.1.3. Pratiquer une APS : un choix ancré dans la société

Les différentes enquêtes soulignent, toutes, la place prépondérante de l'activité physique et sportive dans les comportements (Lefevre et Thiery, 2010). L'éternel débat qui entoure ces données chiffrées concerne la prise en compte ou non des activités hors système fédéral, qui ne constituent pas des activités sportives. Ainsi, quand le chiffre de pratiquants « réguliers » d'activité physique et sportive, âgés de plus de 15 ans, s'élève à 34 millions de personnes, ce chiffre est deux fois moindre si l'on ne sélectionne « que » les personnes possédant une licence (17 millions), tout en ne perdant pas de vue qu'un individu peut être « multilicencié », posséder par exemple une licence auprès de la fédération française de football et une auprès de la fédération française de tennis et peut être ainsi comptabilisé deux fois, ce qui nous amène à relativiser quelque peu ce décompte. Pour autant, ces données démontrent la forte segmentation de ce « faire du sport ».

Quelle que soit la définition que l'on prenne – les sports selon Pierre Parlebas ou bien les activités physiques et sportives des enquêtes de l'INSEP – les chiffres varient sensiblement. Un tel écart met en évidence des formes de pratiques disparates, qui s'étendent de l'activité basique (l'activité physique et sportive de masse) au sport professionnel (ou de haut niveau pour être moins restrictif). Ces deux types de pratiques étant reliés par la pratique associative, le sport licencié, qui fédère - le mot est choisi - l'ensemble des pratiquants sportifs hors loisirs (du footballeur amateur au professionnel).

Dans *Questions de sociologie*, Pierre Bourdieu (2002) consacre un chapitre au Sport, dans lequel il se pose, nous pose, deux questions que nous retranscrivons ici intégralement tant leur justesse souligne bien les enjeux soulevés : « comment se produit la demande des “produits sportifs”, comment vient aux gens le “goût” du sport et de tel sport plutôt que de tel autre, en tant que pratique ou en tant que spectacle ? [...] Selon quels principes les agents

choisissent-ils entre les différentes pratiques ou consommations sportives qui leur sont offertes à un moment donné du temps comme possibles ? » (p. 174).

Aucune loi ne force les citoyens à s'adonner à une pratique physique, et encore moins dans un cadre compétitif et institutionnel. L'éducation physique et sportive (E.P.S), par son triple objectif¹⁴ se veut être un tremplin pour la pratique physique et sportive libre (dans le système éducatif, les personnes sont dans la plupart des cas soumises au choix des programmes). Dès lors, la pratique relève d'une décision indépendante et ce dès le plus jeune âge. Indépendante au niveau de la décision certes, mais fortement aiguillée par tout un « ensemble de choix tout préparés, de possibles objectivement institués » que Pierre Bourdieu qualifie dans son ouvrage *La distinction* de « propriétés distributionnelles » (1979, p. 231).

Dans *Les mots de la géographie*, Roger Brunet (1993) indique qu'une pratique est « ce que l'humanité, les sociétés, les individus, font tous les jours, et qui fait le monde, dont l'espace géographique » (p. 399). Plus loin il ajoute que c'est un « ensemble d'actions que l'on peut observer, analyser, interpréter ». Bernard Jeu dans *L'Histoire en mouvements* estime pour sa part que « le choix d'une discipline sportive est un moyen par lequel les milieux sociaux se différencient et affichent leur identité. C'est ce par quoi ils se distinguent les uns des autres et tendent à maintenir cette distinction » (Hubscher et al., 1992, p. 333). Cette décision de privilégier telle ou telle activité ou du degré d'engagement que l'on va investir dans cette pratique n'est donc pas innocente et il est de ce fait nécessaire d'étudier comment la pratique sportive, comme l'ensemble des pratiques socio-culturelles ou praxis est porteuse de significations et notamment par le biais de sa dimension spatiale.

1.1.2. Les espaces des APS

La pratique sportive et le recours à une aire spatiale vont de pair. Ainsi dans son ouvrage *Les cultures sportives*, Christian Pociello rappelle que les sports « sont d'importants consommateurs d'espaces de tous ordres » et qu'ils « inscrivent clairement et spécifiquement leurs traces sur l'espace urbain et géographique » (1999a, p. 197). Ces « traces » auxquelles il fait référence, sont visibles de tous, et se matérialisent sous forme de stades, de salles ou de piscines pour ne citer que les équipements les plus répandus.

¹⁴ Développer les capacités et les ressources nécessaires aux conduites motrices ; acquérir des compétences et connaissances utiles pour mieux connaître son corps, le respecter, le garder en bonne santé ; accéder au patrimoine culturel que représentent les différentes activités et pratiques sociales de référence

L'aménagement de ces espaces propres aux sports est un des facteurs, parmi ceux évoqués précédemment, mis en avant par Pierre Parlebas comme trait caractéristique et distinctif du sport moderne. Ce dernier possède des normes spatiales qui lui sont spécifiques, à l'inverse des jeux traditionnels qui « n'ont pas entraîné l'aménagement de terrains réservés et préparés à leur usage, encore moins d'installations construites à leur intention, comme on l'observe dans les jeux du XXème siècle, inséparables de leurs stades, piscines et autres gymnases » (Parlebas, 2003a, p. 21). La problématique des espaces du sport se révèle cependant tout aussi ardue que celle des pratiques qu'ils accueillent. Mais elle n'en est pas moins porteuse de significations comme le suggère François Vigneau (2008) : « [...] différentes analyses des caractéristiques spatiales des espaces de pratique s'avèrent utiles à la classification et donc à la compréhension du champ des APS » (p. 5). Puisqu'on ne peut dissocier le sport et son espace, le premier étant « directement concerné » par le second (Augustin, 1995, p. 149), il semble essentiel pour la compréhension d'une pratique sportive de s'intéresser à son lieu d'action à travers ses différentes fonctions, d'autant plus qu'au sein de l'aire étudiée, l'urbain, ces espaces doivent cohabiter avec d'autres types de structures, ayant des finalités fonctionnelles différentes.

1.1.2.1. Étude des espaces sportifs

L'étude des espaces sportifs, bien qu'elle soit, on le rappelle, étroitement liée à celle de la pratique sportive, s'est mise en place plus tardivement que cette dernière (Falcoz et Chifflet, 1998). Pierre Arnaud et Thierry Terret (1998) rappellent « [qu'] En France, les historiens du sport ont le plus souvent privilégié l'étude des processus de création et de transformations des pratiques sportives mais ont plus rarement mis l'accent sur leur localisation et la dynamique de leur diffusion spatiale » (p. 7), constat entièrement partagé par Sylvain Villaret et Philippe Tétart : « rares sont [cependant] les réflexions s'intéressant à l'évolution des espaces sportifs en France depuis le XIXème siècle » (2007, p. 261). A ce stade, il est important de définir le sens que l'on accordera au terme d'espace sportif. Dans son ouvrage *Sport, géographie, aménagement*, Jean-Pierre Augustin (1995) organise sa pensée en deux parties distinctes. La première aborde le « développement spatial du fait sportif, [ses] modes de diffusion et de territorialisation, [ses] hiérarchies et [ses] aires d'influences urbaines et enfin [ses] flux démographiques et le rôle des acteurs dans la société sportive » (p. 7). La seconde partie est dédiée aux « questions d'aménagement », l'auteur s'y attachant à « l'étude des équipements, de leur répartition et de leur fonctionnement [...] »

(*idem.*). C'est de cette deuxième dimension de l'espace sportif dont il sera principalement fait état ici, celle d'une étude des espaces sportifs à l'échelle locale.

Roger Brunet (1993) voit dans l'équipement une « installation qui sert à produire, à échanger, à assurer des fonctions de la vie sociale » (p. 190), sa localisation est « objet de luttes intenses, compte tenu de [ses] avantages comparatifs, et des nuisances qu'ils peuvent également induire » (*idem.*). Dans ce même ouvrage, Roger Brunet assimile à bon escient les « équipements sportifs » à « équipements de loisirs » même s'il aurait été préférable qu'ils soient répertoriés en tant que « *espaces de loisir* ». Si l'on se réfère au code du sport mis en place par le ministère compétent en la matière, est considéré comme un équipement sportif « tout bien immobilier, appartenant à une personne publique ou privée, spécialement aménagé ou utilisé, de manière permanente ou temporaire, en vue d'une pratique sportive et ouvert aux pratiquants à titre gratuit ou onéreux » (article L.312-2). On le constate dès les premiers mots de la définition, l'emploi du terme d'équipement sportif réduit le lieu de pratique à sa structure, en l'occurrence le bien immobilier. C'est un équipement collectif, assurant un service collectif (Dorier-Apprill, 2001, p. 52). L'utilisation du terme d'équipement écarte de facto les pratiques en plein air, comme les activités dites de nature, ou les pratiques qui utilisent les espaces du quotidien, excessivement classées sous le terme pratiques « de rue ». C'est pourtant le choix pour lequel opte Jean-Paul Callède (2007a), regroupant au sein de « l'équipement sportif », les équipements, espaces et aménagements sportifs, formant ainsi « une catégorie globale » qui « rassemble un vaste ensemble de réalisations diverses et variées » (p. 76). A contrario du choix de Jean-Paul Callède, la majorité des auteurs qui abordent ces questions des lieux du sports préfèrent porter leur choix sur le terme « d'espace sportif », plus à même selon eux d'englober l'ensemble des « structures plus ou moins aménagées dans lesquelles un public vient pratiquer, avec ou sans encadrement, une activité physique de loisir, d'entraînement ou de compétition » (Bessy et Hillairet, 2002a, préambule). Ce choix est judicieux : tous les équipements sportifs sont des espaces sportifs au contraire de la situation inverse. C'est ainsi qu'un « spot » utilisé pour la pratique du surf ne constitue pas un équipement sportif bien qu'il s'agisse d'un espace sportif. Même si cet affinement permet de rassembler un nombre plus important de structures, il reste néanmoins trop abstrait quant il s'agit de qualifier des pratiques sportives organisées sur des lieux non prévus à l'origine à cet effet.

1.1.2.2. Typologie des espaces sportifs

Si le terme d'espace sportif permet de nommer l'objet que l'on traite, il semble tout de même intéressant d'approfondir ce concept. La plage sur laquelle s'organise une rencontre amicale de beach-volley en plein été est un espace sportif, comme le sont tout autant le court de tennis communal ou le palais omnisports de Paris-Bercy. Pourtant ces espaces paraissent n'avoir que peu de choses en commun, si ce n'est la probabilité plus ou moins forte d'accueillir des activités sportives. Mais ils symbolisent tous des espaces sportifs. L'étendue de sable appartient aussi bien au volleyeur qu'au touriste venu simplement profiter d'un lieu ensoleillé, sans finalité sportive. Le court de tennis aura la particularité d'être reconnu comme lieu d'expression sportive et ne devrait donc pas souffrir de son utilisation à d'autres fins que celle du duel à distance, symbolisé par la présence du filet. Son accès, libre, limité, payant, contrôlé, dépendra de la collectivité. Enfin, sauf cas exceptionnel, il paraît difficilement concevable d'organiser un match entre amis au beau milieu de l'enceinte parisienne de Bercy. On observe à travers cette petite parenthèse combien cette notion ne peut se suffire à elle-même. Pour résoudre ce problème, la typologie employée par François Vigneau (1998) à travers une « gradation des espaces du sport selon leur degré de *vocation* sportive » (p. 11), se révèle très utile. François Vigneau établit des familles au sein de ce groupe d'espaces sportifs : « les équipements sportifs par destination », « les aménagements sportifs par adaptation » et enfin « les espaces d'activités physiques et sportives par appropriation » (*idem.*).

La famille des « équipements sportifs par destination » désigne comme son nom l'indique les espaces qui rentrent dans la définition proposée par le code du sport, et qui sont censés accueillir des pratiques codifiées et réglementées, donc peu modulables. Ce sont globalement toutes les structures spécialisées, à l'accès réglementé, qui accueillent les clubs fédéraux ou associatifs, les compétitions sportives ou bien encore les enseignements physiques et sportifs scolaires, en un mot, les sports modernes définis précédemment. On les rencontre parfois sous l'appellation d'espaces « traditionnels » (Falcoz et Chifflet, 1998), « de première génération » (Pociello, 1999a, p. 193) ou bien encore sous l'expression « d'équipements sportifs par assignation » (Dorvillé et Sobry, 2006, p. 15). Ce parc d'équipement, né des différentes politiques d'aménagement étatique, est aujourd'hui contesté tout comme le sont les pratiques qu'il héberge. Cette remise en cause fera l'objet d'une attention particulière dans le deuxième chapitre.

Ces structures qui composent cette famille des espaces traditionnels sont les plus présentes sur le territoire, tout particulièrement au sein des agglomérations, berceaux des équipements sportifs. Ces derniers sont à l'origine l'œuvre des élites aristocratiques et bourgeoises, aux revenus et patrimoines importants, indispensables pour « investir dans du matériel ou des installations » (Villaret et Tétart, 2007, p. 263). De ces investissements privés naissent les premiers espaces sportifs modernes (*idem.*). La démocratisation du sport, et notamment des sports populaires issus de Grande-Bretagne va imposer la mise en place d'équipements spécifiques, puisque les conditions de jeu étaient alors rudimentaires, comme le prouvent les exemples de courses athlétiques estudiantines au milieu des hall de gares (Augustin, 1995, p. 150) ou les premières rencontres de football sur des terrains vagues (Villaret et Tétart, 2007, pp. 266-267). Les « aménagements sportifs par adaptation » (Vigneau, 1998, p. 11) peuvent être considérés comme des lieux intermédiaires de l'expression sportive : l'utilisation de ces espaces pour ces pratiques n'est pas permanente, d'autres activités s'y produisent régulièrement et dans le cadre de certains sports (type ski de fond), le recours à cet espace est nécessaire du fait de l'absence de structure propre.

En revenant sur l'exemple de nos trois espaces, on constate que deux d'entre eux appartiennent à la famille des « équipements sportifs par destination » (*idem.*, p. 11). Ainsi, le court de tennis et la salle de Bercy sont tous deux des structures conçues exclusivement à l'origine pour la pratique sportive. Mais force est de constater qu'il ne s'agit pas de la même pratique. Dans un cas, celui du court de tennis, l'opposition se fera hors cadre compétitif, dans une relative intimité. En revanche, Paris-Bercy est destiné à recevoir de grandes compétitions, des oppositions internationales, réglementées par des fédérations, en présence d'un nombre important de spectateurs. Se pose donc la question de l'usage ou de la fonction, qui est fait de ces espaces.

1.1.2.3. Les fonctions des espaces sportifs

On peut ainsi affiner la première typologie présentée par François Vigneau en en proposant une seconde, basée sur l'exploitation faite de l'espace. L'auteur, conscient du nécessaire prolongement typologique, s'emploie d'ailleurs à dresser une « analyse fonctionnelle » des espaces sportifs (Vigneau, 1998, p. 56). Si la démarche est acceptable, la classification entreprise par François Vigneau est contestable. Dans son dictionnaire *Les mots de la géographie*, Roger Brunet (1993), qui utilisait déjà le terme de « fonction » dans sa définition de l'équipement, estime qu'en géographie, « le fonctionnalisme consiste à croire

que chaque lieu a un rôle attribué, étudié, harmonieux au fonctionnement de la société du monde, [...] il sévit dans l'urbanisme et l'aménagement, où les zonages sont censés assigner aux lieux des fonctions simplistes et mutilantes » (p. 220). Dans cette conception de l'urbanisation, chaque lieu sportif serait donc, au même titre que la pratique, enclin à assurer une fonction prédéfinie, à conforter la fonctionnalité urbaine (Callède, 2007a, p. 76). Outre la fonction sportive, commune à l'ensemble des espaces évoqués, on peut observer d'autres missions, plus spécifiques, attribuées à chacun des espaces (Augustin, 1995, p. 147). Nous en détacherons principalement trois.

Une fonction « *spectacle* » ou de « *prestige* ». Elle concerne tous les espaces, généralement de grande envergure, destinés à ne recevoir que des compétitions ou des grands événements (sportifs ou non, d'où l'appellation « spectacle »). Prenons l'exemple du futur Grand Stade Lille Métropole, prévu pour 2012 : la présentation qui en faite le décrit explicitement comme un espace « boîte à spectacle »¹⁵, marquant ainsi l'aspect prestigieux et multifonction du site. Observons que pour l'édification de ces espaces de grande envergure quelle qu'en soit la décision à l'origine les projets architecturaux présentés rivalisent de créativité en regard des infrastructures toujours plus innovatrices en terme de capacités et de fonctionnalités.

Une fonction « *scolaire* » et compétitive. La majorité des espaces de destination accueille les compétitions sportives organisés par les fédérations mais également en effet les groupes scolaire pour l'E.P.S.. Certes, les grandes infrastructures accueillent également des compétitions, mais plutôt spécifiquement, et idéalement, des compétitions de haut-niveau.

Enfin la fonction « *récréative* » qui n'est pas ou peu présente dans les équipements traditionnels puisque ces derniers n'accueillent pas la masse des pratiquants d'activités physiques et sportives autrement que dans un cadre compétitif ou scolaire.

La surreprésentation des espaces à fonction « spectacle » ou « scolaire » ne semble plus en adéquation avec la répartition des pratiquants par statut, fédéré ou libre, puisqu'on le rappelle ces espaces n'accueillent peu ou pas d'individus pratiquant sans autorité de tutelle (club, établissement scolaire,...). Ces personnes s'orientent donc vers les « espaces d'activités physiques et sportives par appropriation » (Vigneau, 1998, p. 11). L'appropriation n'est pas une notion clairement définie chez les géographes si l'on se reporte aux dictionnaires de

¹⁵ Voir le site internet du Grand Stade Lille Métropole : <http://www.grandstade-lillemetropole.com/cms/plus-qu-un-stade-une-boite-a-spectacle.html>

références. Ainsi pour Jacques Lévy, toute forme spatiale renvoie à l'appropriation (Lévy et Lussault, 2003, p. 908), ce qui s'opposerait à la typologie établie par François Vigneau puisque les autres lieux sportifs, eux-mêmes entités spatiales, deviendraient donc également des lieux sportifs par appropriation, mais une appropriation faite par les élites, les fédérations et non par la masse, qui elle, pour s'adonner à la pratique qu'elle souhaite, s'empare d'espaces initialement prévus à d'autres effets, à d'autres fonctionnalités urbaines. Ces questions d'appropriation, d'adaptation, de destination mettent en avant la nécessaire prise en considération des attentes individuelles et collectives en matière de pratiques physiques et sportives. Plus le Sport se développe, plus la capacité d'accueil (l'espace) doit s'accroître. Plus il se diversifie, plus elle doit s'y adapter.

L'État, il y a peu, a pris conscience de maîtriser la répartition de ces structures sur son territoire, afin « d'évaluer et d'accroître la diversité de leur offre de pratiques et d'équipements sportifs pour tendre vers l'adéquation de celle-ci aux aspirations de leur population » (Vigneau, 2008, p. 17). Ainsi la réalisation d'un Recensement des Équipements Sportifs (RES), entre 2004 et 2006 a permis une photographie de ces espaces sportifs. Ce recensement prend également en compte les espaces sportifs dits « de nature » ce qui n'est pas sans poser quelques problèmes. La définition d'un tel lieu sportif reste en effet très évasive.

Ce lien tacite qui unit le Sport et le milieu dans lequel il se pratique pose des questions qui vont au-delà de l'activité physique. La sphère publique est dès lors « mobilisée », au quotidien de chacun. Michel Bouet résume bien cette corrélation : « lorsqu'elle [la forme donnée à un espace] est construite, elle porte toujours l'empreinte expressive d'une société et d'une culture. Un type d'espace sportif reflète ainsi l'identité des hommes qui y évoluent, induits leurs comportements et leurs communications mutuelles : spatialité et socialité sont indissociables [...] » (1998, p. 130).

1.2. Les concepts socio-culturels

1.2.1. Le lien social

Les questions sociales ont longtemps été le parent pauvre de la géographie. Dans l'opposition « classique » faite entre géographie physique et géographie humaine, il a fallu attendre les années 1970 et la remise en cause des théories de Paul Vidal de la Blache pour qu'émerge l'étude des Hommes conjointement à celles des lieux (Lévy et Lussault, 2003, p. 860). Ainsi pour cette géographie sociale, et plus largement humaine, la société prime sur le naturel, « la géographie ne peut être que sociale » (Di Méo, 2005, p. 5). Considérant la pratique sportive comme une pratique sociale (Elias et Dunning, 1994), on se penchera donc avec intérêt sur cet « ensemble des relations qu'un individu ou qu'un groupe entretient avec d'autres individus ou groupes » (Lévy et Lussault, p. 849).

1.2.1.1. Socialisation

Dans le *Dictionnaire de Sociologie*, Raymond Boudon définit la socialisation comme un ensemble de processus par lesquels un individu intériorise les normes et les valeurs de sa société d'appartenance. Consistant en une intériorisation des règles, des lois, des coutumes, et des normes d'une société, elle a pour but de permettre à l'individu de posséder un ensemble de connaissances communément partagées, et contribue à ce que l'individu fasse sienne des règles sociales, extérieures à lui, et à consolider la solidarité entre les groupes sociaux (Ansart, p. 208). Par ce mécanisme, l'individu est censé passer de l'être asocial à l'être social, intégré à l'environnement social dans lequel il se trouve. L'individu ne naît pas en tant qu'être social, des agents de socialisation (Rocher, 1970, p. 149) vont tout au long du cycle de vie construire la sociabilité de l'individu. Dans leur ouvrage *La construction sociale de la réalité*, Peter Berger et Thomas Luckmann (2006) définissent deux temps de socialisation, basés sur le cycle de vie : la socialisation primaire et la socialisation secondaire dans lesquels vont intervenir à des degrés différents ces agents de socialisation (p. 179).

La socialisation primaire assure l'essentiel du processus de formation, elle est la période la plus intense de la socialisation (Rocher, 1970, p. 133). Elle se déroule au cours de l'enfance. L'individu y intériorise les séquences d'apprentissage par identification, le plus

souvent émotionnelle (Berger et Luckmann, 2006, pp. 180-181). Cette socialisation primaire se déroule essentiellement dans deux cadres : l'école et la famille, qui fournissent à l'enfant un ensemble de repères, par incorporation, qui tracent une voie construisant le premier monde de l'individu (*idem.*, p.186). Ces deux cadres – l'école et la famille – qui constituent ce premier temps de socialisation n'ont toutefois pas le même rôle (Rocher, 1970, p. 151).

Dans le cadre familial, la socialisation est intergénérationnelle. L'individu y apprend le langage, premier pas vers une sociabilité stable car il est un élément fondamental de la socialisation. Comme le rappelle Paul Claval (1995) : « la langue maternelle, c'est comme un signe culturel indélébile » (p. 47). La langue va assurer la compréhension de tous les codes et apprentissages que l'enfant va recevoir par la suite. La famille contrôle sur la socialisation de l'enfant, ou l'influence, en limitant par exemple la durée de fréquentation auprès d'autres agents comme les médias, ou les autres enfants (en dehors du cadre scolaire).

L'école, la petite école, plus encore que la famille (Darmon, 2007, p. 62), va s'assurer de transmettre un savoir scolaire et une discipline à l'individu, qui est pour la première fois confronté à un « vivre ensemble » dans la mesure où les personnes qu'il fréquente (enfants, professeurs, ATSEM¹⁶) sont extérieures à son cercle familial. L'école apprend à l'individu les codes de conduite au sein d'une collectivité et non plus au sein du foyer. La socialisation de l'individu va déjà connaître ses premières orientations dans la mesure où la position sociale de la famille va déterminer son milieu d'appartenance. La diversité de ces milieux (diversités raciales, culturelles, sociales,...) est essentielle dans la constitution de l'identité de l'individu. Or cette identité va se trouver influencée par le milieu qui fournit « les normes, les valeurs, les symboles dont s'inspirent les agents de la socialisation [...] » (Rocher, 1970, p. 163).

La socialisation secondaire intervient lorsque l'individu arrive à maturité sociale dès qu'il est capable de percevoir ce nouveau monde, de le critiquer, et d'avoir un sentiment d'appartenance à cette société. Beaucoup plus vaste et longue que la socialisation primaire, la socialisation secondaire s'inscrit dans une logique de continuité, ne s'opposant nullement à sa phase antérieure. Elle correspond à « l'acquisition de connaissance spécifique de rôle [...] » (Berger et Luckmann, 2006, p. 190). L'individu, émancipé, désormais considéré comme adulte, va fréquenter d'autres espaces sociaux que celui du domicile ou de l'école, et se fondre de lui-même dans ces différents moules. La socialisation secondaire est en quelque sorte synonyme d'intégration à la société. Les agents de socialisation y sont beaucoup plus

¹⁶Agent territorial spécialisé des écoles maternelles.

nombreux : l'univers professionnel, les associations, le syndicalisme, les partis politiques, les religions,... tout cet ensemble de groupes va exercer une influence socialisatrice sur ses membres, en plus de celle acquise lors de la socialisation primaire. L'individu y acquiert une connaissance spécifique, selon l'ensemble ou en l'occurrence le sous-ensemble, le sous-monde (Darmon, 2007, p. 70) auquel il adhère et qui marque une socialisation. La plus essentielle de ces socialisations institutionnelles étant la socialisation professionnelle, l'acquisition d'un emploi. Ce moment se caractérise par une spécialisation à l'intérieur de cette socialisation secondaire. L'individu va intérioriser le sous-monde auquel il souhaite appartenir. Dans le cadre d'une profession, il va apprendre le langage spécifique à cet emploi pour pouvoir remplir cette fonction. Ceci passe obligatoirement par la socialisation primaire. Sans la socialisation primaire, il est difficile de parvenir à la socialisation secondaire.

Il existe, en dehors du (sous-)monde du travail, d'autres agents de socialisations, dont celui des groupes ou groupements (Darmon, 2007, p. 97), hors milieu professionnel ou familial, qui nous intéresse plus particulièrement. La construction sociale au sein de ces groupes se fait par interaction avec les autres membres qui partagent avec nous des symboles, normes, valeurs ou modèles.

L'activité sportive s'inscrit dans la deuxième phase de socialisation, la socialisation secondaire. Elle constitue un autre monde, un sous monde dans le sens où l'entendent Peter Berger et Thomas Luckmann, puisqu'elle est une « occasion de sociabilité extérieure à la famille » (Laporte, 2002, p. 372). L'adhésion à une pratique suppose l'apprentissage des règles de conduite de cette activité. Le comportement y est typéfié par un système de signes. Dans le cas du sport, on reproduit mimétiquement les gestes que l'on a intériorisés, que l'on a appris, que l'on a observés auprès d'autres pratiquants. Claude Dubar (2010), dans son ouvrage *La Socialisation*, reprend les travaux de Max Weber afin de distinguer deux formes de regroupements qui constituent la socialisation secondaire et ses sous-mondes que sont : la socialisation « communautaire » et la socialisation « sociétaire » (p. 87). Ces deux types de socialisation ne sont pas antinomiques, les relations que nous entretenons au sein de ces sous-mondes sont parfois dominées par des éléments significatifs d'une socialisation communautaire ou parfois par ceux d'une socialisation sociétaire.

La socialisation communautaire fonde ses relations sur l'attachement affectif et sentimental. Elle repose sur des liens sensibles, subjectifs. Le sentiment d'appartenance, les attaches y sont beaucoup plus fortes et généralement plus revendiquées que dans le modèle sociétaire. La famille symbolise cette forme communautaire.

La socialisation sociétaire est plus rationnelle. Elle repose sur des règles écrites, généralement sous forme de lois, codes, de règlements intérieurs, qui définissent le cadre social et qui amène donc les individus à des compromis pour le bien de la société. L'intérêt spécifique motive la présence de l'individu dans ce type de socialisation dans la mesure où se sont ces règles qui « fixent » la socialisation et non les sentiments, les liens sont uniquement créés par le contrat, l'accord. Le monde de l'entreprise est un exemple de cette forme sociétaire.

1.2.1.2. Sociabilité et socialité

Une socialisation réussie aboutit à une bonne sociabilité. Howard Becker dans *Dictionnaire de Sociologie* (Le Digol, 2007) la définit comme « l'aptitude à vivre en société » mais aussi comme « la facilité des rapports sociaux qui caractérise un groupe » (p. 693). La sociabilité constituerait donc l'aboutissement de la socialisation, le résultat de cette dernière, sans pour autant être génératrice de liens durables. Nous avons une bonne ou une mauvaise sociabilité de part notre socialisation comme nous sommes bien ou mal éduqués du fait de notre éducation. Cette sociabilité est un élément constitutif de tout être humain aspirant à vivre en société. D'après Jean Baechler (1992) dans le *Traité de Sociologie* de Raymond Boudon, la socialité désigne la « capacité humaine à faire tenir les groupes et les réseaux ensemble, à leur assurer la cohérence et la cohésion qui les constituent en société » (p. 58). Dans l'esprit de Jean Baechler, la tribu constitue une morphologie, une organisation sociale originale au même titre que la bande, la caste, la cité ou la nation (p. 81). La morphologie se définissant comme « les principes de cohérence et de cohésion qui cimentent les individus et les groupes, et leur permettent de se perpétuer en sociétés humaines » (*idem*).

L'utilisation du terme de socialité est moins courante que celui de sociabilité. Michel Maffesoli l'emploie régulièrement dans ses parutions pour souligner les évolutions qui marquent les rapports sociaux puisque selon lui la socialité est le « lieu où se fonde le lien social » et même plus, le lien collectif (Ansart, 1999, p. 483). Michel Maffesoli la compare à un terreau pour « ces cristallisations ponctuelles que sont les civilisations » (*idem*). Cette notion de socialité regroupe les dimensions cachées ou obscures du lien social et qui accompagnent le quotidien d'une société. Ce terme témoigne d'une solidarité de base, qui ne s'organise pas selon des mécanismes rationnels.

1.2.1.3. Sociabilité sportive

Le Sport constitue donc l'un des ces « mondes institutionnels » (Oboeuf, 2010, p. 137). Il est enclin à fournir un espace social aux Hommes qui souhaitent partager une pratique physique ou bien un espace de convivialité autour de cette pratique (« supportérisme »). A l'inverse des autres sous-mondes constituant la socialisation secondaire, « la sociabilité sportive reste encore peu étudiée par les sciences sociales » (Callède, 2007b, p. 434). Partant de son procès de civilisation, Norbert Elias (1994) a cependant bien montré que la notion de sport moderne était liée à celle de société moderne, à comprendre dans le sens de civilisée, en opposition à une forme primitive de société. Pour Jean-Paul Callède (2007b) dans son ouvrage *La sociologie française et la pratique sportive (1875-2005)* : « la notion de sociabilité sportive désigne les formes d'expression et la régularité des relations qu'un individu entretient avec autrui dans un domaine constitué » (p. 434). Le Sport constitue alors une forme de sociabilité particulière, distincte du jeu dans la mesure où les pratiquants s'adonnent à un véritable fait social en respectant des règles universellement établies, dans un cadre spatio-temporel fixe, développant ainsi une éthique sportive. Sur ce point, Jean-Paul Callède (2007b) indique que « le rapport aux normes et aux valeurs est un aspect majeur pour définir la (les) sociabilité(s) sportive(s). Plus concrètement, la camaraderie, l'amitié, le dévouement bénévole sont à la fois un moteur et un ciment de la vie sportive au quotidien » (p. 433).

Il n'existe cependant pas de sociabilité sportive homogène. Chaque groupement sportif diffère l'un de l'autre. Les valeurs portées par un club fédéral n'ont pas les mêmes finalités que celles développées au sein d'une bande de jeunes jouant au basket sur un terrain de proximité, de même que deux groupes de jeunes qui pratiquent une activité auront des codes, des symboles, des normes différentes (Mennesson, 1994, pp. 17-18). Cette vie sportive se traduit à l'origine par des regroupements dont les organisations associatives ou clubs puis les fédérations sont de bons exemples. Ronald Hubscher rappelle « qu'en devenant membre d'une association sportive, le nouvel adhérent s'inscrit dans une structure privilégiant une forme de sociabilité fondée sur la responsabilité du citoyen » (Hubscher et al., 1992, p. 95). Cette responsabilité se traduit par un engagement : une présence à des périodes d'entraînement, parfois de compétition, aux réunions associatives, le paiement d'une cotisation, ...

Preuve d'une étroite symbiose entre le groupement sportif et la socialisation secondaire, cette inscription à un projet collectif : si elle est peut-être influencée par les médias, les cercles familiaux ou amicaux, elle reste essentiellement volontaire (Callède, 2007b, p. 437). Le (futur) sportif fait le choix de rejoindre un rassemblement de son propre gré, comme il aurait pu rejoindre un parti politique ou un syndicat. L'adhésion « complète le processus de socialisation et la construction des identités personnelles et collectives des jeunes » (*idem.*, p. 519). Pour les moins « jeunes », le groupement sportif est également un passage souhaitable pour justifier d'un statut social dominant. Les « premières » sociabilités sportives se caractérisent donc par ces regroupements d'hygiénistes, d'hommes en bonne santé, pour qui, selon Pierre de Coubertin, le sport apportera un plaisir sain à la famille, base de toute société viable.

Le Sport fait également office d'école de la vie, il « apparaît comme une sorte d'incarnation de la démocratie, car il est par excellence l'école où se coudoient l'entraide et la concurrence, ces deux piliers essentiels des sociétés démocratiques, sans l'appui desquelles elles risquent de s'écrouler dans la faiblesse » (Coubertin, 1972 [1922]). Dans un chapitre consacré au football et à l'intégration, Alfred Wahl (2004) parle du club sportif comme d'une mini-société, fonctionnant selon les mêmes principes, la même structure que la société elle-même (p. 38). Non seulement le sport participerait à la formation de l'individu, ce que Norbert Elias avait souligné, mais il serait également agent de socialisation par sa capacité à créer de « nouvelles sociabilités au sein du club » (*idem.*). Ces vertus socialisatrices du Sport sont souvent vantées par les institutions sportives et relayées par les médias. L'enseignement des activités physiques et sportives dans l'éducation nationale participe à cette formation du futur citoyen, pour qui le sport est un moyen d'intégration, d'identification.

La citoyenneté et la socialisation se confondent dans l'univers sportif¹⁷. L'image forte qui entoure le sportif et son aura ne signifie en rien la primauté de l'individuel sur le groupe, le collectif, qui fait aussi partie de la sociabilité sportive. Certes on fait généralement un sport pour soi mais dans le cadre d'un sport collectif on le fait avec les autres. La référence au « groupe » est très présente dans l'esprit et l'imaginaire sportif. Certains dictons ou discours usuels témoignent de cette force : « on vit ensemble on meurt ensemble », « c'est la victoire d'un groupe » et sa variante « c'est la victoire de tout un groupe » ou encore le « je n'en serais pas arrivé là sans... » sont utilisés par les champions de sports collectifs et individuels

¹⁷ Par univers sportif on entend l'ensemble des activités sportives, de leurs pratiquants, et des organisations qui sont en relation avec le sport ou utilisant le sport comme support (fédérations, associations sportives, instances, entreprises...).

pour souligner le travail effectué par le groupe ou un entourage, qui constitue un groupement sportif. La sociabilité sportive ne se résume toutefois pas à sa dimension associative ou fédérale. A la suite du chapitre consacré à ce sujet par Jean-Paul Callède (2007b) dans *La Sociologie française de la pratique sportive (1875-2005)*, on peut distinguer deux autres types d'approches de la sociabilité dans le domaine sportif.

La première est assez proche de celle de la sociabilité associative puisqu'elle concerne les relations entretenues par les pratiquants libres ou auto-organisés ne revendiquant pas une attache institutionnelle. Ces pratiques sont elles-aussi vectrices de sociabilité. A la différence près que la socialisation n'y est plus régulée par une autorité légale. Les différentes études menées sur ces groupement sportifs¹⁸ rappellent que l'analyse sociologique des ces pratiquants est plus complexe que ne le laisse penser la division entre modèle fédéral (sociétaire) et modèle hors-institution (communautaire). Le rapprochement que l'on fait entre sport et sociabilité à l'échelle locale trouve une belle application dans les quartiers populaires, où il ferait même office de raccourci, voire de solution de facilité. Les populations résidant dans ces espaces, jugées en difficultés, notamment les jeunes, se voient offrir comme outil d'insertion sociale (Le Noé, 2002, p. 35) des installations sportives de proximité, « réputées comme le dispositif d'intégration des jeunes de la cité par excellence [...] » (Bessy et Hillairet, 2002a, p. 117). Le sport est alors perçu par les autorités publiques comme la solution à envisager pour (re)créer du lien social, parfois dans l'urgence, dans des espaces où l'intégration semble lâche et où le sentiment d'appartenance à la société est contesté par celui d'appartenance communautaire même si ceux deux formes de sociabilité, associative et communautaire cohabitent (Bodin et Héas, 2002, p. 182).

Enfin, une autre approche de la sociabilité sportive concernant le groupement sportif peut-être établie en se focalisant sur les relations affectives qu'un individu ou un groupe d'individu entretient avec une équipe, un club, sans participer à l'activité sportive de celle-ci. Ce sport des « tribunes », est amplement abordé par Christian Bromberger (1995b) dans son ouvrage *Le match de football : ethnologie d'une passion partisane à Marseille, Naples et Turin*, où il parle des « liens de sociabilités que crée ou noue cette passion commune [...] » (p. 14). Il permet à l'individu d'acquérir une autonomie vis-à-vis d'autres groupes (travail, famille,...) sur une base à dominante sportive par l'élargissement de son champ social.

¹⁸ Voir Vieille-Marchiset, 2010 ; Adamkiewicz, 1997 ; 1998 ; Travert, Griffet, Therme, 1998 ; Chantelat, Fodimbi, Camy, 1996.

1.2.2. Culture

Tout comme les divers concepts sociaux qui viennent d'être abordés, la culture est un champ commun à l'ensemble des sciences humaines (Claval, 1995, p. 5), et hautement polysémique puisque Jacques Lévy (2003) dans son *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* recense six significations au mot Culture (pp. 216-217) qu'il classe en deux groupes : les dénombrables et les non dénombrables. L'intégration des manifestations sportives comme composante culturelle a longtemps été contestée, notamment par les intellectuels, porteurs et défenseurs d'une culture dominante (Pociello, 1999a, p. 42). Aujourd'hui encore, les différentes définitions de la culture n'englobent pas toutes l'activité sportive comme objet culturel. Seules les plus « ouvertes » permettent une interprétation culturelle du fait sportif. Le concept culturel est instinctivement rattaché aux activités artistiques ou aux œuvres littéraires. Ainsi le ministère de la culture français n'a aucun lien avec les confrontations sportives organisées chaque année sur son territoire alors qu'au Canada, le classement des composantes culturelles accorde une place aux activités sportives sous l'appellation de « culture récréative » (Moulinier, 2002, p. 22).

La première définition du concept de Culture, émise par Edward Burnett Tylor en 1871 laisse la porte ouverte à cette considération : « [La] Culture ou civilisation, [...] est ce tout complexe qui comprend la connaissance, les croyances, l'art, la morale, le droit, les coutumes et les autres capacités ou habitudes acquises par l'homme en tant que membre de la société » (Cuhe, 2004, p. 16). Le Sport peut ainsi être considéré comme une « capacité ou habitude ». Dans son ouvrage *Homo Ludens*, l'historien Johan Huizinga explique que le jeu – qui fait partie intégrante du Sport – est plus ancien que la culture, que la culture « naît sous forme de jeu », qu'elle « est à l'origine, jouée » (1951, p. 84). Chaque culture, chaque civilisation possédant des jeux propres à elle. Bien qu'adhérant aux thèses de Johan Huizinga, Roger Caillois (1967) reste néanmoins sceptique à propos du lien natif entre culture et jeux. Selon lui, le jeu est une production culturelle, un « résidu » de la culture (p. 126) et non l'inverse. De fait puisque c'est la culture qui façonne le jeu, ce dernier est à l'image de son géniteur : « un jeu renseigne sur les forces et les faiblesses d'une société donnée à un moment de son évolution ». Roger Caillois poursuit : « une civilisation et, à l'intérieur d'une civilisation, une époque peut-être caractérisée par ses jeux » (p. 164). Suite aux propos de ces deux théoriciens des jeux, on peut affirmer que culture et jeux ou culture et sports sont interdépendants. Si l'on considère le champ des pratiques physiques et sportives dans son intégralité, on constate

aujourd'hui que les jeux traditionnels (tauromachie, pelote basque, joutes languedociennes, tir à l'arc vertical,...), porteurs d'identité régionale tentent d'être sauvegardés face à la globalisation des sports et plus particulièrement des sports olympiques qui eux revendiquent un destin supra-régional et même supra-national (Vigne et Dorvillé, 2009). Ces tentatives de sauvegarde d'un patrimoine, se font au nom de la préservation d'une certaine idée culturelle d'un territoire, en l'occurrence par l'activité physique et sportive mais elle peut également l'être par la langue, la musique, les habits, les danses, les édifices, la cuisine,... le sport est donc ancré sur un territoire, il témoigne d'une culture.

C'est dans cette optique que Christian Pociello applique l'objet « Sport » aux différents sens que prend ce concept. Il en résulte une triple acceptation du concept de culture sportive, cette culture qui selon lui influence et structure le sport de part en part (Pociello, 1999a, pp. 22-26). Si l'on se prend en considération la définition d'Edward Burnett Tylor, les notions de culture et de civilisation peuvent s'agréger. Norbert Elias a multiplié les écrits mêlant évolution de civilisation et évolution sportive ce qui nous amène à notre tour à réfléchir au lien entre évolution culturelle et évolution sportive ou en l'occurrence ludo-sportive.

Les géographes constatent bien ces changements culturels à l'échelle du temps et des espaces, Paul Claval indiquant à ce propos dans l'ouvrage *Limites et discontinuités en géographie* que « la culture se montre plastique », qu'elle « évolue » et « change » lorsque les sociétés se transforment¹⁹. La géographie doit s'intéresser à la culture et à ses pratiques car elles forment les individus, elles forment des groupes et modélisent des lieux.

1.2.2.1. Habitus

Les différents processus de socialisation abordés précédemment génèrent en nous des dispositions et des perceptions que l'on peut regrouper au sein du terme d'habitus. Emile Durkheim dans *L'évolution pédagogique en France* et plus encore Marcel Mauss (2010 [1950]) avec *Sociologie et anthropologie* ont lancé l'usage de cette notion dans les sciences humaines et sociales. Marcel Mauss faisait implicitement celle-ci lorsqu'il expliquait le lien entre techniques corporelles et pratiques culturelles. Ainsi, il affirmait que « ces "habitudes"²⁰ varient non pas simplement avec les individus et leurs imitations, elles varient

¹⁹ Dossiers des images économiques du monde, 2002, *Limites et discontinuités en Géographie*, Paris, Sedes, chapitre 5, p. 83.

²⁰ Marcel Mauss préfère l'utilisation de ce terme.

surtout avec les sociétés, les éducations, les convenances et les modes et les prestiges » (pp. 368-369).

Après quarante ans de « silence », c'est Pierre Bourdieu qui a réintroduit l'habitus pour analyser les différentes cultures et surtout pour tenter de comprendre les différences de culture. La définition la plus complète que Pierre Bourdieu (1980) donne de l'habitus se trouve dans son ouvrage *Le sens pratique* : « systèmes de dispositions durables et transformables, structures structurées prédisposées à fonctionner comme structures structurantes, c'est-à-dire en tant que principes générateurs et organisateurs de pratiques et de représentations qui peuvent être objectivement adaptées à leur but sans supposer la visée consciente de fins et la maîtrise extraite des opérations nécessaires pour les atteindre [...] » (p. 88). En d'autres termes, l'acquisition de facultés ou la préférence affichée pour une réalisation, dans le cas présent, culturelle, s'explique par l'habitus. Ce dernier fonctionne dans deux directions. Il est à la fois le produit de pratiques culturelles passées et le producteur de pratiques culturelles futures. Il est également à relier à la situation socio-économique de l'individu. A une classe sociale correspond un habitus – de classe – qui traduit lui-même un style de vie. Ainsi, un individu issu d'une classe populaire ou ouvrière sera « prédisposé » à afficher une préférence pour la culture populaire.

C'est par l'habitus que s'explique notre manière de marcher, de manger comme le mentionnait déjà Marcel Mauss : « Il faut y voir des techniques et l'ouvrage de la raison pratique collective et individuelle, là où on ne voit d'ordinaire que l'âme et ses facultés de répétition » (2010 [1950], p. 369). Les pratiques culturelles, dont les techniques corporelles, sont de l'ordre de l'habitus. Mais en plus de ces « techniques », les goûts et inversement les dégoûts seraient également dépendants de notre habitus qui les pré-déterminent. Cette théorie de l'habitus doit néanmoins être relativisée comme l'ont démontré Guy Di Méo ou Pierre Parlebas, afin de ne pas être associée à une réflexion déterministe. Ainsi, pour le géographe, l'Homme est « toujours susceptible d'échapper à la règle, à la bienséance sociale et au conformisme que suggère l'habitus... Il s'avère capable d'autonomie et d'action » (Di Méo, 2005, p. 36). Pierre Parlebas, admet que le concept d'habitus est porteur d'enseignement, puisqu'il considère que cet habitus est un moule, un patron, variable selon la position sociale car la socialisation primaire va amener l'apprentissage et l'incorporation de telle ou telle manière de manger, de se tenir,... (Parlebas, 1981, pp. 78-81). En théoricien du Sport qu'il est, Pierre Parlebas avance le fait que l'on ne peut toutefois pas se contenter de l'habitus pour expliquer le choix d'une pratique culturelle, dans le cas présent, sportive. Certes, il exerce une influence mais selon lui d'autres éléments doivent être pris en considération afin d'éviter tout

réductionnisme. Ainsi le pouvoir de décision et l'influence pédagogique sont d'après lui tout aussi influents pour le choix d'une pratique sportive. Jean-Pierre Augustin (2009), s'appuyant sur les travaux d'Olivier Donnat à propos des pratiques culturelles des français, considère que l'âge, le sexe et la localisation géographique sont également des éléments qui influencent ce choix.

Dans son ouvrage *La géographie culturelle*, Paul Claval ne fait pas mention de ce concept. Un de ses chapitres est pourtant intitulé « Transmission de l'expérience collective et genèse des cultures » (1995, pp. 45-67) au sein duquel il affirme d'emblée que la culture « façonne les individus et définit les cadres de la vie sociale [...] ». Paul Claval indique que la culture n'est pas « un ensemble clos et figé de techniques et de comportements » (p. 46) ce qui tempère les propos de Pierre Bourdieu même si le géographe français considère cette culture comme un héritage transmis, et partage l'opinion de Pierre Bourdieu sur la similitude des comportements chez des individus proches sans pour autant émettre une distinction par la classe sociale d'appartenance : « les membres d'une même civilisation partagent des codes de communication. Leurs habitudes quotidiennes sont similaires. » (*idem.*)

1.2.2.2. Approche culturelle et *cultural studies*

Face à la prépondérance des études sur la culture dominante dans les parutions scientifiques jusqu'aux années 1960, les *cultural studies* vont s'attacher à étudier d'autres objets et pratiques culturelles en évitant de les stigmatiser comme inférieures dans le sens où elles seraient moins porteuses de significations. Localisés à l'université de Birmingham et émanant de chercheurs issus du monde ouvrier ou des classes populaires comme Richard Hogart, Raymond Williams ou Stuart Hall, les travaux britanniques des *cultural studies* traitent des lieux de sociabilités ouvriers : quartiers ouvriers, pubs, ... ces objets ne constituant toutefois pas encore un mouvement de résistance ou d'opposition à une culture dominante (Mattelart et Neveu, 2003, pp. 32-34). Le fil conducteur étant de faire sortir ces éléments de la dépréciation culturelle dont ils font l'objet.

Les études culturelles en France vont tarder à rejoindre le mouvement, ceci étant dû aux réticences des tenants du système universitaire français, peu disposés à laisser carte blanche aux chercheurs nationaux contrairement au Royaume-Uni où ce courant a su constituer une base de penseurs conséquente. Des auteurs comme Roland Barthes ou Edgar Morin parvinrent néanmoins à faire émerger ces cultures populaires ou ouvrières dans leurs écrits. Il faut néanmoins attendre les années 1970 pour que ces études prennent véritable place dans un

champ critique et viennent se poser face à la culture dominante en incluant une vision contestatrice du pouvoir politique à leur analyse et un regard qui se place en dehors de la position universitaire classique. Ainsi, une plus grande place est accordée aux minorités, aux femmes, aux « races ». Ces travaux vont quelque peu se réorienter et présenter une opposition plus marquée insistant sur les luttes et la dualité domination / résistance qui entoure ces aspects de la culture populaire.

Les *cultural studies* s'intéressent de près aux objet qui constituent ces cultures « d'en bas », au rapport entre culture dominante et culture dominée, au fonctionnement des communautés auto-organisées, aux groupes marginaux,...en un mot tout ce qui résulte de l'opposition à une culture dominante. Après les médias, les modes ou le postcolonialisme, ce courant de pensée s'est élargi au champ sportif et sur la ou (plutôt) les cultures sportives en étudiant l'opposition entre les « traditional sports » et les nouvelles pratiques des jeunes urbains, et les mouvements de résistances physico-sportifs de ces pratiquants (Lebreton, 2010, pp. 18-19).

1.2.2.3. Contre-culture et sous-culture

Si en s'appuyant sur les *cultural studies*, on accepte l'idée d'une culture dominante, c'est qu'il existe par opposition une culture dominée. En introduction de son ouvrage *La géographie culturelle*, Paul Claval indique que « dans les sociétés complexes, tous ne partagent pas le même héritage : il existe un modèle accepté par beaucoup et dont l'ascendant est tel qu'il est reconnu par la majorité de la population – on le dit dominant – mais il est contrebalancé par des dissidences, des contre-cultures et des mouvements de révoltes » (1995, p. 7).

Dans le *Dictionnaire de la Sociologie*, Alain Touraine accorde une attention particulière au concept de contre-culture. Cette différenciation culturelle prend effectivement plusieurs formes qu'il appelle tendances : la nouvelle culture, le refus, la recherche de l'équilibre, la rupture culturelle, la contestation culturelle (Le Digol, 2007, p. 204). Alain Touraine ne fait pas mention du concept de sous-culture dans cet ouvrage ce qui ne permet pas d'identifier à quelles tendances se rapprochent les deux concepts. Toute la difficulté est de ne pas considérer la définition de l'un dans l'autre. En effet si Alain Touraine place le concept de contre-culture comme celui reflétant le mieux à ses yeux l'opposition culturelle, Denys Cuche considère pour sa part « qu'une contre-culture n'est jamais, en définitive, qu'une sous-culture » et que c'est cette dernière qui doit primer (2004, p. 46). Les concepts de contre-

culture et de sous-culture, qui regroupent l'ensemble de ces dissidences ouvertement affichées ne sont pourtant pas synonymes. Tous les deux, porteurs d'un style de vie, marquent effectivement une déviance par rapport à la culture dominante mais avec des degrés de revendication et d'expression bien différents.

Ainsi le concept de contre-culture est plus marqué, plus fort dans le sens où il exprime une revendication qui peut déboucher sur une lutte et une confrontation avec la culture dominante alors que la sous-culture s'inscrit moins dans la contestation, elle cohabite avec la culture dominante sans en partager ses traits. La sous-culture ne s'inscrit pas dans l'isolement et aurait tendance à favoriser l'innovation contrairement à la contre-culture, qui ne produit pas de « culture alternative » (Cuche, 2004, p. 46). Alain Touraine souligne également le fait que cette forme de culture alternative ne s'inscrit pas mécaniquement dans une posture stérile. Elle peut être source de propositions, d'initiatives et de créativité, allant même jusqu'à alimenter la culture dite dominante et la faire évoluer, quitte à être parfois dépréciée pour son caractère utopique (Le Digol, 2007, p. 206), comme ce fut le cas durant les années 1960 aux États-Unis avec le mouvement Hippie, qui prônait une remise en cause totale du système capitaliste non seulement à travers son modèle économique mais aussi son modèle socio-culturel.

Le concept d'opposition culturelle a longtemps été perçu de manière extrêmement négative. Seule une évolution des mœurs sociétales permet en premier lieu de tolérer ces cultures alternatives, pour à terme les considérer comme un atout dans le cadre du multiculturalisme, autre concept sujet à critique, même si celui-ci concerne principalement l'arrivée sur un territoire de cultures historiquement exogènes à une nation alors que dans le cas de la contre-culture ou de la sous-culture, elle peut se développer au sein d'une seule et même culture. Ainsi, l'accent est-il mis sur la relation entretenue entre ces formes de cultures au sein d'un même espace, créant des conflits idéologiques, parfois synonymes de marginalisation d'une forme d'expression culturelle.

Roger Brunet (1993) définit la marginalité comme « le caractère de ce qui ne fait pas pleinement partie du système » (p. 320). Or la sous-culture fait partie du système, elle est simplement effacée par la culture dominante. La contre-culture, au contraire, se revendique « hors-système », jouissant d'une indépendance vis-à-vis de l'univers dominant. Ainsi, Roger Brunet conclut sa définition en indiquant que l'on « peut marginaliser une personne, un courant politique, une langue, un peuple même » (*idem.*), mais la culture peut, elle aussi être marginalisée ou se mettre à l'écart du système de manière autonome, comme c'est le cas pour la contre-culture comme l'indique Paul Claval : « aux marges de la société, les contraintes se

desserrent, les règles s'imposent avec moins de rigueur, leur non-respect n'entraîne pas les mêmes sanctions. De telles conditions sont favorables à la remise en cause des pratiques dominantes, à l'invention de nouveaux discours et à l'émergence de nouvelles normes. Les groupes qui les adoptent se posent en s'opposant, refusent les règles normales, et en secrètent d'autres » (1995, p. 104). La distinction entre ces deux concepts est donc délicate, la frontière qui les sépare est floue. Une des entreprises de ces groupements s'appuie sur la manifestation d'un désir communautaire, constitué selon les principes développés de la socialisation secondaire. Les groupements à dominante juvénile regroupés sous l'appellation de culture(s) urbaine(s) en sont un bon exemple.

1.2.2.4. Cultures urbaines

En introduction d'un numéro de *Géographie et cultures* consacré au sujet, Jean-Pierre Augustin et Louis Dupont (2005) rappellent que « la ville se conçoit, à tort ou à raison, comme le territoire par excellence de la culture, en comparaison avec la province, la région ou le monde rural, tous lieux de moindre culture, traditionnelle ou populaire » (p. 3). Si comme on l'a vu le mot culture se rencontre aussi bien au singulier qu'au pluriel, le concept de culture urbaine converge dans ce sens, ce qui ne facilite pas la levée des ambiguïtés qui l'entourent. Le terme urbain ayant lui aussi une interprétation aléatoire.

Ces cultures urbaines sont souvent rattachées à la jeunesse des quartiers, des banlieues, qui trouvent à travers divers moyens (musique, art, sports,...) une tribune d'expression (Calogirou, 2005, p. 264). Ce constat part du principe que les centres des villes, marqués par des espaces culturels traditionnels : théâtre, opéra, bibliothèque, cinémas,...voient leur monopole et leur hégémonie discutés par l'émergence de cultures périphériques (Augustin, 2009). La culture au sens large, prend un nouveau sens et inclut des formes innovantes, visibles, sortant de ces espaces traditionnels, d'où la conjugaison de culture urbaine au pluriel. Comme l'indique Eric Adamkiewicz (1998) dans son article tiré des *Annales de la recherche urbaine*, cette culture urbaine est totale par l'association des différentes pratiques sportives, culturelles, artistiques, musicales, graphiques. Intéressé par la dimension spatiale de ce phénomène, Jean-Pierre Augustin (2009) note que ces cultures urbaines « transforment les villes », ces dernières devant recourir « à des nouveaux stratagèmes pour animer les territoires, assurer une visibilité accrue à un ensemble de pratiques et valoriser les lieux » (Augustin, 2009). L'urbain s'érige en lieu symbolique de l'opposition. Par sa visibilité, son exhibitionnisme (Augustin, 2001, p. 27), incarné par les tags ou graffitis, les spectacles de rue

(aussi bien sportifs que dansants), cette culture s'affiche et par là même revendique sa légitimité. Dès lors, les déviances qui animent ces cultures, mises en exergue par les *cultural studies* ne peuvent plus être perçues comme marginales car elles participent désormais pleinement à la formation de l'environnement urbain : « les cultures urbaines doivent prendre en compte les manifestations diverses autour de l'art, de la musique et des pratiques ludosportives qui participent largement à d'autres imaginaires urbains » (Augustin et Dupont, 2005, p. 4). Ce constat est partagé par Michel Lussault (2003, p. 960), qui considère que le « tournant culturel » de la géographie a atteint, depuis le début des années 1990, les études de la ville, en l'espèce de la « *Urban cultural geography* ».

L'un des terrains investi par cette (nouvelle) géographie culturelle des villes est « l'analyse des cultures urbaines – au sens anthropologique de l'expression – spécifiques et de leurs pratiques : le graffiti, le tag, le hip-hop, les activités de glisses, les musiques “ethniques”, les raves party et les diverses formes de la fête urbaine » (*idem.*). Cette définition de Michel Lussault fait référence à un type de pratique « sportive » à savoir les « activités de glisses ». Sans vouloir dénaturer ses propos, il semble que ces « activités de glisses » ne soient qu'un champ circonscrit des « sports » urbains, comme il en sera plus amplement fait état ultérieurement. Néanmoins, ce crédit accordé aux activités physiques et sportives, et de manière plus générale aux cultures urbaines permettent de rafraîchir le regard avec lequel sont abordés les phénomènes culturels contemporains. Précisons ici et enfin que la visibilité de ces pratiques est renforcée par la publication de magazines, comme *Urban-Culture Magazine*, généralement associés à un site internet.

1.3. Problématique et hypothèse de recherche

A travers cette présentation de différents concepts auxquels les APS peuvent être rattachées – parmi tant d'autres – il ressort un constat simple : la place prépondérante que ces pratiques occupent dans l'espace sociétal, que le présent travail traite à travers trois composantes que sont l'espace spatial, l'espace culturel et l'espace social.

A la suite de nombreux auteurs, tels Roger Caillois (1967) ou Norbert Elias (1994) pour ne citer que les plus éminents, nous recevons une première hypothèse selon laquelle les APS, aussi bien sous forme de jeux (jeux-sportifs) que de sports, sont tributaires de la société qui les crée, les pratique ou les adopte. Ainsi, ces activités servent de marqueurs culturels comme il l'a été montré précédemment. Chaque culture possède des pratiques particulières, parfois exclusives à celle-ci, mais le souvent partagées avec d'autres cultures voire avec la quasi

intégralité de la civilisation comme cela peut-être le cas pour les disciplines olympiques. Si elles se diffusent dans l'espace, ces pratiques se diffusent également dans le temps, en fonction des normes d'époque : ces normes agissent en quelque sorte soit en tant que juges, en condamnant l'existence de certaines APS, ou en substituant les unes à d'autres, soit en tant que conciliateurs, en acceptant qu'elles perdurent mais à certaines conditions, parfois imposées, telles que la modulation de leur forme ou de leur lieu de pratique, voire de leur cadre réglementaire.

Ce postulat permet-il d'inclure dans un cadre sociétal homogène, les APS contemporaines s'inscrivant dans le modèle fédéral – institutionnel – et celles se situant en dehors de ce modèle, plus particulièrement les activités innovantes ? Cela nécessite qu'il soit abordé au préalable un ensemble de questions essentielles concernant ces nouvelles pratiques, dites ludo-sportives : leur caractère attractif, leur influence, leur localisation, leur modalité pratique, leur symbolique (les représentations et significations qui leur sont imputées). Il s'agira ainsi de déterminer le degré d'évolution respectif de ces divers éléments d'un modèle à l'autre.

Pour ce faire, nous nous appuierons sur l'étude du football indoor au sein de l'agglomération lilloise pour étayer l'hypothèse selon laquelle le champ des APS constitue un paradigme socio-culturel évolutif, à géométrie variable. En d'autres termes, la démarche tend à démontrer que le football indoor, en tant que pratique exorbitante du système sportif fédéral-institutionnel, est une illustration significative des mutations spatiales, sociales et culturelles du champ des APS. L'observation in situ complétée d'une enquête par questionnaire auprès des pratiquants permettra d'apporter une réponse à toute cette problématique et par-là même de mieux souligner la transition lente vers un nouveau type de société, appelée postmodernité, qu'ont frayé les mutations évoquées.

CHAPITRE 2 :
Evolutions de la société et influences sur les APS

2.1. Les APS et la modernité

2.1.1. Un modèle hérité

Comme Jacques Ulmann (1989) le souligne dans son ouvrage *De la gymnastique aux sports modernes*, le sport « ne naît pas de rien » (p. 345). L'émergence en France du modèle sportif moderne, c'est-à-dire de celui là même qui est apparu en Angleterre, a bénéficié d'un cadre favorable à son implantation en France. Si la société française ne possède pas, à la fin du XIXème, les mêmes caractéristiques que celles de la société britannique, elle n'en reste pas moins rompue aux activités physiques autres que celles du sport. En outre, les évolutions sociétales, telles qu'elles ont marqué l'Angleterre quelques décennies auparavant, vont permettre l'essor du modèle sportif moderne en France.

2.1.1.1. L'influence gymnique

Les sports anglais ne rencontrent pas immédiatement la popularité qui leur est connue depuis l'après guerre. S'il est indéniable que certains sports ont rencontré un public rapidement conquis par cette forme d'innovation, leurs pratiques ne sont l'œuvre que d'une minorité constituée par certains collégiens, inspirés par les publics schools, et par une élite sociale. Ce n'est pas le cas de la gymnastique qui est à pareille époque – seconde moitié du XIXème siècle – une pratique de masse, de par son inscription dans les programmes scolaires (Poyer, 2007, p. 20). Ce recours à la pratique de la gymnastique est à relier directement au système politique alors en place.

La défaite contre l'armée prussienne en 1870-1871 a entraîné une prise de conscience de la part des responsables politiques (Bancel et Gayman, 2002, p. 151). La mise en place – durable et incontestée – du régime républicain aux commandes du pays en 1880 va marquer un tournant dans l'organisation des pratiques physiques et sportives en France. La gymnastique est considérée par les républicains comme le modèle idéal pour former une jeunesse censée laver l'affront du conflit franco-prussien. Si la France a perdu cette guerre, elle le doit avant tout au manque de préparation de sa masse (Terret, 2004, pp. 49-50). Les considérations patriotiques et militaires prennent le pas sur les valeurs hygiéniques de cette pratique gymnique.

Par cet enseignement, le futur citoyen se voit donc inculquer l'ordre et la discipline, non pas par la pratique en elle-même, mais par l'instruction de cette pratique, qui devient affaire d'État. Cependant, l'apprentissage de la gymnastique en France ne s'est pas accompagné d'une rigueur militaire telle qu'elle a pu être constatée dans d'autres nations européennes continentales promulguant le même enseignement (Hubscher et al., 1992, p. 54). Il a eu davantage pour résultat de créer des vocations dans les couches populaires de la population, vocations qui vont se reporter sur d'autres pratiques, qu'elles soient d'origine anglaise (football, tennis,...) ou non (athlétisme, vélo,....), présageant l'apparition d'une culture – sportive – de masse. Ces vocations sont toutefois en étroite corrélation avec la situation sociale des individus. C'est ainsi la classe bourgeoise qui va tout d'abord s'adonner à ces nouvelles pratiques, délaissant la gymnastique. Les classes les moins aisées n'en faisant de même que quelques décennies plus tard.

Si la gymnastique n'a pas perduré dans le champ des activités physiques et sportives, elle le doit en partie à son image et à son organisation. Ses finalités militaires ont eu raison d'elle alors qu'elle peut, à l'instar des pratiques sportives modernes, se concevoir comme une activité ludique. Cet effacement de la gymnastique pour le sport n'est cependant pas brusque et le rôle qu'a joué la gymnastique sur l'essor des pratiques sportives modernes en France ne doit pas être négligé. Jacques Ulmann considère que le sport (moderne) tend à absorber la gymnastique, en omettant d'y faire référence, alors que c'est dans cette pratique qu'elle puise quelques-uns de ces fondements : « les traits les plus caractéristiques du sport peuvent appartenir à la gymnastique, appartiennent même nécessairement à une gymnastique avisée et cohérente » (1989, p. 344). Il ajoute que sport et gymnastique s'il ne se confondent pas, ne s'opposent pas pour autant. Ainsi, les valeurs – républicaines – diffusées par la gymnastique vont être reprises par le mouvement sportif qui va à son tour répandre un ensemble de significations d'ordre moral ou éthique. Ce passage de témoin entre gymnastique et sport, cet héritage, se retrouve dans deux éléments constitutifs des deux pratiques : l'appareil législatif et le lieu de pratique.

2.1.1.2. Un cadre législatif déterminant

La gymnastique a donc servi de rampe de lancement au sport, de prototype organisationnel (Hubscher et al., 1992, p. 139). Mais elle apparaît trop politisée au goût des élites pour constituer une activité joignant l'utile à l'agréable.

Si le modèle du sport moderne a pu se constituer en France, il le doit en partie au développement des lois sur les libertés publiques. Pour rappel, le sport s'organise autour de quatre critères fondamentaux : la motricité, l'institutionnalisation, la codification (réglementation) et la présence d'une forme compétitive. Un cadre législatif souple est essentiel dans la constitution de regroupements sportifs entre individus. Ainsi, les lois promulguées par le régime républicain à partir des années 1880 vont favoriser cette nouvelle forme de sociabilité, détachée du pouvoir politique même si ce dernier garde une emprise, au moins idéologique, sur ces regroupements. En 1884, une loi autorise les associations professionnelles et les syndicats. La fin du XIX^{ème} siècle voit se développer une multitude « d'unions » : l'union des sociétés de gymnastique de France 1873, l'union vélocipédique de France en 1881, l'USFSA en 1889.

Mais plus encore, c'est la loi de 1901 sur les associations qui va révolutionner la pratique sportive en France. Des regroupements peuvent désormais se faire sans liens avec les autorités publiques, en toute indépendance. Cet associatisme, porteur d'une sociabilité nouvelle, se développe aussi bien dans le domaine de l'activité sportive que dans les domaines de la politique, du syndicalisme, des coopératives, de la musique ou de la chasse. Le degré de liberté qu'induit l'association va se traduire par des groupements plus affinitaires que pouvaient l'être ceux des « unions ». Les regroupements multisportifs vont donc après la première guerre mondiale laisser place à des organismes unisport, c'est-à-dire ne gérant qu'une seule pratique, le plus souvent sous forme de fédération nationale. Celle-ci ayant pour objectif de dépasser les clivages politiques, religieux ou sociaux qui prévalaient dans les premiers regroupements sportifs. La fédération a donc pour rôle de regrouper puis de coordonner les actions entre les différentes associations qui s'y rattachent par l'organisation de compétitions organisées selon un cadre commun. Les lois améliorant les conditions de travail des salariés, comme celle de Juillet 1906 sur le repos hebdomadaire, bien qu'elles ne légifèrent pas exclusivement sur la pratique sportive, vont également jouer un rôle déterminant puisque la diminution du temps de travail, accompagnée d'une amélioration du cadre de vie, va permettre le développement du temps « libre », ce dernier étant rapidement occupé par des activités de loisirs dont la pratique sportive est une composante (Bancel et Gayman, 2002, p. 218).

2.1.1.3. Premiers espaces sportifs

D'un point de vue géographique, le développement de la gymnastique publique s'est traduit par une croissance d'installations sportives prévues à cet effet. Deux types d'espaces sportifs touchent le territoire français durant la période d'avant-guerres.

Le premier type est l'œuvre des élites qui, moyennant un investissement conséquent, dont eux seuls sont capables, se dotent d'espaces privatisés. Hippodromes, tennis, terrains de golfs sont les premiers espaces à s'implanter en France, majoritairement dans les lieux de villégiatures mondains (Villaret et Tétart, 2007, pp. 266-267). La logique d'implantation de ces lieux privés, lorsqu'ils sont en ville est d'ordre purement pratique. Elle se détermine selon des critères topographiques, d'accessibilité mais surtout financiers (Callède, 2007a, p. 78).

Le second type d'espace est destiné à la pratique publique du sport, originellement à la pratique de la gymnastique. Bien que constituant l'activité phare du pays, des mairies vont prendre en charge, à l'échelle locale, la construction d'infrastructures sportives proprement dites – stade, piscine – afin de rendre leurs communes attractives. Ces planifications n'ont alors pas d'envergure nationale, comme le confirme Jean-Paul Callède (2007a). Il appartient aux municipalités d'établir elles-mêmes leurs aménagements en matière de sport. Ces aménagements sont influencés par la gymnastique, bien que les activités qui y sont exercées ne soient pas nécessairement compatibles. Le lieu de pratique, lui, reste néanmoins similaire, et le réseau de gymnases qui occupe le territoire français au début du XIX^{ème} siècle constitue un modèle d'inspiration pour les autres infrastructures sportives (Villaret et Tétart, 2007, p. 271).

Cette course à l'équipement va engager en premier lieu les grandes villes comme Lyon, Bordeaux, et Paris, pionnières en matière d'accueil d'équipements sportifs publics (Callède, 2007a). Contrairement à la localisation des espaces sportifs privés, celle des espaces sportifs municipaux se veut davantage réfléchi et pensée pour une masse de pratiquants. Cette localisation est plus cohérente, s'inspirant des espaces utilisés pour la pratique de la gymnastique comme l'indiquent Sylvie Villaret et Philippe Tétart : « les premières ébauches de politiques municipales d'équipements "sportifs" prennent souvent la forme de la création de gymnase. Ils se développent avant même les piscines [...] » (2007, p. 271). Cette implantation au cœur des villes va progressivement être prise en compte par les tenants de l'architecture urbaine. Bien qu'étant encore peu nombreux et ne constituant pas des lieux massivement fréquentés, les premiers équipements sportifs font l'objet d'une attention portée

sur leur insertion dans le paysage urbain. Ainsi Tony Garnier et Le Corbusier vont ils intégrer ces nouveaux espaces dans leurs planifications urbaines (*idem.*, pp. 278-279). Les architectures fonctionnalistes d'époque vont donc spécifier la localisation de ces équipements. Le sport, de par son ancrage social et spatial devient donc progressivement un élément de considération des politiques locales – municipales – avant d'être source de considérations nationales.

2.1.2. Le rôle de l'Etat après la libération

Le sport moderne en France a donc mis du temps à s'ancrer sur le territoire et à gagner l'ensemble de la population. Les conflits mondiaux frappant l'Europe au début du XXème siècle ont entravé la marche du phénomène sportif dans une société française qui commençait progressivement à s'adonner à des pratiques de plus en plus nombreuses.

2.1.2.1. Une demande sportive accrue

L'ouverture des sports aux classes populaires entraîne des modifications quant au statut et à l'importance accordés à ces activités par les différentes autorités. Le sport en sortant de l'anonymat gagne l'intérêt du pouvoir. Cette attention particulière avait déjà commencé sous le mandat du Front Populaire à partir de 1936 où une véritable politique d'envergure, à portée nationale, avait été mise en place, mais stoppée dans son élan par la seconde guerre mondiale. En effet, le nombre d'adhérents estimés ou de licenciés recensés est à l'époque délicat à comptabiliser comme le constate Jacques Defrance (2007). L'historien et sociologue français indique néanmoins que la croissance du nombre de pratiquants sur le territoire ne laisse pas de place au doute. Cette demande de consommation sportive au début du XXème siècle, et qui s'accroîtra après la libération s'explique par plusieurs phénomènes.

Par l'augmentation du niveau de vie de l'ensemble de la population française tout d'abord. Si celle-ci demeure inégale et davantage perceptible avant-guerres, elle constitue un élément essentiel dans le développement des activités telles que le sport. A cela s'ajoute une exposition beaucoup plus grande du sport par le biais de la presse ou la survenance de grands événements. La résurgence des Jeux Olympiques modernes, initialisée par Pierre de Coubertin en atteste. La multiplication des rencontres sportives internationales va également favoriser la dimension émotionnelle et spectaculaire de la pratique : la guerre idéologique que

se livrent américains et soviétiques dès 1945 s'invite dans le domaine sportif où les oppositions entre ces deux blocs suscitent autant de convoitises que de tensions (boycott d'Olympiades). L'intérêt pour le sport, de masse aussi bien que professionnel, se verra récupéré par le pouvoir qui y voit là un domaine dans lequel il peut intervenir ou exercer une forte influence.

2.1.2.2. Une réponse « politique »

Comme le souligne Thierry Terret, « le développement des activités physiques a toujours été considéré comme relevant de l'État plutôt que de l'initiative privée dans les représentations françaises » (2004, p. 45). Les premières années qui suivent la reconstruction de la France après le conflit mondial de 1939-1945, appuient ce constat et l'État, pourtant très affaibli, prend en main la politique sportive nationale. La situation du pays en matière de sport ne prête néanmoins guère à l'optimisme. La priorité n'est d'ailleurs pas à la restauration de ce secteur, qui passe dans l'échelle des considérations bien après le domaine industriel, celui du logement ou des transports, même si quelques aménagements sont mis en place pour insuffler un nouvel élan sportif. Peu d'équipements sont donc construits alors que les structures existantes ont été réquisitionnées et réaménagées par l'occupant allemand pendant le conflit, conduisant à une situation de sous-équipement à la libération et que la crise démographique imputable à la guerre n'a fait qu'amplifier (Callède, 2007a, p. 80).

L'instauration de la Vème république et l'arrivée du général de Gaulle à la fonction présidentielle en 1958 vont subitement accélérer le développement du sport sur le territoire. Profitant d'une période économique pérenne, et souhaitant apporter une réponse forte aux contre-performances des sportifs français aux Jeux Olympiques de 1960 à Rome, le gouvernement français va fortement investir dans le sport, qu'il s'agisse du sport de masse, du sport scolaire ou du sport professionnel. Cet interventionnisme peut se diviser en deux axes : les superstructures et les infrastructures.

Les superstructures voient le rôle de l'État émerger de plus en plus au sein des fédérations nationales. Dès la fin de la seconde guerre mondiale, par l'ordonnance du 28 août 1945, le principe de délégation étatique fait surface. Fédérations et associations sportives se voient attribuer une mission de service public. De plus, elles ne sont subventionnées qu'à condition d'obtenir l'agrément de l'État ce qui tempère toute volonté indépendante (Dietschy et Clastres, 2006, p. 145). Cette période d'après-guerre correspond au passage d'un modèle

fédéral totalement autonome, d'ordre « privé » , à un modèle mixte, qui privilégie le partenariat entre le domaine associatif et le domaine public. Ce lien entre les diverses associations sportives et le contrôle étatique sera assuré par le Haut Commissariat à la Jeunesse et aux Sports, inauguré en 1958. Des instances dirigeantes chargées de définir les grandes orientations sportives du pays sont également mises en place, comme le Haut Comité du Sport, créé en 1961. La naissance du ministère de la Jeunesse et des Sports au début de l'année 1966 finalise les efforts en faveur de la reconnaissance du sport à l'échelle nationale. Par la suite, la loi Mazeaud de 1975 et la loi Avice de 1984 viendront compléter les différents dispositifs assurant la balance entre liberté associative et holisme étatique.

Les infrastructures sportives donnent lieu à un constat alarmant, compte tenu des recensements effectués sur l'ensemble du territoire. Ainsi en 1958, Charles Gignoux indique que plus de la moitié – 58 sur 94 – des départements français ne possèdent pas de piscine couverte, 13 n'ont pas de salle de sport et enfin 11 n'ont pas de stade (Falcoz et Chifflet, 1998, p. 14). Ces conditions matérielles difficiles prohibent toute activité sportive massive. L'urbanisation progressive du pays incite les aménageurs à renforcer l'offre d'équipements dans les villes.

De 1961 à 1975, trois lois-programmes relatives aux équipements sportifs et socio-éducatifs vont être votées et appliquées. Lors des discussions²¹ à l'Assemblée Nationale le ministre de l'éducation, Lucien Paye, qui défend le projet, indique que ce dernier est « destiné à combler une lacune et à regagner un retard préjudiciable à la jeunesse française, c'est-à-dire à la nation ». A travers ces trois lois, ce sont six plans qui vont se succéder et rafraîchir le paysage sportif français en terme d'infrastructures. Maurice Herzog, nommé à la tête de ce Haut Commissariat à la Jeunesse et aux Sports, rattaché au ministère de l'éducation, va mettre l'accent sur le développement du sport scolaire, jugeant nécessaire d'accorder une majeure partie de l'attention gouvernementale envers cette population (les actions entreprises au début de la Vème république, quel que soit le secteur, iront dans ce sens).

Ainsi la première loi-programme (1961-1965), articulée autour du IVème plan et surtout la deuxième loi-programme (1966-1970) avec le Vème plan vont redynamiser le parc d'équipements sportifs français, par des investissements financier sans précédent (Falcoz et Chifflet, 1998, p. 16). La troisième loi-programme, qui s'étend de 1971 à 1975 va être

²¹ Voir le compte rendu de la séance sur le site des archives de l'assemblée nationale : <http://archives.assemblee-nationale.fr/1/cr/1960-1961-droit/012.pdf>

marquée par un désengagement financier progressif de l'État qui ne contribue plus aussi fortement au budget des infrastructures, et donc à leur réalisation comme le montre le tableau suivant.

Tableau 1 : Évolution du nombre d'équipements sportifs entre 1960 et 1973

Année	1960	1965	1970	1973
Equipements				
Stade et terrains	10000	12402	15196	16556
Salles de sport et gymnases	1795	2937	4478	5543
Piscines non couvertes	406	814	1163	1338
Piscines couvertes	110	252	408	616

Source : Hubscher, Durry, Jeu, 1992, p. 208.

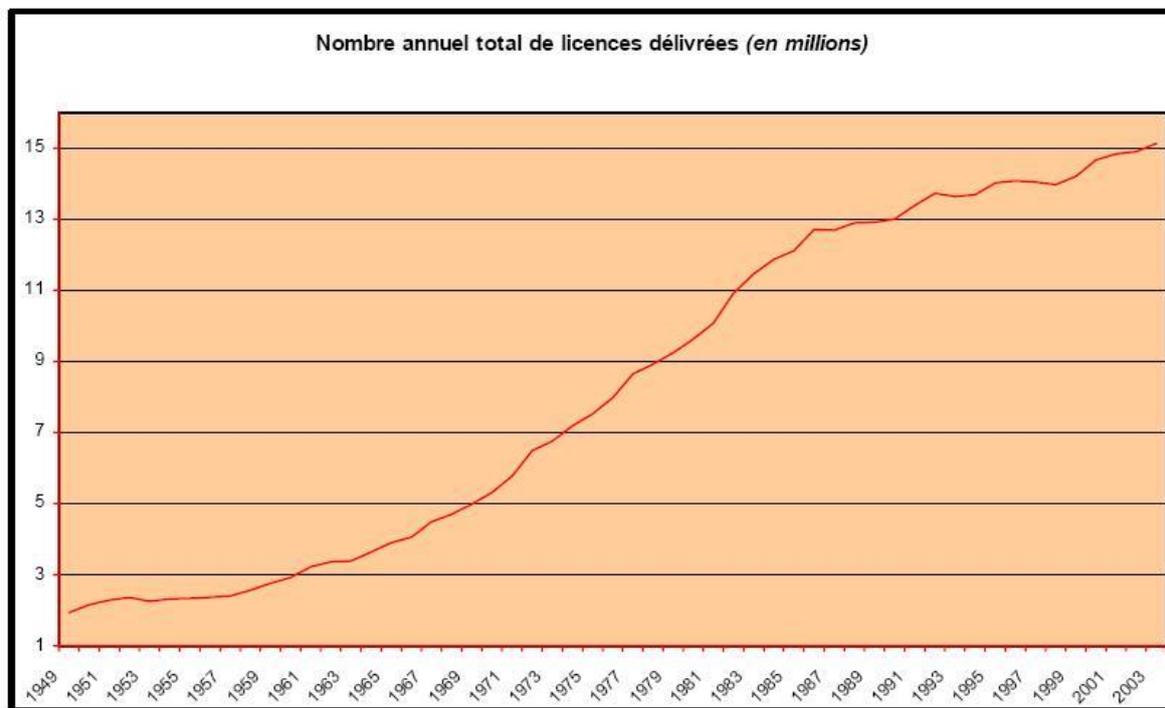
Outre ces infrastructures de « base », qui s'inscrivent toutes dans une logique « d'espaces par destination » (Vigneau, 1998, p. 11), des équipements sont également aménagés pour la jeunesse (auberges, centres d'accueil,...) ou pour l'ensemble de la population mais sans être exclusivement réservés à la pratique sportive (base ou aire de loisirs par exemple).

2.1.2.3. Sportivisation de la société moderne

Les moyens mis en œuvre par l'État dans l'optique d'offrir à la population un cadre de pratique optimisé trouveront une adhésion renforcée au fil des ans, ce qui amène certains auteurs, comme Pascal Bordes (2008), à parler de sportivisation de la société. Il définit cette sportivisation comme le « processus qui consiste à ce qu'un individu, une population, voire par extension un domaine social, adopte ou s'adonne aux pratiques sportives sans pour autant s'inscrire dans un mode d'organisation de type sportif, dépendante d'une fédération de tutelle ou fonctionnant selon des modalités organisationnelles identiques ». Ce processus s'est tout d'abord déclaré sous la forme d'une pratique institutionnalisée.

Comme le montre la figure 1, le nombre de personnes licenciées au sein d'une fédération sportive est en croissance constante depuis la deuxième moitié du XXème siècle.

Figure 1 : Évolution du nombre total de licenciés sportifs entre 1949 et 2003



Source : STAT-INFO (2004)

Plusieurs explications, outre celles précédemment évoquées, expliquent ce ralliement à la cause sportive institutionnelle. Comme le rappellent Paul Dietschy et Patrick Clastres (2006, p. 155), les conséquences du pic de natalité d'après guerre, le « baby-boom », constituent un élément majeur de ce phénomène. En effet, les jeunes générations issues de ce « baby-boom » vont très vite être initiées aux pratiques sportives car ces dernières sont rendues obligatoires dans le système scolaire et même prolongées en dehors de ce cadre éducatif (par les Associations Sportives). La juxtaposition des mots Jeunesse et Sports appliquée aux instances gouvernementales qui furent successivement un sous-secrétariat en 1946, puis un Haut-commissariat en 1958 et un ministère – à part entière – en 1966 en est une parfaite illustration. Ainsi entre 1949 et 1956, le taux de croissance annuel moyen des fédérations sportives scolaires et universitaires est de 6,8 % contre respectivement 1,4 % et 2,2 % pour les fédérations olympiques et les fédérations non-olympiques (STAT-INFO, 2004). Ces dernières ne vont véritablement profiter de la sportivisation de la société que durant la décennie des années 1960 où les politiques de mise en place des équipements

sportifs vont aboutir, permettant ainsi au plus grand nombre, et non plus seulement aux jeunes – écoliers, collégiens, lycéens – d’accéder à une pratique sportive. La médiatisation des sports va favoriser leur implantation dans le paysage sportif français, maillant davantage le territoire en étendant son offre : le nombre de fédérations sportives évolue à la hausse passant de 43 en 1947, à 73 en 1978, 94 en 1986 pour atteindre aujourd’hui le chiffre de 112 fédérations sportives : unisport olympiques, unisport non-olympiques ou multisports (Augustin et al., 2008, p. 14).

La pratique sportive s’intègre dans une société qui durant cette période économique faste, fonctionne selon une économie de masse, prônant la consommation. L’âge d’or du fédéralisme, de 1960 à 1980, où la hausse du nombre de licenciés est la plus importante, coïncide avec ce redressement économique. Au même titre que l’acquisition d’une voiture ou d’un poste de télévision, la pratique sportive – au sein d’une fédération – participe de la recherche d’un mode de vie envié, en lien avec sa société d’appartenance. Le sport se rattache à une culture de masse. Si le sport se démocratise autant, qu’il « décolle »²², pour reprendre l’expression de Paul Dietschy et Patrick Clastres (2006, p. 176) il le doit en partie à l’évolution du nombre de pratiquantes, et pourtant les penseurs et tenants de la morale sportive, comme Pierre de Coubertin étaient des opposants farouches à la pratique sportive féminine (Bodin et Héas, 2002, pp. 99-111). Cette ouverture des fédérations sportives aux femmes ne s’est donc faite qu’assez tardivement, au même titre que d’autres droits et libertés civiles – obtention du droit de vote – auxquels les femmes n’ont eu un accès plein et entier qu’après 1945. L’allongement de la durée de scolarisation féminine ainsi qu’une revalorisation de leur carrière professionnelle leur a également permis de s’affirmer aussi bien dans le monde du travail que dans celui des pratiques physiques et sportives (Defrance, 1995, p. 38). La première moitié du XXème siècle a vu le sport et sa pratique s’ouvrir aux classes populaires, la seconde a quant à elle accordé une large place aux femmes.

Outre une adhésion de plus en plus forte à la pratique, cette sportivisation de la société française se ressent également médiatiquement. S’il a été précédemment fait part d’une globalisation du sport, avec le développement de rencontres internationales, ces dernières vont après-guerre susciter l’intérêt des masses, qui grâce à la télévision vont pouvoir partager de manière commune les événements, sportifs ou non. Cette période d’après-guerre consacre ainsi les premiers « champions » médiatiques, hissés au rang de légende, comme Marcel Cerdan, dont la disparition en 1949 a provoqué un vif émoi populaire – dépassant le cadre

²² Traduction de « take-off », terme employé par les auteurs.

sportif – , Alain Mimoun, vainqueur surprise du marathon lors des Jeux Olympiques de 1956 ou encore les duels cyclistes passionnant entre Jacques Anquetil et Raymond Poulidor sur les routes du Tour de France.

2.1.3. Un modèle sous contrôle(s)

Cette organisation du sport dans la France des trente glorieuses est porteuse de tendances lourdes. Bien qu'il soit toujours risqué de généraliser un champ aussi vaste que celui des activités physiques et sportives, ce champ, par ses caractéristiques spatiales, logistiques et opérationnelles, constitue un modèle, qui laisse paraître, sous sa forme institutionnelle, un ensemble de régulations exercées sur les pratiques et notamment la pratique dominante de l'époque, la pratique sportive fédérale.

Ce modèle de référence s'appuie sur des outils de contrôle, d'uniformisation de la pratique, qui s'inscrivent dans le paradigme socio-culturel moderne qui règne en France. Si la liberté par la pratique sportive est une quête bien réelle, à la différence des pratiques gymniques de la III^{ème} république, qui percevait en elles un moyen d'aliénation, celle-ci peut paraître tronquée car l'éventail des pratiques aussi large qu'il soit, reste très rationalisé, si ce n'est astreignant. Avant tout, force est de constater que la mise en place des sports modernes en France s'est faite au détriment des activités et jeux physiques qui bénéficiaient d'une popularité dans certaines couches de la population. L'arrivée du modèle institutionnel, s'appliquant au jeu, qui devient sport, dévalorise les cultures traditionnelles dans lesquelles s'inscrivent les jeux locaux ou régionaux. Mickaël Vigne et Christian Dorvillé (2009) ont bien montré à travers l'exemple du Nord, de quelle manière la sauvegarde de ce patrimoine culturel traditionnel passait parfois par la sportification du jeu, lui faisant perdre son authenticité voire son identité, et comment certains de ces jeux n'en venaient pas tout simplement à disparaître devant l'hégémonie du modèle sportif. Nicolas Bancel et Jean-Marc Gayman mentionnent à ce sujet le passage d'activités physiques aux sports pour certaines pratiques implantées en France avant l'arrivée des sports britanniques, comme l'haltérophilie, la lutte, ou encore la savate qui à l'occasion de cette sportification, sera rebaptisée comme un symbole « boxe française » au regard de la référence anglaise (2002, p. 205).

Le modèle sportif moderne s'il peut donc exercer une influence sur d'autres formes d'activités, peut lui-même être contrôlé, non plus par une pratique, mais par des mécanismes et dispositifs mis en place par les politiques sportives. Le sport moderne fonctionne tel un

système, auquel vont correspondre des implantations, des éthiques, des gouvernances et des configurations socio-culturelles particulières, constituant une spécificité, « révélatrice de l'état de la société et de sa culture à un moment donné » (Vigne et Dorvillé, 2009).

Le modèle fédéral institutionnalisé s'inscrit pleinement dans le cadre de la société industrielle. Essentielles à cette dernière, les valeurs de rendements, de rationalité et de productivité vont dominer les sports modernes. Le pratiquant est censé produire un résultat, une performance, mesurés par le temps, la distance, la note – artistique ou technique –, le score, qui lui permettront de se comparer à d'autres, quelle que soit l'époque, dans une logique de compétitivité (Guttmann, 2006 [1978], p. 83). La démarche rationnelle qui habite la politique étatique moderne, se suffit à elle-même pour imposer une logique fonctionnelle à la société. Ainsi, personne ne conteste le bien-fondé de cette organisation sportive calquée sur l'organisation sociale. Ce sport « apollinien » ou « digital » (Pociello, 1999a, pp. 256-257), puisqu'il en ressort un vainqueur et un vaincu, se base sur une éthique particulière. Seuls l'entraînement, la rigueur, le travail conduisent à la plénitude sportive. De fait, l'élite de la pratique, dont fait partie le champion, est perçue par la masse comme la référence, le stade ultime de développement, si possible à atteindre. Ce système pyramidal, constituant le fondement du fédéralisme prône la performance et la compétition, le combat ou l'agôn, qui s'oppose à l'aléa, symbole du hasard et de la passivité du pratiquant (Caillois, 1967, p. 56). Cette notion de performance a d'ailleurs longtemps prévalu au sein même de l'éducation physique et sportive enseignée dans le scolaire. Jusqu'en 1985, la notation était basée sur ce critère « quantitatif », et non sur la progression de l'individu, critère plus « qualitatif » mais qui s'inscrit presque à contre-courant de l'éthique sportive moderne (Dietschy et Clastres, 2006, p. 177).

Ce discours idéologique sur la rationalité de la pratique sportive constitue l'essence de la modernité sportive comme l'indique Pierre Chifflet (2000, p. 31). L'auteur ajoute que cette symbolique tend à créer les conditions nécessaires au regroupement homogène de tous ces individus portés par ce désir de rentabiliser l'effort, cette mise en action corporelle par la règle. Ces modalités de pratique institutionnelle (règles, compétition, entraînement,...) définissent un moule que le fédéralisme entretient, appuyé par l'État. Les propos de Ronald Hubscher le dénotent bien ainsi : « dans les années 1960, le sport devient donc une affaire d'État. L'administration contrôle de plus en plus étroitement un réseau associatif libre, constitué par les clubs, les ligues régionales, les fédérations, le comité olympique et sportif » (Hubscher et al., 1992, p. 203). Ce contrôle a pu s'accroître par les lois Mazeaud et Avice citées précédemment, qui posent le principe de responsabilité de l'État par rapport au

sport comme le montre l'article premier de la loi Mazeaud, cité par Marc Falcoz et Pierre Chifflet : « le développement de la pratique des activités physiques et sportives, élément fondamental de la culture, constitue une obligation nationale » (1998, p. 18).

L'habitus de classe exerce également une forme de contrôle sur les pratiques mais dans un sens légèrement différent de celui qu'entend Pierre Bourdieu. En effet, si comme l'indiquent Paul Dietschy et Patrick Clastres, « la nature des sports pratiqués est encore très liée aux conditions socio-économiques » (2006, p. 175), leur pratique est quant à elle moins reliée au déterminisme social. Ainsi, chaque sport conserve une symbolique, laquelle sera rattachée à une position dans la structure sociale. A la classe bourgeoise sont associés les sports techniques, esthétiques, dépourvus de contacts, comme le golf, les sports équestres ou encore le tennis, alors qu'aux classes populaires sont associées des pratiques plus viriles, compétitives et rugueuses comme la boxe, le football ou l'athlétisme. Mais l'Homme est en quelque sorte moins prisonnier d'un sport que ce dernier ne l'est de l'image qu'il renvoie. Le choix d'un sport, quelle que soit la classe d'appartenance, permet de se différencier. Si un membre de la classe dominante pratique un sport dit « populaire », il sera rattaché à la classe à laquelle ce sport appartient et non à sa classe sociale personnelle.

Spatial

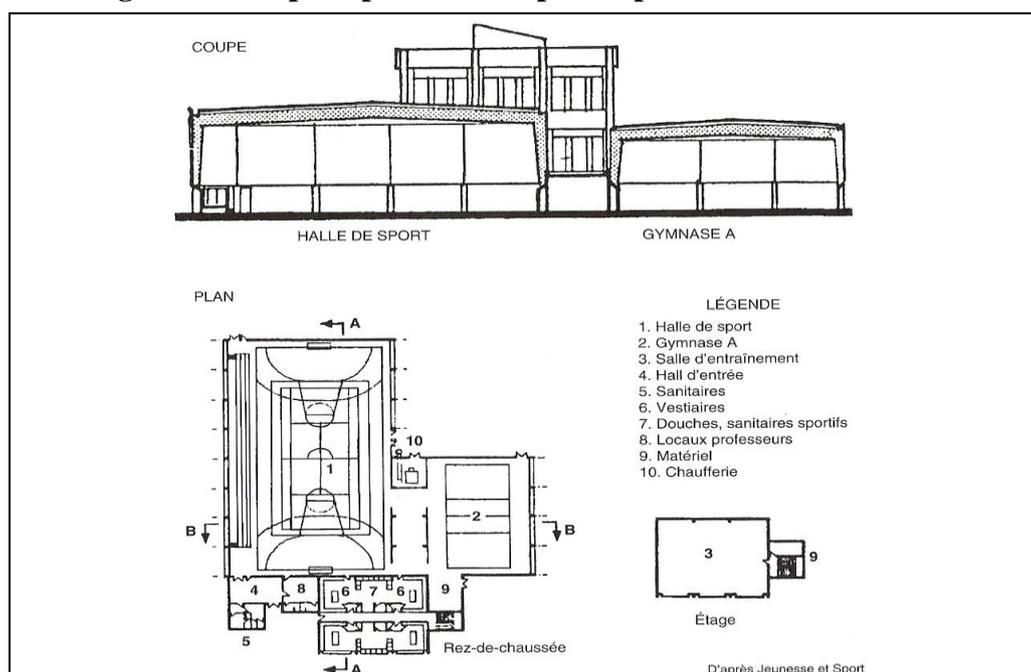
D'un point de vue spatial, le contrôle exercé par l'État sur la pratique est très perceptible. Jean-Paul Callède (2007a), Marc Falcoz et Pierre Chifflet (1998) ou encore François Vigneau (1998) ont mis en évidence la modélisation des équipements sportifs durant cette période phare du fédéralisme. Les différents plans présentés précédemment, s'ils ont eu pour mérite d'offrir aux français des espaces de pratique, ont néanmoins été conçus de manière très fonctionnaliste, donnant priorité à la quantité plutôt qu'à la qualité de ces espaces.

Cette standardisation des équipements se ressent notamment lorsque sont mis en œuvre des opérations comme celles dites des « 1000 piscines » en 1969 ou bien encore des « 5000 courts de tennis » en 1981 (Arnaud et Terret, 1998, p. 13). Ces planifications se font selon une politique de modèles, dont l'industrialisation du processus a pour but de réduire les coûts de construction et d'accélérer la mise en place de réseaux d'équipements, au détriment d'une réelle prise en compte des nécessités sur le terrain local (Vigneau, 1998, p. 106). Cette vague d'édifications n'est pas sans rappeler celle des logements collectifs – H.L.M. – pour répondre à la croissance démographique du pays. Ces modèles types, comme celui des COSEC

(Complexes Sportifs Evolutifs Couverts, figure 2), s'ils assurent une réponse immédiate aux problèmes posés par des phénomènes rapides et amples possèdent toutefois quelques lacunes, dès lors que l'offre n'est plus adaptée à la demande.

Dans le cadre sportif, ces équipements qui forment l'essentiel de la trame sportive sur laquelle se basent le sport fédéral et plus précisément les sports modernes, ne constituent pas à l'époque un objet de préoccupation ou de critique. Dans son ouvrage *Sport, géographie et aménagement*, Jean-Pierre Augustin (1995) présente de manière détaillée un modèle de salle polyvalente adopté par les pouvoirs publics, qui constitue « un bon exemple de normalisation des équipements » (p. 168) même si l'ensemble des salles ou gymnases conçus durant la mise en équipements par l'État ne l'ont pas tous été selon ce modèle. Ces espaces sportifs, les COSEC, qui appartiennent à la famille des structures par destination, ont été aménagés pour recevoir la plupart des sports collectifs tels le handball, le basketball ou encore le volleyball, pratiqués aussi bien par les groupes scolaires que par les associations sportives. La figure 2 traduit bien cette standardisation du projet. Ainsi, 1315 COSEC ont été bâtis entre 1971 et 1982 (p. 169).

Figure 2 : Coupe et plan de Complexe Sportif Evolutif Couvert



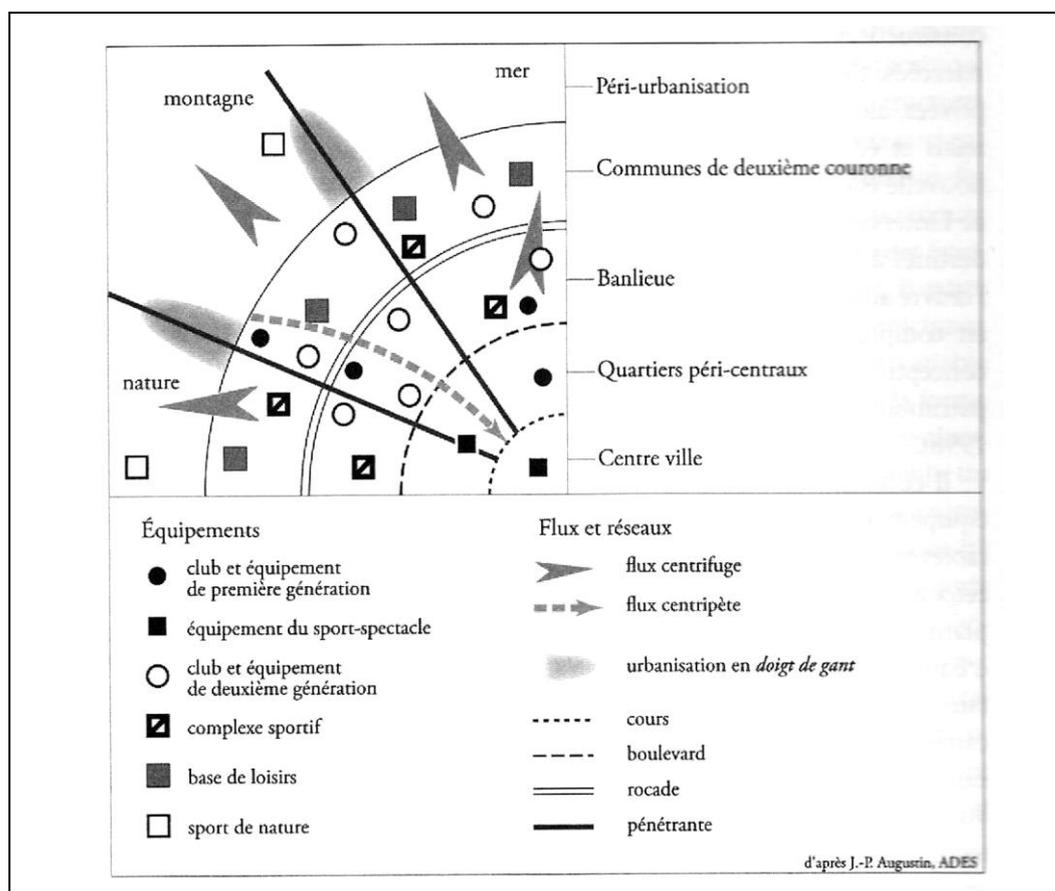
Source : Augustin, 1995, p. 169.

A ces équipements standardisés va correspondre une localisation standardisée. En effet, ces équipements de série vont suivre une logique d'implantation spécifique, contrainte par l'État, qui dispose d'un pouvoir coercitif (Falcoz et Chifflet, 1998, p. 17). Les deux auteurs

soulignent les normes spatiales que doivent respecter ces équipements collectifs, notamment vis-à-vis des infrastructures scolaires. La distance entre ces dernières et les espaces sportifs ne doit jamais excéder 500 mètres, et si possible être inférieure à 200 mètres afin de garantir une occupation maximale des lieux, par les classes et les clubs (*idem.*, p. 18).

Cette logique fonctionnaliste se retrouve dans l'application d'un modèle urbain. L'espace sportif est un espace parmi d'autres qui doit trouver sa place au sein des équipements sanitaires, administratifs, commerciaux, résidentiels,... Jean-Pierre Augustin (1995) parle alors de modèle urbain basé sur l'attraction gravitaire, du centre des villes jusqu'aux périphéries, par une planification en « doigts de gants » (figure 3) mais également, à plus grande échelle, des grandes villes jusqu'au villes moyennes.

Figure 3 : Implantation en « doigts de gants » des équipements sportifs français



Source : Augustin, Bourdeau, Ravenel., 2008, p. 18.

Ces équipements sportifs, qui accueillent les clubs, les associations, sont des marqueurs socio-culturels importants. Ces espaces sportifs portent l'image du territoire sur lequel ils sont implantés, ils véhiculent une identité (Callède, 2007b, p. 435).

Sociabilité

Le sport fédéral et institutionnel se caractérisent également par une forme de sociabilité spécifique qui découle de l'associatisme. Cette forme de regroupement entraîne de facto une forme de socialisation, quelle que soit la pratique, individuelle ou collective. Le seul principe de compétition qui prévaut dans ce modèle est générateur de lien social, d'une sociabilité paradoxale selon Bernard Jeu « puisqu'on se rencontre tout exprès pour s'opposer, mais sociabilité indiscutablement puisque [...] l'adversaire est le partenaire indispensable » (Hubscher et al., 1992, p. 352). La socialisation y est de type sociétaire, puisqu'elle est marquée « l'ascendance de la loi (la règle) sur la liberté » (Pigeassou, 1997). Même si le club ou l'association peut constituer un regroupement affinitaire, qui produit de la sociabilité (Hubscher et al., 1992, p. 352) plus proche d'une forme communautaire, le rattachement de ce collectif à une fédération de tutelle modifie ce principe de socialisation.

La pratique sportive fédérale rend compte d'une sociabilité contrainte voire forcée par son système de fonctionnement. Si la gymnastique, vis-à-vis de la masse, avait un aspect aliénant, coordonné par l'État, la pratique sportive fédérale se rapproche plus d'une assimilation puisque c'est l'État qui fixe le cap comme l'indique Jean-Paul Callède : « la structuration de la sociabilité dans une association sportive ne saurait être isolée des buts et du programme fixés par l'organisation [...] » (2007b, p. 465). Or l'association n'a pas pleine liberté puisqu'elle fonctionne selon les statuts que lui confère la gouvernance étatique. Pour Jean-Paul Callède, l'État opère comme « une forme d'institution du social, produisant de l'interaction, du lien social et de l'unité » (2002, p. 440). Si elle produit de l'unité, des ponts entre les individus, le sport, sous sa forme compétitive peut tout autant émettre des portes entre ces mêmes individus. Le principe de la pyramide fédérale crée une hiérarchie entre les licenciés et donc une logique de différenciation par le résultat, le mérite. En somme, le fédéralisme sportif constitue une « sorte de société idéale où chacun se trouve à chaque instant située à la place que lui assignent ses mérites » (Hubscher et al., 1992, p. 353). L'individu est au service du collectif, et ceci se vérifie tout autant pour les pratiques individuelles et encore plus pour les pratiques collectives. Un athlète, un tennisman, un cycliste, non-professionnels, concourent pour le club auquel ils sont licenciés.

L'hypothèse a été émise d'une évolution des activités physiques et sportives dépendante de la société qui les façonnent. Dès lors, à partir du moment où l'on considère comme avéré le passage à une nouvelle réalité sociétale, celui-ci devrait entraîner dans son sillage des

mutations s'appliquant aux APS, sous la forme de modifications du modèle sportif préexistant ou bien par la création pure et simple d'un nouveau modèle.

Pour en arriver là, encore faut-il démontrer comment s'instaure cette nouvelle réalité, en commençant par étudier ce qu'il advient de ce qu'il faut désormais appeler « l'ancienne réalité » – bien qu'elle soit toujours présente – à savoir la modernité²³.

2.2. Vers une nouvelle société

« Tout casse, tout passe, tout lasse » La formule employée par Michel Maffesoli dans *Notes sur la postmodernité* (2003, p. 21) symbolise la pensée qui anime un courant apparu dans les sciences humaines et sociales à la fin des années 1970 et qui considère la modernité en fin de vie, à bout de souffle, voire en crise (2.2.1). En réponse à la question posée par Christian Ruby (Lévy et Lussault, 2003, p. 735), oui, la société aurait changé au point de ne plus pouvoir être appréhendée dans les catégories élaborées par la modernité.

Cette interprétation sociale (2.2.2) ne fait pas l'unanimité car elle oscille entre critique de la société moderne et affirmation d'une nouvelle réalité, qui ne pourrait dès lors être liée à la modernité. Ces mutations trouvent leur écho dans le champ des APS et viennent se confronter (2.2.3) au modèle sportif moderne évoqué auparavant.

2.2.1. Critique de la modernité

Pour Jean-François Lyotard (1979), pionner de ce courant critique, l'Homme postmoderne ne croit plus aux grands récits, à l'émancipation du citoyen, à la réalisation de l'esprit ou encore à la société sans classes. Pour sa part, Alain Touraine indique dans son ouvrage *Un nouveau paradigme : pour comprendre le monde d'aujourd'hui*, que les deux principes sur lesquels repose la société moderne, telle qu'elle est apparue durant la Renaissance, à savoir l'action rationnelle et la reconnaissance des droits universels (2005, p. 122) n'ont plus la même force et perdraient peu à peu de leur puissance.

²³ Ici la modernité désigne le type de société et de civilisation et non l'époque historique.

2.2.1.1. Origines de la contestation

La critique de la modernité a pour origine le domaine des arts et plus particulièrement celui de l'architecture (Lévy et Lussault, 2003, p. 732). Elle vise à désavouer le style moderne, utilisé pour la reconstruction d'après-guerre et jugé trop froid et fonctionnaliste (Deshaies et Lussier, 1998, p. 164). L'esprit de ces nouveaux édifices est qualifié de « puriste », dans la mesure où il ne laisse guère de place à la dissidence et à la créativité personnelle.

Ce principe se retrouve dans les équipements sportifs modernes décrits précédemment qui possèdent une forme et une fonction univalentes. Une première « crise » de la modernité, mise en exergue par Charles Jenks s'est donc ouverte, exemplifiée par l'appauvrissement du langage architectural (Boisvert, 1996, p. 24). Cette critique, qui se focalise sur l'hyper-rationalité des codes architecturaux d'époque et son recours à des formes trop simplistes, trop pures, où celles-ci ne suivent que la fonction envisagée, se propagea dans les différents domaines artistiques puis au sein des sciences humaines et sociales.

Comme le souligne Yves Boisvert, le phénomène postmoderne, s'il s'applique en premier lieu à l'architecture et se développe au rythme de celle-ci, ne peut être considéré comme un cas isolé de revendications. L'art populaire ou « pop art », symbolisé par les œuvres d'Andy Warhol, s'inscrit ainsi à l'encontre de la lignée morale de l'art moderne en accordant une place à la culture populaire dans l'univers artistique. De l'avant-gardisme culturel et esthétique naissent les premiers jalons de cette critique, bientôt étendus à la philosophie et à la science (Claval, 1995, p. 341).

2.2.1.2. La fin des grands récits

Pour Jean-François Lyotard, les grands récits ou métarécits, à la base du projet moderne, et qui ont pour mission de « réaliser l'universalité des communautés humaines » (Boisvert, 1996, p. 47), sont depuis quelques années délégitimés. Ceux là même qui constituent le savoir moderne, comme ceux émis par le courant des Lumières, deviennent incroyables dans la postmodernité, ils ont perdu de leur crédibilité et de leur puissance évocatrice (Lyotard, 1979, p. 63).

La vision du monde telle qu'elle est partagée dans la société moderne, vision qui se veut homogène, universelle et transhistorique ne fait plus référence. Ces grands récits qui définissaient ce qui a le « droit de se dire et de se faire dans la culture [...] » (p. 43), fondant

par-là même leur légitimité, n'ont plus lieu d'être car ils ont tous échoués dans leur quête d'unifier les individus en transcendant les différences dans le but – avorté – d'assurer leur émancipation. L'Histoire et ses événements funèbres du début du XXème siècle (conflits mondiaux, totalitarismes nazi et stalinien, apparition du nucléaire.....) détruisent l'idée de progrès que la pensée moderne véhicule, d'où cette critique, menant à l'abandon des grands récits de l'Histoire et de toute pensée dogmatique. Ce rejet des grands récits s'accompagne d'un certain scepticisme par rapport à un ensemble pléthorique de notions qui tendent à former une « idéologie surplombante » (Maffesoli, 1988, p. 194). Parmi celles-ci, la vérité absolue, l'historicisme, le progrès ou plus importants encore, le rationalisme et la normalisation que Michel Foucault dénonce amplement prenant comme exemple de maintien de ce contrôle, les espaces disciplinaires, autoritaristes que sont la prison ou l'asile et qui servent à maintenir ce cadre structurel.

Concernant le savoir rationnel et la diffusion de la « vérité une », elle n'est perçue par le courant critique, que comme le produit d'une vision restreinte et concentrique, de conception métaphysique, rattachée aux grands récits et émise par le pouvoir eurocentré – occidental – ce qu'Yves Boisvert désigne comme la « raison du plus fort » (1998, p. 184) ou qui peut être considérée plus sobrement comme un référentiel.

Toute « contre-vérité », ou même simple dépassement du discours dominant, amène d'emblée la mise à l'écart de la société moderne. Au sein de cette forteresse de la raison, le droit à la différence est synonyme de marginalité : la modernité martèle une certaine pensée unique à laquelle toute contravention, tout écart à cette homogénéisation scientifique est perçu comme étant détourné de la vision progressiste des postulats de la modernité.

L'historicisme, cette « histoire de l'Histoire », est également rejetée par les masses qui ne perçoivent plus l'avenir à long terme, la projection, ou du moins qui refusent de croire à celle dictée par l'intermédiaire des métarécits comme l'illustre le discours « No Future », repris par la contre-culture *punk* (Maffesoli, 1988, p. 82). Michel Maffesoli parle à ce titre de méfiance et de rejet de l'Histoire finalisée (Maffesoli, 2003, p. 38). Alain Touraine considère pour sa part que l'Histoire « rend triomphe de la modernité [...] » (1992, p. 81), que celle-ci s'appuie continuellement sur cet aspect pour asseoir une domination en créant l'illusion de connaître l'avenir et de le maîtriser comme ce fut le cas pour les théories historiques marxistes, selon lesquelles le capitalisme devait laisser place à terme à l'économie socialiste. Les épisodes historiques advenus ne plaident pas en faveur de ce discours et donc participent à l'enrichissement de la critique qui rejaillit sur les tenants de ces fondements théoriques que sont les grandes institutions sociétales.

2.2.1.3. Le déclin des institutions

Les regroupements institutionnels, qui diffusent ce discours se voient inéluctablement remis en cause, également, par cette critique. Comme l'indique Michel Maffesoli (2003), le processus de rationalisation ayant conduit à la création de ces différentes institutions – sociales, éducatives, familiales, politiques – il se trouve normal qu'elles soient tout autant affectées par la critique. Plutôt que d'employer le terme de crise, François Dubet (2002) opte lui pour celui de déclin, même s'il parle également de décomposition ou de déconstruction de ces institutions. Le lien qui unit l'institution à l'individu se délite car cette dernière paraît trop éloignée des réalités quotidiennes, elle ne peut plus remplir pleinement les fonctions qu'elle s'était fixée et assurer la diffusion des valeurs modernes, elles deviennent, comme l'indique justement Michel Maffesoli (1998), « poreuses ». Il n'est pas fondé de parler de disparitions de ces institutions car l'école est toujours présente, l'État également. Néanmoins l'individu ne se tourne plus vers elles pour chercher des réponses. Pour appuyer ce constat, Alain Touraine, prend pour exemple le syndicalisme qui constitue un des cas les plus visibles de cet appauvrissement institutionnel aussi bien en France que dans d'autres États (2005, p. 41).

L'exemple le plus probant reste cependant la crise de l'État-Nation qui constituait pourtant une institution phare de la modernité. Elle sera pourtant l'une des plus affectées par la critique, particulièrement à la fin des trente glorieuses. Les conflits ont laissé des traces dans les collectifs, à l'image des mouvements pacifistes ou de protestations envers les interventions militaro-autoritaires puisque désormais « l'idée de mourir pour la collectivité nationale disparaît » (Claval, 1995, p. 343). Sans ignorer les difficultés économiques qui resurgissent, avec la crise – une de plus – pétrolière. De fait, les politiques de protection, de guidage, de planification et d'investissement ne sont plus perçues avec autant d'enthousiasme, et amènent l'État-Nation à se voir contester (Lyotard, 1979, p. 16). L'État-Nation ne peut désormais plus « changer la vie » quand bien même il prétend le contraire. Il ne reste plus qu'un système de gérance mais qui ne peut plus se muer en façonneur de l'avenir. L'institution, quelle qu'elle soit, perd non seulement son influence mais son aspect dominant face aux diverses revendications, auxquelles elle ne peut plus répondre intégralement. Gilles Lipovetsky (1993) aborde longuement cette incompatibilité naissante et installée entre les institutions et les individus. Ainsi, il affirme que les problèmes actuels des institutions, en particulier l'État tient au fait que « l'ébranlement des rapports de la société à l'État » n'est plus uniquement d'ordre financier mais désormais d'ordre social (p. 191). Ce constat est partagé par Yves Boisvert, qui parle de détachement de la société civile par rapport au « joug

de l'État et de ses institutions parallèles » (1996, p. 109). Les prises de positions, la multiplication des initiatives privées comme publiques affaiblissent le lien entre l'État et l'individu, jusqu'à le rompre.

2.2.1.4. Le questionnement individuel

Comme le remarque justement Alain Touraine dans son ouvrage *Critique de la modernité*, la disparition de l'universalisme entraîne la disparition de l'unité sociale (1992, p. 217). Aucun personnage, aucune classe sociale, aucun discours ne monopolisent plus l'attention. Les cartes sont en quelque sorte redistribuées et les codes de socialisation remis à plat.

L'idée même de vie en société, dont les institutions étaient garantes, est en déclin. Pour François Dubet (2002), la disparition de cette « clé de voûte » que constituent les valeurs et la culture communes bouleverse l'équilibre social. Il constate la perte de « l'idée de société » auprès de toutes les classes de la population. Ce n'est plus dès lors une crise de l'institution dans le sens politique du terme mais bien une crise de l'institution en temps que structure sociétale socialisante et donc d'agent de socialisation, comme le partage Alain Touraine pour qui ces agences de socialisation²⁴ n'arrivent plus à faire accepter la notion de société aux individus qui la composent.

Ce désengagement des groupements institutionnels n'est pas sans marquer le déclin de la socialisation sociétale ainsi que celui du rapport dominant/dominé sur le plan culturel. La formule tirée de l'ouvrage de Gilles Lipovetsky, « *l'ère de vide* », traduit si l'on peut dire la première phase de la transition modernité-postmodernité, ce que Michel Maffesoli (2003) nomme quant à lui la saturation du système.

²⁴ Alain Touraine emploie le terme d'agences de socialisation plutôt qu'agents de socialisation.

2.2.2. Nouvelles perspectives sociétales

2.2.2.1. Un nouveau paradigme

Le constat d'un affaiblissement global du paradigme moderne ne suffit en rien à caractériser un basculement vers une nouvelle ère, ce en quoi elle ne resterait qu'un mouvement critique, circonscrit à la modernité, ne la dépassant pas. Cette dernière doit en quelque sorte bâtir son propre monde, marquer sa différence et fonder la rupture sur des faits et des situations précises. Cette recomposition constitue le deuxième mouvement de l'élaboration de la postmodernité comme l'entend Michel Maffesoli (2003, p. 29). D'après le sociologue français, la modernité ayant bien su s'arracher de l'époque médiévale, constituant ainsi une post-médiévalité, les mutations actuelles peuvent tout autant s'émanciper, afin non pas de détruire la modernité, mais de constituer un ensemble hétérogène du fait de la transition inachevée entre modernité et postmodernité. Cet avis est partagé par Laurent Deshaies et Gilles Sénécal (1997) qui considèrent « difficile, en matière de civilisation, de parler de rupture brusque, le moderne côtoyant toujours le postmoderne ». D'où la difficulté selon Michel Maffesoli d'établir des caractéristiques propres à ce nouveau modèle encore en gestation. Néanmoins, quelques pions, symboles de tendances lourdes peuvent être mis en avant et qui serviront de révélateurs à notre étude. Ainsi la proposition de Gilles Lipovetsky pour définir la postmodernité peut servir de référence :

« [Le postmodernisme correspond à] l'hypothèse globale nommant le passage lent et complexe à un nouveau type de société, de culture et d'individu naissant du sein même et dans le prolongement de l'ère moderne »²⁵

Un élément retient l'attention dans cette définition : le recours aux concepts de culture et d'individu. Cette utilisation peut être considérée, à la suite d'autres auteurs du courant postmoderne, comme des registres essentiels à la lecture de cette mutation sociétale. Ainsi Yves Boisvert estime que « le point d'ancrage du changement qui caractérise la postmodernité est culturel » (1998, p. 182). Alain Touraine considère pour sa part que le nouveau paradigme auquel il fait référence dans son ouvrage, doit s'organiser selon ce critère culturel du fait de la confusion générée par les catégories sociales et politiques qui

²⁵ LIPOVETSKY G., 1993, *L'ère du vide : essais sur l'individualisme contemporain*, Paris, Gallimard, p. 114.

constituaient jusqu'à présent le paradigme moderne. La place de l'individu au sein de la société constitue également un des thèmes préférentiels du discours postmoderne. Jean-Bernard Racine et Heather Bryant, dans *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* indiquent que cette approche marque « le retour en force du sujet » (Lévy et Lussault, 2003, p. 733).

2.2.2.2. Mutation du Sujet

La crise qui touche la société affecte le plus petit atome constitutif de cette dernière, l'individu. L'effacement des institutions et du rôle qu'elles avaient dans la socialisation en temps qu'agents²⁶ a perdu de sa puissance et ces institutions n'assurent plus le modèle de référence. La contrainte collective a quelque peu disparu, elle s'est relâchée et permet à l'individu de se repositionner dans le champ socio-culturel. La postmodernité invite l'individu à s'autodéterminer : il serait même plus juste de dire que c'est l'individu qui s'est autodéterminé. Le « carcan » idéologique moderne dominant et les règles qui s'y rattachent ont été, pour reprendre l'expression de Gilles Lipovetsky, « pulvérisés », laissant place au droit à « l'accomplissement personnel » et à « l'être soi-même » (1993, p. 13).

Ce procès de personnalisation est rendu possible par l'absence de doctrine au sein de la pensée postmoderne, provoquant un « processus d'innovation sociale où l'individu affirme davantage sa vision personnelle du monde, sa responsabilité et sa tolérance » (Deshaies et Lussier, 1998, p. 175). Alain Touraine emploie une formule forte de sens pour expliquer cette mutation puisqu'il compare la quête d'autonomie de l'individu à la libération des esclaves (2005, p 158). L'Homme doit s'affranchir du moderne et gagner sa liberté à travers la personnalisation. Cette quête d'autonomie est là encore à rattacher aux crises successives évoquées qui amènent l'individu à se prendre en charge et ne pas attendre les solutions proposées par un système institutionnel dans lequel il ne croit plus de toute façon. Néanmoins, ce terme d'individu ne semble plus approprié, notamment du point de vue de Michel Maffesoli (1998) qui considère que ce mot se rattache davantage à la modernité, qu'il en est même le « pivot ». L'individu est devenu pluriel ce qui implique une reformulation du terme. Michel Maffesoli propose de le remplacer par celui de « personne », plus adapté pour exprimer cette mutation comportementale.

²⁶ Voir chapitre 1.2.1.1.

La « personne » postmoderne, contrairement à « l'individu » moderne, se démultiplie, par les identifications. Selon le même mouvement, la société s'efface devant la communauté. Cette transition permet de répondre à l'interrogation de François Dubet lorsqu'il affirme que « [l']on ne sort de la critique institutionnelle que par la création d'une autre institution plus « authentique » » (2002, p. 34). En l'occurrence, cette nouvelle institution est fictive, elle n'a pas d'existence légale et repose sur des principes totalement différents de l'institution moderne : l'affectif, l'émotionnel ou encore le présent au détriment du rationnel. A ce regroupement communautaire caractéristique de la postmodernité, Michel Maffesoli attribue le terme de (néo-)tribalisme (1988), le préfixe *néo* se justifiant par le caractère cyclique de cette forme de rapport social, qui marquait la période pré-moderne avant, donc, d'être absorbée par la socialisation sociétaire.

Michel Maffesoli distingue plusieurs composantes à ce nouveau tribalisme. Tout d'abord, il se caractérise par sa fluidité et l'aspect volatile de l'ancrage individuel. En effet, la négation des métarécits entraîne un émiettement des idéologies auxquelles se rattachent ces groupements communautaires, créant ainsi un socle identitaire. Ainsi, l'adhésion à ce type de groupement se fait d'autant plus intensément que la personne est seule « guide » de ce choix par les normes de l'autosélection. De fait, par leur instabilité, les groupes se font et se défont, la personne s'y intègre et s'y détourne plus facilement dès lors qu'elle n'y soit attachée d'aucune autre manière que par le lien subjectif, où la raison ne régit pas la sociabilité contrairement au contrat social de Jean-Jacques Rousseau et de la doctrine moderne.

Pour Michel Maffesoli, ce tribalisme constitue un être-ensemble sans autre finalité que celle du plaisir pris dans le partage du temps quotidien et de l'émotion. Dans cette perspective, la sociabilité rationalisée s'efface au profit de la socialité empathique (Le Pogam, 1998), que Michel Maffesoli compare à une « érotisation des relations sociales » (2001, p. 7) et qui marque une deuxième composante de ce tribalisme. Michel Maffesoli est souvent accusé de surévaluer le fait tribal (Boisvert, 1996, p. 98) dans la postmodernité, et par la même occasion la notion de *reliance*²⁷, qui remplace par asymétrie la *déliance* propre aux sociétés modernes ainsi que la désindividualisation progressive de la personne (Maffesoli, 2001, p. 8).

²⁷ Michel Maffesoli (1988) définit la *reliance* comme étant la pulsion qui pousse à se rechercher, à s'assembler, à se rendre à l'autre.

Or, dans la pensée postmoderne, d'autres courants portent une voix différente nuancant ce dernier aspect. Pour Gilles Lipovetsky, il s'agit plutôt d'un (néo-)individualisme ou, comme il l'appelle, d'une seconde révolution individualiste. La première a permis à l'Homme de s'émanciper dans les sphères politiques et économiques, par une participation sociale accrue au sein de ces mêmes sphères : la démocratie et le capitalisme permettent ainsi à l'individu de prendre part à la vie sociale en satisfaisant avant tout un intérêt personnel, selon une logique du « je pense, donc je suis ». La deuxième révolution, par le procès de personnalisation, qui marque une hyper-implication de l'individu, touche l'ensemble des secteurs.

Malgré leur concordance idéologique sur un effacement de la modernité, Gilles Lipovetsky et Michel Maffesoli, qui sont deux auteurs sur lesquels ce travail s'appuie essentiellement, ne sont toutefois pas d'accord sur la voie tracée par ce nouveau train sociétal. Pour Michel Maffesoli, le retour ou tribalisme constitue une preuve suffisante d'un dépassement de la modernité, d'où l'appellation *postmodernité* alors que chez Gilles Lipovetsky, cette ère ne constitue qu'un prolongement, signifiant certes, mais qui s'inscrit davantage dans la continuité que dans la rupture puisque l'individualisme n'est pas, selon lui, remplacé par une autre forme de lien social. La différence de point de vue entre les deux auteurs n'est cependant pas si flagrante, puisque Michel Maffesoli reconnaît un développement du désir personnel, mais qui se transfère vers les regroupements tribaux alors que Gilles Lipovetsky ne nie pas ces sphères émotionnelles, il considère juste qu'elles ne constituent pas une structure phagocytante puisque les individus qui les rejoignent le font à titre personnel.

L'apparition de ce lien local, individualiste ou tribal, au détriment du lien global que peut assurer la socialisation sociétale entraîne également une remodelisation des rapports sociaux. Comme le souligne Alain Touraine, la société est devenue « non sociale », elle laisse transparaître une nouvelle orientation au sein de laquelle l'appartenance à une classe sociale influe moins que l'appartenance à une catégorie – ou classe – culturelle. Le relâchement de l'habitus de classe, qui constituait jusqu'alors la « structure structurante » de l'individu pour reprendre la formulation de Pierre Bourdieu, s'explique par l'éminence du facteur culturel dans le quotidien. La postmodernité marquerait l'ascendance du culturel sur le social.

2.2.2.3. Prépondérance du culturel

Michel Maffesoli, en introduction de son ouvrage *Le temps de tribus, le déclin de l'individualisme dans les sociétés de masse* indique qu'il faut mettre fermement le cap sur la culture qui est en train de prévaloir sur la procédure économique-politique. Effectivement, l'individualisme, par sa faculté à pouvoir se greffer dans de multiples champs, va trouver dans le domaine culturel un espace d'expression de sa personnalisation (re)trouvée. Ainsi pour Gilles Lipovetsky, la mutation culturelle marque le renversement de l'organisation moderne dominante par les sociétés occidentales, qui tendent de plus en plus à privilégier les systèmes personnalisés au détriment des structures uniformes, notamment par le biais de la consommation (1993, pp. 161-162). Pour Gilles Lipovetsky, la consommation de masse participe à ce procès de personnalisation dès lors que chaque personne va chercher à se démarquer par l'acquisition d'un bien. Le passage d'une société de production à une société de consommation entraîne une libération culturelle, marquée par la multiplication des groupes culturels, sous-culture ou contre-culture, dont les caractéristiques ont été énoncées précédemment.

Ce foisonnement des cultures trouve une explication dans le développement important du principe de diffusion dans les sociétés contemporaines, diffusion favorisée par les médias de masse et la consommation. Ces derniers permettent un éveil des cultures. En effet, ils entraînent une prise de parole multipliée, puisqu'ils incarnent la diversité des discours et l'ouverture d'esprit. L'individu est devenu pluriel dans le sens « maffesolien », la culture qu'il développe le devient aussi. La pluralité médiatique brise selon Michel Maffesoli le règne de la culture élitiste bourgeoise, et replace, au centre des attentions, la culture ordinaire, traditionnelle et populaire, plus en phase avec le quotidien, notion qu'il place au centre de la postmodernité. Le temps de la postmodernité se conjugue au présent (Maffesoli, 2003, p. 36) et les médias sont en symbiose avec cette réalité. Les techniques d'informations actuelles mettent en évidence ce souci du rapport à l'immédiat, l'instantané, à laquelle la consommation des biens, et des biens culturels en particulier, n'échappe pas. Le procès de personnalisation dont fait état Gilles Lipovetsky engage cette course à l'épanouissement via la consommation différenciée. En préconisant tel ou tel produit plutôt qu'un autre, telle pratique physique ou sportive plutôt qu'une autre, la personne se place culturellement par rapport aux autres, la consommation devient agent de personnalisation.

Une des raisons de cette mutation culturelle postmoderne tient à l'hédonisation²⁸ des masses. L'hédonisme – qui peut se définir simplement comme la recherche perpétuelle du plaisir – étendu à l'ensemble des personnes, devient la valeur centrale de l'emballement culturel et dénote avec l'appropriation du plaisir par une classe restreinte d'individus durant la modernité. Par la démocratisation de l'hédonisme, c'est la masse qui devient avant-gardiste en matière de consommation culturelle. Gilles Lipovetsky ne nie pas l'existence de ce caractère – l'hédonisme – au sein de la société moderne, mais il ne constituait alors pas une doctrine partagée, bien qu'il fût considéré comme un but à atteindre dans la modernité et qu'il en était même « l'épicentre » pour reprendre le terme employé par l'auteur (1993, p. 152). Mais l'avant-gardisme culturel n'est alors qu'élitiste. L'hédonisme ne se diffuse que les hautes sphères de la pyramide sociale. Or son élargissement vers la base par le principe de la consommation radicalise cette hiérarchie. L'hédonisme « à tous » résilie ainsi les structures sociales mises en place par les institutions libérales modernes (*idem.*, p. 184).

Cette mutation culturelle se faisant, elle se diffuse à travers les champs du quotidien, plus facilement dans certains domaines – comme le milieu artistique par exemple – que dans d'autres, qui ne cessent néanmoins d'être de plus en plus rattrapés par cette vague hédoniste. Ainsi, selon Gilles Lipovetsky, « l'éducation, l'enseignement, **les loisirs, le sport**²⁹, la mode, les relations humaines et sexuelles, l'information, les horaires » font partie de ces champs de plus en plus pénétrés par ces valeurs dominantes de la postmodernité que sont le plaisir et la stimulation des sens (*idem.*, p. 151 et p. 162).

2.2.3. Conséquences sur les APS

Les mutations en œuvre dans la société française n'ont pas immédiatement affecté le paysage sportif français, du moins sa vitrine, à savoir le sport fédéral. Jean-Marie Brohm, cité par Paul Dietschy et Patrick Clastres constate que « le feu de la critique qui s'est emparé de toutes les autres institutions (université, théâtre, famille, armée, art, etc.) a épargné paradoxalement le sport qui est le grand absent des événements » (2006, p. 165). Paradoxalement est en effet le juste mot, car – ainsi qu'il en a été fait longuement part précédemment –, l'institution sportive est hautement représentative de la société moderne³⁰. Les deux auteurs signalent cependant quelques mouvements de contestation au sein de la

²⁸ Néologisme.

²⁹ Termes personnellement mis en caractère gras.

³⁰ Voir chapitre 2.1.3.

fédération française de football, visant à dénoncer l'autoritarisme, la gestion trop centralisatrice et les pontifes fédéraux mais dans des proportions moindres que celles qui ont affecté d'autres domaines socio-culturels (*idem.*, p. 166).

Si la pyramide sportive n'est pas autant contestée que peuvent l'être d'autres « systèmes modernes », elle voit néanmoins de nouvelles formes récuser son emprise sur le champ des activités physiques et sportives, par une redéfinition de la pratique des sports modernes mais surtout par l'apparition de nouvelles pratiques qui s'opposent pour certaines, socialement et culturellement à la pratique sportive fédérale. Ces deux mutations des APS doivent leur éclosion à l'avènement des loisirs dans le paysage socio-culturel français.

2.2.3.1. Révolution des loisirs

Plus que d'une révolution des loisirs, il aurait été tout autant valable d'intituler cette partie « la révolution du *temps* des loisirs ». Les loisirs existaient jadis, sous des formes différentes que celles que l'on connaît aujourd'hui mais ils étaient réellement bien présents dans la plupart des sociétés antérieures à la notre.

Considérons d'emblée la notion de loisir comme l'expression du temps libre par opposition au temps mobilisé dans le cadre du « travail », quel que soit l'usage qui en est fait (repos ou activités diverses), ce qui laisse augurer une palette de loisirs extrêmement large. Sous ces termes, les sociétés pré-modernes jouissaient d'un temps libre, comblé par les fêtes, carnavaux, jeux, activités religieuses ou les voyages (Teboul, 2004, pp. 15-41 ; Elias et Dunning, 1994, pp. 86-87). Joffre Dumazedier (1998), dans son ouvrage *Révolution culturelle du temps libre 1968-1988*, va plus loin dans la délimitation « temps libre/temps de travail » puisqu'il considère que ce dernier doit plutôt être défini comme le temps contraint, par opposition au temps libre qui deviendrait dès lors un temps « ipsatif », c'est-à-dire un temps où la contrainte exercée par la société ne se ressent pas, débouchant sur un temps librement choisi (p. 47).

René Teboul définit quatre caractéristiques supplémentaires à cette définition (2004, p. 45) : selon lui le loisir a un caractère libérateur (vis-à-vis des institutions, famille comprise), il est désintéressé, il possède un caractère hédoniste marqué, et enfin il est personnalisé. Ainsi, de manière synthétique, les activités de loisirs regroupent les « occasions d'éprouver des expériences émotionnelles qui sont exclues des moments très routiniers de la vie » (Elias et Dunning, 1994, p. 134). Le travail constitue sûrement la plus grosse part temporelle de cette routine puisque le fonctionnement de la société moderne s'organise autour

de celui-ci. Dès lors, le temps non contraint fait office de lucarne, de fenêtre de liberté qui s'ouvre à l'individu afin de lui permettre de sortir de l'univers rationnel moderne, qu'il s'attachera à remplir par les loisirs.

La postmodernité marque en quelque sorte l'ouverture de plus en plus grande de cette fenêtre aux activités extérieures à celles que l'individu ne maîtrise pas entièrement et auxquelles il est assujéti. Joffre Dumazedier insiste bien sur ce basculement, « l'inversion historique » comme il l'appelle (1988, p. 30), entre une période où le temps libre est organisé en fonction du temps de travail, et une autre où le temps libre prime sur le temps de travail, tant du point de vue du volume horaire, que sur celui de la valorisation de ce temps. En effet, pour l'individu, ce nouveau temps devient source d'enjeux personnels : il doit être désormais considéré comme potentiellement enrichissant pour l'individu (Teboul, 2004, p. 46), pour « se réaliser personnellement » et ne pas constituer uniquement un pendant à la vie professionnelle, mais un véritable cadre social à part entière, d'où son aspect révolutionnaire dans l'esprit de Joffre Dumazedier.

Parmi les possibilités offertes à l'individu pour se forger une identité extra-professionnelle, donc de temps libre, Norbert Elias et Eric Dunning distinguent cinq groupes d'activités : le travail privé et la gestion familiale, le repos, les soins accordés aux besoins biologiques (manger, dormir,...), la sociabilité, les activités ou jeux mimétiques (1994, pp. 90-92). C'est dans cette dernière catégorie que le potentiel de personnalisation semble pouvoir le mieux s'exprimer. Ce recours de plus en plus important aux loisirs ne s'est cependant pas uniquement basé sur la simple volonté individuelle de s'adonner à des activités autres que celles commandées par la production liée au travail. Il est le produit d'un contexte socio-économique qui a permis sa conception. L'augmentation du temps libre – induit par la baisse de celui du temps de travail – l'augmentation du niveau de vie et enfin le développement d'une société de consommation vont permettre aux deux facteurs précédemment cités de s'exprimer pleinement dans un cadre prévu à cet effet.

Comme le souligne Joffre Dumazedier, il est impossible de comprendre la révolution culturelle du temps libre sans prendre conscience des avancées économiques et sociales historiques dans la société industrielle du XXème siècle (1988, p. 27). Ainsi la diminution du temps travaillé va par effet miroir, faire accroître celui du temps libre. Des avancées sociales en terme d'horaires de travail s'étaient déjà faites sentir au début du XXème siècle, sous l'égide du Front Populaire, ayant permis le développement de la pratique sportive de manière plus massive auprès de l'ensemble de la population. Le volume horaire moyen de travail par individu et par an passe ainsi de 3 500 heures en moyenne en 1850, à 2 200 heures sous le

mandat du Front Populaire (1936-1937), puis à 1 800 heures dans les années 1970 pour s'établir aujourd'hui à 1 600 heures (Chifflet, 2000 ; Dumazedier, 1988). Autrement dit, en 150 ans, ce nombre a été divisé par deux. Comme l'indique Joffre Dumazedier, cette baisse du temps de travail est synonyme de congés, de repos prolongé, de vacances, de retraite plus précoce, autant d'éléments qui invitent à l'expression des loisirs mais qui pour autant ne l'imposent nullement car comme Norbert Elias et Eric Dunning le mentionnent à juste titre : « si toutes les activités de loisir sont des activités de temps libre, toutes les activités de temps libre ne sont pas des activités de loisir » (1994, p. 129).

Avec la ressource « temporelle », la ressource pécuniaire constitue la seconde fraction de l'équation permettant le développement des loisirs. L'augmentation des revenus et parallèlement du niveau de vie, va favoriser l'émergence des loisirs dans la société, cette dernière tendant de plus en plus à pousser l'individu à des consommations de toutes sortes (voyages, équipements ménagers, biens culturels,...). Ainsi, René Teboul indique que « la part des dépenses de loisir tend à augmenter plus rapidement que les autres dépenses » (2004, p. 47), constat partagé par Joffre Dumazedier qui montre que les dépenses des ménages en termes de loisirs sont supérieures à toutes les autres exceptées les dépenses alimentaires (1988, p. 29). Une étude de l'INSEE parue en 2009 sur la consommation des ménages depuis cinquante ans confirme cette croissance commune des revenus et de la consommation des ménages. D'après cette étude, les revenus disponibles des ménages ont augmenté de 11,2 % en moyenne par an entre 1960 et 1974, le pouvoir d'achat individuel de 4,6 % sur la même période (Consales, Fesseau, Passeron, 2009, pp. 13-14). Le facteur économique n'est pas en soi indispensable dans le cadre d'une pratique physique ou sportive. Courir dans un parc ne nécessite pas à première vue une dépense financière importante, elle peut même être considérée comme nulle. Néanmoins les dépenses matérielles de plus en plus conséquentes peuvent permettre l'acquisition d'équipement sportif³¹, une inscription dans des clubs privés, qui se développent de plus en plus, un « contact » plus direct avec le Sport via les retransmissions audio-visuelles par exemple – qui nécessite l'achat d'un matériel adapté – ou en se rendant directement sur des sites ou des évènements moyennent une contrepartie financière.

Autant d'éléments qui font une culture sportive. Mais plus que la dépense matérielle dans la consommation à finalité sportive c'est peut-être davantage l'aspect immatériel de cette nouvelle société qui va modifier cette culture, lui conférant un aspect *évolutif*, le mot

³¹ Le terme « équipement sportif » est ici à prendre dans le sens des appareils techniques permettant la pratique type raquette, chaussure, vélo, ski, etc.

révolutionnaire ayant dans le domaine étudié, une portée sans doute trop forte comparativement à la réalité des faits. Ces derniers tendent effectivement à démontrer une réelle évolution de la pratique des activités physiques et sportives et notamment le développement du concept de « Sport pour tous », puisque à la vue des données chiffrées (tableau 2), la pratique des APS n'a jamais été aussi forte que durant le développement de ce nouveau cadre socio-culturel.

Tableau 2 : Évolution du taux de pratique sportive selon les professions et catégories socioprofessionnelles

	Agriculteurs	Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	Professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
1967	5 %	5 %	67,7 %	57,6 %	35,1 %	31,5 %
1985	52 %	78,1 %	90,8 %	85,2 %	73,2 %	67,5 %
2000	66 %	83 %	92 %	92 %	86 %	81 %

Source : Teboul, 2004, p. 159.

Les propos de René Teboul sonnent pourtant comme un aveu de faiblesse devant ce phénomène d'envergure que constitue la libération du sport de son cadre rationnel, et qui a été évoquée en début de ce travail. Le sociologue indique que si les chiffres disponibles situent l'activité sportive en tant que référence de l'utilisation du temps libre dans la société moderne, sa définition claire et précise n'est pas encore posée (Teboul, 2004, p. 159). Face à ce désarmement, Paul Claval, dans son ouvrage *La géographie culturelle*, donne l'impression d'éluder habilement le fond du sujet. Bien qu'il abonde dans le sens de Joffre Dumazedier lorsqu'il indique que le temps contraint est entrecoupé de « moments de repos, de délassement et de jeu », qu'il nomme lui aussi « temps libre », il ne développe pas le côté diversifié des activités, qu'il ne cite d'ailleurs pas dans sa réflexion, brève et générale : « à tous les âges, les activités sportives ont leurs adeptes » (1995, pp. 102-103). Dans une partie consacrée aux « espaces de distraction et de loisir » on pourrait en attendre plus de la part du géographe français. A quelles activités sportives fait référence Paul Claval ? Avant cette révolution des loisirs dont nous parle Joffre Dumazedier, il existait bien des activités sportives. Cependant à l'image d'autres activités culturelles, comme la musique, le cinéma ou l'art, elles ont évolué dans le temps, comme la société a évolué.

Préalablement à cette globalisation des loisirs, on peut de manière synthétique avancer l'idée que la majorité des pratiquants d'un sport se retrouvaient sans autre cadre que celui du cadre fédéral et que l'habitus social guidait chaque individu vers tel ou tel sport, sans réelle possibilité de faire varier la nature de celui-ci. Avec la montée d'une aspiration à un autre « Sport », ou plus précisément à une autre manière de concevoir et d'utiliser le contenu du sport (c'est-à-dire l'activité physique et corporelle), une seconde dimension s'est donc ouverte et porte sur le degré d'investissement corporel qui va être placé dans une pratique, quand bien même celle-ci demeure inchangée.

2.2.3.2. De nouvelles manières de pratiquer les sports

Quelle portée accorder au développement du volet « loisir » dans la pratique fédérale ?

Quantitativement, il est certain qu'on ne peut avancer le terme de révolution sportive au sein de cette institution. Certes, les progressions en matière de licenciés sont moins significatives que durant l'âge d'or du fédéralisme, où les loisirs n'offraient pas encore d'autres alternatives que la pratique encadrée. Néanmoins, la courbe des pratiquants inscrits au sein d'une fédération sportive ne s'inverse pas. Le nombre de licenciés continue même de croître encore aujourd'hui³². Les fédérations sont toujours à la tête du système sportif français, notamment à travers l'organisation des compétitions officielles, ce qui amène Thierry Terret à affirmer que « le rôle de l'État dans la promotion du sport ne s'est manifestement pas relâché en un demi-siècle [depuis 1970] » (2004, p. 71). Nous partageons ce point de vue, bien qu'il ne fasse pas l'unanimité au sein des spécialistes de la question sportive, comme en témoigne les propos d'Alain Loret, pour qui les fédérations, l'État et les collectivités locales ont été prises au dépourvu face à cet essor des loisirs (2003, p. 42).

Doit-on considérer pour autant le système fédéral comme pérenne ? Doit-on ne pas parler que des trains qui arrivent à l'heure, et de fait ignorer les évolutions que connaît le mouvement sportif fédéral sous prétexte qu'il continue d'attirer autant les masses ? Bernard Jeu résume assez bien la conjoncture qui touche le secteur sportif au cours de cette évolution sociétale : « tout bouge sans cesse, même si les grands édifices fédéraux donnent l'impression de la stabilité » (Hubscher et al., 1992, p. 323). Effectivement, cet édifice bouge. En interne,

³² Voir figure 1, chapitre 2.1.2.3.

comme en externe. Christian Pociello (1999a) évoque les difficultés de ce système dans cette société de loisirs qui invitent à une retouche de la copie fédérale.

Mais comment modifier un système rationalisé, structuré, organisé tel que peut l'être celui des sports dans la modernité, sans le dénaturer ? En son temps, le Front Populaire avait déjà mis l'accent au sein de sa politique sportive de la nécessité de considérer la pratique sportive comme un loisir plutôt qu'à travers sa composante compétitive (Callède, 2008, pp. 20-21).

La position fédérale est délicate. Elle doit rester garante des valeurs qui prédominent dans la modernité, mais devant les problèmes éthiques que celles-ci connaissent, elle ne doit pas pour autant implorer : elle continue en effet de proposer une offre sportive privilégiée par plus d'un tiers de la population « sportive » française (17 millions de licenciés pour 47 millions de pratiquants d'activités physiques et sportives déclarés). La politique de décentralisation des pouvoirs engagée par l'État va permettre d'apporter quelques éléments de réponses, bien timides, à la nouvelle demande sportive. Ainsi, les grandes planifications d'équipements vont laisser place à des politiques sportives – en terme d'implantations d'infrastructures – plus locales, censées être mieux adaptées à la demande en matière de loisirs. Dans le domaine des équipements sportifs, Marc Falcoz et Pierre Chifflet indiquent que l'État a définitivement perdu son rôle moteur (1998, p. 19). Mais ce rôle moteur semble aussi se perdre sur le plan des pratiques fédérales qui, à l'instar des lieux qu'elles occupent, ne semblent plus convenir aux valeurs de la société telle que la personne postmoderne l'entend.

Si la reconnaissance et la mise en place des pratiques sous forme de loisirs dans le mécanisme fédéral prend peu à peu racine, la véritable évolution des APS est à chercher en dehors de cette culture sportive traditionnelle, dans les « nouvelles pratiques ».

2.2.3.3. Vers des APS postmodernes ?

De nombreux auteurs (Basson et Smith, 1998 ; Augustin, 1998 ; Le Pogam, 1997) ont recours au terme « nouvelles » pour parler des pratiques issues des évolutions sociétales mais force est de constater que parmi ces pratiques certaines d'entre elles datent des années 1950. Que dire alors des pratiques qui sont nées dans les décennies ultérieures, de 1960 à aujourd'hui ? Que ce sont de nouvelles « nouvelles pratiques » ?

Pour éviter cet anachronisme, le terme de pratique alternative, utilisé par Alain Loret peut apparaître comme une réponse appropriée. Néanmoins, une méthode plus simple, quoiqu'un peu réductrice, serait de regrouper toutes ces pratiques, qui ne sont pas rattachées à

une fédération, au sein d'une même entité et de les considérer à leur tour comme un système sportif global. Dans le cadre d'une lecture dissociant pratiques fédérales et non-fédérales, cette méthode ne souffrirait pas à priori de critique particulière.

Peut-être en sera-t-il différemment lors de notre étude de cas. Dans l'attente de celle-ci observons qu'un courant, alternatif donc, se met progressivement en place, parallèlement à ces nouveaux modes de consommations des sports fédéraux – en loisirs – mais socialement et culturellement plus marqués que peuvent l'être ceux-ci. En effet si cette pratique sous forme de loisirs des sports fédéraux a le mérite de remettre en cause une organisation sportive très rationalisée et laissant peu de place à l'excentricité, elle ne constitue pas véritablement une révolution dans le domaine des pratiques sportives, mais simplement un ajustement : ces activités se pratiquent dans les mêmes espaces, selon les mêmes règles et se trouvent le plus souvent dans la zone d'influence des fédérations.

A l'inverse, certaines pratiques se placent ouvertement en rupture avec le modèle sportif fédéral : elles forment dès lors notre système exorbitant de celui-ci, par l'intermédiaire de deux variables d'évolution majeures entre l'un et l'autre et que sont la variable des valeurs et la variable du lieu de pratique. Alain Loret est l'un des premiers auteurs à avoir mis en avant cette contre-culture sportive, en symbiose avec le développement des loisirs comme l'indique Jean-Didier Urbain, cité par Olivier Bessy (2002) : « s'invente une société des loisirs qui a l'image des sports alternatifs [...] se réorganise ailleurs et à une autre échelle qui n'est plus celle d'une réalité institutionnelle séculaire » (p. 95). Ces activités corporelles « parallèles » trouvent naissance sur la côte ouest des États-Unis, d'où leur appellation courante de pratiques « californiennes », et vont comme pour les sports anglais en leurs temps se diffuser progressivement, non plus selon un mouvement migratoire de type transocéanique pour le cas présent mais par l'appareil médiatique, piédestal de la société de consommation. Ainsi, le surf s'importe en France, sur la côte Atlantique, à la fin des années 1950, et se développe dans la décennie suivante, par l'arrivée de plus en plus massive de vacanciers sur les stations balnéaires de la région Aquitaine. Les exemples pourraient être multipliés pour illustrer l'arrivée en France de ces pratiques « fun » qui, si elles restent moins nombreuses en terme de pratiquants que leurs homologues fédérales standardisés, connaissent néanmoins les hausses d'effectifs les plus importantes (Dumazedier, 1988, p. 65).

Mais l'objet n'est pas, ici, dans le cadre de ce mémoire, de dresser une liste exhaustive de toutes les pratiques qui gravitent autour de la sphère fédérale, d'autant que le foisonnement de ces dernières au sein du paysage des APS rend difficile toute énumération précise et

surtout actualisée. Il s'agira précisément de rendre compte des évolutions qui touchent les activités corporelles, et pour ce faire nous les distinguerons en trois groupes ou familles.

Le premier groupe sera constitué des activités physiques de pleine nature – APPN – ou éco-sportives (Vigne et Dorvillé, 2009) qui comme le nom l'indique exploite toutes les possibilités qu'offre l'environnement. A la différence des pratiques fédérales qui prennent également effet dans un cadre naturel comme le ski ou le canoë-kayak, les APPN privilégient avant tout l'inconnu, l'aventure. Pour une compétition de ski alpin ou de fond, le parcours est balisé, marqué de l'empreinte humaine. De même pour les épreuves de kayak ou le bassin est « artificiel ». Dans le cadre des APPN, l'Homme se retrouve confronté à une nature sauvage, voire hostile. Le milieu marin et sous-marin (plongée, rafting, kitesurf³³, funboard³⁴,...), l'aérien (parapente, escalade,...) ou le « terrestre » (VTT, spéléologie, ski acrobatique, snowboard,...) y font office de nouveaux théâtres d'opérations pour l'expression physique et sportive même si l'aspect loisir de la pratique prend nettement le dessus sur l'affrontement. C'est l'exemple de la philosophie adoptée en ce sens par les nombreux opérateurs investissant dans ces activités, tel l'UCPA³⁵, non rattachés aux fédérations, ainsi que l'ont montré Jean Corneloup et Philippe Bourdeau (2004). On notera ici qu'Alain Loret a classé certaines de ces activités – le snowboard ou le surf notamment – sous l'appellation « glisse »³⁶. On notera également que des activités de glisse telles que le skate-board ou le roller se revendiquent en tant que pratiques de « glisse urbaine » puisque s'exerçant dans un cadre totalement différent du milieu naturel. Dès lors pourquoi ne pas valider l'existence d'APS urbaines, nous conduisant par là même à présenter notre deuxième groupe d'APS alternatives, les APS dites urbaines.

Le deuxième groupe sera donc celui des APS urbaines et une fois encore, on pourrait en être surpris tant l'immense majorité des sports dits modernes sont présents dans le tissu urbain qui accueille les espaces nécessaires au développement de ces pratiques : stades, gymnase, courts de tennis, etc., et qui sont donc elles aussi des pratiques urbaines. Dans ce système évolutif des APS, on entendra par « urbain », l'ensemble de l'espace public qui par adaptation ou appropriation, pour reprendre les termes de François Vigneau (1998), est utilisé dans le cadre d'une APS. Ainsi la rue, les parkings, les places, les parcs se muent en terrains de jeux pour des pratiques de plus en plus variées et qui nécessitent elles aussi une classification sommaire. Pour ce faire nous pouvons nous appuyer sur celle proposée par Fabrice Escaffre

³³ Combinaison d'une planche de surf et d'un cerf-volant.

³⁴ Dérivé de planche à voile.

³⁵ Union nationale des Centres sportifs de Plein Air

³⁶ Voir son ouvrage *Génération Glisse* (1995).

(2005) et qui distingue les « pratiques déambulatoires », les « sports de ballon » et enfin les « activités de glisse [urbaine] ».

Tableau 3 : Exemples d'activités physiques et sportives urbaines

Déambulatoire	Ballon et balle	Glisse
Parkour, escalade urbaine, jogging, capoeira	Street football, football sauvage, street golf ou urban golf, street basket	Skateboard, roller, BMX, freeboard, carveboard

Source : recensement personnel.

Certaines de ces pratiques peuvent poser quelques problèmes au regard de la définition retenue car elles se voient de plus en plus régulièrement accorder des espaces spécifiques, ce qui tendrait à en faire des espaces par destination. On pense notamment au skate-park, au city-stade ou au play-ground. Mais ces différents espaces restent malgré tout très « ouverts » dans le sens où il n'ont pas seulement vocation à être des lieux de pratiques exclusifs et dédiés au sport, puisqu'ils sont également lieux de vie, de détente ou de convivialité, et doivent à ce titre « s'intégrer dans un contexte environnemental » faisant parfois passer l'activité physique au second plan (Bessy et Hillairet, 2002a, pp. 120-121).

Enfin, troisième groupe de notre typologie des pratiques exorbitantes du système fédéral, les APS dites marchandes. De fait, le golf ou le tennis, même au sein d'espaces privés, sont écartés de ce groupe car ces pratiques appartiennent à la sphère fédérale. En revanche les salles de remise de forme, appelées également salle de « fitness », qui proposent des APS d'entretien corporelle, de musculation ou de relaxation, rentrent parfaitement dans cette catégorie et ont été amplement présentées par Olivier Bessy. Par ce biais marchand, de nouvelles pratiques commencent peu à peu à être intégrées à ce groupe, comme le ski en milieu urbain (dans un skidome), ou les murs d'escalades artificiels (dans une salle de pan).

Au regard de cette présentation succincte des APS exorbitantes du système fédéral, une double tendance, auparavant évoquée, se dégage.

La première tendance tient dans le fait que les trois groupes d'activités cités font tous, semble-t-il, « l'économie » des lieux sportifs normalisés, pour reprendre la formule de Jean-Pierre Augustin (2002, p. 420). Les activités se délocalisent des espaces traditionnels, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la ville. L'urbanisation progressive de la société française

est un des facteurs avancés par René Teboul pour expliquer les localisations de ces formes innovantes d'activités (2004, p. 159). Pierre Chifflet partage ce point de vue, considérant que la généralisation du modèle de vie urbain à une part de plus en plus importante de la population exerce une influence sur les habitudes en terme de pratique sportive (2000, pp. 25-26). Ainsi, si un français sur deux réside dans une commune à dominante urbaine à la fin de la seconde guerre mondiale, ce taux ne cesse d'augmenter durant la deuxième moitié du siècle. Aujourd'hui, d'après l'INSEE, 78 % de la population totale en France réside dans une aire urbaine.

Tableau 4 : Évolution du taux d'urbanisation en France de 1946 à 2009

Année	1946	1954	1962	1968	1975	1982	1990	1999	2004	2009
Taux d'urbanisation (%)	54,3	57,4	63,4	70	73	73,5	74	75,7	76	78

Source : recensements INSEE.

La deuxième tendance se dégageant de la présentation succincte des APS exorbitantes du système fédéral réside dans les valeurs qui sont investies. Ces valeurs diffèrent d'un système à l'autre. L'activité physique semble être désormais perçue comme un outil au service du bien-être et non au service de la performance. Le corps devient un enjeu central et le dessein des activités en est modifié. A la rigidité des valeurs sportives semblent s'opposer désormais en effet des valeurs plus en rapport avec la postmodernité : le plaisir, les sensations, le bien-être, la maîtrise (Le Pogam, 1997). L'efficacité du geste cède le pas à l'esthétisme de ce dernier.

Ces APS cherchent avant tout à s'extraire du commun, comme l'indique Bernard Jeu : « la notion de sport inorganisé devient une idée, un idéal » (Hubscher et al., 1992, p. 335). Ce « sport inorganisé », par ses aspects revendicatifs envers une culture (sportive) dominante, porte la marque d'une contre-culture (sportive). Alain Loret parle ainsi de ré-invention du sport (2003, p. 41). Mais en sortant des valeurs et des lieux sportifs traditionnels, ces pratiques sortent également du concept de Sport puisqu'ils n'appliquent plus les standards prescrits par cette catégorie spécifique des APS dont le champ se disperse par ailleurs sous l'arrivée des loisirs. Désormais, faire du « sport » ne signifie donc plus automatiquement « pratiquer au sein d'une fédération ». Ces pratiques exorbitantes des fédérations apparaissent comme trop « sérieuses » pour n'être que des jeux, et pas suffisamment pour rentrer dans la

catégorie des « sports ». Ce qui tendrait à les réunir sous la nouvelle appellation de pratiques ludo-sportives (Escaffre, 2005).

Au sein des ces pratiques ludo-sportives, il serait intéressant d'en évaluer les antagonismes latents ou patents. Exemples pour illustrer ce propos : le système fédéral phagocyte certaines pratiques ludo-sportives (BMX, ultimate³⁷), par sportification (Dugas, Bordes, Collard, 2007), ce qui n'est pas le cas pour d'autres. Ce même système fédéral peut à l'inverse être sous influence des pratiques ludo-sportives (Pociello, 1999b, p. 102). Le football indoor recèle t'il en lui-même ce type d'antagonismes ?

³⁷ Sport à base de frisbee

CHAPITRE 3 :
Pratique, terrains et sources d'étude

3.1. La pratique étudiée : le football indoor

3.1.1. Pourquoi étudier cette pratique ?

Afin d'affirmer cette évolution des APS, du sport au ludo-sportif, et de la caractériser, la sélection d'une pratique de référence faisant office de juge de paix à l'hypothèse de départ s'est avérée nécessaire. Ce choix s'est arrêté sur le football indoor et son cadre de jeu : le complexe indoor. Pour des raisons pratiques, ces deux termes seront dès à présent « fixés » pour rendre compte respectivement de l'activité et de l'espace étudié. La décision de porter cette étude sur le football indoor tient à la combinaison de plusieurs facteurs.

Premier facteur : cette activité innovante demeure non encore abordée par les différentes études géographiques et même sportives – issues des recherches en STAPS –. Elle constitue donc un cas potentiellement riche d'enseignements, notamment à travers sa confrontation avec les autres études sur les pratiques ludo-sportives urbaines, décrites notamment par Fabrice Escaffre (2005), Jean-Pierre Augustin (2001), Éric Adamkiewicz (1998) ou Gilles Vieille-Marchiset (2010) et qui ont été évoquées dans la partie précédente.

Deuxième facteur : le football est le sport le plus pratiqué en France, en terme de licenciés. Le développement de « variantes » à ce football traditionnel, plus ou moins organisées et institutionnalisées comme le futsal, le beach-soccer, le jorkyball³⁸, le foot-freestyle et toutes les formes « sauvages » d'oppositions balle au pied – pour ne citer que les formes les plus répandues – à laquelle s'ajoute donc le football indoor, soulève des interrogations qui ont corroboré ce choix. Ces autres pratiques sont parfois évoquées, à titre comparatif, car le football indoor ne constitue pas une activité isolée du champ des activités physiques et sportives. Une confrontation entre plusieurs d'entre elles, notamment le futsal et le jorkyball, proches par leurs pratiques, a été un temps envisagée mais finalement abrogée faute de perspectives et de moyens. L'ombre des variantes qui composent le Football Association plane subrepticement au-dessus de ce mémoire sans pour autant être pleinement abordées. Une présentation plus ample du football indoor (3.1.2.) suffit à s'en convaincre. En outre, le football indoor, contrairement à d'autres pratiques ludo-sportives, plus disséminées

³⁸ Le jorkyball est une activité physique et sportive dérivé du football et du squash qui se joue à 2 contre 2, dans un espace clos, avec des murs en plexiglas.

dans l'espace, permet un recueillement d'informations et une observation plus aisés car il se joue dans un cadre spatio-temporel fixe.

Enfin, à titre personnel, l'intérêt marqué aux activités sportives, de surcroît collectives, et particulièrement au football a orienté ce choix. La pratique, au préalable, du football indoor n'a fait que renforcer mon questionnement sur cette forme de football, questionnement qui aboutira finalement à sa problématisation.

3.1.2. Présentation de la pratique

3.1.2.1. Classification dans le champ des APS

Le site *Number5.fr*³⁹, rare espace « en ligne » à fournir une tribune permanente à la pratique du football indoor – en dehors des sites des complexes et des réseaux sociaux – tombe malheureusement dans la facilité en annonçant que le *five a side football* (appellation officielle de cette pratique outre-Manche) est « un sport dérivé du football classique ». Si le lien de parenté entre les deux pratiques n'a pas lieu de susciter une quelconque indignation, on peut toutefois contester l'utilisation du mot « sport ». La définition émise par Pierre Parlebas, que nous utilisons pour référence, ne permet tout simplement pas de classer le football indoor comme un sport. Parmi les quatre critères distinctifs émis par ce théoricien, seule la situation motrice de l'activité est irrévocable. Les trois autres éléments qui ont été retenus – institutionnalisation, codification, compétition – suscitent de multiples interrogations que les pages suivantes vont s'attacher à décrire et auxquelles elles vont s'efforcer de répondre.

Dès lors, où situer le football indoor dans l'univers des pratiques physiques ? Au regard des ses traits distinctifs et en se basant sur la classification de Pascal Bordes, Luc Collard et Eric Dugas (2007), qualifier le football indoor de pratique ludo-sportive, également synonyme de jeu-sportif non institutionnel. ne relève pas d'une logique extravagante, et constitue même une dénomination appropriée. Pierre Parlebas dans sa *Contribution à un lexique commenté en science de l'action motrice*, fournit une base terminologique remarquable sur laquelle s'appuient les trois auteurs précédemment cités et à laquelle il est nécessaire de confronter la

³⁹ Adresse du site : <http://www.number5.fr/>

pratique du football indoor. Répondant à un « désir d'inventaire et d'organisation » (1981, p. 6), ce classement facilite la lisibilité des activités physiques et sportives.

La présence de l'action motrice au cours d'une partie football indoor confère à cette pratique le statut de pratique motrice. Cependant, lorsqu'une personne tond sa pelouse ou répare un meuble, cette action motrice est tout aussi présente. Raison pour laquelle on utilise le terme de pratique ludomotrice afin d'insister sur l'aspect ludique de l'activité, que Johan Huizinga (1951) et Roger Caillois (1967) ont présenté de manière complète. Cet ensemble des pratiques ludo-sportives rassemble donc les « activités motrices qui se réfèrent aux jeux sportifs » (Parlebas, 1981, p. 149). Cette catégorie des jeux sportifs est encore trop hétérogène pour pouvoir y inclure toutes les pratiques. L'utilisation d'un deuxième critère distinctif, l'institutionnalisation, va permettre un écrémage supplémentaire.

Le football indoor ne possède pas d'institution de référence dans le sens que lui donne Pierre Parlebas. Selon cet auteur, l'institution « répond au phénomène massif qui impose un dispositif officiel et des appareils matériels extrêmement puissants : fédérations, contrôles de l'État, règlements, instances d'autorité, calendriers, cérémoniaux, arbitres et officiels, sanctions, récompenses et condamnations » (1981, p. 244). William Gasparini (2000) rappelle quant à lui dans son ouvrage *Sociologie de l'organisation sportive* que ces institutions sont « réglées par voies légales » et qu'elles ont « des missions et fonction officielles » (p. 24). Aucune instance ne régule la pratique du football indoor. En France, chaque complexe est libre de mettre en place le système de règle, d'opposition qu'il souhaite et ceci sans passer au préalable par un système hiérarchique. Cette absence d'institutionnalisation ou de bureaucratisation (Guttmann, 2006 [1978], p. 38) fait du football indoor un jeu-sportif hors institution. La définition que donne Jean-Pierre Augustin de l'activité ludo-sportive abonde dans ce sens puisque selon l'auteur, elle désigne « les modalités non institutionnalisées – non compétitives et hors clubs – de pratiques sportives [...] » (Augustin et al., 2008, p. 119).

Au sein de ces jeux-sportifs hors institution, tous n'ont pas la même logique et un développement s'avère dès lors nécessaire. Dans son article *Du sport aux activités physiques de loisir : des formes culturelles et sociales bigarrées*, Eric Dugas (2007) recense trois types d'activités : les jeux-sportifs du patrimoine ou traditionnels, les jeux post-sportifs et les jeux didactiques.

Au regard des critères définis pour ces trois ensembles de pratique, il est difficile d'inclure le football indoor dans l'une d'elles, de manière indiscutable en tout cas. Il paraît délicat de classer le football indoor dans la catégorie des jeux-sportifs du patrimoine tant il ne possède pas un ancrage suffisant pour pouvoir revendiquer un enracinement dans une culture

locale (Dugas et al., 2007, p. 98). Les jeux didactiques rassemblent les activités ordinairement pratiquées en milieu scolaire, et symbolisent l'aménagement des APS en fonction de la situation (nombre d'élèves, espace de pratique, matériel disponible,...). Reste donc la catégorie des jeux post-sportifs, auquel le football indoor peut effectivement se rapprocher mais cette association n'est pas parfaite. En effet, cette catégorie est plutôt destinée aux pratiques dites auto-organisées, non seulement par l'absence d'institutions, mais aussi par l'indépendance de « toutes structures prescriptives » (Dugas, 2007). Or dans notre cas, la structure est bien présente. Le pratiquant jouit d'une certaine liberté, il peut en effet adapter les règles comme il le souhaite, du moins en dehors d'une compétition organisée par le complexe, mais il reste soumis à certains éléments (temporalité, spatialité, respect des lieux et du règlement intérieur de l'établissement,...). Ici, la liberté d'agir et de décider n'est pas totale, contrairement aux pratiques urbaines, dites de « rue » qui, quant à elles, s'inscrivent véritablement dans cette spontanéité (Basson et Smith, 1998) et cette tradition émancipatrice (Augustin, 2001).

On se contentera donc du terme de jeu-sportif, sans entrer dans une sous-catégorie afin de ne pas se méprendre. Néanmoins, afin de préciser notre pensée, le management de cette pratique par des sociétés et l'échange de services qui s'opère entre le joueur et le gérant (participation financière pour avoir accès aux structures), nous permet et nous pousse à avancer l'expression de **pratique ludo-sportive marchande** pour évoquer le football indoor. Il est également possible de procéder à une analyse complémentaire de cette pratique, elle aussi émise par Pierre Parlebas. Elle consiste à réunir en classe ou groupe les pratiques – qu'il s'agisse de sport ou de jeu-sportif – qui partagent les mêmes éléments de logique interne⁴⁰ (Parlebas, 1981, p. 131).

Trois dimensions composent la logique interne (Parlebas, 1981, p. 7) :

- l'incertitude due à l'environnement physique
- l'interaction avec partenaire(s)
- l'interaction avec adversaire(s)

⁴⁰ La logique interne se définit comme le « système de traits pertinents d'une situation motrice et des conséquences qu'il entraîne dans l'accomplissement de l'action motrice correspondante.

La présence ou l'absence cumulée de ces trois dimensions permet de situer une pratique au sein d'une des huit classes :

Ø : absence des trois critères (gymnastique, marche)

I : milieu incertain, pratique sans partenaires ni adversaires (ski alpin, plongée)

A : milieu stable, pratique avec adversaire(s), sans partenaires (boxe, squash)

P : milieu stable, pratique avec partenaire(s), sans adversaires (aviron, patinage en couple)

PA : milieu stable, pratique avec partenaires et adversaires (football, rugby)

PI : milieu incertain, pratique avec partenaires, sans adversaires (alpinisme, spéléologie)

AI : milieu incertain, pratique avec adversaires, sans partenaires (cyclisme, ski de fond)

PAI : présence des trois critères (voile en compétition)

Concernant le football indoor, on ne peut parler d'incertitude liée au milieu de pratique puisque ce dernier est standardisé, et n'est pas soumis à des variations. L'indice I (incertitude due à l'environnement physique) n'est donc pas retenu. En revanche, les deux autres éléments sont bien présents dans le cas de cette pratique. Partenaires (P) et adversaires (A) font partie intégrante du jeu. Le football indoor se retrouve donc dans la classe PA, qui regroupe la plupart des activités collectives (football, rugby, basketball, volleyball, handball, hockey, base-ball,...). Pierre Parlebas définit cette classe comme celle où s'entremêle « l'interaction qui noue des partenaires et l'interaction qui dénoue des adversaires, le tout dans un espace codifié et constant ». Il ajoute que cette classe constitue un ensemble riche et original (1981, p. 14).

En l'absence d'une comptabilisation basée sur les licences délivrées, il est délicat de fournir précisément un chiffre de pratiquants. Toujours selon *Number5.fr*, ce dernier atteindrait les 4 millions de pratiquants en Angleterre, pays phare de la pratique, alors qu'Hugues Sonios, dans un court article internet paru sur le sujet⁴¹ avance – sans source – le chiffre de 25 millions de pratiquants à travers le monde. Effectivement, d'autres pays européens, comme l'Italie, développent ce concept, qui touche progressivement les autres continents, Asie et Moyen-Orient principalement, mais ces tentatives statistiques paraissent très aléatoires. Étrangement, aucune estimation nationale quant au nombre de pratiquants – réguliers ou occasionnels – n'a encore été établie.

⁴¹ « Qu'est ce que l'Urban football ? » disponible sur cette adresse : <http://www.suite101.fr/content/questce-que-lurban-football--a339>

Après avoir situé le football indoor sur l'échelle des situations ludomotrices, une étude plus approfondie de son histoire, des règles, de la dénomination de la pratique ainsi que de son lieu de pratique contribueront à définir ce jeu-sportif sous un éclairage plus complet.

3.1.2.2. Histoire du football indoor

Il s'avère délicat de déterminer l'Histoire du football indoor, à l'image de celles de nombreuses pratiques, sportives ou non. Chaque sport possède sa petite histoire, presque mythique ou participant à sa légende, telle la naissance du base-ball (Augustin, 1995) ou du rugby (Parlebas, 2003b). Pour établir les origines d'une pratique, il est d'usage de faire référence à l'instauration d'une institution chargée de promouvoir règles et compétitions. Dans le cas du football indoor, l'absence d'un tel organisme réduit à néant toute recherche par ce biais. Néanmoins, des pistes de suggestions peuvent être exploitées afin de retracer le cheminement constitutif de cette pratique. Comme le laisse penser son appellation, le football indoor semble trouver ses origines dans la pratique du football ou peut-être plus encore dans celle du futsal – football en salle –, plus récente et elle-même dérivée du football. Le futsal bénéficie d'une fédération internationale, affiliée à la FIFA, ce qui lui confère un passé « officiel », comme le football « à 11 » naturellement. Si la pratique originelle du football remonte à la fin du XIX^{ème} siècle, des suite de sa codification en 1863 au Royaume-Uni (Augustin, 1995, p. 40), celle du futsal apparaît bien plus tard. Les origines de cette pratique, mêlant handball, football et basketball sont à mettre à l'actif de professeurs sud-américains qui développent cette activité sur leur continent à partir des années 1930⁴².

D'après le site *Number5.fr*, suite à son passage aux Etats-Unis, le futsal va être (re)façonné par les équipes professionnelles anglaises en incorporant des murs restituant rapidement le ballon afin de limiter les arrêts de jeu et par-là même augmenter la rapidité des actions et les facultés techniques des joueurs. Les premiers tournois, par manque d'infrastructures, sont organisés sur des patinoires recouvertes à l'aide de plaques en polyéthylène mais en conservant donc les rambardes circulaires. La FIFA, inquiète du développement de ces pratiques concurrentes – futsal et *five a side football* – essaya bien de lancer des pratiques similaires mais seul le futsal fut reconnu comme pratique intégrée au

⁴² Voir le site internet de la FIFA pour une histoire « officielle » du futsal : <http://fr.fifa.com/futsalworldcup/destination/history/index.html>

Football Association. Le *five a side football* poursuit sur la direction de l'amateurisme pour devenir petit à petit une pratique ouverte au grand public avec l'inauguration en 1987 du premier espace de jeu à Nottingham (*idem.*).

3.1.2.3. Règles du football indoor

Contrairement à son homologue française, la pratique du football indoor en Angleterre est affiliée à la Football Association, équivalente à la Fédération Française de Football. Cette institution est garante des lois du jeu. Ainsi, en Angleterre cette pratique est réglementée et les modalités de pratique y sont les mêmes pour tous les complexes du pays, aussi bien à Manchester, qu'à Newcastle, Liverpool ou Londres. Toutefois ce cadre réglementaire n'est que théorique puisque chaque complexe est libre d'adapter les règles à sa façon même si dans le cas anglais, l'existence de ce corpus réglementaire national est une base solide.

Les règles du football indoor émises par la fédération anglaise de football⁴³ – The FA – sont basées sur celles validées par l'International Football Board Association, instance chargée de l'aspect réglementaire de ce sport au sein de la FIFA. Elles s'organisent selon les 17 lois originelles du football de 1883, date de création de cette autorité. En s'inspirant directement de celles-ci, une présentation informelle des règles s'appliquant au football indoor a été éditée⁴⁴. En France, le vide institutionnel permet une mise en place arbitraire des règles selon les complexes, ce qui ne signifie nullement une absence de règles. Si cette synthèse personnelle a pour objectif de faciliter la compréhension globale du novice en la matière, il est toutefois essentiel de distinguer deux configurations de jeux qui s'offrent au pratiquant de football indoor : le cadre compétitif et le cadre autonome, qu'on appelle loisir.

S'agissant du cadre compétitif, un règlement strict est établi par l'organisateur du tournoi, en l'occurrence le complexe ou bien une entreprise qui pilote l'évènement. S'agissant du cadre autonome, il appartient aux joueurs d'appliquer les règles de leurs choix, même si ces dernières sont pour la plupart tacitement connues. Les comportements typifiés, soulignés par Alexandre Oboeuf (2010), basés sur la reproduction du geste, de l'attitude, de la praxique, engagent donc le joueur, même novice, à appliquer par habitude, une attitude proche, qu'il visualise, en l'occurrence la pratique d'un sport comme le football ou un autre sport collectif.

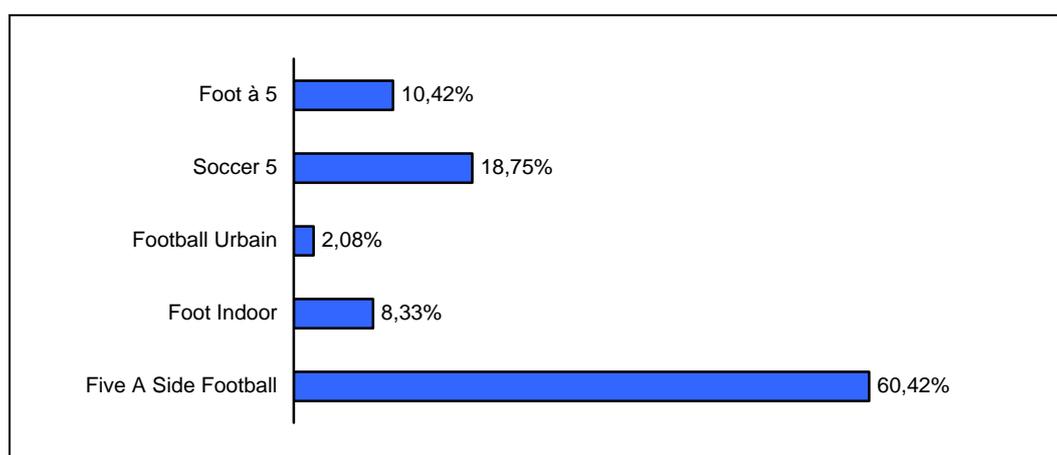
⁴³ Voir le site internet de la FA : <http://www.thefa.com/GetIntoFootball/Players/LawsOfSmallSidedFootball.aspx>

⁴⁴ Disponible en annexe 1.

3.1.2.4. Dénomination de la pratique

Tout au long de ce mémoire, la question de l'appellation de cette pratique s'est posée de manière récurrente puisque là encore, aucune autorité ne la définit clairement, et que les personnes chargées de structurer cette pratique⁴⁵ n'ont pas davantage arrêté de décision sur la question, ne remettant donc pas en cause le terme proposé de football indoor. Sur le site *Number5.fr*, l'administrateur propose un sondage instructif portant sur ce sujet. La question posée aux internautes était la suivante : *vous connaissez le Futsal & le Beach Soccer. Selon vous, le football à 5 joué sur un terrain en gazon synthétique, indoor ou outdoor, doté de bordures empêchant le ballon de sortir de l'air de jeu devrait officiellement s'appeler : Five a side football / Foot indoor / Football urbain / Soccer 5 / Foot à 5 ?* Cette question portant explicitement sur le football à 5, a eu pour effet d'altérer les réponses.

Figure 4 : Résultats du sondage portant sur la dénomination de la pratique



Source : Number5.fr

En dépit du nombre réduit de réponses, qui s'élève à 48 (au moment de la rédaction de ce travail), limitant de fait la portée des résultats, une grande majorité de votants préconise l'utilisation de l'intitulé « five a side football » pour qualifier cette pratique. Il est vrai qu'il renvoie directement aux origines de cette activité et que cette appellation a une forte légitimité outre-Manche. Néanmoins, cette toponymie ne peut convenir, tout comme celles de Soccer 5 et de Foot à 5, même si ces trois propositions sont les plus plébiscitées. En effet, ces appellations reposent sur l'angle chiffré de la pratique. Or si on se reporte à la loi numéro 3 (annexe 1), cette pratique peut tout aussi bien mettre en jeu 3 joueurs contre 3, 4 contre 4,

⁴⁵ Essentiellement les personnes travaillant dans les complexes.

5 contre 5 et même 6 contre 6 dans certains centres. L'emploi du chiffre 5 dans le nom de la pratique discrimine les autres formes de jeu, or cette étude souhaite aborder l'activité dans son cadre général et non en s'attachant uniquement à sa forme à 5 contre 5.

De notre point de vue, si quelques éléments varient d'une forme à l'autre (taille du terrain, présence ou non du gardien), il apparaît toutefois que les similitudes entre ces formes sont plus nombreuses que les différences et que la présence de ces diverses configurations au sein des complexes tend à créer des passerelles entre elles plutôt que des « spécialistes » d'un format de jeu bien précis ce qui justifierait le recours à une appellation spécifique. Cette pratique ne représente pas un cas particulier comme celui du rugby où les différences de règles nécessitent une appellation distinctive entre le rugby à XV et les autres formes de jeu (rugby à XIII, à 7, ...).

Si le terme générique « Football » s'impose, il aurait pu se compléter par l'adjectif « urban » ou « urbain » comme le suggère le sondage. Mais n'existe-t-il pas déjà une forme de football, non-institutionnelle elle aussi, pour laquelle ce terme serait encore plus approprié ? Cette variante, appelée « football de(s) rue(s) » ou « football de pied d'immeuble » (Travert, Griffet, Therme, 1998), est plus ancienne que celle pratiquée dans les complexes, et recouvre mieux le terme « urbain » car elle utilise directement les éléments de l'environnement local : banc, arbre, porte de garage, ralentisseur (*idem.*, p. 113). Ici l'espace est approprié alors que le complexe constitue un équipement par destination (Vigneau, 1998, p. 11) qui même s'il s'implante majoritairement en ville ou en périphérie de celle-ci, n'est pas directement au contact de l'espace public. C'est cette spécificité – « l'être ensemble » que partagent pratiquants et non pratiquants au sein du même espace : la rue, la place publique – qui caractérise cette forme de football et qui donc lui permet de revendiquer cette appellation officielle de football urbain.

Face à cela, peu d'alternatives se présentent pour qualifier l'activité étudiée. L'application du terme indoor avait déjà été préconisée avant la découverte du sondage, bien que cette terminologie puisse prêter le flanc à une certaine critique. En effet, la traduction du mot « indoor » peut s'interpréter de différentes sortes. D'après *Le Grand Dictionnaire Hachette-Oxford* (Corréard et al., 2009, p. 1139), le mot « indoor » signifie dans un premier sens « en salle » lorsqu'il s'agit d'activité, de sport ou de compétition (activity, sport, competition). Il peut également être traduit par « couvert » dès lors qu'il s'agit d'une infrastructure, comme d'un bassin d'eau ou d'un court de tennis (pool, tennis court), mais aussi par les mots « d'intérieur », « intérieur » ou « à l'intérieur ».

Consécutivement, faut-il considérer prioritairement l'aire de jeu, le lieu de pratique, ou ne pas distinguer ces deux espaces ? La réponse à cette question nécessite l'analyse du lieu de pratique : le complexe.

3.1.3. Le lieu de pratique : le complexe de football indoor

3.1.3.1. Caractéristiques du lieu de pratique

La pratique du football indoor se caractérise par la définition d'un espace de jeu particulier. Mais peut-être plus que cette « aire de jeu » ou « terrain », c'est l'environnement dans lequel évolue le pratiquant qui est singulier. En effet, si l'on excepte la surface de jeu, en l'occurrence une pelouse synthétique⁴⁶, les caractéristiques (règlement) exposées précédemment peuvent tout autant s'appliquer au street football – qui regroupe le football « des rues » et celui de « pied d'immeuble » – joué sur l'ensemble des surfaces disponibles ou plus spécifiquement au sein d'un microéquipement ludo-sportif de proximité (Bessy et Hillairet, 2002a, pp. 115-142).

La localisation de ces terrains est en revanche bien particulière. Contrairement à ces espaces ludo-sportifs de proximité que constituent les city-stades ou les terrains multisports/multiactivités (*idem.*), qui bénéficient en général d'un accès permanent, libre et gratuit en *extérieur*, les complexes ont un accès réglementé et *d'intérieur*. En Angleterre, ces terrains sont quasiment tous situés en extérieur, cela ne signifiant pas pour autant qu'ils soient libres d'accès. Ils restent à la charge des gérants et sont clairement circonscrits. En France, si ce dispositif est de plus en plus suivi, il reste encore exceptionnel, raison pour laquelle l'emploi du terme « indoor », dans le sens « en salle », n'a pas été écarté, en dépit du faible report des votes pour cette appellation. Quand bien même ces espaces de jeu se situeraient à l'air libre, échappant donc aux qualificatifs d'espace « couvert » et « en salle » ils restent néanmoins dépendants du complexe auquel ils appartiennent et sont parfois même localisés « à l'intérieur » du complexe en bénéficiant d'une ouverture de la toiture ce qui rendrait certes la dénomination moins adaptée mais tout aussi valable. Néanmoins ce problème de dénomination ne se posera réellement en France qu'une fois la pratique « libérée » de son enceinte.

⁴⁶ Voir annexe 1, loi 1.

Le football indoor tel qu'il est présenté se joue dans un équipement privatisé, où la pratique nécessite une contribution financière, de l'ordre de 5 à 10 € de l'heure par personne, selon l'horaire et la formule choisis. Cet espace, qu'on appelle donc usuellement « complexe » ou « centre » est géré par une SAS (société par actions simplifiée) ou SARL (société à responsabilité limitée), propriétaire des lieux et qui en conséquence décide de son aménagement. Ce dernier tient un rôle prépondérant dans l'attractivité du lieu et dans son originalité par rapport à d'autres espaces sportifs, comme il en sera fait plus amplement état dans la dernière partie. Un complexe peut également être « franchisé », c'est-à-dire que par contrat, une société concède à un groupe d'investisseurs, à une autre société, ou à un particulier, un droit d'utilisation de son enseigne, de ses marques et de ses procédés commerciaux, contre le reversement de royalties, et le plus souvent un droit d'entrée initial⁴⁷.

3.1.3.2. Implantation en France

Si la pratique du football est arrivée en France par l'expatriation de britanniques emportant avec eux les modalités de ce nouveau sport (Ravenel, 1997, p. 82), l'apparition du football indoor en France s'est faite selon un processus d'importation.

Le premier complexe de ce type est apparu à Rennes, en 1998. A la suite d'un séjour en Angleterre, qui possédait déjà de nombreux complexes de ce type, Hugues Bertagnolio décide d'implanter ce concept sur le territoire français et ouvre donc le premier centre de football indoor en France. Il faut attendre près de 10 ans pour trouver trace d'ouvertures similaires dans le reste du pays. En 2005, Stéphane Garcia, auteur d'une étude marketing sur le sujet, comptabilise 6 centres privés. Cinq ans plus tard, grâce à une moyenne de 6 ouvertures par an, 50 complexes sont opérationnels. Cette croissance ne faiblit pas puisque d'après un recensement personnel datant de mars 2011, basé sur les sites internet des franchises mais aussi de sites spécialisés faisant office d'annuaires, 127 complexes privés **proposant** une forme de football indoor sont dénombrés⁴⁸. Ce chiffre est à relativiser comparativement à celui émis par Stéphane Garcia. Ce dernier, lors de son recensement de 2010, écartait « les organisations sportives privées dont l'offre commerciale principale est axée sur des pratiques sportives telles que le badminton ou le squash et proposant, par effet de mode ou opportunisme, des formes réduites (à 2, 3 ou 4) du football à 5 » ainsi que « les organisations

⁴⁷ Informations recueillis auprès de Jérôme Boury et Joël Hlomaschi, tous deux membres respectifs des franchises Footsal et Planet Foot, deux franchises implantées dans notre zone d'étude.

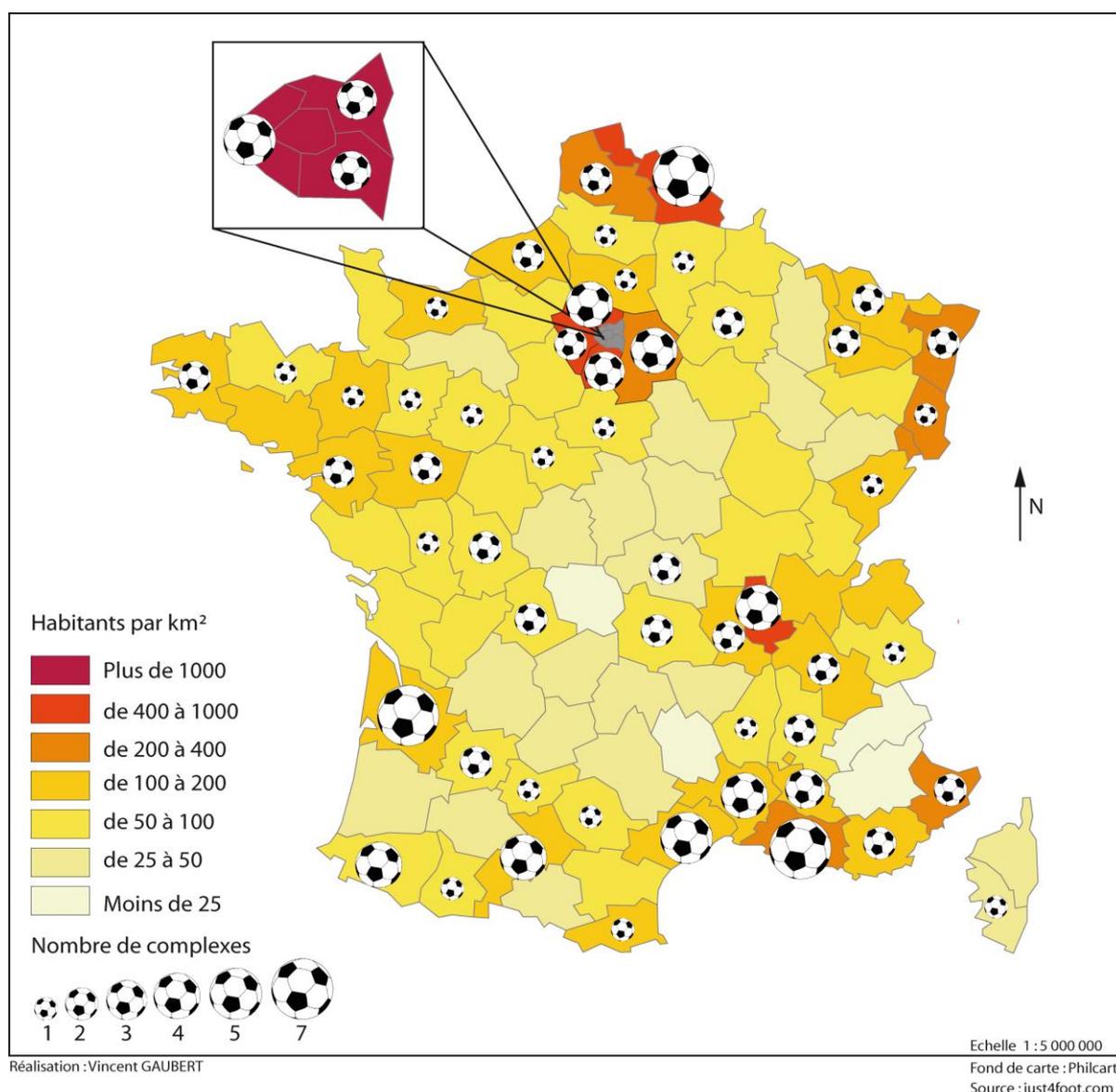
⁴⁸ Voir annexe 2.

développant d'autres formes dérivées du football tels que le beach-soccer (football pratiqué sur le sable) ou le futsal (football pratiqué en salle, sur un terrain de handball) ».

Si notre étude prend elle aussi en compte l'exclusion partielle de la deuxième forme d'organisation – les terrains en sable ont été pris en compte dans le recensement – elle incorpore en revanche pleinement la première forme, celle qui offre d'autres activités aux usagers du complexe. C'est le cas d'un des complexes que nous abordons dans notre étude, le WAM, qui structure son offre entre pratique du squash, du badminton et donc du football indoor. Le choix de conserver ce type d'espace tient au fait que selon nous, la présence d'autres pratiques sportives sur le site ne justifie en rien son absence d'intérêt dans le cadre d'une étude sur la pratique. Doit-on considérer que le déroulement d'une partie à 4 contre 4 au WAM revêt moins d'importance qu'une partie similaire mais dans un complexe « entièrement dédié » au football indoor ? Nous pensons que non et c'est la raison pour laquelle les deux groupes de pratiquants doivent être pris en compte autant que les espaces qui les reçoivent. Nous ne voyons pas en quoi le fait de pratiquer du squash ou du badminton constitue un facteur distinctif, qui justifierait de ne pas traiter les espaces qui permettent un choix d'activités sur leur surface.

La cartographie des complexes proposant une forme de football indoor (carte 1) laisse apparaître des centres et des périphéries concernant cette pratique. Une comparaison avec les taux de densité par départements montre le lien étroit entre les concentrations humaines et la présence de cette pratique.

Carte 1 : Répartition des complexes de football indoor par département



Ainsi, une large bande allant de la Meuse aux Landes, appelée communément « désert français » ou « diagonale du vide », et qui concentre des faibles densités de population (Moriniaux, 2010) est sous équipée en terme de complexe de football indoor. A l'inverse, les départements possédant de grandes agglomérations telles que Paris, Lille, Lyon, Marseille, Bordeaux ou Nice et des densités importantes, sont bien équipés. Les départements les mieux dotés en la matière sont la Gironde, les Bouches-du-Rhône et le Nord avec chacun 7 complexes. La région parisienne bien qu'étant la plus fournie avec 24 complexes soit un cinquième de l'ensemble des sites français, constitue une particularité : autant la répartition francilienne des complexes est homogène puisque aucun département de la région Ile-de-France n'accueille plus de 5 complexes, autant la ville de Paris ne possède pas de centre de football indoor intra-muros.

3.2. Le territoire étudié : l'agglomération lilloise

3.2.1. Pourquoi Lille ? Quelle zone d'étude ?

3.2.1.1. Le choix de l'agglomération lilloise

L'étude précise de la pratique du football indoor nécessite l'établissement d'un terrain d'enquête. Ce dernier sera l'agglomération lilloise, dans les limites de l'intercommunalité Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU). Pourquoi Lille plutôt que Paris, Lyon ou même le département du Nord dans son ensemble ? Trois raisons expliquent ce choix.

La première tient aux particularités de cette ville et des communes avoisinantes. Lille⁴⁹ présente un cas extrêmement intéressant d'évolution à la fois sur le plan social, culturel, touristique, sportif, urbain ou encore politique, même si nombre d'agglomérations en France peuvent justifier de phénomènes évolutifs semblables.

La seconde raison qui justifie le choix de Lille, outre l'attachement affectif que je porte à cette agglomération dans laquelle je suis né, est d'ordre purement pratique : y résidant, cela permettait en effet, grâce à une grande facilité de déplacement, une insertion idéale et prolongée « sur le terrain » et une observation régulière de la pratique.

Enfin la troisième raison, qui rendrait les deux premières inutiles si elle n'existait pas, est liée à la présence de nombreux complexes dans l'aire urbaine de l'agglomération. Au nombre de cinq, ils constituent un cas unique en France, où aucune autre intercommunalité ne possède autant d'équipements de ce type sur son territoire.

⁴⁹ Lorsque le terme « Lille » est employé, il désigne l'intercommunalité. Si l'on souhaite se référer uniquement aux limites communales, on emploiera « la ville de Lille ».

3.2.1.2. Délimitation de la zone d'étude

Ce choix opéré du terrain Lillois, de nombreux périmètres pouvaient y être délimités. Comme le soulignent Didier Paris et Jean-François Stevens dans leur ouvrage *Lille et sa région urbaine*, « la question du vocabulaire [à propos de Lille] n'est certainement pas épuisée » (2000, p. 28). De multiples entités spatiales peuvent faire référence à « Lille », constituant un « emboîtement d'objets géographiques » (Paris, 2002, p. 1) : la ville (de Lille), l'aire urbaine (de Lille), l'arrondissement (de Lille), l'intercommunalité (LMCU), l'aire métropolitaine (de Lille), l'eurométropole (Lille-Kortrijk-Tournai), pour en rester à un niveau local et/ou régional.

Sur un plan théorique, la zone d'étude proprement dite l'a été davantage en fonction du lieu de pratique, à savoir les complexes, que selon d'autres critères, d'ordre politique, linguistique ou culturelle. A l'origine, ce travail souhaitait mettre la pratique du football tel qu'il est joué au sein de la fédération compétente (FFF) en regard de celle du football indoor. Pour ce faire, les limites administratives de l'arrondissement de Lille (annexe 6) avaient été privilégiées car elles correspondaient au territoire d'activité géré par le District Flandre de football (article 3 des statuts), ce qui aurait permis une récolte statistique ad hoc.

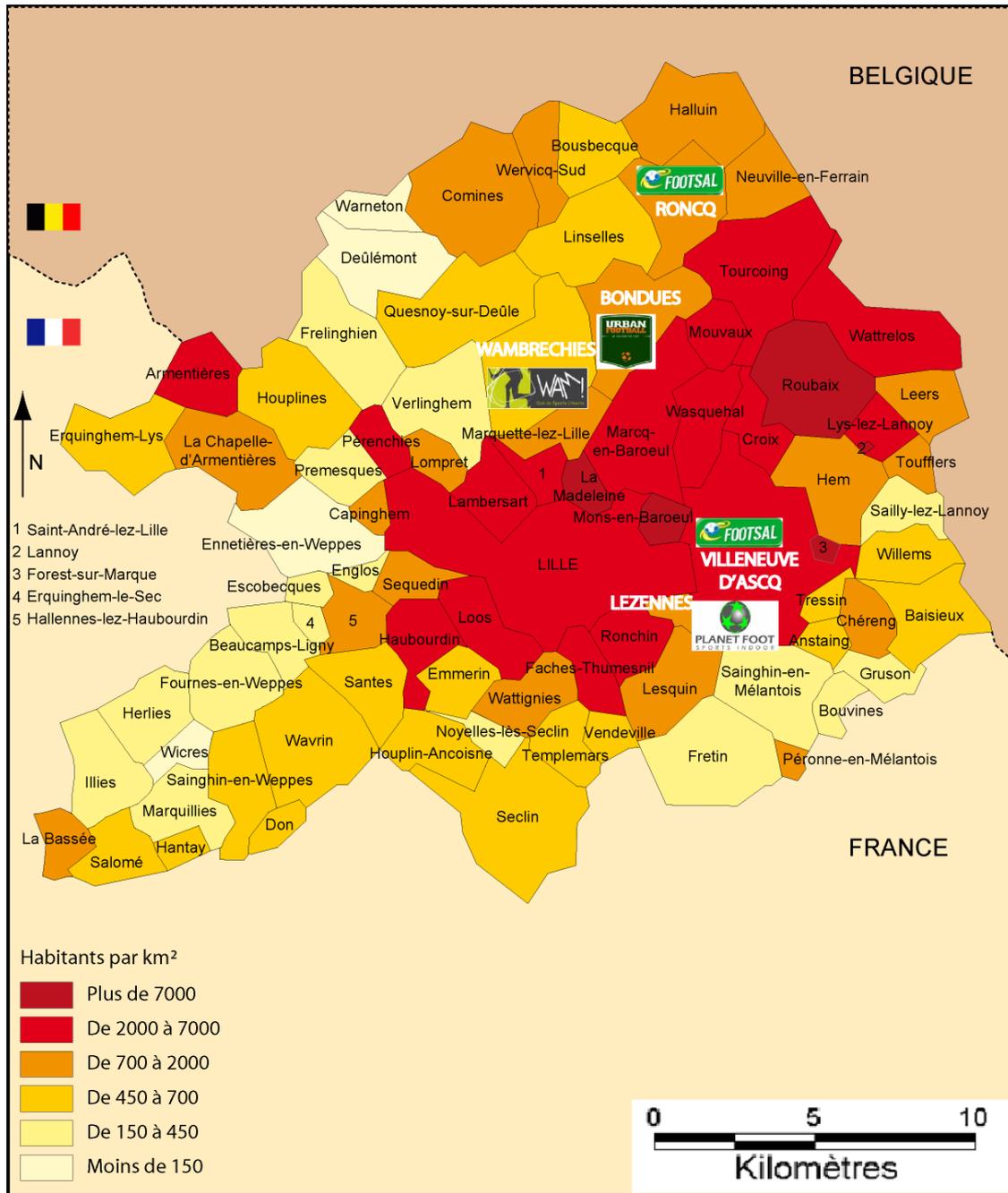
Mais, dans le cas présent, il n'était pas nécessaire de conserver l'orientation d'origine : seuls en effet les complexes de football indoor restaient finalement pris en compte. Or ces derniers ne figurent pas dans l'une des cinq communautés de communes qui composent avec l'intercommunalité LMCU et la commune de Pont-à-Marcq, l'arrondissement de Lille (annexe 6). Il apparaissait donc logique d'affiner cette zone d'étude, en ne conservant plus que les limites de cette intercommunalité, LMCU, d'autant qu'elle constitue une entité de plus en plus prépondérante par rapport aux autres entités territoriales. La présence éloignée de telles structures sportives en dehors de cette zone établie, que ce soit au-delà de la frontière, en Belgique, qu'en deçà, dans le département du Nord⁵⁰, conforte ce choix et ne rend pas profitable l'extension de cette zone aux limites du département ou encore de la région.

⁵⁰ Les deux autres complexes présents dans le département sont situés à Prouvy, dans l'arrondissement de Valenciennes, et à Saint-Pol-sur-Mer, dans l'arrondissement de Dunkerque.

Les cinq complexes présent sur la zone étudiée servant de support d'analyse à ce travail, sont, par ordre chronologique d'ouverture :

- Le Footsal de Villeneuve d'Ascq, ouvert depuis Octobre 2006, et premier site de la franchise Footsal. Il s'étend sur une surface de 2000 m², sur laquelle se concentrent huit terrains en pelouse synthétique – deux terrains de 5 contre 5, deux terrains « maxi » 4 contre 4, trois terrains 4 contre 4 et un terrain de 3 contre 3 – ainsi qu'un terrain en sable.
- Le complexe sportif WAM : club de Sports Urbains, à Wambrechies, ouvert depuis Avril 2007. Il possède deux étages, les sports de raquette – squash et badminton – au rez de chaussée, le football indoor à l'étage avec deux terrains de 3 contre 3 et un terrain de 4 contre 4, tous en pelouse synthétique.
- Le Planet Foot : Sports indoor, à Lezennes, ouvert depuis Janvier 2009, et premier site de la franchise Planet Foot. Il possède une superficie de 2800 m² couvrant sept terrains en pelouse synthétique : deux de 6 contre 6, trois de 5 contre 5 et deux de 4 contre 4, tous en indoor. Un terrain outdoor est actuellement en construction.
- L'UrbanFootball (ou Urban Football) Bondues, ouvert depuis Mai 2009, cinquième site de la franchise UrbanFootball. Il dispose de dix terrains de 5 contre 5, en pelouse synthétique : deux à l'extérieur, dits outdoor, et huit d'intérieur, dits indoor.
- Le Footsal Roncq, ouvert en Octobre 2009, quatrième site de la franchise Footsal, le deuxième situé dans l'agglomération lilloise. Il s'étend sur une superficie de 2000 m² où l'on peut évoluer sur un terrain en sable et six terrains en pelouse synthétique dernière génération : un terrain de 6 contre 6, deux terrains de 5 contre 5, un terrain de 4 contre 4, un terrain de 3 contre 3, tous indoor et un terrain de 6 contre 6 outdoor.

Carte 2 : Implantation des complexes de football indoor au sein de LMCU



Réalisation : Vincent GAUBERT

Fond de carte : Philcarto
Source : INSEE

3.2.2. Histoire de l'agglomération

La formation de l'intercommunalité LMCU n'a pas été sans difficulté. Si Lille possède aujourd'hui un rayonnement et une visibilité sur le plan national, voire européen – sans conteste – (Paris, 2002 ; Giblin-Delvallet, 2004) son Histoire montre qu'il n'en a pas toujours été de même. A la différence des autres intercommunalités, qui se structurent autour d'un pôle à l'hégémonie historique probante, LCMU présente un cas particulier en France puisqu'elle aboutit à l'union non pas d'une ville et de ses communes périphériques associées mais réellement d'une véritable conurbation⁵¹ (Lille-Roubaix-Tourcoing), constituée de villes autonomes, rivales qui plus est (Giblin-Delvallet, 2004, p. 70). En effet, le triptyque local Lille-Roubaix-Tourcoing s'applique à la définition que Pierre George accorde au terme de conurbation et rend plus difficile qu'ailleurs une cohabitation d'ordre politique comme l'est un EPCI⁵².

L'Histoire de Lille est avant tout liée à sa situation géographique, qui lui a permis de devenir une cité marchande médiévale, grâce à son activité dans le textile et la draperie, assurant la transition entre les territoires français et hollandais via la route commerciale stratégique Paris-Bruges (Paris et Stevens, 2000, p. 30). Ballottée pendant des siècles entre ces deux États, la ville bascule définitivement du côté français à la suite du traité d'Utrecht, signé en 1713 et qui fixe la frontière actuelle entre la France et (le futur) Royaume de Belgique qui ne sera créée qu'un siècle plus tard (*idem.*, p. 44).

Au fil des différentes conquêtes dont elle a été l'objet, et suite à son rattachement définitif à la France, Lille s'est vue érigée en capitale administrative afin de consolider ce statut de place forte régionale. Le développement industriel qui marque le XIX^e siècle va conforter la puissance économique de la ville, qui va entraîner dans son sillage, de petits bourgs comme Roubaix ou Tourcoing qui vont devenir les « ateliers » de l'industrie lainière en accueillant une masse conséquente de travailleurs. Ainsi en un siècle (de 1800 à 1896), la population de Lille passe de 52 000 à 216 000 habitants (soit quasiment le chiffre de sa population actuelle), Roubaix de 8 000 à 124 600 habitants (soit 300 000 habitants de plus qu'aujourd'hui), et Tourcoing de 10 000 à 73 000 habitants (*idem.*, p. 51).

⁵¹ Définition d'une conurbation, donnée par Pierre George (2006, p. 94) : « groupe de villes associées dans un système hiérarchisé comportant, autour d'un centre détenant le pouvoir de direction, un ensemble de villes ayant, soit chacune une spécialité fonctionnelle, soit une autonomie d'activités complétés à un niveau qualitatif inférieur à celui du centre principal. Une conurbation se présente cartographiquement comme un ensemble de villes ou d'agglomérations proches les unes des autres, souvent jointes par des rubans d'urbanisation longeant les grandes voies de relation, mais nettement individualisées, polarisées sur un noyau principal. »

⁵² EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Cette croissance démographique va en outre s'accompagner d'une croissance urbaine, symbolisée par un étalement urbain de plus en plus conséquent entre la fin du XIX^{ème} et le début du XX^{ème} siècle, favorisé par l'essor du tramway et du chemin de fer (*idem.*, pp. 64-65). Ces éléments marquent le début de la conurbation, les périphéries de ces différentes villes devenant mitoyennes au début du XX^{ème} siècle, sans toutefois développer un véritable réseau partenarial entre elles. Si Lille demeure à cette époque le centre administratif du département⁵³, la puissance économique que dégagent les villes de Roubaix et Tourcoing leur permet de rivaliser pleinement et de constituer des pôles extrêmement forts. La prospérité économique locale va connaître de grosses difficultés au sortir de la seconde guerre mondiale et ainsi grandement fragiliser la puissance du triangle Lille-Roubaix-Tourcoing.

Un tournant majeur de l'Histoire commune de ces trois villes va s'amorcer avec la parution en 1947 de l'ouvrage de Jean-François Gravier, *Paris et le désert français*, soulignant le déséquilibre entre la capitale et la province. La mise en place de la politique d'aménagement dite des « métropoles d'équilibre » va impliquer les communes dont il est ici question avec la création en 1963 de la « Métropole Nord » dont l'appellation souligne bien l'impossibilité de dégager un pôle plus qu'un autre de cet ensemble urbain (Communauté urbaine de Lille, 1998, pp. 38-39 ; Paris et Stevens, 2000, pp. 82-83). Sans concertation préalable avec les communes concernées, l'État créé (ou plutôt impose) en 1968 les communautés urbaines, ce qui amènera la constitution de la Communauté Urbaine De Lille – CUDL – prémisses de LMCU. Cette union des communes métropolitaines va donner un nouvel élan à la politique d'aménagement local, qui va se concrétiser par la création en 1969 d'une ville nouvelle, planifiée dans le cadre des métropoles d'équilibre, baptisée Villeneuve d'Ascq, et issue de la fusion des villages d'Ascq, Annappes et Flers. Cette fusion s'est opérée dans l'est de Lille afin de relancer la dynamique métropolitaine à cet endroit précis du territoire (Communauté urbaine de Lille, 1998, pp. 66-79).

D'une communauté urbaine tripolaire, on passe désormais à une communauté urbaine quadripolaire, intégrant Villeneuve d'Ascq, qui profitant de moyens considérables mis à sa disposition (implantations universités, qualité environnementale, équipements sportifs et culturels,...) a attiré une population de plus en plus nombreuse passant de 28 000 habitants en 1970 à plus de 65 000 vingt ans plus tard (Dumont, 2010, p. 147). Parallèlement, la crise économique imputable à la fin des trente glorieuses va considérablement toucher le secteur de Roubaix et Tourcoing, laissant les rênes de l'intercommunalité à la commune de Lille, qui

⁵³ Lille n'est devenue préfecture du Nord qu'au début du XIX^{ème} siècle, succédant dans cette tâche à la ville de Douai.

deviendra progressivement le cœur de l'agglomération. L'inauguration, dans les années 1970, du VAL, le métro qui relie les pôles principaux de l'agglomération sur deux lignes ayant pour nœud commun Lille, et pour origine Villeneuve d'Ascq pour une ligne, et la zone de Roubaix-Tourcoing pour l'autre, favorisera les relations intercommunales (Communauté urbaine de Lille, 1998, pp. 122-123). Néanmoins, la CUDL est rebaptisée symboliquement Lille Métropole Communauté Urbaine en 1997, reconnaissant ainsi le rôle déterminant de la commune de Lille dans l'établissement d'une métropole dynamique.

3.2.3. Spécificités actuelles du territoire

3.2.3.1. Présentation de LMCU

LMCU est une structure intercommunale française composée de 85 communes, formant un territoire inclus dans le Nord, département le plus septentrional de France. Ce dernier, constitue avec le département, contigu, du Pas-de-Calais, la région Nord-Pas-de-Calais, frontalière de la Belgique en son nord et de la région Picardie en son sud. L'intercommunalité appartient à l'arrondissement de Lille, chef lieu de la région, préfecture du Nord et capitale officielle des Flandres, en héritage de son Histoire et de son cadre géographique (Paris et Stevens, 2000, p. 30). L'intercommunalité s'étend d'ailleurs sur la grande majorité de ce dernier (carte 3 ou annexe 6).

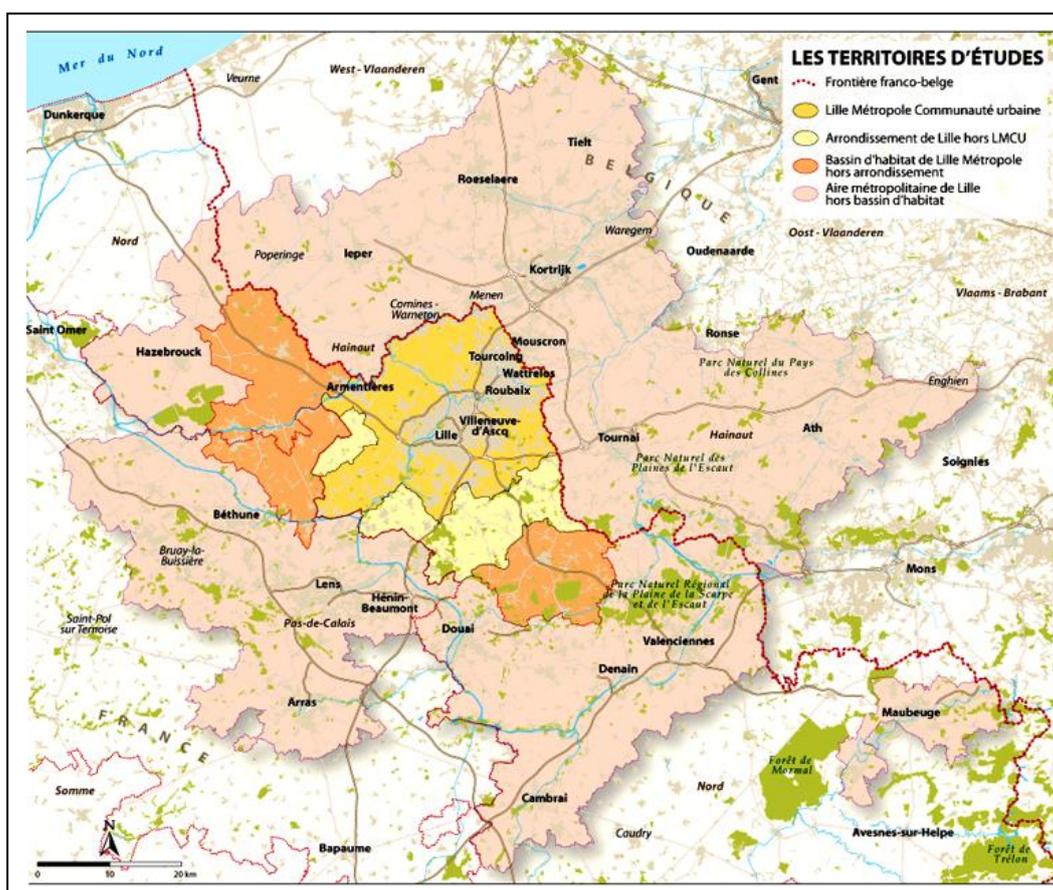
S'il est difficile de le percevoir sur les cartes, la région lilloise n'en reste pas moins une région de « contact », comme le rappellent Didier Paris et Jean-François Stevens (2000, p. 31). La sortie de film « Rien à déclarer » en début d'année 2011, dans lesquels les acteurs Dany Boon et Benoît Poelvoorde campent le rôle de deux douaniers, un français et un belge, devant coopérer, est à ce titre révélatrice des liens qui unissent les zones frontalières franco-belges, notamment au travers de villes jumelles⁵⁴. Plus en lien avec le sujet, signalons l'exemple symbolique de l'équipe belge du Royal Excelsior Mouscron qui a disputé en 1997 l'un de ses matchs de Coupe d'Europe de football « à domicile » sur la pelouse du Stadium Nord – désormais Stadium Nord Lille Métropole –, à Villeneuve d'Ascq : preuve en est du trait d'union entre Belgique et France. Jérôme Boury, gérant du Footsal Roncq, complexe le

⁵⁴ Sur le territoire de LMCU on peut citer les exemples de Wervik (Belgique) et Wervicq Sud (France), Menen (Belgique) et Halluin (France), ou Comines dont le toponyme est identique des deux cotés de la frontière.

plus proche de la frontière soulignait durant l'entretien effectué la présence nombreuse dans ses locaux de pratiquants venus de Belgique⁵⁵.

L'agglomération ne présente pas de particularités topographiques spécifiques. Lille et sa région se situent à l'extrême ouest de la plaine d'Europe du Nord, et son relief n'excède pas les 40 mètres d'altitude. En outre, Lille ne possède pas de bordure maritime immédiate, pas plus qu'elle n'a de surfaces lacustres ou de voies fluviales suffisamment importantes pour lui permettre la pratique d'un nombre significatif d'activités physiques et sportives, particulièrement celles regroupées au sein des activités physiques de pleine nature⁵⁶.

Carte 3 : La situation géographique de LMCU



Source : INSEE.

⁵⁵ Les résultats obtenus sont toutefois loin de confirmer ces dires. Sur les 102 personnes interrogées dans le complexe de Footsal Roncq, seulement 4 sont domiciliées en Belgique (voir carte 9).

⁵⁶ Voir chapitre 2.2.3.3.

3.2.3.2. Situation socio-démographique

Avec 225 784 habitants en 2008, la ville de Lille, dans son périmètre communal, ne représente selon l'INSEE que la dixième ville de France en terme de population. En revanche l'intercommunalité LMCU qui comprend les villes de Roubaix, Tourcoing ou encore Villeneuve d'Ascq compte, selon le recensement de 2009 effectué par l'INSEE, 1 124 796 habitants, ce qui constitue la quatrième aire urbaine française la plus peuplée, derrière Paris, Lyon-Villeurbanne et Aix-Marseille. Ce chiffre passe à 1 660 000 habitants dès lors qu'on y ajoute les habitants des communes belges transfrontalières et 2 100 000 habitants en étendant la zone aux limites de l'eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai. La population totale de LMCU représente 1,8 % de la population totale française, qui est à ce jour de 65 800 000 habitants. Bien qu'étant la commune la plus peuplée de l'intercommunalité LMCU, le « poids » démographique de la ville de Lille reste faible comparativement aux autres grandes agglomérations françaises dans le cadre de leurs intercommunalités respectives⁵⁷ puisque dans l'exemple Lillois, la ville ne représente « que » 20 % de la population totale de LMCU. En revanche, le cœur historique Lille-Roubaix-Tourcoing, auquel il est bon de rajouter Villeneuve d'Ascq pour former le quatuor central de la métropole, rassemble quant à lui 43 % de la population totale de LMCU.

La superficie du territoire de LMCU est de 611 km², ce qui entre dans la moyenne des autres intercommunalités françaises. Cette superficie représente 10 % de la superficie totale du département alors que la population de la LMCU représente 44 % de la population totale du département, ce qui explique une densité moyenne de population élevée avec 1840 habitants/km², soit la deuxième densité de population pour un regroupement intercommunal après Lyon⁵⁸. La moitié, quasiment, des communes de LMCU, 46 sur 85 précisément, comptent moins de 5 000 habitants, ce qui montre la diversité spatiale du territoire entre des zones pleines et des zones périurbaines plus éparées notamment à l'ouest et au sud de la métropole.

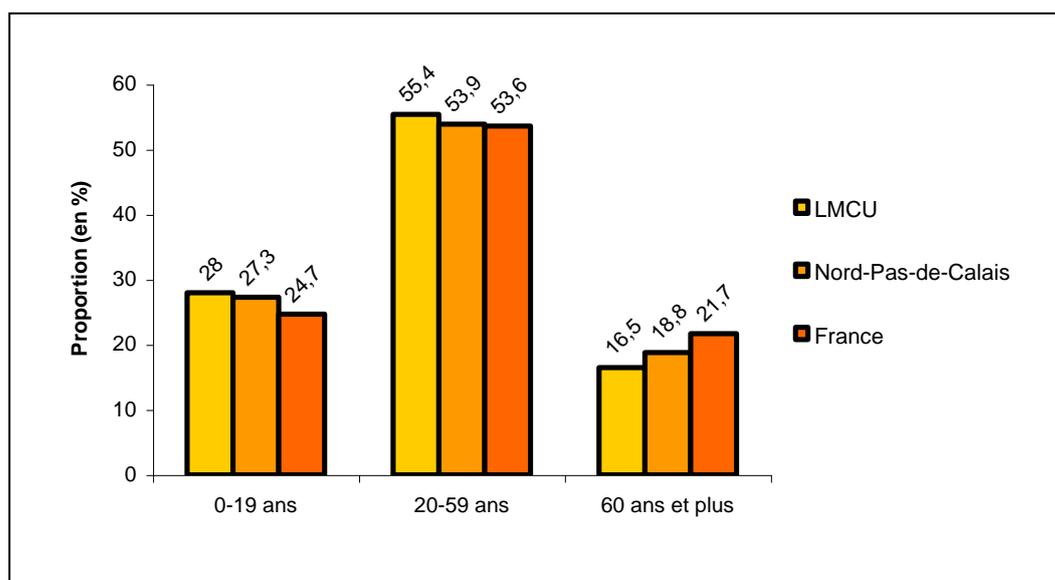
Malgré les efforts entrepris par la région pour donner d'elle-même une image attrayante, l'agglomération attire peu et possède un solde migratoire négatif (-0,59 % d'évolution annuelle moyenne sur la période 1999-2007) dû à de nombreux départs que l'arrivée massive

⁵⁷ La ville de Marseille représente 80 % de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole, la ville de Lyon 36 % du Grand Lyon, la ville de Toulouse 61 % de la communauté urbaine du Grand Toulouse, la ville de Nice 64 % de la communauté urbaine de Nice Côte d'Azur pour ne donner que quelques exemples.

⁵⁸ Il faut toutefois classer ces deux intercommunalités après la ville de Paris, qui ne possède pas encore ce type de structure.

d'étudiants ne compense pas. Le solde naturel (+0,77 % sur la même période), aidé en soi par une forte natalité, permet toutefois à l'agglomération de voir augmenter sa population de manière plus importante comparativement à la région ou au pays. La structure par âge de la métropole (figure 5) montre la forte proportion de jeunes au sein de la population.

Figure 5 : Structure par âge de l'intercommunalité, de la région et de la France en 2007



Source : INSEE.

3.2.3.3. Situation économique

En dépit des investissements faits en la matière, la situation de l'intercommunalité en terme d'emploi est encore loin d'être rayonnante. Si certaines zones arrivent à présenter des taux d'emplois très satisfaisants grâce à une reconversion réussie du tissu économique local, des secteurs de LMCU souffrent encore de taux de chômage élevés comme pour la zone d'emploi Roubaix-Tourcoing où ils atteignent les 15 %. Ce taux s'établit en moyenne à 10,1 % sur l'ensemble du territoire intercommunal, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne régionale (10,6 %) mais supérieur à la moyenne nationale (9,1 %). LMCU présente des taux d'emploi en deçà de la moyenne nationale puisque 58,4 % des habitants de l'agglomération lilloise âgés de 15 à 64 ans ont un emploi contre 63,7 % pour la France. Néanmoins ce chiffre est supérieur à celui de la région Nord-Pas-de-Calais, qui s'élève à 57,2 %. Ceci peut s'expliquer par la forte présence d'étudiants au sein de l'agglomération, ce qui diminue le chiffre de travailleurs actifs.

Concernant les revenus fiscaux, ils sont marqués comme pour les taux de chômage par de fortes disparités au sein de l'intercommunalité, parmi les plus importantes en ce qui concerne les grandes communautés d'agglomération d'après l'INSEE. Ainsi, 10 % des habitants de LMCU déclarent des revenus fiscaux annuels inférieurs à 4 200 €. A l'opposé, 10 % de la population présente des revenus fiscaux annuels supérieurs à 29 500 €. Le nord de Lille concentre les revenus les plus élevés avec notamment les communes de Bondues ou Marcq-en-Baroeul alors que dans les communes de Lille, Roubaix et Tourcoing, la situation des ménages est beaucoup plus précaire. Le revenu médian pour LMCU est de 14 248 € par ménage et par an soit un chiffre supérieur à celui enregistré pour la région (13 007 €) et inférieur au revenu médian national (15 447 €).

3.2.3.4. Situation sportive

LMCU ne possède que des compétences limitées en matière de sport. Son champ d'action se résume à la construction d'équipements de dimension intercommunale ainsi qu'au soutien des clubs professionnels et événements sportifs présents sur son territoire comme l'explique Alex Faidherbe, maire de la commune d'Halluin, dans l'ouvrage *La Métropole rassemblée* (Communauté urbaine de Lille, 1998, pp. 328-330). Le Sport fait alors office de vecteur de reconnaissance pour l'intercommunalité qui moyennant finances se dote d'un outil de communication remarquable. Ainsi, 23 clubs professionnels, parmi lesquels le LOSC pour le football, le Tourcoing Lille Métropole (volleyball) ou l'Entente Sportive Basket de Villeneuve-d'Ascq, pour ne citer que les plus connus, se voient épaulés par cette structure intercommunale. De fait, si les lignes suivantes dressent le portrait de la situation sportive de LMCU, il faut comprendre « situation sportive au sein de l'aire géographique de LMCU » plutôt que « situation sportive à la charge de LMCU ».

A la suite de la victoire en championnat de France de Ligue 1 de football du club phare de l'agglomération, le LOSC, Sébastien Varnier, journaliste à la Voix du Nord, quotidien du Nord-Pas-de-Calais, soulignait la bonne santé du sport professionnel – régional – en rappelant que cette double victoire⁵⁹ dans le domaine du « ballon-rond » faisait écho à deux autres succès, moins médiatiques, que furent la victoire de l'équipe de basketball de Gravelines-Dunkerque à la semaine des As et celle des handballeurs dunkerquois en Coupe de France (Varnier, 2011). Quelques jours plus tard, les féminines du Lille Métropole Hockey

⁵⁹ Le LOSC ayant également remporté la coupe de France de Football une semaine plus tôt.

Club remportaient leur cinquième titre en dix ans : « Joli mois de mai » comme l'a titré Stéphane Varnier.

Bien que le sport professionnel ne concerne qu'une extrême minorité de pratiquants, une élite qui se situe en haut de la pyramide sportive, il reste cependant un bon révélateur de la vitalité de cette dernière, puisqu'en théorie, cette élite est issue de la masse de pratiquants licenciés, qui en constitue la base⁶⁰. Or il semble que pour l'agglomération lilloise le curseur soit plutôt en bonne place sur « l'échelle de la sportivisation ». Certes, il est assurément bien délicat de déterminer en quoi une ville est plus sportive qu'une autre. Rares sont les discours politiques à présenter une commune, un département, une région ou un pays comme « non-sportif ». Certains éléments font toutefois office d'argumentaire, et l'agglomération lilloise n'en manque pas. Christian Dorvillé en introduction de l'ouvrage *Grandes figures sportives du Nord-Pas-de-Calais*, rappelle que la région est « une terre de champions, de clubs, de dirigeants, de pédagogues [...] » (2010, p. 10). Bien qu'elle ne constitue qu'un maillon de la chaîne sportive régionale, l'agglomération lilloise a sa part de mérite dans ce développement du sport régional.

Historiquement, le Nord constitue une terre d'activités physiques et sportives en tous genres. Avant l'émergence de la pratique sportive sur le territoire, les jeux constituaient l'une des principales occupations du temps libre, comme le rappellent Mickaël Vigne et Christian Dorvillé (2009). Nombreux sont d'ailleurs les jeux traditionnels issus de la culture régionale. Avec l'importation de cette innovation que constitue le modèle sportif anglais, les centres urbains ont rapidement adopté ces nouvelles pratiques, contrairement aux petites villes et campagnes avoisinantes qui vont faire perdurer les jeux (*idem.*). C'est ainsi que dès la fin du XIX^{ème} siècle, les villes de Croix et Roubaix sont parmi les premières à créer des clubs de boxe ou de football (Ravenel, 1997 ; Chovaux, 2001).

Equipements

Forte de son développement démographique, la région de Lille s'est progressivement dotée d'infrastructures, à l'image des politiques municipales entreprises à Lyon ou Paris, afin d'assouvir la demande sportive des ouvriers alors que d'autres orientations politiques souhaitent avant tout faire perdurer les traditions régionales par le maintien des jeux (Vigne et Dorvillé, 2009). Les dissonances évoquées précédemment entre les villes de Lille, Roubaix et

⁶⁰ Un tel constat est néanmoins à relativiser dans le cas d'un sport si globalisé comme l'est le football. Peu de joueurs du LOSC ont en effet effectué leur parcours sportif dans l'agglomération et on ne peut donc associer ce succès exclusivement à la réussite de la formation lilloise en la matière.

Tourcoing, ont ainsi eu un terrain d'expression au sein des activités physiques et sportives. La ville de Roubaix a été notamment l'une des plus entreprenantes en matière politique vis-à-vis des pratiques corporelles, que ce soit dans le développement de la gymnastique ou dans celui des sports. La ville de Lille fut plus réticente à lui emboîter le pas. Avec la prise en main des politiques sportives par l'État, Lille et les autres communes se sont mises au diapason et bénéficient des mêmes installations que celles présentes dans le reste du pays.

Ainsi, alors que le Nord-Pas-de-Calais se situe à l'avant dernière place du classement des régions en terme d'équipements sportifs par habitants⁶¹, LMCU présente quant à elle de bons chiffres en la matière comparativement aux autres intercommunalités française. D'après le RES, elle possède aujourd'hui 2756 équipements sportifs, soit 21,8 % des équipements que compte le département, ne gérant comme il a été rappelé en début de partie, qu'une minorité d'entre eux. Les autres agglomérations n'affichent pas pareil patrimoine à l'exception de Paris qui possède 8 équipements sportifs supplémentaires, mais pour une population deux fois plus élevée. Le tableau suivant montre le nombre d'équipements par intercommunalité et ce nombre rapporté au nombre total d'équipements dans le département dans lequel l'intercommunalité est située.

Tableau 5 : Nombre d'équipements sportifs par intercommunalités

Entité géographique	Nombre d'équipements sportifs	Ratio d'équipements	Nombre global d'équipements (pour 10 000 habitants)
Lille Métropole Communauté Urbaine	2756	21,8 %	24,5
CU de Strasbourg	1302	16,9 %	27,8
CU du Grand Toulouse	2041	12 %	28,5
Marseille Provence Métropole	1887	10,9 %	18,2
Paris	2764	9,7 %	12,5
CU de Bordeaux	1630	9,3 %	22,6

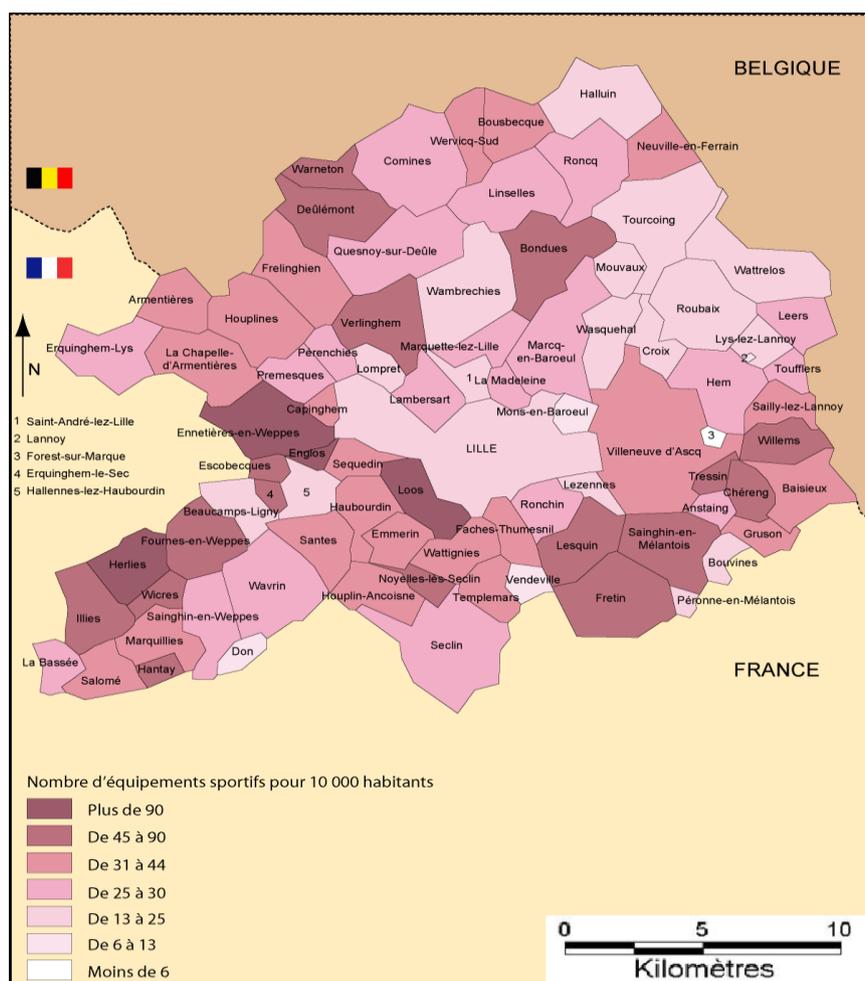
Source : Recensement des Equipements Sportifs.

Si l'intercommunalité accapare une grande part des espaces sportifs du département, les fortes concentrations de population mettent en évidence le faible taux d'équipements

⁶¹ A lire « équipements et espaces sportifs », le RES (Recensement des Equipements Sportifs) n'employant que le mot équipement pour regrouper les deux termes.

disponibles pour ces densités urbaines. L'Atlas des équipements sportifs français⁶², datant de mai 2011, confirme ces chiffres. Selon ce rapport, basé sur les données du RES, le nombre global d'équipements sportifs est de 39,9 pour 10 000 habitants. Cette étude nous informe « [qu']à population équivalente, les zones rurales apparaissent mieux dotées en équipements sportifs que les zones urbaines ». ce que confirment les chiffres des différentes intercommunalités. La rareté du foncier est une explication avancée dans le rapport mais concernant LMCU, les espaces péri-urbains, donc potentiellement disponibles pour accueillir des infrastructures, sont nombreux. A l'instar de la situation nationale, le parc d'équipement sportif de l'agglomération lilloise est assez peu diversifié. Les terrains multisports, city-stades, terrains de football et les salles multisports représentent un tiers du parc d'équipement (856 équipements sur 2756).

Carte 4 : Nombre d'équipements sportifs pour 10 000 habitants au sein de LMCU



Réalisation : Vincent GAUBERT

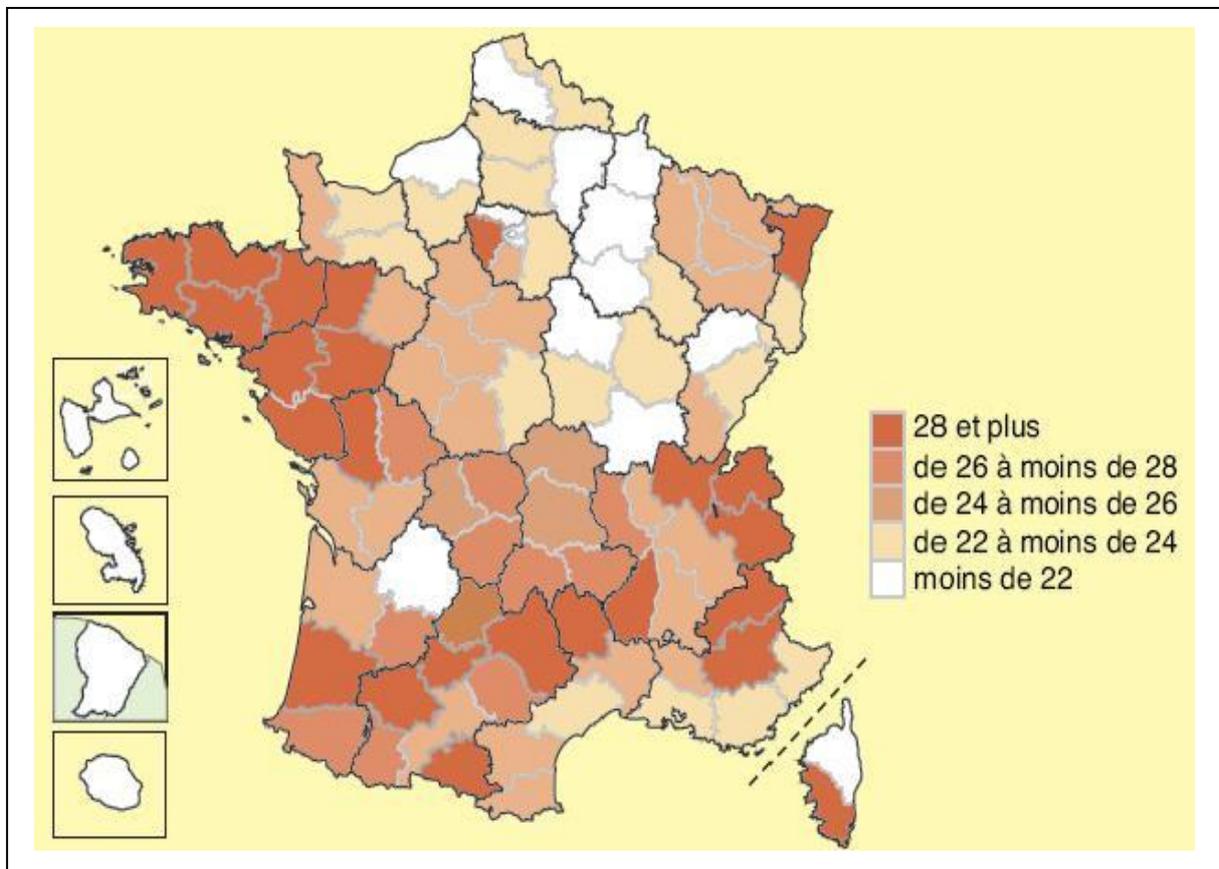
Fond de carte : Philcarto
Source : RES

⁶² Voir l'Atlas des équipements sportifs sur le site internet : http://www.sports.gouv.fr/Atlas_des_equipements_sportifs_francais/

Licenciés

Aujourd'hui, la métropole Lilloise dénombre d'après le site internet de LMCU plus de 350 000 licenciés au sein d'une fédération sportive, soit plus de la moitié du chiffre total des licenciés dans le département – 588 000 – qui est quantitativement le plus sportif de France, mais qui, dès lors qu'on rapporte le nombre de licenciés à la population départementale, n'affiche pas les meilleurs chiffres sur le plan national (carte 5). Un habitant de l'agglomération sur trois est donc affilié à une ou plusieurs fédérations sportive(s).

Carte 5 : Nombre de licences sportives délivrées par département en 2009 pour 100 habitants



Source : Chiffres du sport 2010.

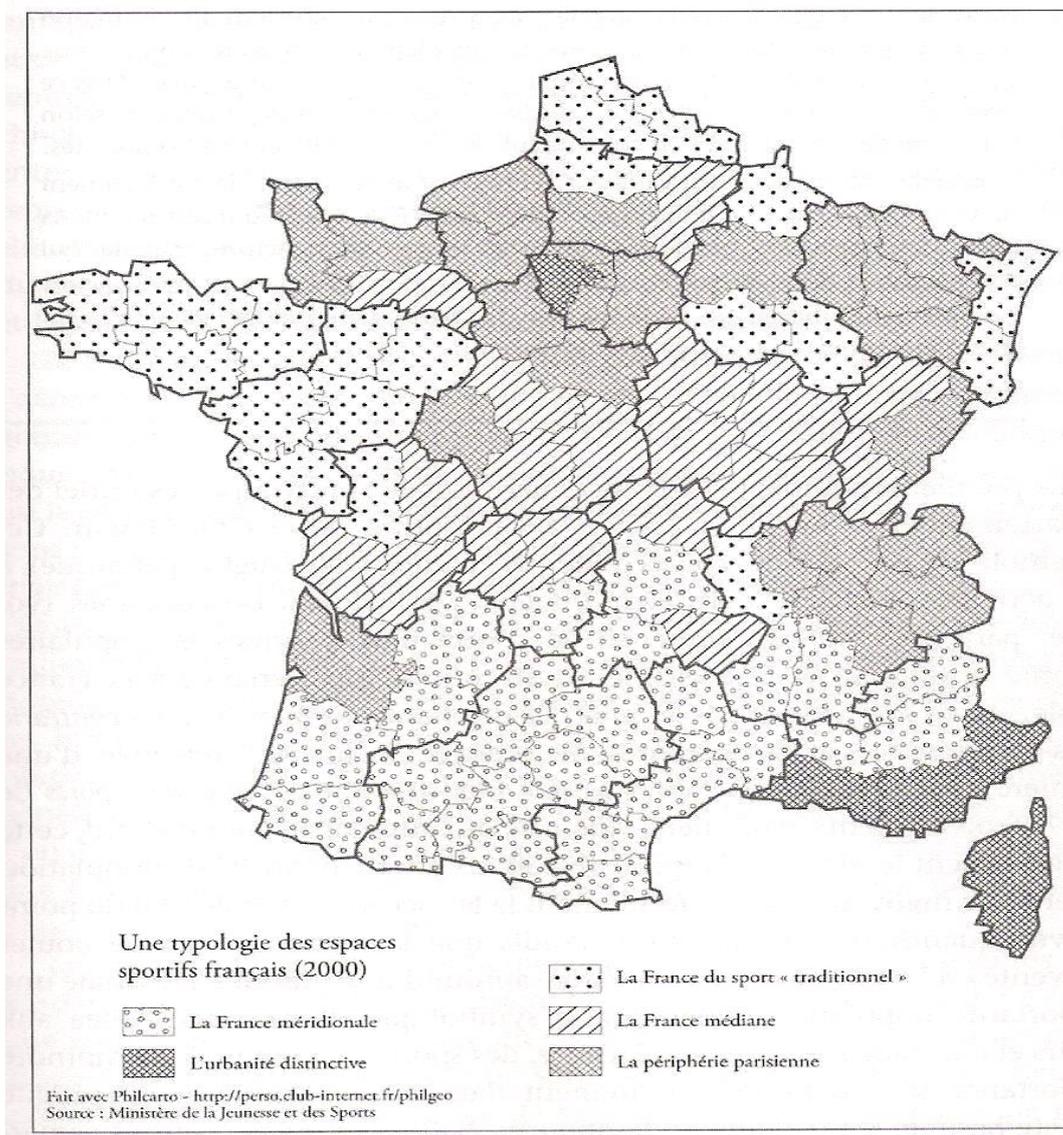
Preuve d'un réel engouement pour les activités physiques et sportives, la « victoire » de Villeneuve d'Ascq en 1996 au challenge l'Équipe, du nom du quotidien sportif qui l'organise, et qui couronne dans deux catégories⁶³ les villes les plus sportives de France. Quatre ans plus tard, c'est la commune de Ronchin qui a inscrit son nom au palmarès de ce challenge. Si l'on souhaite avoir une vision plus large du succès sportif dans la région, on peut également citer au palmarès les villes de Dunkerque en 2002, Gravelines en 2004 ou Saint-Amand-les-Eaux en 2005. Ce challenge ne consacre pas uniquement le chiffre brut de licenciés au sein d'une ville puisqu'il récompense d'après ses organisateurs : « les efforts d'une ville dans tous les domaines du sport, tant au niveau de la masse que de l'élite, mais surtout la stratégie et la cohérence de sa politique sportive au service d'une communauté, l'esprit du challenge donnant ainsi la priorité aux idées sur les moyens »⁶⁴. Un épisode dans l'Histoire de la métropole suffit à synthétiser ces orientations à finalité sportive : la candidature de la ville à l'organisation des Jeux Olympiques d'été de 2004. Bien que rapidement avortée, elle a néanmoins montré l'investissement de toute une métropole dans le Sport, et plus particulièrement dans la tradition des sports d'origine anglaise qui constituent la majorité du programme olympique moderne.

Aujourd'hui encore, la métropole lilloise reste fortement imprégnée de son passé sportif. Dans leur ouvrage *Géographie des sports en France*, Jean-Pierre Augustin, Philippe Bourdeau et Loïc Ravenel dressent une typologie de la pratique sportive fédérale en France (carte 6) dans laquelle le département du Nord est rangé dans la catégorie des espaces appartenant à la « France du sport traditionnel ». Celle-ci se caractérise par la présence de sports « basique(s) », comme les « grandes disciplines collectives (surtout le football), l'athlétisme, la gymnastique, le cyclisme ou encore des sports de raquette comme le tennis de table ou le badminton » (2008, p. 53).

⁶³ Les villes de plus de moins de 20 000 habitants et les villes comprises entre 20 000 et 100 000 habitants.

⁶⁴ Voir le site internet : http://www.lequipe.fr/Fonctions/Challenge_de_la_ville_la_plus_sportive.html

Carte 6 : Typologie de la pratique sportive fédérée en 2000



Source : Augustin, Bourdeau, Ravenel, 2008, p. 51.

Désavouer un tel constat serait osé. Il suffit pour s'en convaincre de poser un regard sur les principaux événements sportifs qui se déroulent sur l'espace régional qui peut inclure le Pas-de-Calais puisque celui-ci figure dans la zone du sport traditionnel comme le montre la carte. Si l'on écarte du « calendrier sportif » les rencontres organisées par les sports collectifs, communs à l'ensemble du territoire français, la région accueille ponctuellement des événements majeurs. Ainsi, depuis 1896, Paris-Roubaix, la course de « l'enfer du Nord », est une des épreuves cyclistes les plus populaires, devenue au fil des éditions un des symboles de

la culture régionale. Dans une moindre mesure, les « Quatre jours de Dunkerque » – autre épreuve cycliste inscrite au calendrier de l'UCI⁶⁵ – et le passage régulier du parcours du Tour de France dans la région suffisent effectivement à accepter l'idée que le Nord est une terre de cyclisme. Le même raisonnement peut-être établi pour l'athlétisme. S'il attire moins les pointures internationales qu'il ne pouvait le faire il y a quelques années, le meeting de Villeneuve d'Ascq reste sur le plan national un événement majeur de la saison, alors que celui de Liévin⁶⁶, disputé en indoor, est de plus en plus considéré par les athlètes. Sans oublier donc les rencontres de football, basketball, volleyball ou handball qui ont lieu tout au long de l'année sur le territoire.

Parmi ces sports « traditionnels », le football est certainement le plus populaire dans la région. Olivier Chovaux (2001), auteur de l'ouvrage *50 ans de football dans le Pas-de-Calais : « le temps de l'enracinement » (fin XIXème-1940)*, qualifie le Nord-Pas-de-Calais de « terre de football » (p. 23). *Les chiffres clés du Sport 2010* ont mis en évidence le fait que le Nord et le Pas-de-Calais ne constituent pas des départements moteurs en terme de licenciés sportifs avec une moyenne respective de 23 et 17 licences sportives délivrées pour 100 habitants en 2009, alors que la moyenne nationale est de 26 licences sportives délivrées pour cette même année, toujours pour 100 habitants⁶⁷. Cependant, si l'on ne prend en compte que les licenciés au sein de la Fédération Française de Football (FFF), on constate que cette pratique occupe une place importante dans l'activité sportive régionale et départementale. En effet, 16 % des licences sportives délivrées dans le Nord sont affiliés à la FFF, ce chiffre montant à 24 % pour le Pas-de-Calais alors que sur le plan national il s'élève à 13 %. Avec 40 024 licenciés en 2010, le District Flandre rassemble près de la moitié des footballeurs licenciés du département – 42,6 % – et témoigne donc de la place prépondérante du football à la fois dans le département mais aussi dans la région de Lille comme l'explique Olivier Chovaux : « des conditions géographiques favorables et un faisceau de paramètres démographiques originaux peuvent donc expliquer la vitalité contemporaine du paysage footballistique nordiste, ainsi que la forte concentration observée au niveau des clubs, assurant le triple maillage du territoire de la ligue : sportif, social et culturel » (2001, p. 28).

⁶⁵ Union Cycliste Internationale

⁶⁶ Commune du Pas-de-Calais, située à une trentaine de kilomètres de Lille.

⁶⁷ Voir les chiffres clés du sport sur le site du ministère des sports :

<http://www.sports.gouv.fr/index/communication/statistiques/chiffres-cles/>

La présentation de la situation de l'agglomération lilloise, faisant suite à celle de la pratique ludo-sportive que constitue le football indoor nous amène à enrichir la problématique initiale, et déplacer l'éclairage d'Olivier Chovaux vers une autre pratique. Comment peut-on à notre tour expliquer la vitalité contemporaine du **paysage ludo-sportif lillois** ? Eric Adamkiewicz a pu le faire à propos des pratiques récréatives autonomes urbaines dans la ville de Lille⁶⁸, nous tenterons d'aller au-delà de sa démonstration en abordant la pratique du football indoor dans l'agglomération.

L'implantation de cette pratique sur ce territoire, tient à notre avis des multiples mutations de l'agglomération lilloise durant la période post-industrielle, écornant l'image d'une terre, où sous la grisaille – ce fameux « ciel bas et lourd » –, n'étaient pratiquées que des jeux et sports traditionnels⁶⁹. A ces activités traditionnelles s'ajoutent désormais d'autres formes de pratiques émergentes, comme le football indoor, qui viendraient corroborer une hypothèse de l'évolution de l'agglomération vers la postmodernité, et par conséquent de l'évolution de ces pratiques émergentes en temps qu'APS postmodernes.

3.3. Les sources

Pour mener ce travail à bien, la démarche méthodologique mise en place s'est articulée essentiellement autour de trois éléments : les sources écrites, des échanges directs avec acteurs proches de la pratique du football indoor et en dernier lieu, le contact avec le terrain et ses occupants.

3.3.1. Bibliographie

Si le football indoor connaît un essor significatif, ce dernier se ressent plus en terme d'infrastructure et en nombre de pratiquants qu'en terme de publications. Il reste un cas peu étudié chez les spécialistes du Sport. Pourtant les ouvrages scientifiques ont depuis peu fait la part belle aux pratiques et espaces ludo-sportifs, mais en s'intéressant davantage à celles qui occupent l'espace public, les géographes participant activement à ces avancées. L'étude des

⁶⁸ Voir ADAMKIEWICZ E., 1997, « Les nouvelles pratiques et sports autonomes dans la ville. Création de nouveaux types de relations à l'urbain » dans DEWAILLY J.-M., SOBRYS C. (dir.), *Récréation, re-création : tourisme et sport dans le Nord-Pas-de-Calais*, Paris, L'Harmattan, pp. 81-105.

⁶⁹ Le qualificatif « traditionnel » est celui employé dans la typologie de Jean-Pierre Augustin, Philippe Bourdeau et Loïc Ravenel. Le qualificatif « moderne » aurait pu également être employé mais n'aurait sans doute pas pu se marier à celui de jeu.

évolutions, à la fois des pratiques et des espaces sportifs, devient courante dans les écrits et ce depuis l'entrée du champ sportif comme pratique culturelle, mais ces écrits subissent le décalage inévitable entre l'apparition d'un phénomène et son expertise. Le caractère soudain qui caractérise le développement du football indoor sur le territoire français explique en grande partie le silence bibliographique des parutions à caractère scientifique.

On notera toutefois un foisonnement d'articles de presse régionaux relatant de manière plus réactive l'ouverture de complexes (dans la Voix du Nord, Le Parisien, Sud Ouest, ...) mais qui restent du domaine de l'informatif sans autre jugement de valeur, laissant la parole aux investigateurs des projets présentés qui s'attachent avant tout à vendre leur concept plutôt qu'à en faire une analyse critique et complète. Cependant, ne stigmatisons pas la publication de ces articles qui sont quasiment les seules sources à présenter le sujet. Les autres documents écrits sont davantage destinés à un public spécialisé : y sont développés les aspects marketing et économiques du concept de football indoor, en portant une attention plus particulière au caractère privé de ces structures ou à la notion de franchise que sur la pratique en elle-même (Franchise magazine, Observatoire de la Franchise, ...).

Cette pratique tend dans notre travail, à exemplifier les mutations socio-culturelles de notre temps, notions qui sont plus couramment développées dans les travaux des sciences humaines et par conséquent en géographie. Ces notions, applicables à un vaste ensemble de sujets, ne manquent pas d'ouvrages de référence et font parfois place aux sports dans leur traitement, comme le prouvent les multiples ouvrages intitulés Sociologie du Sport ou Sociologie des sports. Ainsi, l'enjeu de ce travail est de poursuivre cette corrélation entre ces deux ensembles bibliographiques, qui, bien que se rencontrant de plus en plus, ne l'ont pas encore fait, en l'occurrence, pour notre étude de cas.

La délimitation de la zone d'étude a également un impact sur la sélection des ouvrages. Si la ville de Lille ou la région Nord-Pas-de-Calais ne manquent pas d'ouvrage de référence, quelle que soit l'approche, les études sur LMCU sont plus rares, et se rattachent le plus souvent au domaine de l'urbanisme et de l'aménagement.

3.3.2. Entretiens

Préalablement à l'observation et à la tenue d'enquêtes auprès des pratiquants, qui constituent le cœur de notre démarche méthodologique, la rencontre avec des représentants des différents complexes lillois est rapidement apparue naturelle et indispensable. Naturelle,

parce que ces personnes, du fait de leur statut, développent une analyse et une approche du football indoor qui n'est pas nécessairement en adéquation avec celles des pratiquants avec qui ils partagent pourtant le même support ludo-sportif. Indispensable, parce que la tenue de l'enquête auprès de la clientèle de ces complexes, nécessitait l'accord des gérants, ce qui n'a pas été sans difficultés comme nous le verrons par la suite. Ces entretiens avaient donc une double finalité : établir une relation de confiance avec les gérants afin d'avoir leur aval pour établir l'enquête dans leurs locaux tout en recueillant leur vision de l'activité qu'ils proposent aux usagers.

Sur les cinq complexes que compte l'agglomération lilloise, trois ont accepté de répondre favorablement à une demande d'entretien : celui de Roncq (Footsal), de Wambrechies (WAM) et de Lezennes (Planet Foot). Concernant les deux sites restants, malgré plusieurs relances, le personnel d'Urban Football à Bondues n'a tout simplement pas souhaité de rencontre. Celui du Footsal de Villeneuve d'Ascq en a fait de même, en justifiant toutefois son refus du fait de l'entretien effectué auparavant chez son partenaire de la même franchise, le Footsal de Roncq, considérant ne pas avoir d'éléments supplémentaires ou différents à apporter. Cela aurait pu s'avérer pourtant intéressant sachant que le vécu du complexe de Villeneuve d'Ascq est plus important dans ce secteur que celui de Roncq et que le président de l'enseigne Footsal, Christophe Bordat, y est plus souvent présent. Ces entretiens ne constituant cependant pas la clé de voûte du travail de terrain, les refus rencontrés n'ont par conséquent que très peu altéré la finalité de la démarche.

Les trois entretiens se sont déroulés de manière quasi-similaire. Les rencontres avec Jérôme Boury (Footsal Roncq) et Jean-François Niciejewski (WAM) ont été planifiées tandis que celle avec Joël Hlomaschi (Planet Foot) s'est déroulée sans rendez-vous préalable. Quant aux horaires d'accueil par les trois responsables respectifs, ils se sont situés dans des périodes à faible fréquentation des complexes par les pratiquants.

Les entretiens ont été préparés à l'aide de l'ouvrage de Nicole Berthier (2010), *Les techniques d'enquête en sciences sociales*, afin de maximiser leur intérêt et leur utilité. Ces entretiens semi-directifs, enregistrés, ont duré de 20 minutes pour celui effectué à Planet Foot à une heure pour ceux de Footsal Roncq et du WAM. La différence d'agencement entre le WAM et les autres complexes (par sa triple modalité de pratique sportive), a entraîné la modification de certaines questions initialement prévues sans pour autant affecter le but poursuivi, afin de faciliter la comparaison et le traitement des réponses entre les trois entretiens.

Les questions posées lors de ces derniers étaient axées sur trois thèmes, qui suivaient le « guide d'entretien » (Berthier, 2010, pp. 78-79) : le projet de complexe et sa mise en œuvre, le concept de football indoor, les relations intérieures (entre pratiquants) et extérieures au complexe (entre le complexe et les différents acteurs du monde sportif comme les services des sports municipaux, les clubs, les fédérations, les entreprises,...).

Parallèlement à ces entretiens menés dans les espaces indoor, des demandes d'entretiens avec des acteurs issus de ce monde ou univers sportif ont été effectuées. C'est ainsi que Pascal Verbecque, éducateur sportif et membre du service des sports de la mairie de Villeneuve d'Ascq a accepté d'être sollicité. Le questionnaire ne fut cependant pas le même que celui utilisé pour les complexes de football indoor. Ici, il était plutôt question du rôle que peuvent jouer les collectivités territoriales face à ces espaces du « privé » d'une part et face aux nouveaux besoins des pratiquants d'autre part (Bessy et Hillairet, 2002a).

Enfin, bien qu'étant au fait des distinctions entre la pratique du football indoor et celle du football fédéral (quelle qu'en soit sa forme), des responsables de la Ligue Nord-Pas-de-Calais de football ont été approchés sans pour autant pouvoir m'accorder un entretien, que ce soit auprès de la Direction que du service Licences. Cette initiative avait pour objectif de discuter de la situation du football institutionnel face aux pratiques sportives « libres » (football de rue, football sauvage, football indoor,...). Dans cette lignée, les membres du District Flandre de football ont eux aussi été sollicités, malheureusement sans succès : ils n'avaient que peu d'informations à me transmettre, malgré l'intérêt des échanges (non enregistrés).

3.3.3. Observation

A cette première phase du travail de terrain a succédé la réalisation du questionnaire destiné aux pratiquants de football indoor. Bien qu'ayant émis dès l'origine la volonté d'interroger les pratiquants, un délai de quelques jours fut nécessaire entre l'accord des gérants pour mener l'enquête et la constitution de celle-ci. Une phase d'observation des pratiquants s'est instaurée, basée sur les sens⁷⁰, et étendue à l'ensemble des complexes, le statut d'observateur étant toléré sur l'ensemble des complexes, au contraire de celui d'enquêteur. Elle eut pour mission d'apporter des renseignements, des éléments de significations, qui sont difficilement visibles sur une feuille d'enquête, notamment ceux

⁷⁰ La vue, l'ouïe et l'odorat ont été les plus utilisés.

propres à la pratique que Pierre Parlebas qualifie de logique interne des jeux et qui porte sur les différents rapports au temps, à autrui, à l'espace ainsi qu'à l'objet. En complément de cette observation du « jeu-sportif », l'organisation du complexe (architecture, décoration, animation,...) a également été prise en compte.

Dans le cas des pratiquants, le mode d'observation s'est effectué de manière non participative et *incognito* (Arborio et Fournier, 2008, p. 29) afin de ne pas interférer dans leur activité en risquant ainsi de modifier leur comportement. En revanche, une situation inverse d'observation à *découvert* (*idem.*) a pu s'établir du fait que le personnel des complexes (gérants, employés), était au courant de ma présence dans leurs locaux. La tenue d'un journal de terrain (*idem.*, p. 55) permettant d'accumuler un ensemble de commentaires, notes, descriptions, détails, recensements, a ainsi complété les informations quantitatives obtenues par le questionnaire. Cette observation sur le terrain aura de surcroît permis une constitution précieuse du questionnaire, certaines interrogations émanant directement de cette phase. Elle s'est poursuivie après la récolte des enquêtes.

3.3.4. Enquête

L'enquête⁷¹ apparaît comme l'aboutissement du processus méthodologique établi jusqu'alors par l'élaboration de la bibliographie, les entretiens préalables et l'observation des pratiquants. Elle vise à cerner les perceptions et les habitudes des pratiquants de football indoor vis-à-vis de leur activité. Seul le contact direct avec les pratiquants peut permettre la mesure de ce phénomène. Le but de ce questionnaire était de répondre aux questions initiales sous-jacentes à la problématique : qui pratique le football indoor, pourquoi et de quelle manière ? Pour tenter d'apporter une réponse aux interrogations précédentes, l'enquête s'est organisée autour de trois rubriques si l'on excepte celle consacrée aux diverses informations personnelles propres à l'enquêté : le rapport à la pratique sportive, le rapport à la pratique du football indoor et enfin le rapport à l'environnement social et spatial. La mise au point du questionnaire s'est faite à partir d'ouvrages méthodologiques sur ces méthodes (Berthier, 2010 ; Arborio et Fournier, 2008).

La première rubrique vise à déterminer la relation que le pratiquant entretient avec l'univers sportif fédéral, et particulièrement avec les formes reconnues sous l'appellation de Football Association. La deuxième rubrique porte sur la pratique du football indoor. Elle est

⁷¹ Voir annexe 3.

plus dense, dans la mesure où on y cherche avant tout à évaluer un ensemble de paramètres (motivation, fréquence et format de jeu,...) propres à cette activité. Enfin la troisième rubrique traite davantage de la relation avec l'environnement social à la fois du au lieu, à la pratique et aux pratiquants.

Réalisation et problèmes rencontrés

C'est au terme des entretiens avec les responsables de complexes qu'a été évoqué le questionnaire (alors en cours de réalisation). Dans le cas du Footsal de Roncq et du WAM, les responsables du site se sont prêtés au jeu, ne voyant aucun inconvénient à sa réalisation et de surcroît, s'y investissant même, via l'insertion de questions portant directement sur l'opinion du sondé sur le complexe dans lequel il évolue. Urban Football Bondues, Planet Foot et le Footsal de Villeneuve d'Ascq possédaient déjà un système d'enquête de satisfaction. Afin de ne pas « surcharger » leurs clients, ils ont proscrit l'interrogation des pratiquants sur leurs espaces. Cet obstacle a quelque peu perturbé la démarche de ce mémoire. Toutefois, son objectif, qui tend à évaluer les mutations socio-culturelles à l'origine de cette pratique ne pâtit pas réellement de ce changement de configuration même si une enquête auprès de l'ensemble des complexes de l'agglomération aurait pu mettre en évidence des perspectives supplémentaires. L'enquête a été réalisée début avril après de 147 pratiquants répartis dans les deux complexes ayant autorisé l'introduction du questionnaire dans leur espace. Cette période correspond à la fin de la « haute saison » de ces complexes puisque l'activité décroît avec l'arrivée de la période estivale. Deux éléments liés avec la remarque précédente, n'ont pas simplifié la tenue de l'enquête : les vacances de Pâques ainsi que l'ensoleillement inhabituel et les fortes chaleurs observés durant ce mois d'avril. Ces deux facteurs, comme l'ont confirmé les entretiens avec les responsables des complexes, n'encouragent pas la pratique indoor et constituent même une « concurrence ». Dans le premier cas, il est difficile de réunir un nombre de joueurs suffisant du fait d'indisponibilités (départ en vacances,...). Dans le second, les conditions climatiques incitent peu les joueurs potentiels à s'aventurer dans des espaces indoor, qui plus est avec l'allongement des jours.

Avant même d'entamer la réalisation du questionnaire, l'interrogation s'est posée de savoir comment le questionnaire serait conduit : en étant ou non sur les lieux de l'enquête. Laisant aux responsables de complexe le choix d'y répondre, ces derniers ont souhaité que j'y sois présent. Dès lors, à quel moment établir le contact avec la personne visée ? Avant son activité ? Pendant, via une pause ? Après l'activité ? Priorité a été donnée à cette dernière

orientation, même si les deux autres ont également été exploitées, ce qui a aidé à limiter une influence trop grande de la méthode d'enquête sur la question concernant la fréquentation des espaces de détente. L'arrivée de joueurs en avance sur leur horaire de jeu a ainsi permis de leur soumettre le questionnaire sans enfreindre le déroulement de leur activité. Le système de tournoi mis en place au Footsal Roncq a quant à lui permis d'interroger des pratiquants « compétiteurs » entre deux matchs, lorsqu'une équipe était exempte.

La rencontre avec les différentes personnes approchées s'est dans l'ensemble bien déroulée. Une ou deux phrases permettant à la fois de se présenter en tant qu'étudiant et d'expliquer le contenu de l'enquête suffirent à gagner la confiance des pratiquants qui pouvaient, dans le cas présent, difficilement jouer les candides en prétextant ne rien connaître au thème abordé. La plupart des personnes s'est d'ailleurs montrée plutôt enthousiaste à l'idée de participer, n'hésitant pas qui plus est à relayer ma démarche auprès de leurs partenaires dispersés sur le complexe.

Les espaces « hors-terrain » au sein des complexes (parking, bar, salon, chaise ou banc à proximité des aires de confrontation,...) ont joué un rôle essentiel en procurant un cadre idéal pour des réponses sereines au questionnaire dont la complétion prenait entre 2 et 5 minutes. D'autre part, ces enquêtes étaient auto-administrées : le formulaire était transmis à l'enquêté qui le remplissait sur place en prenant lui-même en compte les questions et le contenu de l'enquête ceci afin de pouvoir interroger plusieurs individus simultanément. La présence à proximité de l'enquêté a permis d'instaurer un climat convivial évitant à la personne sondée de considérer ce questionnaire comme une « punition » ou un « devoir surveillé ». Cet état de fait a facilité l'accroche des plus jeunes, généralement réservés quant la situation n'est pas basée sur la confiance.

Les questions ouvertes ont été limitées dans ce questionnaire, car leur « analyse est lourde » et « les personnes interrogées ont souvent du mal à répondre d'où des réponses vagues ou hors-sujet, des non-réponses [...] » (Berthier, 2010, p. 94). C'est le cas notamment pour la question portant sur les motivations, où un espace « autre motivation » était prévu. Comme Nicole Berthier le souligne, cet item « autre » relève d'un faux intérêt car peu d'enquêtés ont élargi le champ de réponses proposés (2010, p. 95).

Quant au questionnaire lui-même, seules les personnes ayant exercé au moins une fois une activité de football indoor pouvaient y accéder. En effet la présence d'une personne dans un complexe de football indoor ne signifie pas nécessairement qu'il prend part à une activité qui y est proposée. Nombreuses sont les personnes, par exemple, et notamment au WAM, qui

viennent juste consommer une boisson, saluer des connaissances ou bien dans le cas particulier de ce complexe, pratiquer une autre activité. La possession d'un sac de sport ou d'une tenue de sport a constitué un bon indice permettant de rapidement contourner ce piège et de repérer aisément les individus pouvant être questionnés. Excepté ce critère d'inclusion, l'échantillon des sondés a été choisi de manière aléatoire, et en s'attachant à ne pas interroger l'ensemble d'un groupe de pratiquants pénétrant dans les lieux, ou partageant un moment de récréation après une rencontre, afin de bien échelonner le corpus d'enquêtes et ne pas exercer une influence collégiale sur les réponses. Ce faisant nous avons essayé de diversifier cet échantillon le plus largement possible et ce à plusieurs niveaux.

Nous avons en premier lieu opéré une segmentation géographique des sondés, entre les deux complexes du Footsal Roncq et du WAM, même si le « poids » du premier s'est voulu davantage déterminant puisque le football indoor y constitue l'essentiel de son offre sportive contrairement au WAM.

Tableau 6 : Répartition des enquêtés selon le lieu de pratique

Complexe		
Footsal Roncq	102	69,4 %
WAM	45	30,6 %

Source : enquête personnelle.

En deuxième lieu, nous nous sommes intéressés à la répartition des sondés selon leur sexe, pour constater que les pratiquantes, bien qu'ayant fait l'objet d'une attention particulière de ma part quant au questionnement, restaient extrêmement minoritaires en terme de réponses malgré une ouverture certaine des complexes de football indoor à la population féminine.

Tableau 7 : Répartition des enquêtés selon le sexe

Sexe		
Homme	143	97,3 %
Femme	4	2,7 %

Source : enquête personnelle.

L'âge du pratiquant n'a pas constitué un élément de discrimination, même si la formulation de certaines questions a pu gêner leur compréhension par de jeunes personnes. Néanmoins, la place accordée aux jeunes générations par ces complexes, par la mise en place

de stage ou l'accueil de groupes scolaires, ne pouvait être niée, expliquant le maintien des réponses apportées par ces personnes. De plus, la présence systématique d'une « aide » (père, frère,...) à leur côté pour simplifier la lecture à faciliter la réalisation de l'enquête auprès d'eux. Les complexes de football indoor ont assimilé clairement le fait que les jeunes générations sont porteuses des tendances de demain, en sport ou dans quelque domaine que ce soit (musique, télévision, cinéma,...). Leurs goûts, leurs exigences, leurs attentes constituent des éléments à considérer avec attention. Il serait d'ailleurs fort intéressant de ne s'intéresser – dans une étude ultérieure – qu'à cette classe d'âge, qui pratique des activités sportives de plus en plus tôt et qui ne conçoit pas l'activité sportive de la même manière que leurs aînés.

Au moment du recueil des questionnaires, le plus jeune enquêté était âgé de 8 ans, le plus âgé de 49 ans. L'âge moyen s'établissait à 28 ans, l'âge médian à 27 ans. Dans le cadre de l'analyse de ces données, d'un point de vue générationnel, les sondés seront répartis en quatre classes d'âge. En l'absence de normes préétablies en la matière, cette répartition a été opérée subjectivement, à partir de l'observation et du ressenti au moment de l'enquête.

La première classe d'âge regroupera les sondés dont l'âge est inférieur à 18 ans. Il s'agira là, généralement, d'individus ne possédant pas ou très peu d'autonomie tant sur le plan financier que sur celui de la mobilité.

La deuxième classe d'âge rassemblera les sondés dont l'âge est supérieur à 18 ans et inférieur à 25 ans. Elle se caractérisera par une faculté de ces derniers à se déplacer plus facilement par rapport à la classe précédente, soit par l'utilisation d'un véhicule personnel ou le bénéfice de celui d'un ami (prêt ou co-voiturage), par les horaires plus « souples » du système universitaire comparativement à celui des cycles primaires et secondaires.

La troisième classe d'âge intégrera les sondés dont l'âge est supérieur à 25 ans et inférieur à 35 ans, réunissant celles et ceux qui en principe sont dans la vie active, ayant achevé pour les uns leur apprentissage ou formation, pour les autres leur parcours universitaire. L'exercice d'une activité professionnelle leur confère une plus grande autonomie financière, les différenciant de la catégorie précédente.

La quatrième classe d'âge sera composée du reste de l'échantillon, c'est-à-dire les individus âgés de plus de 35 ans. Se trouvant dans une situation financière comparable à la tranche des 25-34 ans, le facteur « physique » a été néanmoins prépondérant.

Tableau 8 : Répartition des enquêtés selon l'âge

Tranches d'âge	Nombre	%
Moins de 18 ans	12	8,2 %
De 18 à 24 ans	35	23,8 %
De 25 à 34 ans	68	46,3 %
35 ans et plus	32	21,8 %
Total	147	100 %

Source : enquête personnelle.

La répartition des périodes d'enquête sur l'ensemble des jours de la semaine ainsi que sur celle des tranches horaires a permis une mixité intéressante aussi bien du point de vue de l'âge des sondés (les individus les plus jeunes réservant les créneaux du mercredi et du weekend même si les vacances ont entravé quelque peu cette logique), que de celui de leur activité professionnelle, puisque que les différentes catégories fixées par l'INSEE se retrouvent présentes, de manière homogène, dans ce panel.

Tableau 9 : Répartition des enquêtés selon l'activité professionnelle

Activités Professionnelles	Nombre	%
Agriculteur	1	0,7 %
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	14	9,5 %
Cadre, profession intellectuelle supérieure	30	20,4 %
Profession intermédiaire	10	6,8 %
Employé	36	24,5%
Ouvrier	17	11,6 %
Étudiant, lycéen	31	21,1 %
Retraité	0	0 %
Autre	8	5,4 %
Total	147	100 %

Source : enquête personnelle.

Traitement des enquêtes

Après avoir été collectées, les réponses aux questionnaires ont été rentrées et étudiées sous Sphinx, logiciel d'enquête et d'analyses de données. Les questions ouvertes ont parfois nécessité un post-codage afin de mettre en évidence certaines occurrences, comme c'est le cas pour les différents sports exercés au sein d'une fédération par les personnes interrogées. L'ensemble des questions figurant dans le questionnaire n'a pas fait l'objet d'une analyse, c'est le cas notamment pour celles désirées par les responsables des complexes. Celles-ci, ne constituant pas d'éléments de réponse à la problématique n'ont pas été prioritairement observées même si elles constituent des informations non négligeables. Les résultats sont présentés sous formes de quelques tableaux ou figures suivant une méthode de tri à plat, croisé, ou multiple. Néanmoins priorité a été donnée à un traitement qualitatif des données.

CHAPITRE 4 :
La postmodernité à travers l'exemple lillois
du football indoor

Nous sommes donc maintenant en possession des éléments nécessaires et indispensables à la mise en exergue d'un pan des évolutions qui affecte les pratiques physiques et sportives dans notre société. Toutefois, avant de pouvoir affirmer, pleinement ou non, que la pratique du football indoor incarne cette évolution sociétale émise en hypothèse, il convient de s'arrêter sur le cas lillois en tant que générateur de cette pratique, d'accélérateur d'activités ludo-sportives comme l'est le football indoor.

La question est d'une extrême simplicité : pourquoi pratique-t-on du football indoor à Lille ?

Avant de développer la réponse à cette question, qui découlera de l'observation des pratiquants et des enquêtes effectuées auprès d'eux (4.2.), posons nous une autre interrogation toute aussi simple : comment en est on arrivé à l'idée de complexe de football indoor implanté à Lille ? La question a été directement posée aux gérants des complexes de football indoor, sans que les réponses aient été précises, et d'autant moins pour le Planet Foot et le Footsal Roncq, pour lesquels les réponses furent orientées, influencées par les circonstances⁷². Jean-François Niciejewski⁷³ du complexe WAM – un des pères de l'implantation du football indoor sur le territoire lillois a été cependant plus explicite.

Question : comment vous est venue cette idée de complexe multisports ?

J.-F. N. : « *Dans la métropole lilloise, des complexes [de sport] y'en avait déjà. Y'a 6 ans, le projet est né dans nos têtes. L'idée était d'être précurseur. Les centres de sports de raquette existaient, ceux de fitness aussi. Mais on voulait rajouter quelque chose de nouveau. Je suis un footeux à la base, j'aime ça, mon associé aussi, on a joué au football pendant longtemps, et on s'est dit "tient, pourquoi pas ?". A l'époque il n'y avait pas de club dans la métropole, hormis un petit jorkyball à Roncq. On est allé voir et on s'est dit "pourquoi pas mélanger ça [avec les sports de raquette]". Tout de suite on nous a dit "ne faites pas du 2 contre 2, c'est en perte de vitesse, faites du 3 contre 3 au moins" »*

⁷² Ces deux complexes ont été les derniers à être inaugurés. Joël Hlomaschi (Planet Foot) a ainsi justifié l'initiative par « l'engouement que suscite le football » et par « le succès que connaissent les autres complexes de l'agglomération ». Jérôme Boury (Footsal Roncq) et ses associés se sont quant à eux rapprochés de Christophe Bordat afin de monter leur projet.

⁷³ Pour les retranscriptions d'entretiens, Jean-François Niciejewski sera abrégé J.-F. N., Joël Hlomaschi : J. H., Jérôme Boury : J. B., et Pascal Verbecque : P. V.

En examinant ces propos, les termes « précurseur », « nouveau », mettent en avant une passation entre un « avant » football indoor et un « après », sans pour autant justifier de ce passage. Dans un article de presse⁷⁴, Christophe Bordat, président de la franchise Footsal, et responsable de l'implantation du football indoor dans la région apporte une réponse sans fondements précis : « Je me suis lancé dans l'ouverture de complexes de football en salle. J'ai fait une étude de marché et le Nord était l'endroit idéal pour se lancer. »

Cette dernière partie tâchera donc de mettre en évidence les éléments qui font du Nord, et plus particulièrement de l'agglomération lilloise, cet « endroit idéal » pour l'implantation du football indoor et plus généralement de pratiques innovantes (4.1.). Celle-ci tient selon nous du fait des transformations – encore en cours – du tissu urbain, culturel et social lillois, faisant de cette ville, devenue métropole, un modèle de postmodernité, susceptible d'accueillir des APS postmodernes comme semble l'être, à ce stade du travail, le football indoor.

4.1. Lille accélérateur des pratiques ludo-sportive innovantes

Comme le font remarquer Didier Paris et Jean-François Stevens, non sans un certain fondement, Lille reste encore aujourd'hui profondément marquée du sceau de l'industrialisation dont elle a été l'une des locomotives durant l'ère moderne (2000, pp. 9-10). Il semblerait qu'un passage obligé par l'exploration physique du terrain suffise à dépoussiérer cette image de ville industrielle. Ce passage, Jérôme Leroy l'a effectué en 2008, et l'a retranscrit dans un article de presse⁷⁵, intitulé « Lille, tout un roman », dans lequel l'auteur avance avec une certaine clairvoyance que : « Lille s'amuse dans l'économie postmoderne ». Nombreux sont celles et ceux qui n'ont pas encore eu l'occasion d'imiter Jérôme Leroy, aussi semble-t-il opportun de leur présenter ces différentes mutations actées par la métropole.

⁷⁴ Article disponible sur le site du journal La Voix du Nord : http://www.lavoixdunord.fr/Locales/Metropole_Lilloise/actualite/Sport_Metropole_Lilloise/2008/11/02/article_christophe-bordat-a-transmis-son-amour-d.shtml

⁷⁵ Article disponible sur le site du journal Le Monde : http://www.lemonde.fr/voyage/article/2008/02/01/lille-tout-un-roman_1338036_3546.html

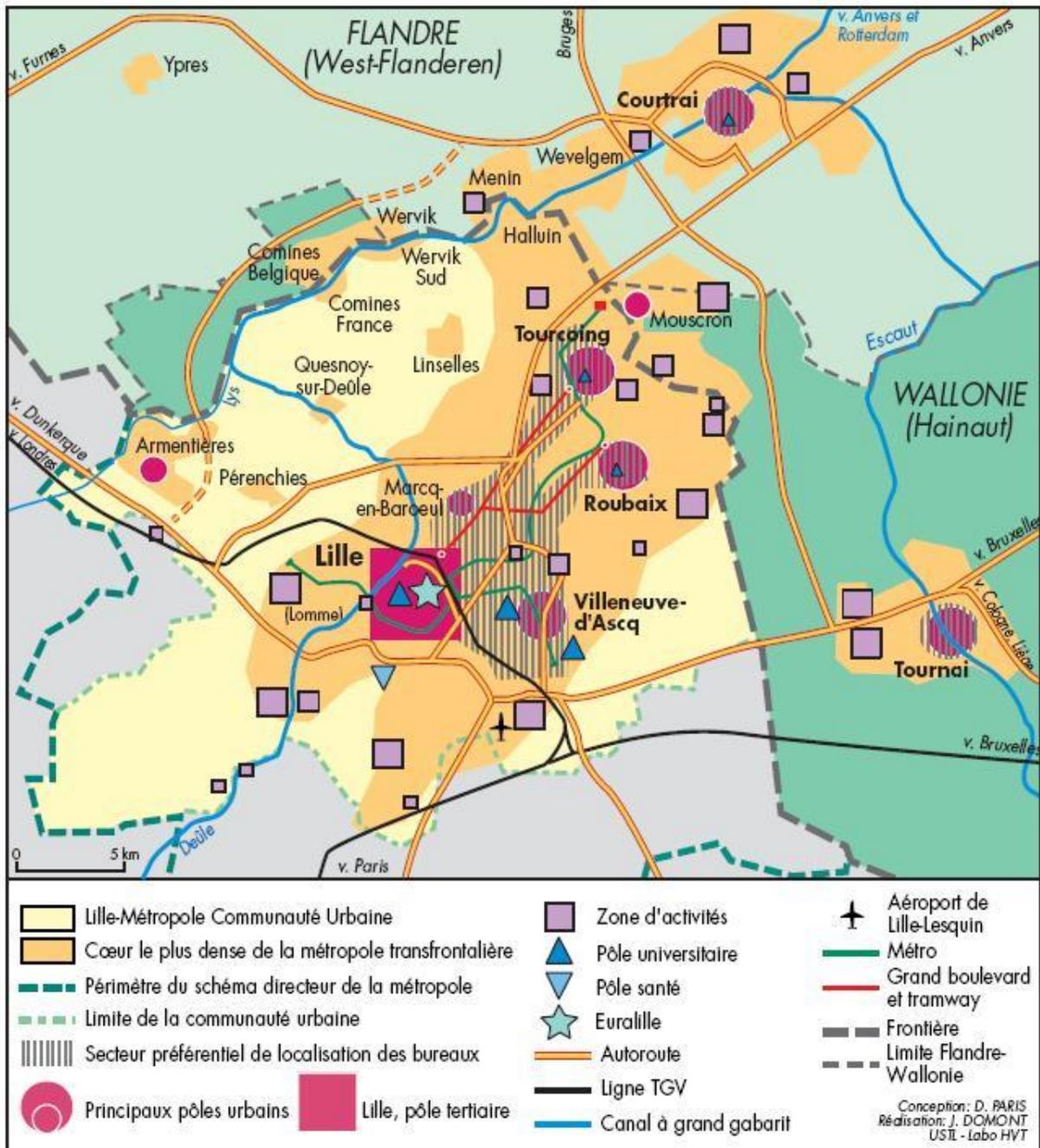
4.1.1. Une urbanisation adaptée

Le lien entre l'apparition de pratiques innovantes et la rénovation du tissu urbain lillois semble à première vue peu étroit. Il constitue pourtant l'une des explications à l'apparition du football indoor dans l'agglomération lilloise et plus largement à celle des pratiques ludosportives. L'intercommunalité LMCU constitue un bel exemple d'organisation polycentrique, caractéristique de l'agencement urbain rencontré dans la postmodernité, tel que le décrivent Pierre Hamel et Claire Poitras (1998), et qui permet une « délocalisation » tant recherchée par certains pratiquants d'APS.

L'intercommunalité, qui au départ, était mal perçue, au sein même des communes qui la composaient, s'est finalement avérée constituer, face à la crise industrielle, une protection appréciable et même une base de reconstruction fructueuse. La (relative) perte d'autonomie des communes de LMCU, synonyme pour certains d'émiettement métropolitain s'est en fait muée en un système coopératif qui permet de rompre avec l'urbanisme moderne, concentré autour d'un seul et même cœur urbain, Lille ne constituant pas un noyau hypertrophiant, mais bien un réseau communal (Paris, 2002). Ce polycentrisme, est symboliquement incarné par la création de Villeneuve d'Ascq, véritable parangon de la postmodernité.

L'étalement suburbain, périphérique, à l'image des villes américaines, va modeler le visage de métropole, en dépit du contexte économique défavorable qui s'invite dans la constitution de l'intercommunalité. Face aux importantes difficultés que connaissent les secteurs phares du tissu économique lillois (textile et métallurgie), la recomposition urbaine qui s'opère va se faire à partir des axes de communication : autoroutes, voies rapides, rocade (Paris et Stevens, 2000, pp. 80-82). Ainsi la mise en place de la voie rapide reliant Lille et Roubaix en 1973 puis du métro au début des années 1980 ne va faire qu'accentuer la mutation urbaine de la métropole, selon un mouvement centre-périphérie, et permettre donc aux communes suburbaines d'en tirer avantage, rompant ainsi avec un développement – moderne – de type concentrique (Hamel et Poitras, 1998, p. 70). Plusieurs zones d'activités, visibles sur la carte 7, permettent à l'économie métropolitaine de subsister.

Carte 7 : Pôles urbains et zones d'activités de la métropole lilloise



Source : Paris, 2002, p. 3.

A l'inverse, les secteurs de Roubaix et Tourcoing⁷⁶ vont petit à petit être « écartés » de cette dynamique postindustrielle qui va toucher principalement la périphérie immédiate de la ville de Lille et donc plus particulièrement la nouvelle place forte de l'agglomération, le secteur de Lille-Est, avec Villeneuve d'Ascq, qui va marquer les premiers signes de la postmodernité naissante.

⁷⁶ Sur la carte 7, des zones d'activités sont bien présentes autour de ces deux villes mais elles ne s'implantent qu'après celles de Villeneuve d'Ascq ou Englos, respectivement au à l'est et au sud-ouest de Lille.

Ces zones périphériques vont servir de base au développement de nouvelles activités, d'un nouveau rapport au tissu urbain, marqué par l'augmentation des mobilités mais surtout par celle de la consommation, incarnées par les centres commerciaux qui vont venir restructurer le paysage métropolitain et reconverter l'économie locale (Paris et Stevens, 2000, pp. 101-103). Dès lors, les années 1980 marquent une « banalisation » de ces zones d'activités, de plus en plus de communes souhaitant aménager de tels sites sur leurs espaces comme parades à leurs difficultés économiques (*idem.*, p. 110). Simultanément au développement de ces zones, les friches industrielles vont connaître une seconde « jeunesse ». Les plus importantes d'entre elles vont être « recyclées » en bases de loisirs ou en centres pour activités récréatives même si ces deux types d'espaces sont davantage situés en marge des surfaces urbaines (Dewailly et Sobry, 1997, p. 38). Ces friches vont donc passer d'éléments paysagers indésirables à des aires potentiellement rentables par leur mise en « loisir », leur utilisation à des fins culturelles (théâtre Le Prato à Lille), universitaires (faculté de Droit à Lille) ou bien encore pour la construction de logements (Tourcoing).

Parallèlement à cette rénovation urbaine (périphérique), une réhabilitation urbaine, concernant les quartiers des villes va amener elle aussi un nouveau rapport à l'urbain, aussi bien à Lille qu'à Villeneuve d'Ascq⁷⁷, où les espaces verts ainsi que les aménagements piétonniers et/ou cyclistes vont être progressivement appropriés par les pratiques ludo-sportives urbaines autonomes (Adamkiewicz, 1997). Les centres des villes, désormais dépourvus des fonctions productives auxquelles ils s'affairaient dans la modernité, vont assurer leur mutation, leur reconversion en mettant en avant leur patrimoine et les atouts culturels qu'ils possèdent.

La ville de Lille constitue un bel exemple de cette requalification urbaine par le domaine culturel avec notamment la réhabilitation du quartier historique du Vieux-Lille ou l'organisation d'événements culturels (Lille 2004, Lille XXL). Les autres communes ne sont pas en marge telle Villeneuve d'Ascq et son Musée d'Art Moderne. Cette action culturelle ne tient pas du hasard et va de pair avec les vocations postmodernes dont l'agglomération se dote (Bodin et Collin, 2008 ; Hamel et Poitras, 1998, p. 75). La gentrification des centres urbains – synonyme d'embourgeoisement de ces centres – amène donc le développement des activités productives, commerciales, récréatives, en périphérie comme il l'a été dit précédemment, bien qu'une prédominance des espaces de consommation sur les espaces de production soit constatable. Ces zones périphériques vont prendre en charge « l'animation » urbaine, sur la

⁷⁷ Même si cette ville possède une planification urbaine particulière du fait de sa création historique « artificielle ».

base d'une « mobilité quotidienne élevée », pour reprendre l'expression d'Antoine Haumont (1998, p. 28). Outre les aspects commerciaux, avec l'implantation de grands hypermarchés (Auchan) et des enseignes affiliées (Décathlon, Boulanger, Leroy-Merlin,...), le secteur du loisir va progressivement trouver sa place dans cet environnement, à l'image des suburbs américains où se développent golf, bowling, patinoire, cinémas (*idem.*). La valorisation de ces zones d'activités va passer par le sport et plus précisément par le ludo-sportif, qui « participe à l'insertion des populations et à la territorialisation des nouveaux espaces périphériques » (Di Méo, 1991, p. 52). Les pratiques ludo-sportives, notamment marchandes, deviennent alors – potentiellement – objets de re-création.

L'implantation des complexes de football indoor suit parfaitement cette logique spatiale périphérique. Aussi bien sur le plan national que pour notre cas métropolitain, les centres de football indoor vont trouver dans les ZAC, ZA, ZI, PA⁷⁸ des lieux d'accueil « sur mesure » pour ce type de pratique. Ainsi une enquête⁷⁹ du site *franchise-magazine.com*, dresse la stratégie d'implantation des complexes de la franchise Futbol Futbol, et souligne que celle-ci cible les « grands axes routiers et les ZAC, en périphérie ». On peut remarquer que les complexes de football indoor lillois ont appliqué la même logique. Dans leur ouvrage *Lille et sa région urbaine*, Didier Paris et Jean-François Stevens illustrent schématiquement le (nouveau) bassin d'activités de la métropole lilloise (figure 6), en forme de « S » et qui contournant Roubaix et Tourcoing par l'ouest puis Lille par l'est et le sud, passe par les communes respectives de « Neuville-en-Ferrain, **Roncq**, Linselles, **Bondues**, Marcq-en-Baroeul pour rejoindre **Villeneuve d'Ascq**, [...] Lesquin, Wattignies et Wavrin vers Seclin »⁸⁰ (Paris et Stevens, 2000, p. 112).

Ainsi les complexes de Villeneuve d'Ascq (Footsal Villeneuve d'Ascq) et Planet Foot (Lezennes) ont directement profité des installations qu'offraient les mutations orchestrées sur le territoire lillois en disposant des infrastructures mises en place dans la création respective de la ZAC du Prieuré dans les années 1980 et de la ZI du Hellu dans les années 1970. Le complexe de jorkyball de la franchise Futbol Futbol, disparu depuis, installé à l'époque au sein de la ZI de la Pilaterie au nord de Villeneuve d'Ascq, témoigne également de cette implantation périphérique spécifique aux activités de loisirs.

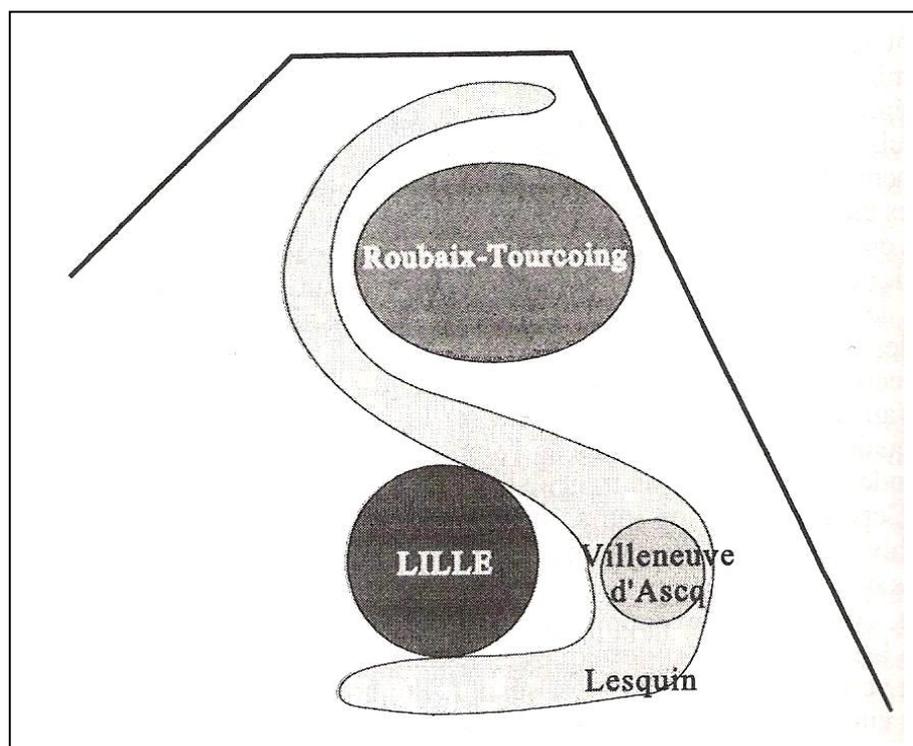
⁷⁸ ZAC : zone d'aménagement concerté ; ZA : zone d'activité ; ZI : zone industrielle ; PA : parc d'activité.

⁷⁹ Voir le site internet de franchise-magazine :

<http://www.franchise-magazine.com/enquetes/strategies-d-implantation/futbol-futbol-2737.html>

⁸⁰ En gras sont signalées les communes ayant un complexe de football indoor. Wambrechies et Lezennes, respectivement contiguës des communes de Bondues et Villeneuve d'Ascq (annexe 6) peuvent légitimement être comprises dans cette zone de croissance intramétropolitaine.

Figure 6 : Le « S » de la croissance intramétropolitaine



Source : Paris et Stevens, 2000, p. 112.

Les trois autres complexes – Footsal Roncq, WAM, Urban Football – vont appliquer une recette légèrement différente mais conservant à l'esprit cette volonté de s'installer à proximité des axes de communication. La localisation du Footsal Roncq⁸¹ est symptomatique de la mutation des lieux (ludo-)sportif puisque ce complexe est mitoyen d'un roll & dance et d'un laser-game, deux équipements qui en dépit des faillites qui ont entraîné leurs fermetures, témoignent du rapprochement de l'activité football indoor à des activités plus proches du loisir que du sport. Cet aspect sera plus amplement discuté par la suite, à travers l'analyse détaillée de la pratique.

Comme pour le Footsal Roncq, le WAM est « une création totale », c'est-à-dire que l'implantation de l'activité football indoor a nécessité la construction du complexe alors que dans les trois autres cas, seuls des aménagements intérieurs furent orchestrés. Le WAM s'est implanté à Wambrechies dans le Parc d'Activités du Chat, fraîchement inauguré en 2007, et lui aussi situé à proximité de la rocade lilloise.

⁸¹ Situé précisément dans le Centre International de Transports de Roncq, créée en 1981, et qui accueille majoritairement des entreprises de logistique ou de transports.

L'Urban Football de Bondues a une trajectoire particulière puisqu'il s'installe, comme un symbole, sur le site jusqu'alors occupé par le Tennis-club Métropole (plus ancien club de tennis de la métropole), et donc reconverti en terrains de football indoor.

Une telle mutation de l'espace sportif nous amène à nous interroger sur l'évolution des demandes de la population lilloise en terme d'activité physique et sportive puisque au regard de l'exemple d'Urban Football, il semblerait que ces activités ne soient plus seulement en situation de cohabitation mais en situation de concurrence.

4.1.2. L'ère ludique

Le concept de football indoor n'est cependant pas né à Lille, comme on l'a vu auparavant. Et l'on peut faire confiance au secteur privé pour ne pas s'aventurer sur un territoire sans en avoir au préalable prospecté les potentialités de développement pérennes. A cet égard, la seule présence d'espaces adaptés ne se suffit donc pas à elle-même, et les gérants interrogés en étaient bien évidemment conscients. L'implantation d'un complexe sur un territoire tient avant tout du retour sur investissement que représente la potentielle masse de pratiquants poussant les portes des complexes.

A ce titre, Lille recèle d'un vivier humain particulièrement propice. En effet, si l'agglomération lilloise a muté sur le plan spatial et économique, il en a été de même pour sa population. La population lilloise s'est « hédonisée » avec le temps. Ainsi, la désindustrialisation de la métropole va profondément modifier la structure socio-démographique locale : à Lille, le nombre d'emplois tertiaires supplantent celui des emplois industriels dès 1974, cet élément étant d'autant plus remarquable qu'à période comparable, la région Nord-Pas-de-Calais est loin d'avoir opéré pareille mutation, dans la mesure où elle occupe en 1975 l'avant dernière place des régions françaises en terme de densité d'emploi tertiaire (Paris et Stevens, 2000, p. 103 ; Wagnon, 1997, p. 149). Ce nouveau visage de la « société lilloise » va engendrer des mutations au niveau de ses objets de consommations : les loisirs des habitants de l'agglomération étaient à l'époque industrielle centrés sur le débit de boisson (jeux d'estaminets), les ducasses (fêtes traditionnelles) et carnivals, le jardinage, la pêche, la colombophilie ou encore le football (Vigne et Dorvillé, 2009 ; Dewailly et Sobry, 1997, p. 43 ; Wagnon, 1997, pp. 150-151). Les temps ont bien changé, puisque aujourd'hui, l'éventail des loisirs se révèle des plus innovants.

Une formule employée par Jean-Michel Dewailly et Claude Sobry résume cette mutation opérant sur la métropole lilloise : les « emplois **sans** loisirs de l'ère industrielle » ont laissé place aux « emplois **du** loisirs de l'ère post-industrielle »⁸² (1997, p. 43). On peut ainsi facilement rallier l'urbanisme lillois à l'urbanisme postmoderne décrit par Pierre Hamel et Claire Poitras lorsque ces derniers décrivent « l'émergence d'une culture urbaine postmoderne que certains qualifient de "festive" et qui passe aussi par des lieux de consommation tant concrète que symbolique [...] » (1998, p. 78).

Qu'il s'agisse des centres urbains ou des périphéries, la mise en consommation des loisirs va occuper une position centrale dans les processus de recomposition des territoires (Paris et Stevens, 2000, p. 211). Cette commercialisation va « s'engouffrer » dans le champ des activités physiques et sportives et plus généralement dans celui des pratiques récréatives. Ces lieux de consommations, festifs et/ou récréatifs, ne cessent de s'offrir aux habitants de l'agglomération. Comme le soulignent Jean-Pierre Augustin, Philippe Bourdeau et Loïc Ravenel : « les loisirs marchands, à l'initiative de multiples opérateurs privés formés dans les universités et utilisant les méthodes de commercialisation, sont susceptibles de capter de nouvelles clientèles et d'ouvrir de nouveaux marchés en jouant sur la diversification des pratiques urbaines et la professionnalisation » (2008, p. 65). Les complexes de football indoor, en tant que loisirs marchands, vont réussir à séduire une population lilloise « renouvelée » fortement estudiantine et tertiarisée et se concentrant dans les zones suburbaines.

Question : pourquoi avoir choisi le site de Lezennes ?

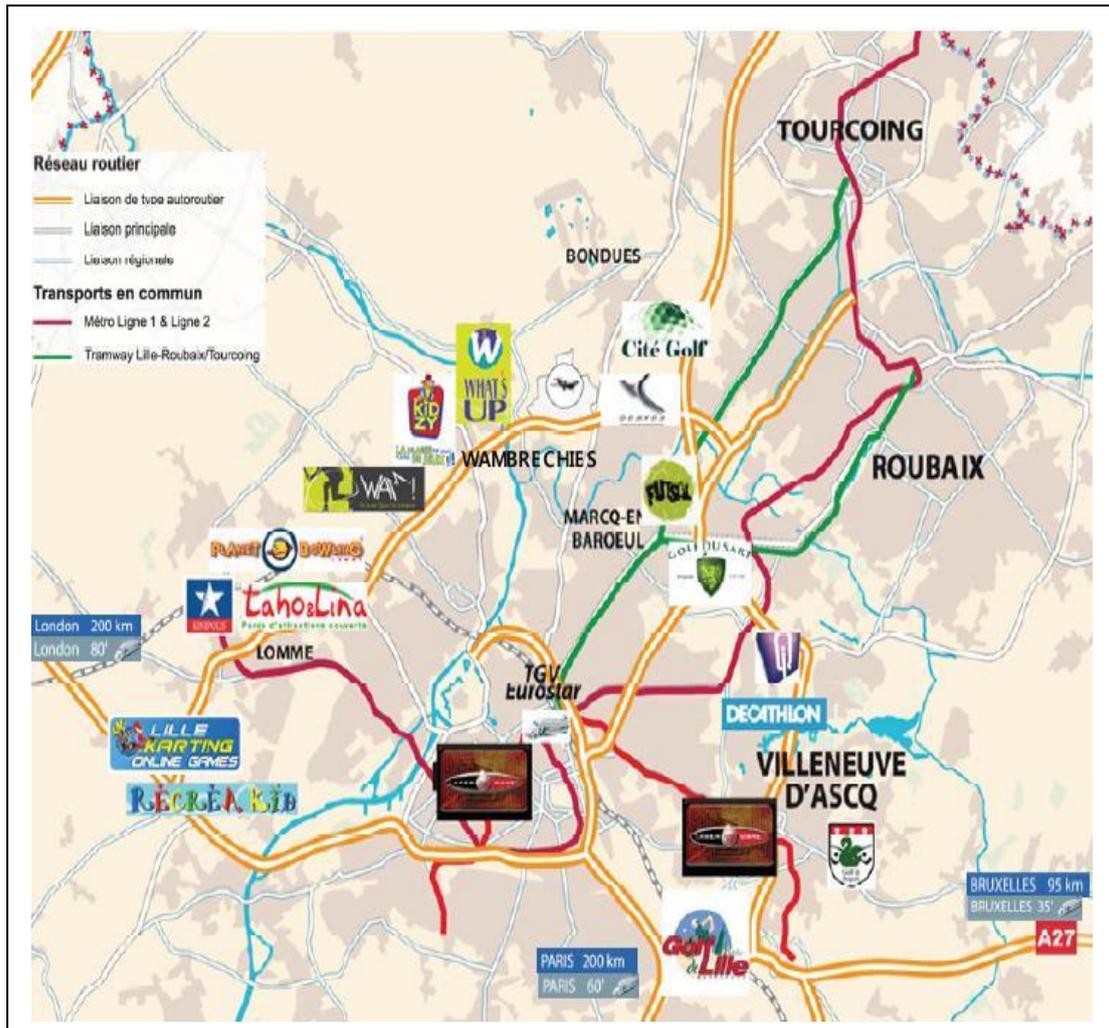
J. H. : « *On n'avait pas tellement le choix, puisque d'autres sites étaient déjà pris. Mais on voulait saisir l'opportunité de s'implanter à la fois à proximité de Lille [le complexe de Planet Foot est effectivement le plus proche de la ville de Lille] et de la faculté* »

Les aménagements de l'urbanisme postmoderne sont orientés vers ces sphères de populations mobiles, en phase avec la culture « fun » décrite par Christian Pociello ou Alain Loret, et à la recherche d'une autonomie passant par la maîtrise de ses actes à travers la reconquête de valeurs comme la spontanéité, le plaisir, le bien-être que ces activités peuvent apporter (Le Pogam, 1997). Ainsi depuis une dizaine d'année, un « triangle des loisirs »,

⁸² Termes mis personnellement en caractère gras.

se met en place autour de Lille, suivant les axes de communications métropolitains (carte 8) : murs d'escalade indoor, centres de golf, parc aventures, centres de fitness,... avant l'arrivée en 2013 du Lille Indoor Park dont la plaquette⁸³ traduit bien la mutation des valeurs dans le cadre des activités physiques et sportives, laissant une place importante aux pratiques ludosportives : « 20 000 m² d'activités liées au sport, à la détente, aux loisirs et au bien-être ».

Carte 8 : Le « triangle des loisirs » de l'agglomération lilloise



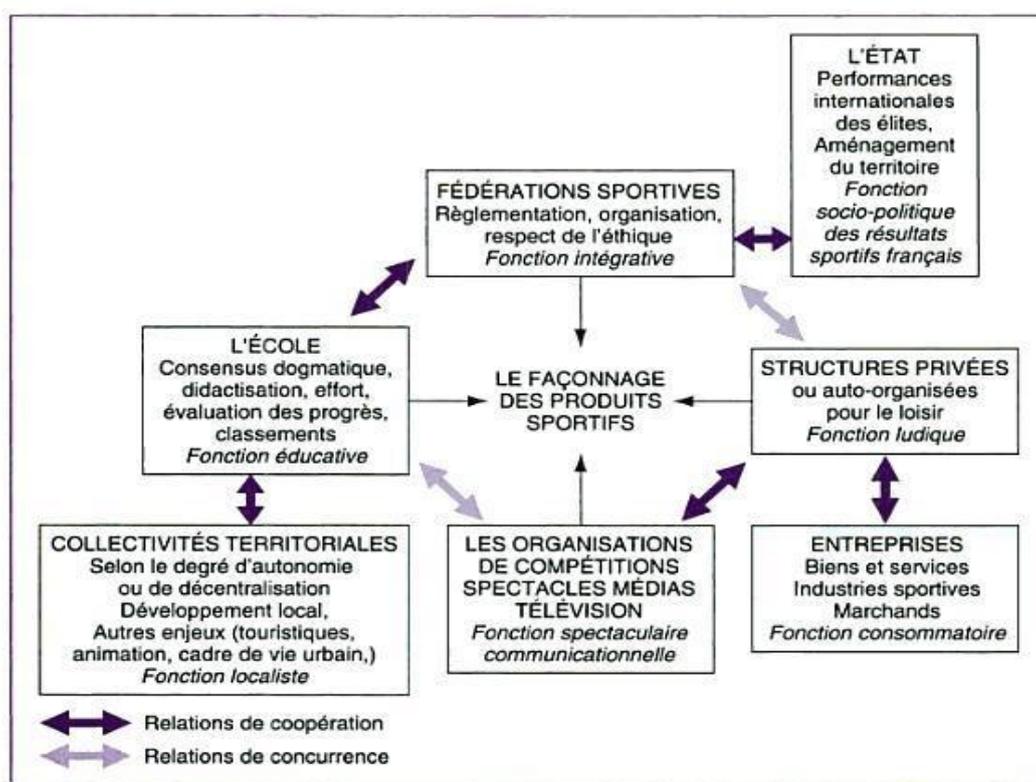
Source : Plaquette de Lille Indoor Park.

Quelle place dès lors pour le sport, au (vrai) sens premier du terme, tel qu'on l'a défini tout au long de ce travail, et plus spécifiquement de la culture sportive fédérale ? Peut-on évaluer – et comment – l'impact de ces loisirs sur cette dernière ? Ces deux questions sont en effet très légitimes dans la mesure où le domaine du loisir marchand s'accapare ostensiblement celui du sport moderne pour le détourner de sa vocation initiale, ce qui

⁸³ Voir sur le site internet du Lille Indoor Park : http://lilleindoorpark.com/plaquette_lip.pdf

jusqu'alors n'était pas le cas, à l'exemple des clubs privés de tennis ou de golf, qui convertissent leurs « identités sportives » propres. En d'autres termes, l'arrivée du loisir dans ces cas d'exemples ne peut pas à l'évidence être considéré comme mouvement de contre-culture sportive. A l'inverse, ce constat est plus diffus en ce qui concerne les rapports entre le football à vocation ludique et le football dans un cadre fédéral. Alors que la typologie des organisations sportives (figure 7) met en évidence l'idée selon laquelle ces deux « pratiques de football » (ludique et fédérale) seraient en relation de concurrence, Pascal Verbecque, « dépositaire » de fonctions étatiques, coopérant donc avec les fédérations sportives tient des propos plus nuancés.

Figure 7 : Typologie des organisations sportives



Source : Barget et Vaillieu, 2008, p. 87.

Question : quel regard porte la mairie sur le développement de ce football « privé » ?

P. V. : « Ce n'est pas le rôle d'une collectivité de venir s'amuser concurrencer ces complexes [de football indoor]. La collectivité a plutôt pour rôle de favoriser le développement du sport de masse au sein des association sportives qui existent. A la fois le sport de masse mais aussi le sport "vitrine". Pourquoi il n'y a pas de structure sportive innovante ? Parce que ce n'est pas le rôle prioritaire du secteur public »

Seule une analyse profonde, précise et circonstanciée de la pratique du football indoor nous permettra de qualifier les mutations des activités physiques et sportives et en filigrane celles des sociétés les proposant et de conclure si la pratique du football indoor constitue une contre-culture sportive ou peut lui être assimilée.

4.2. Le football indoor, une pratique de son Temps

Nous retiendrons cinq critères ou dimensions pour rendre compte de la forme de pratique qu'est le football indoor. Basés sur la méthodologie mise en place par Jean Camy (Chantelat, Fodimbi, Camy, 1996), ils ou elles porteront sur la relation sociale, spatiale, temporelle et en dernier lieu sur les dimensions corporelles, morales et éthiques de la pratique.

4.2.1. Une socialité imparfaite

Dans la classification de Pierre Parlebas, la pratique du football indoor est normée PA, signifiant la présence conjuguée d'adversaires et de partenaires, à laquelle s'ajoute celle de contemplatifs, qu'il s'agisse des gérants du complexe ou de simples spectateurs, qui participent ensemble à la sociabilité sportive. Ce lien social entretenu dans le cadre de la pratique du football indoor est sans doute le facteur le plus délicat à examiner. Comment caractériser une masse inorganisée faite de groupements organisés ? Les centres de football indoor présentent en effet la particularité, paradoxale, de se poser en structures fédératrices de la pratique, puisqu'ils constituent le seul cadre possible de la pratique, sans pour autant assurer les relations sociales au sein de celle-ci. Pour illustrer ces propos, établissons le planning d'un individu souhaitant pratiquer le football indoor.

4.2.1.1. L'entre-soi

La condition sine qua non de cette pratique est la composition d'un nombre suffisant de personnes pour entamer toute démarche auprès des complexes de football indoor dans le but de réserver un terrain. Ceci marque une rupture fondamentale avec les formes existantes de pratiques sportives aussi bien fédérales que libres (ou auto-organisées). Dans le premier cas, peu importe de savoir combien de personnes seront présentes, puisque le cadre de pratique garantit – en principe – au licencié la présence de partenaires / adversaires (pour les sports

collectifs). Ainsi avant un entraînement de football, nul n'a besoin de se soucier de la présence des membres de son équipe en les appelant un par un pour savoir s'ils seront présents. Dans le second cas, celui des pratiques libres ou auto-organisées, l'activité s'adapte facilement selon les circonstances de jeu. A partir d'un noyau de joueurs, viennent tour à tour se greffer ou se désolidariser d'autres joueurs (Gibout et Mauny, 2009). La marge de manœuvre est alors considérable.

Mais dans le cadre du football indoor, celle-ci est beaucoup plus restreinte et crée une dépendance entre les pratiquants d'un groupe. L'absence d'un élément ne brise pas obligatoirement la chaîne mais provoque un réel désagrément tant financier – le coût par personne sera plus élevé – que pratique, une des deux équipes ayant un joueur de moins. D'où l'instauration d'un climat de « solidarité exacerbée », de reliance, entre les éléments du groupe, basée sur la confiance réciproque. C'est l'engagement, l'accord de participer à une rencontre, et de les respecter, qui prédomine et non pas le contrat comme il en serait au sein d'un club. Ainsi l'attention se focalise uniquement sur « l'être ensemble » des 8, 10, 12 personnes qui se réunissent et moins sur le champ extérieur à ce groupe. Cela se vérifie à la composition du groupe avec le peu de place laissé à « l'inconnu » : il est en effet délicat et périlleux d'établir des groupements « à l'aveugle », sans certitudes du bon déroulement de l'activité avec autrui, en particulier pour la pratique libre, c'est-à-dire non compétitive. Ceci n'étant toutefois pas à rapprocher du « carcan » fédéral, qui est subi plus que choisi. Là où la décision vient du groupe (ludo-sportif), de l'autre elle vient de l'institution (sport fédéral).

J.-F. N. : « *Le football [indoor] est assez particulier. Même si vous mettez une annonce, c'est jamais facile de **mettre** des gens ensemble. Ici [au WAM] les gens **veulent** jouer ensemble* »

On se trouve bien en présence d'une socialité comme la conçoit Michel Maffesoli. Le choix de l'être ensemble prime sur une forme plus rationnelle de cohésion qui se retrouve dans le sport fédéral. Le lien se fait avant tout en fonction de l'émotionnel et de l'affectif plutôt que sur le terrain de la performance. Ainsi, pour pratiquer, on se tourne plus facilement vers les cercles relationnels les plus proches, à savoir les amis, puis la famille, les collègues et en dernier lieu les partenaires de jeu⁸⁴. Les premiers cités parviennent mieux à répondre au désir empathique (Maffesoli, 1988, p. 23) que caractérise la postmodernité.

⁸⁴ Nous définissons le partenaire de jeu comme une fréquentation limitée à la pratique, sans contacts amicaux ou professionnels en dehors de l'activité.

Tableau 10 : Réponses à la question : « avec qui jouez-vous au football indoor ? » lors de l'enquête

	Toujours	Souvent	Rarement	Jamais	Total
Amis	75,5 %	16,3 %	4,8 %	3,4 %	100 %
Collègues	18,4 %	16,3 %	19,7 %	45,6 %	100 %
Famille	19 %	9,5 %	19 %	52,4 %	100 %
Partenaire de jeu	12,2 %	15,6 %	17,7 %	54,4 %	100 %

Source : enquête personnelle.

Majoritairement, les groupes de pratiquants restent marqués par une homogénéité au regard du sexe et de l'âge des membres les composant, en dépit d'exceptions partielles notables, témoins d'évolutions au sein des APS.

La population féminine, bien qu'étant faiblement représentée sur les terrains – le nombre de sondées en témoigne – se mélange volontiers à son homologue masculine, le sexe ne constituant pas un facteur discriminatoire dans la composition des équipes. Cette mixité, à porter au crédit de la « féminisation » des pratiques sportives (Pociello, 1999a, p. 255), ne concerne cependant que la pratique loisir. La « barrière » de l'affrontement compétitif se maintient, ce dernier restant un domaine exclusivement masculin, du moins pour les complexes sélectionnés.

Hormis les groupes « familiaux » où naturellement, plusieurs générations se côtoient – bien aidées en cela par l'ouverture des complexes le weekend – l'âge est un dénominateur commun pour les pratiquants, particulièrement pour les groupes les plus jeunes pour lesquels les variations d'âge se font le moins sentir, un ou deux ans d'écart maximum entre les personnes du groupe, expliquées en cela par le fait de jouer exclusivement entre « amis ». Cela n'empêche pas de constater la présence de joueurs d'âges extrêmement variés, faisant du football indoor une pratique pluri-générationnelle (Chantelat, Fodimbi, Camy, 1996, p. 50). Notre enquête s'est arrêtée aux personnes « intellectuellement » à même de pouvoir y répondre, c'est-à-dire sans prise en compte de la présence de très jeunes pratiquants, dont l'âge se situait en deçà de ce qui se remarque aussi bien au niveau du sport fédéral que des pratiques auto-organisées.

J. B. : « On a des cours pour les plus petits. 90 % des clubs de football prennent les enfants à partir de 5 ans ½ - 6 ans, nous on les accepte à partir de 3 ans ½ »

L'enquête a permis par ailleurs de mettre en évidence un élargissement générationnel de l'éventail des pratiquants, par la présence marquée de « seniors ».

Nombreux sont les groupes « scolaires », c'est-à-dire formés autour d'un cercle de personnes ayant pour origine commune un établissement éducatif – collège, lycée, université, grandes écoles –, ce qui a pour effet de niveler l'âge. Si les enquêtes ne permettent pas de le démontrer, faute d'avoir posé la question, il est toutefois loisible d'avancer l'idée que l'essentiel des groupes ne se fonde pas sur le critère sportif, que l'attachement mutuel est à chercher ailleurs que dans la pratique et que le football indoor offre une occasion supplémentaire de développer une sociabilité extra-familiale (Laporte, 2002, p. 372), qui se prolonge dans un restaurant, un bar ou chez l'un des participants.

Ainsi, le groupe ne se réduit pas qu'aux seuls éléments présents sur le terrain. D'après les gérants, en particulier à Planet Foot et chez Footsal, nombreuses sont les personnes à réserver un terrain d'une semaine sur l'autre, sans pour autant que les mêmes éléments du groupe participent à l'activité. De fait, une « bande » ou « tribu » pour reprendre la terminologie de Michel Maffesoli, s'accapare un créneau horaire et par un système de rotation, fait profiter ce moment ludo-sportif à l'ensemble du cercle, amical ou professionnel. Autour d'un noyau dur de pratiquants, de l'ordre de 7 ou 8 éléments, viennent se greffer tour à tour – d'une semaine à l'autre – des connaissances de ce même noyau, et développant un entre-soi très puissant, à travers la socialité.

4.2.1.2. L'autre-soi

Toutefois, cette socialité, germe de la postmodernité, devient plus confuse lorsque l'on sort des limites du groupe de jeu et amène à tempérer les propos de Michel Maffesoli sur la force du lien émotionnel. Son aspect transcendant, s'il peut s'appliquer au regard des relations avec le personnel des complexes de football indoor, est davantage sujet à caution par rapport aux autres pratiquants (les autres groupes) qui pourtant, partagent de manière commune les différents espaces.

Bien que le personnel et les pratiquants ne soient pas nécessairement des amis, ni liés entre eux par une relation professionnelle ou familiale, et qu'ils ne soient pas non plus des partenaires de jeu, leur « entre eux » n'en est pas pour autant austère, le personnel souhaitant même gommer l'image de la relation marchande qui constitue pourtant la base du concept. Le personnel ne jouit pas d'un statut technique ou administratif comme peut l'avoir un

entraîneur, un formateur ou un dirigeant de club. Son image n'est donc pas celle d'un « sportif » et le lien social peut s'en trouver affecté en bien comme en mal. Les membres de l'encadrement d'un club fédéral ne sont pas tellement perçus comme ayant une influence « néfaste » dans le développement de la personne postmoderne au regard de sa pratique corporelle, mais ils incarnent l'appareil fédéral auquel les pratiquants loisirs souhaitent, entre autre, échapper. De fait, la gérance du football indoor se positionne différemment. Le rôle d'un responsable de complexe est donc primordial dans l'établissement d'un climat relationnel en phase avec les attentes sociétales : il ne doit nullement laisser paraître l'image d'une quelconque autorité ou institution.

J. B. : « [...] qu'il n'y ai pas une relation entre nous salarié/personnel de Footsal et la clientèle : "Bonjour, donne moi de l'argent et au revoir". C'est pas ça du tout. Même pour nous salariés c'est pas intéressant parce qu'on se fait vite ch... (sic) »

La socialité gagne donc peu à peu cette relation, qui augmente à partir du moment où un groupe s'installe dans la durée sur un complexe, qu'il vient régulièrement. Dès lors, la connaissance des prénoms, des habitudes des joueurs bientôt suivi du tutoiement font d'une relation à l'image plutôt froide et rigide, une source supplémentaire de convivialité et de discussions.

Quant aux rapports qu'entretiennent les joueurs d'un groupe avec ceux d'autres groupes, ils sont plus difficiles à cerner et se rattachent bien à la « socialité tiède » décrite par Christophe Gibout et Christophe Mauny (2009). Cette formule a été employée par les deux auteurs pour décrire les liens amicaux mais distendus entre groupes de footballeur « sauvages », c'est-à-dire évoluant en pleine nature, en dehors du système fédéral. Le football indoor présente des traits similaires à ces regroupements autonomes à ceci près que dans notre cas d'étude, le confinement des groupes – la cohabitation spatiale – devrait favoriser davantage le lien social, chacun des groupes étant supposé être dans l'empathie. Les chiffres recueillis lors de l'enquête menée au sein des complexes soulignent plutôt la réserve et la réticence qu'ont ces groupes de joueurs à s'opposer, et plus encore celles qu'ont les individus à se mélanger et à se fondre dans d'autres groupes. En dehors des tournois, aucun cas d'opposition spontanée et décidée de manière autonome n'a été enregistré entre groupes qui n'avaient pas prévu à l'origine de s'affronter alors que ce phénomène est courant dans les pratiques collectives non-instituées, aussi bien dans le football sauvage (Gibout et Mauny, 2009) ou « de rue » (Travert et al., 1998) que dans le basket de rue (Vieille-Marchiset, 2010).

On pourrait même penser que le mode opératoire de la pratique constitue presque un frein à la socialité et plus largement à la sociabilité. Ces conditions de jeu seront davantage abordées sur les rubriques suivantes mais on peut d'ores et déjà affirmer que l'absence d'incertitude, liée une organisation dûment planifiée, non-aléatoire, handicape pour partie la démarche d'aller naturellement vers d'autres pratiquants.

Tableau 11 : Réponses à la question « cherchez-vous à entrer en contact avec d'autres pratiquants afin d'élargir votre cercle de partenaires/adversaires ? » lors de l'enquête

Recherche de contacts ?	Nombre de citations	Fréquence
Oui	54	36,7 %
Non	93	63,3 %
Total	147	100 %

Source : enquête personnelle.

Dès lors, on peut retenir trois agents qui peuvent permettre de forcer, de provoquer le lien social : les gérants de complexes, la fréquence de pratique et les espaces « hors-jeu » du complexe, appelés également espaces de détente.

Les gérants de complexes, par la connaissance de leurs clients habituels ont la capacité de pouvoir créer ce lien. Certains s'y emploient (Footsal, Planet Foot), d'autres sont plus sceptiques sur cette méthode (WAM). Le juste milieu est difficile à trouver dans la mesure où ces gérants cherchent tout autant à laisser le plus de liberté possible aux usagers des complexes, qu'à tenter d'instaurer un esprit « club » dans leur locaux, c'est-à-dire souder les membres d'un complexe les uns aux autres. Suggérer à ces joueurs de rencontrer une équipe lambda ou de bien vouloir intégrer un joueur à la leur pourrait être perçu comme une entrée dans le cercle « tribal », dans l'intimité du groupe, et donc vécu négativement.

Question : existe il un système de mise en relation des pratiquants (pour chercher un joueur, une équipe) ?

J. H. : « Il y'a un tableau à l'entrée mais ça ne marche pas terrible. On a un fichier de disponibilité qui permet de mettre en relation tout le monde. Il y'a internet aussi, on a une page Facebook. On avait un forum mais il ne fonctionne plus »

J. B. : « On va bientôt faire un tableau. Pour l'instant on fonctionne avec Facebook. On a pas mal "d'amis". On appelle ou on va sur Facebook pour mettre des équipes en relation. On commence à connaître notre clientèle donc on passe souvent par téléphone »

Question : cherchez-vous à mettre des joueurs en relations, à mettre des équipes en contact ?

J.-F. N. : « Je le fais énormément en raquette [il insiste sur le énormément]. Mais je ne le fais pas en foot parce que c'est plus compliqué, avec les contacts physiques en plus [...] je suis pour, mais je n'ai pas envie que ça aboutisse à des tensions »

L'outil internet permet de « déléguer » la mission d'agent de socialisation de l'humain (gérant) au virtuel. L'efficacité d'un tel procédé est encore peu perceptible à l'échelle des complexes lillois, puisque les chiffres portant sur la création d'affinités (tableau 12) ne permettent pas de distinguer par quel opérateur cette création s'effectue, même si on peut penser qu'internet constitue un agent de socialisation à fort potentiel. Pour l'instant, cet outil est davantage exploité pour la réservation d'un terrain ou l'inscription à une formule compétitive que pour entrer en contact avec autrui.

Tableau 12 : Réponses à la question « avez-vous crée des affinités avec un ou des membres d'un complexe que vous ne connaissiez pas avant de pratiquer le football indoor ? » lors de l'enquête

Création d'affinité ?	Nombre de citations	Fréquence
Oui	66	44,9 %
Non	81	55,1 %
Total	147	100 %

Source : enquête personnelle.

Par ailleurs, ces gérants se muent en éducateurs et assurent lors des stages et entraînements destinés aux plus jeunes, une socialisation primaire. Le « Baby Footsal » tient

en effet , pour reprendre les termes énoncés par un prospectus de la franchise⁸⁵, à « poursuivre la socialisation » des très jeunes ainsi qu'à « développer l'esprit d'équipe et favoriser leur sociabilité ». Le football indoor vient ainsi anticiper la socialisation sportive qui était jusqu'alors la chasse gardée de l'E.P.S. et à un plus fort degré, celle des structures sportives fédérales. Il serait intéressant à l'avenir de voir si au cours de l'enfance puis de l'adolescence, le jeune pratiquant rejoint les structures fédérales dès qu'il en a la possibilité, délaissant ainsi l'agent de socialisation que constituait le complexe de football indoor. Ou au contraire, s'il continue d'évoluer dans ce contexte socialisant du football indoor. Au vu du nombre de joueurs de 6 à 12 ans présents dans les complexes de football indoor, tranche d'âge classée au niveau fédéral comme « football d'animation » et où les enfants représentent 27 % dans le système fédéral concernant le Nord-Pas-de-Calais, on peut penser que dès que possible, ils rejoignent le giron fédéral.

Sans réelle surprise la moyenne de jeu est créatrice d'affinité (tableau 13), puisque les personnes avec qui l'on partage l'activité peuvent changer d'un jour à l'autre de la semaine contrairement à une pratique occasionnelle où le groupe de joueurs évolue très peu. Ainsi au sein de ces groupes, la demande de création de contact est plus forte que celle des personnes ayant déjà créé des affinités et qui semblent « rompues » avec la socialisation.

Tableau 13 : Rapport entre la création d'affinité et la moyenne de jeu⁸⁶

Création d'affinité Moyenne de jeu	Oui	Non	Total
Plusieurs fois par semaine	73,2 %	26,7 %	100 %
Une fois par semaine	45,5 %	54,5 %	100 %
Une fois par mois	29,6 %	70,4 %	100 %
Moins d'une fois par mois	7,7 %	92,3 %	100 %

Source : enquête personnelle.

Alors que la participation à une compétition – dont nous aborderons les contours par la suite – pourrait être à priori créatrices de liens entre les protagonistes, d'autant plus si les partenaires affrontent des adversaires inconnus, il n'en est rien : que l'on fasse de la compétition ou non ne change pas la donne, et l'idée que les APS, en mettant en relation motrice des individus, semblerait garante de ces liens, est illusoire. Partenaires et adversaires

⁸⁵ Voir annexe 5.

⁸⁶ A interpréter comme suit : la création d'affinité est effective pour 73,2 % des pratiquants qui jouent plusieurs fois par semaine.

sont au final peu associés à une sociabilité que l'on aurait pu croire avérée à priori (Laporte, 2002, p. 386). Et on peut penser qu'il en est ainsi pour toutes formes d'oppositions collectives y compris le football indoor. Au regard de l'analyse qui peut être faite des relations humaines qui jugulent la pratique du football indoor, c'est-à-dire uniquement le fait de prendre part à l'activité motrice, on peut avancer l'idée que celle-ci ne facilite pas en soi la création de liens. Ce ne sont pas les modalités propres au jeu – la logique interne – ou alors à un degré moindre, qui développent l'empathie, mais d'autres modalités bien différentes et notamment l'espace de pratique qui semble comme nous allons le voir, être un élément central du concept de football indoor et de la socialité qui s'y rattache.

Avant cela, constatons que les idées qui viennent d'être évoquées valident la thèse de Michel Maffesoli sur le lien émotionnel et affectif qui unit des joueurs à d'autres, dans le but de créer un groupe ou une tribu. Toutefois, cette validation n'est que partielle. Il paraît peu concevable, à la suite de ce travail, de parler de tribus unifiées autour du football indoor. Les valeurs et les affects partagés se font à l'échelle du (micro)-groupe et non à celle de la communauté (tableau 14). La sociabilité n'est ici à envisager qu'à travers un lien fusionnel, pas assez étroit pour engager l'ensemble de la communauté des pratiquants. Le fait de pratiquer du football indoor ne permet pas la reconnaissance d'autrui en tant que pair, de membre de sa tribu. Cette forme de lien social peut être assimilée à celle de l'individuation, concept employé par Jean-Pierre Augustin pour définir « la conscience élargie d'appartenance amenant l'individu à chercher dans des groupes [...] un sens à son existence » (2001, p. 28). Cette individuation semble pour le moment en l'absence de recul vis-à-vis des complexes de football indoor, apparus il y a peu, et de leurs méthodes de socialisation, constituer un lien communautaire en gestation.

Tableau 14 : Réponses à la question « avez-vous le sentiment de faire partie d'un groupe de pratiquants ayant des aspirations communes ? » lors de l'enquête

Sentiment communautaire	Nombre de citations	Fréquence
Oui	76	51,7 %
Non	34	23,1 %
Sans opinion	37	25,2 %
Total	147	100 %

Source : enquête personnelle.

Si le sentiment communautaire et le développement de liens ne s'effectuent pas **sur** le terrain, ils trouvent en revanche un lieu d'expression **en dehors** de celui-ci, à travers le cadre d'une socialité extra-sportive, à l'image des salles de (re)mise en forme dépeintes par Olivier Bessy, cité par François Vigneau : « la salle de mise en forme est également souvent “lieu convivial de rencontre et de discussion, voire lieu de drague” » (1998, p. 91). Le complexe de football indoor semble répondre à ce descriptif bien que l'on ne puisse pas affirmer que la « drague » constitue une préoccupation première.

Tableau 15 : Création d'affinité en fonction de la fréquentation (« Fq ») des espaces de détente

Fq des espaces détente	Toujours	Souvent	Rarement	Jamais
Création d'affinité				
Oui	66,7 %	44 %	27 %	16,7 %
Non	33,3 %	56 %	73 %	83,3 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : enquête personnelle.

4.2.2. Spatialité des complexes, implantation et organisation

Une des raisons qui peut donc expliquer cette « socialité tiède » est la spatialité du complexe de football indoor, qui paradoxalement, par sa complexité (sic), apparaît autant vecteur de socialisation qu'espace socialement discontinu, et ceci quel que soit le complexe sélectionné puisque tous les centres de football indoor fonctionnent selon le même agencement, aussi bien sur le plan local que national. Ce phénomène de « copier-coller » étant complètement parfait en raison du contrat de franchise. La spatialité du complexe de football indoor est à envisager sous deux angles : son implantation dans le tissu urbain et son organisation interne.

4.2.2.1. Une pratique suburbaine

Comme on l'a vu, les implantations de ces complexes se font en périphérie des centres urbains, si possible dans leur périphérie proche. Cette implantation s'inscrit dans un mode de vie « suburbain », donc périphérique, qui gagne la métropole lilloise et qui se caractérise par la « drive-in culture », c'est-à-dire une mobilité construite autour des déplacements en voiture

(Ghorra-Gobin, 2002, p. 45). De fait, à la différence d'autres espaces de pratiques ludosportifs, notamment ceux utilisés dans le cadre des « APS urbaines »⁸⁷, pratiques ouvertement « exhibitionnistes » (Augustin, 2001), les complexes de football indoor ne sont pas des espaces qui interagissent avec « l'étranger », et sont même pour la plupart dans des zones peu fréquentées hormis par les pratiquants, l'aspect indoor ne faisant que renforcer une modalité de pratique en catimini.

Ainsi le complexe de football indoor n'apparaît pas comme un espace **dans** la ville, puisqu'il ne s'inscrit pas dans le registre des sociabilités urbaines, du fait de son isolation spatiale et visuelle. En revanche il semble être un espace **de** la ville, pleinement intégré à la vie quotidienne telle qu'elle s'organise dans la postmodernité où les territoires se multiplient. Le football indoor participe à l'insertion des tribus et à leur territorialisation dans de nouveaux espaces, en périphérie (Augustin, 2003, p. 52). Il s'insère dans la culture urbaine même s'il semble géographiquement échapper à l'urbain tel qu'il est conçu par les APS « urbaines » qui elles se veulent physiquement et visuellement au cœur de l'espace public. Le complexe de football indoor offre un nouveau rapport à l'environnement et une nouvelle animation du territoire. Il serait à ce titre peut-être judicieux de parler de culture suburbaine pour décrire cette culture récréative et sportive qui gagne de nouveaux espaces, le plus souvent périphériques, sans pour autant se rattacher au modèle fédéral.

Du point de vue spatial, la société des loisirs devient alors organisatrice des usages spatiaux de la société. Le temps libre, ici symbolisé par la pratique du football indoor, permet de structurer des espaces qui ne l'auraient pas été sans l'implantation d'un complexe (WAM, Planet Foot, Footsal Roncq) ou de les restructurer (Footsal Villeneuve d'Ascq et Urban Football), engendrant ainsi de nouvelles ségrégations socio-spatiales, dues aux nouvelles formes urbaines qui deviennent de « véritables reflets de la société de consommation » (Hamel et Poitras, 1998, p. 76).

Question : la clientèle est-elle volatile ?

J.-F. N. : « *La clientèle était volatile au début. Depuis l'éclosion des nouveaux complexes de football indoor, et leur présence un peu partout sur l'agglomération, les joueurs se fixent* »

⁸⁷ Voir chapitre 2.2.3.3.

Bien que les tarifs pratiqués y soient similaires, la répartition des pratiquants par complexes témoigne des représentations du social dans l'espace. La conception de l'espace et l'appropriation qui en est faite, marquant une territorialisation, restent fortement imprégnées de l'appartenance sociale des pratiquants. Cette appartenance conforte l'identité collective, du moins à l'échelle de la tribu. Elle est aidée en cela par les orientations que prennent les complexes de football indoor par leur localisation, mais également par l'offre faite. Le football indoor gomme ainsi l'habitus social, en permettant à l'ensemble des classes sociales **urbaines** (tableau 16) de s'adonner à la pratique, cet ensemble se disséminant par le biais du lieu de pratique. En effet, comme l'indique Jacques Defrance : « la structure de la population membre d'une discipline sportive à un moment donné est le produit de l'Histoire de la discipline » (1995, p. 27). Or, l'Histoire de la pratique est faite avant tout par les complexes, qui compte tenu de leur implantation dans l'espace, déterminent l'origine géographique des pratiquants, en l'occurrence urbaine. Mais par une logique de concurrence entre ces complexes, due à leur proximité, comme c'est le cas dans l'agglomération, les complexes ventilent la masse des pratiquants sur l'ensemble de l'espace sans forcément créer un rapport de domination sociale, puisque la pratique est similaire.

Tableau 16 : Répartition des enquêtés par complexe selon l'activité professionnelle

Catégories Socioprofessionnelles	Complexes		
	Roncq	WAM	Total
Agriculteur	0 %	2,2 %	0,7 %
Artisan, Commerçant, Chef d'entreprise	5,9 %	17,8 %	9,5 %
Cadre, Professions intellectuelles supérieures	16,7 %	28,9 %	20,4 %
Professions intermédiaires	2,9 %	15,6 %	6,8 %
Employés	26,5 %	20 %	24,5 %
Ouvriers	16,7 %	0 %	11,6 %
Etudiants, lycéens	24,5 %	13,3 %	21,1 %
Autres	6,9 %	2,2 %	5,4 %
Total	100 %	100 %	100 %

Source : enquête personnelle.

Ainsi ne retrouve-t-on que peu d'agriculteurs s'adonnant à la pratique du football indoor quel que soit le complexe (tableau 16). Et l'on constate bien que les différentes classes sociales ne s'opposent plus par la nature des APS qu'elles pratiquent, mais d'évidence dans l'espace où elles les effectuent.

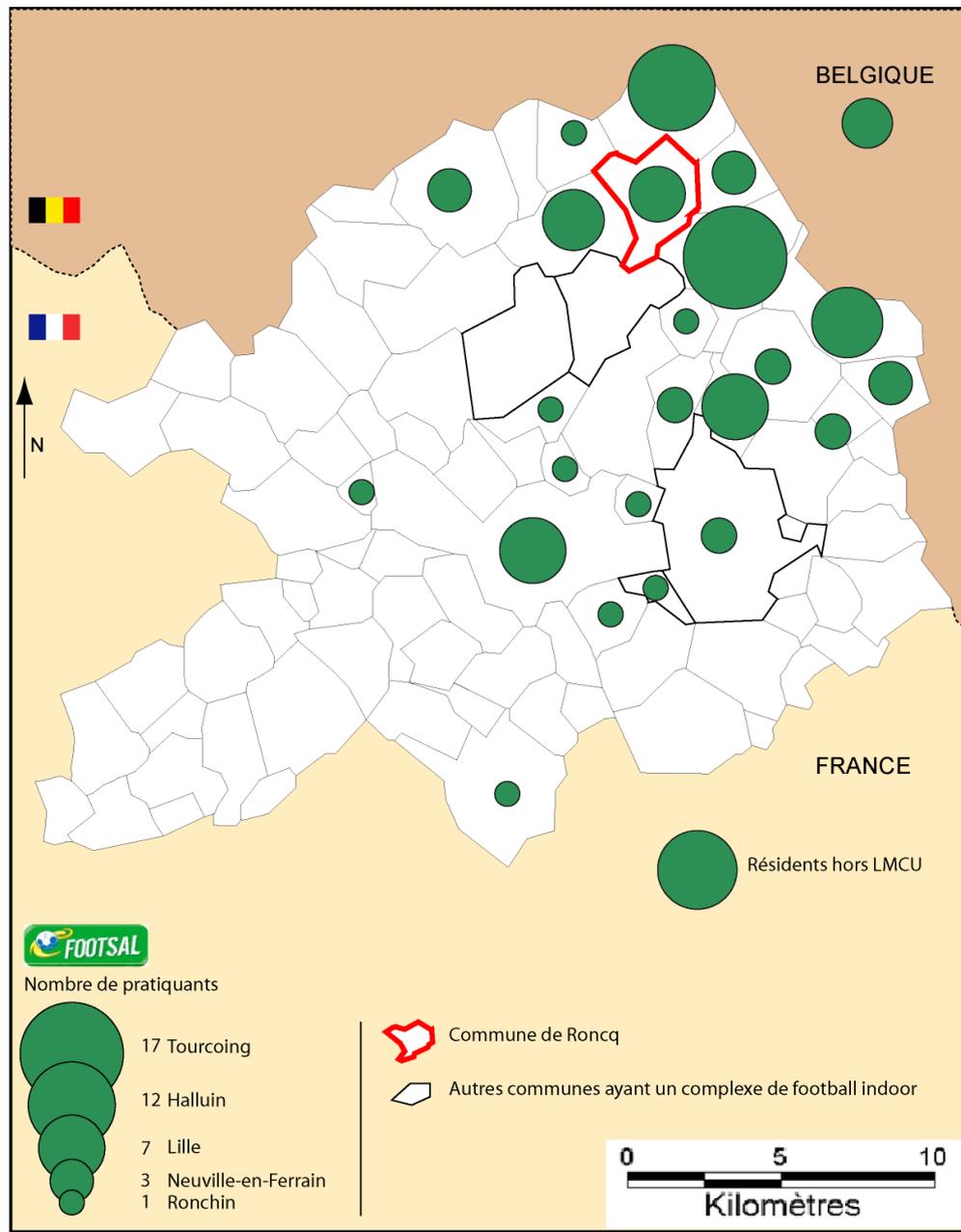
En établissant les zones de chalandises⁸⁸ de deux complexes ayant accepté de servir de cadre à l'enquête, on constate que ces aires sont très localisées, et que leur recrutement social correspond à l'espace social dans lequel s'implantent les centres ludo-sportifs, auquel s'ajoute une offre confortant ce recrutement, même si le choix du lieu de pratique relève de facteurs « complexes » qui ne sont pas tous abordés ici. Cependant, il n'existe pas de principe de sélection par le mérite, le niveau, l'origine ou l'âge comme cela se rencontre fréquemment dans d'autres clubs privés (golf, tennis). De manière générale, les pratiquants choisissent le complexe qui recoupe au plus près possible leurs aspirations, en terme « d'esprit », « d'ambiance », sans mésestimer la « qualité de l'accueil ».

Le Footsal Roncq (carte 9) s'ouvre ainsi davantage aux jeunes pratiquants et aux classes moyennes et populaires, par le biais d'animations variées, marque de la franchise Footsal. Sa localisation à proximité des territoires de Roubaix et Tourcoing influe inéluctablement la catégorie sociale des pratiquants présents. Les partenariats entretenus avec les clubs de football environnant renforcent par ailleurs l'orientation naturelle des plus jeunes vers ce complexe. Le principe est identique à Lezennes, mais la cible, en regard des facultés toutes proches, est ici celle des étudiants, plus soucieux cependant du fond (football indoor) que de la forme (décoration, ambiance,...).

Quant au WAM (carte 10), sa politique plus « intimiste » se base d'avantage sur un « esprit club », indépendant de la pratique, et où le lien social prévaut sur le « jeu ». Nombre d'individus ne se déplacent pas obligatoirement au complexe pour y jouer mais simplement pour voir jouer un ami, prendre une verre, ou saluer le personnel. Les retours d'enquête montrent que la qualité des terrains ou les créneaux de disponibilités importent peu, alors qu'au Footsal de Roncq, ils constituent un élément important dans la détermination du choix même ils ne sont pas les plus décisifs. Les autres complexes de l'agglomération affichent ouvertement le « jeu » comme produit en investissant sur la qualité des terrains, la variabilité des formules de jeu, la multiplication des tournois, etc. et les adhésions s'y opèrent alors avant tout sur la base de ces éléments.

⁸⁸ Espace géographique d'influence des complexes de football indoor.

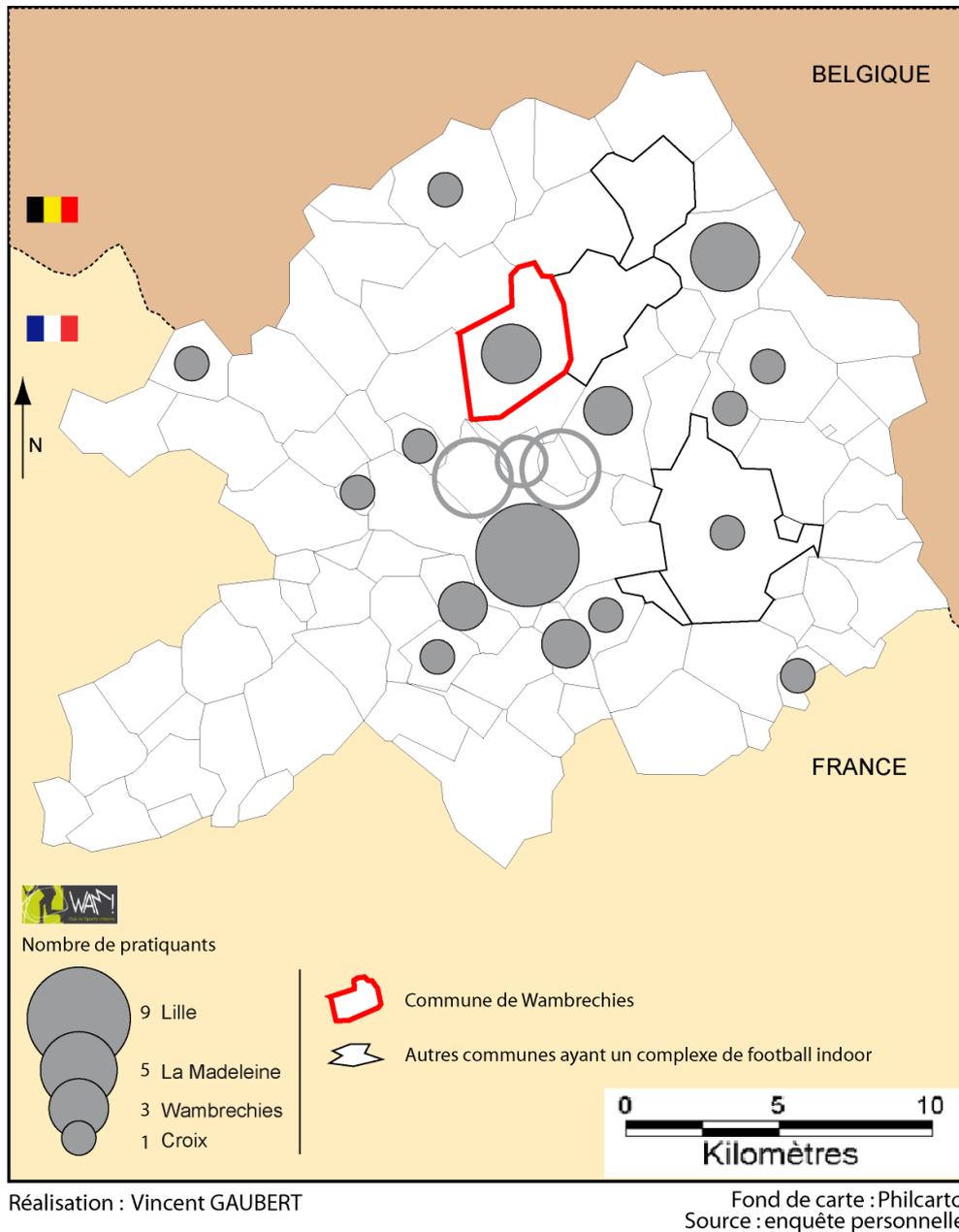
Carte 9 : Provenance des joueurs du complexe de football indoor « Fotsal Roncq »



Réalisation : Vincent GAUBERT

Fond de carte : Philcarto
Source : enquête personnelle

Carte 10 : Provenance des joueurs du complexe de football indoor « WAM »



4.2.2.2. Le complexe de football indoor, un haut-lieu de la postmodernité

Paradoxalement, le complexe de football indoor renvoie au concept de « lieu sportif par destination », alors que les pratiques ludo-sportives cherchaient, de plus en plus à faire l'économie de ces lieux « communs », comme nous l'avons abordé par ailleurs. En jouant la carte de l'innovation, par le biais du multifonctionnalisme, le complexe de football indoor et

plus généralement le secteur privé se distingue clairement des autres espaces sportifs – traditionnels – qui n’assuraient jusqu’alors qu’une fonction... sportive (Vigneau, 1998, p. 91). En effet au sein des COSEC, des piscines et stades municipaux (si l’on excepte la présence d’une buvette de fortune pour ces derniers), les seuls espaces qui ne concernent pas le périmètre de jeu, sont principalement constitués de vestiaires, de locaux de rangement et d’une ou deux pièces faisant office de simple bureau. A l’inverse, les complexes de football indoor se veulent être autant des espaces sportifs, que de détente, à portée éducative (école de football), et parfois à usage professionnel (tenues de séminaires). Plus que la pratique qu’il abrite, le lieu devient alors « vecteur de l’être-ensemble social » (Maffesoli, 2003, p. 63). Plusieurs moyens sont mis en œuvre pour créer ce haut-lieu postmoderne ou plutôt ce « petit haut-lieu » (*idem.*, p. 72), à commencer par les noms attribués aux complexes de football indoor⁸⁹.

En nous aidant de la science onomastique, on peut établir un profil d’appellation des complexes de football indoor qui les différencient nettement des autres espaces sportifs. Traditionnellement ces derniers portent le nom d’une personnalité politique, artistique ou sportive et dans une moindre mesure, le nom est basé sur un critère historique ou géographique, ce qui est plus caractéristique des stades africains, comme l’indique Kouassi Guesdet⁹⁰. Ainsi, en se cantonnant à notre zone d’étude, on peut citer les exemples respectifs du stade Léo Lagrange à Lille, de la salle Victor Hugo à Tourcoing ou de la halle des sports Jesse Owens à Seclin. La privatisation des équipements, partielle ou totale entraîne une modification toponymique : le recours au *naming*⁹¹ est de plus en plus usuel. Pour autant, ce naming ne s’applique pour l’instant qu’aux structures ayant une fonction « spectacle ». Les espaces à coûts limités comme peuvent l’être les complexes de football indoor – lorsqu’ils sont ex nihilo – ne nécessitent pas ce partenariat. Certes ils sont dirigés par une franchise, qui fait office de société de substitution mais celle-ci n’est pas comparable avec les grand groupes qui jalonnent le sport professionnel. Ces franchises n’ont pas encore la taille que peuvent avoir celles outre-Manche. La franchise Futbol Futbol, qui a été l’une des premières à se lancer dans une implantation nationale, possède actuellement un peu plus d’une vingtaine de complexes répartis sur le territoire français, alors que comparativement Powerleague, en

⁸⁹ Voir annexe 2.

⁹⁰ Voir le site internet de RFI : <http://www.rfi.fr/fichiers/mfi/Sport/1538.asp>

⁹¹ Le naming consiste à attribuer le nom d’un équipement sportif à une société, entreprise, marque, en échange d’une contribution financière. Ce modèle, importé des Etats-Unis a gagné la France avec en 2011, le premier « contrat » de ce type passé entre la ville du Mans et la société d’assurance MMA, aboutissant à la création de la MMArena. Le Grand Stade de Lille Métropole, actuellement en construction à Villeneuve d’Ascq, suivra la même démarche.

Angleterre en détient plus du double, avec 45 sites exactement. De fait, une hétérogénéité forte se caractérise au sein de ces complexes où si le contenu – la pratique – est similaire, le contenant – le complexe – doit faire valoir son originalité. Pour cela, quand bien même sa structure interne sera similaire à celle de ses concurrents, le nom permet de véhiculer un message auprès des pratiquants, par le biais d'un discours commercial. A la référence sportive qu'il comporte nécessairement (« Soccer », « Foot », « Football », « Club »), le nom du complexe se verra accolé d'un terme recouvrant la culture « fun », majoritairement américanisé, qui n'est pas sans rappeler l'univers des loisirs et particulièrement celui des parcs d'attractions. Ainsi, ce terme rajouté est généralement évocateur d'une dimension ayant trait par exemple à l'extraordinaire (« XL », « Speed », « Plus », « Express », « Max ».....), au mythique (« Temple », « Dôme », « Spot ».....), ou à l'épicurien (« Evad », « Ambiance », « Fun », « Dream », « Recrea », « Festi ».....).

Les complexes de football indoor créent un cadre en lien avec les attentes socio-culturelles des individus qui recherchent à s'évader de l'urbain de manière symbolique. Les matériaux utilisés, le design, les couleurs, l'éclairage, les musiques et chaînes diffusées doivent stimuler l'imaginaire des pratiquants en les transportant dans un univers artificiel. Urban Football, Planet Foot et Footsal engagent de nombreux moyens pour y parvenir, qui reste, au contraire du WAM. A l'austérité que peut représenter un terrain de football en extérieur ou une salle communale, le complexe apporte une réponse « artificielle », notamment à l'aide la pelouse synthétique, qui permet de recréer les conditions de jeu en extérieur. Cette innovation technique a un coût mais elle est contrainte de répondre à une demande forte des pratiquants, en regard des 4 % de terrains publics équipés d'un revêtement similaire⁹². Le complexe de football indoor tient également sur le plan visuel à rappeler l'attachement naturel qu'ont les pratiquants envers le football : matchs retransmis dans le salon, diffusion des chaînes sportives, maillots de joueurs dédicacés encadrés aux murs, etc. donnant naissance à un monde imaginal, une reliance par l'image et le lieu, éléments primordial du lien social postmoderne (Maffesoli, 2003).

La recherche de la quiétude et du bien-être, outre la qualité de cet espace sportif, mais qui s'avère fermé et privatisé, est satisfaite par les espaces annexes, qui sont autant de lieux dans lesquels le pratiquant développe l'entre-soi vu précédemment, bien qu'ils restent finalement assez peu utilisés par rapport à la plus value socialisante qu'ils peuvent apporter.

⁹² Voir l'Atlas des équipements sportifs en français sur le site internet du ministère des sports : http://www.sports.gouv.fr/Atlas_des_equipements_sportifs_francais/

Ceux ci sont d'ailleurs autant mis en évidence que l'espace sportif à travers les prospectus des franchises (annexe 4).

Pour établir une relation avec la partie précédente, ces espaces sont avant tout utilisés en tant qu'expression du lien tribal alors que le lien communautaire, inter-groupes (avec l'autre-soi) pourrait y prévaloir. Certains retours d'enquête ont mis en avant « la troisième mi-temps », celle de l'après-match, partagée autour d'un verre, comme motivation supplémentaire pour la pratique du football indoor. Rares sont en effet les groupes qui ne restent pas le temps d'un quart d'heure à une demi heure pour profiter du cadre extra-sportif (collation, match télévisé, baby-foot, discussion diverses,...). L'usage du temps accordé à sa personne, à son plaisir devient alors un réel enjeu culturel.

4.2.3. Une pratique à trois temps

Le rapport au temps et sa maîtrise constituent un facteur de mutation extrêmement prégnant dans le cadre du football indoor. Ce temps qui se veut un maximum contrôlé par le pratiquant et non par la pratique, peut se décliner en plusieurs dimensions : le temps au sens calendaire, le temps au sens météorologique, ou bien dans son acception sportive, le « temps de jeu ».

4.2.3.1. Un temps choisi et non subi

Un des atouts des complexes indoor est qu'il offre une possibilité de pratique quasi continue quelle que soit la période – journée, saison, année – considérée. Les complexes sont en effet ouverts toute l'année, week-end compris, et proposent une plage horaire journalière très large et ininterrompue, de 9h à 00h en moyenne. Cela peut paraître anodin au regard des horaires des espaces de loisirs, mais comparativement aux autres équipements sportifs, particulièrement les équipements publics, l'atout est indéniable, malgré les efforts municipaux fait en la matière.

J. H. : *« Les mairies mettent de plus en plus en place des créneaux disponibles dans les salles pour accueillir les jeunes. Mais à partir de 20h, ces salles sont fermées, donc ces jeunes n'ont plus que les complexes comme alternative »*

Le pratiquant maîtrise ainsi son temps calendaire, celui qui lui permet de choisir son jour et son heure de pratique, plus librement en tout cas qu'il ne pourrait le faire dans le cadre fédéral où les créneaux de pratique sont prédéfinis et immuables. En quelque sorte le pratiquant « y trouve son compte », selon son emploi du temps : ainsi le salarié pourra privilégier la mi-journée (pause déjeuner), l'étudiant favorisera ses après cours ou entre-cours, tel ou tel choisira le créneau du soir, entre 18 et 22 heures, période de pointe et de brassage social et générationnel, et les familles opteront pour les week-end.

Ce choix libre de la pratique du football indoor n'implique pas que sa pratique elle-même ne se standardise pas : elle s'inscrit dans une continuité, une routine, à la sortie des cours ou du travail, généralement aux mêmes horaires d'une semaine à l'autre, mais selon un calendrier choisi et non subi. Le football indoor devient ainsi un élément ritualisé du quotidien, au même titre que le jogging hebdomadaire ou la séance de fitness domestique (Cubizolles, 2009, p. 297).

Tableau 17 : Réponses à la question « en moyenne, combien de fois pratiquez-vous le football indoor ? » lors de l'enquête

Moyenne de jeu	Nombre de citation	Fréquence	
Plusieurs fois par semaine	30	20,4 %	72,8 %
Une fois par semaine	77	52,4 %	
Une fois par mois	27	18,4 %	29,2 %
Moins d'une fois par mois	13	8,8 %	
Total	147	100 %	100 %

Source : enquête personnelle.

Ainsi, après s'être fixé dans l'espace, par le choix d'un complexe, les pratiquants et de ce fait leur tribus se fixent dans le temps.

Question : la clientèle est-elle volatile ?

J. B. : « Les pratiquants ont pris l'habitude de réserver leur terrain tel jour. En général, on est à 60 % de clientèle fixe, c'est-à-dire que toutes les semaines ils reviennent le même jour, au même créneau »

La conquête du présent, pour reprendre le titre d'un des ouvrages de Michel Maffesoli (1998), se traduit par l'absence de perspective à long terme, symbolisée dans le temps sportif par l'abonnement (le plus souvent annuel) au profit d'une adhésion souple.

Question : la part d'abonnés est elle importante dans celle des pratiquants ?

J.-F. N. : « *La part de nos abonnés diminue, l'abonnement est en voie de disparition. En fait on a un système de "WAM" à l'unité, qui marche très fort. C'est valable deux ans, vous pouvez jouer aux 3 activités et ça n'est pas nominatif, donc très intéressant. On a aussi les parties unitaires, où vous ne vous engagez pas* »

J.-F. N. : « *L'évolution du sport indoor c'est qu'il y'a 25 ans, il **fallait** s'abonner. Maintenant, on est davantage dans le côté **liberté**. La liberté, c'est quoi ? C'est de payer au coup par coup ou alors acheter les WAM et les garder pendant deux ans, donc c'est une forme de liberté aussi* »

On constate aussi que toute idée de progrès liée à l'amélioration de performances individuelles ou collectives a disparu. Ce n'est pas l'ambition primordiale des pratiquants d'atteindre des objectifs, d'améliorer un chronomètre, de développer des capacités physiques supérieures, de gagner un trophée : certes la compétition existe, mais un trimestre tout au plus lui est dédié.

4.2.3.2. L'accommodation météorologique

Si le joueur peut décider, lorsque le complexe le permet, des dimensions du terrain, il peut aussi en décider la situation – *indoor* ou *outdoor* – en fonction des conditions climatiques. Les complexes n'offrant que de l'*indoor* souffrent du handicap qu'en périodes de beau temps leur taux de remplissage est moindre. Lors de certains jours d'observation, les complexes étaient tout simplement vides mêmes à des horaires habituellement prisés comme le dimanche après-midi. A l'inverse, ce handicap se transforme en avantage évident en période hivernale, en particulier dans la région d'étude, connue pour son climat tempéré océanique produisant 175 jours de précipitations par an d'après le Plan Local d'Urbanisme de 2004. L'offre de terrains extérieurs ne constitue cependant pas une panacée car si appréciable qu'elle soit, elle ne parvient pas – sur la base du témoignage des gérants, les observations n'ayant pas eu lieu durant cette période – à supplanter le football « sauvage » durant la saison

estivale. L'ensemble des gérants confirme l'influence du facteur météorologique sur la pratique, en particulier Jean-François Niciejewski.

Question : hormis les autres complexes de l'agglomération, vous sentez vous en concurrence avec d'autres pratiques, d'autres entités ?

J.-F. N. : « *Le soleil. Au football indoor vous êtes enfermés dans un hangar, il fait chaud, on préfère profiter de l'air [...], on met 4 pulls et on va dehors, un petit coin vert, on prend l'air, ça sera plus sympa au soleil qu'à l'intérieur, même si on [les complexes] a des buts bien fait, c'est plus sympa dehors. L'activité baisse très vite quand il y'a du soleil* »

Le pratiquant de football indoor n'est donc pas dépendant des conditions météorologiques, dont il peut aisément s'accommoder, ce qui renforce ainsi l'autonomie dont il serait privé dans le cadre fédéral face à ces mêmes conditions.

4.2.3.3. Un temps de jeu « joué »

Le sport fédéral est basé sur un principe temporel très structuré. Une séance d'entraînement encadrée se déroule en phases : changement dans les vestiaires, échauffement, étirement, confrontation sur petits espaces, mise en place tactique, et parfois (!) opposition selon les règles du sport, avec un temps de « jeu » effectif restreint. En match officiel, ce temps de jeu est segmenté par les fautes, des sorties de balle, une mi-temps (football, rugby) ou des temps morts (le basketball, le handball, le hockey). Avec le football indoor, les joueurs outrepassent ces considérations pour se focaliser uniquement sur le temps de « jeu », le désir de « faire vivre le ballon », en omettant parfois volontairement de marquer une pause ou mi-temps, pourtant généralement commune aux disciplines collectives. La quête du plaisir immédiat se fait par le temps. Une heure de jeu doit correspondre à une heure de dépense physique, sans temps morts. Aussi est il fréquent que des joueurs continuent de jouer alors que l'horaire de réservation de leur terrain est dépassé et que ce même terrain n'est pas occupé dans le créneau horaire suivant, Jérôme Boury du Footsal Roncq tolérant par exemple dans ce cas de figure un dépassement de 20 minutes.

Le temps de jeu fixe et rigide, plus sérieux et contrôlé revient avec la compétition quel que soit le complexe de football indoor, la compétition impliquant des règles strictes quand bien même elles se montrent plus souples que celles produites dans le cadre fédéral. Ainsi l'autorisation de remplacements illimités, qui n'existe pas dans ce cadre fédéral, permet à

l'ensemble des joueurs inscrits de pouvoir jouer, leur évitant la frustration de rester « sur le banc », d'autant plus ressentie s'ils se sont déplacés de loin.

Le football indoor est avant tout un temps ludique. Il permet donc de sortir du quotidien, de se créer une bulle « fun », un moment d'évasion sans pour autant sortir de l'espace urbain ou suburbain. Ce temps correspond à une jouissance au présent, un « carpe diem ».

4.2.4. Du Dionysien au pays d'Apollon : l'irruption du ludique dans le hiératique

4.2.4.1. Ambiguïté, hybridité

Des différentes sources d'analyse qui ont été définies, il est possible de mettre en exergue des conceptions et des significations diverses en regard d'une seule et même pratique, le football indoor. Pour s'en convaincre, intéressons nous à un jugement extérieur, celui du guide pratique de l'agglomération lilloise, *Le Chti*, à parution annuelle et diffusion gratuite, qui se donne en effet pour ambition d'informer et de conseiller les habitants de la métropole sur les bons plans et bonnes adresses locales.

Le regard que ce guide porte sur les complexes de football indoor et sa pratique est en effet révélateur de la difficulté rencontrée à les appréhender et, partant, de les classer avec certitude. A travers ses éditions 2009, 2010, 2011, apparaît ainsi clairement des variations surprenantes dans le traitement de cette pratique culturelle et de son espace affilié. L'édition 2009 (p. 132) fait mention de deux des trois complexes ouverts à cette date, le Planet Foot et le WAM, en les classant à la rubrique « clubs de sport », côtoyant entre autres des clubs de pétanques, de volley ou de flag football⁹³. L'accent y est alors mis sur la dimension sportive.

Planet Foot : « *chaque équipe peut venir s'entraîner et défier les autres teams [...]* »

Alors que 2010 marque l'inauguration de tous les complexes métropolitains, l'édition du guide de cette année (p. 134) répertorie le WAM au niveau des « clubs de raquette » sans mention de ses terrains de football indoor, alors que le Footsal de Villeneuve d'Ascq et le Planet Foot sont regroupés sous l'intitulé « sports collectifs », avec toutefois un descriptif concis du côté ludique et convivial des activités qui s'y pratiquent.

⁹³ Variante de football américain, sans contacts.

Planet Foot : « *Du sport, du vrai, dans son sens le plus humble et sa plus vraie définition (sic). Un plaisir qui se partage bien sûr [...]* »

Footsal : « *A votre tour de passer un moment sportif et convivial dans un complexe innovant où les valeurs du sport sont omniprésentes* »

On relève par ailleurs que ces deux complexes prennent place entre les rubriques « Fitness-muscu » et « Magasins de sport » et que quelques pages plus loin, une catégorie « Sport Fun » rassemble les activités paintball, escalade artificielle et salle de laser game (sic).

Dans l'édition 2011 (p. 127), trois complexes - Urban Football, Planet Foot, Footsal Villeneuve d'Ascq - sont, enfin, regroupés de manière exclusive au sein d'une même rubrique celle de « Foot en salle » et l'appréciation est recentrée sur l'aspect euphorisant de l'activité, passant sous silence ou presque la possibilité d'opposition entre équipes.

Planet Foot : « *Excellent moyen de se défouler [...]* »

Footsal : « *Le Footsal est l'occasion de se défouler entre potes [...]* »

Au sein même de la pratique du football indoor, deux conceptions, à la fois corporelles et symboliques semblent donc coexister : l'une, calque du modèle fédéral, normée, hiératique, et l'autre, une exorbitante ludique de ce modèle, une sorte « d'auberge espagnole » où l'on ne trouve et l'on ne vit que ce qu'on y apporte.

A l'instar du basket de rue, où nombreux sont les joueurs possédant des attaches avec le basket fédéral (Vieille-Marchiset, 2010), les complexes de football indoor sont aussi bien occupés par des pratiquants « libres » que des joueurs licenciés au sein de la FFF (en football et/ou footsal), ces deux ensembles n'étant pas hermétiques, les uns et les autres pouvant se côtoyer au sein d'une même tribu. Les pratiquants « libres » ont d'ailleurs une connaissance précise du milieu fédéral (du football), l'ayant déjà fréquenté pour la majorité d'entre eux, ce qui rend l'ensemble hétérogène, et dénuée de tout fondement une approche par le « statut » du pratiquant.

Tableau 18 : Rapport du pratiquant de football indoor avec le football et le futsal institutionnel

	Nombre de citation	Fréquence
Pratique actuellement	49	33,3 %
A déjà pratiqué	51	34,7 %
N'a jamais été licencié	47	32 %
Total	147	100 %

Source : enquête personnelle.

Ce constat permet de nuancer les propos d'Alain Loret (2003) sur la rupture sportive entre l'univers fédéral et l'univers loisir. Les pratiquants aiment passer d'un milieu à l'autre, pour y retrouver d'autres sensations, d'autres partenaires, un autre cadre, à travers un « zapping sportif » (Bessy et Hillairet, 2002a, p. 50), symbolisant le besoin d'alternance qu'éprouvent les uns et les autres (fédérés et libres) à butiner⁹⁴ conjointement des pratiques différentes mais aussi des formes de pratiques différentes.

Dans le cadre du football indoor, certains complexes tentent effectivement le pari d'incorporer d'autres APS, comme le street basket, les sports de raquette ou le beach-volley (le Foolsal Roncq revendique la possibilité de pratiquer 15 APS différentes). Au vu de la fréquentation du terrain de street basket du complexe de Roncq, moins utilisé par les basketteurs que par les pratiquants de football indoor pour qui cet espace fait alors office de « salle d'attente », on peut considérer qu'à **l'échelle du complexe** le passage entre les APS est délicat. Le WAM, qui se revendique plus nettement « club multisports » parvient petit à petit à démocratiser l'alternance des pratiques notamment chez les plus jeunes à travers des stages qui combinent les trois activités (squash-badminton-football indoor). Les deux véritables autonomies/alternances personnelles qui transparaissent sont à mettre au crédit des passages entre formes de pratique du football indoor et entre la nature de cette pratique.

L'habitus social ne semble pas affecter la pratique, puisque, comme on l'a vu avec la répartition selon les complexes, toutes les classes sociales (urbaines) participent à l'activité quand bien même elles se diluent différemment sur ces sites. En revanche, sur le plan culturel, cette diversification des pratiques, cette versatilité, laisse bien apparaître une mutation de la culture sportive dominante à travers ce que l'on appellera des « styles sportifs » correspondant à des « styles de vie », connotant culturellement la pratique du football indoor. Il serait

⁹⁴ Formule employée par Pascal Verbecque à laquelle nous adhérons.

caricatural et même réducteur, comme on l'a vu, d'associer ces « styles » au passeport sportif du pratiquant. Si les joueurs s'adonnant à une formule compétitive sont essentiellement des licenciés auprès d'un club de football et/ou de futsal, ces derniers ne se cantonnent pas pour autant exclusivement à cette forme de pratique, par la multiplication des masques et des rôles joués par l'individu postmoderne (Maffesoli, 1988).

Cela n'empêche en rien de dépeindre ces styles de jeu qui se rattachent à la culture sportive. Si les individus « bougent » au sein de cette culture, qu'ils jouissent de la liberté de jouer avec tous les styles (Claval, 1995, pp. 36-37), ceux-ci sont quant à eux fixes, et nous permettent de les mettre plus facilement en évidence puisqu'ils coexistent au sein de la pratique du football indoor, à travers les compétitions et le jeu libre, qui correspondent respectivement à un style fédéral et un style ludique.

Par une analyse transversale de ces modes de pratique, on pourra dès lors juger les significations attribuées au football indoor et ainsi évaluer le degré d'altérité ou de dissidence culturelle que constitue cette pratique par rapport à l'ordre sportif traditionnel. Pour y parvenir, on regardera comment une conception analogique de la culture sportive peut pénétrer une pratique digitalisée comme l'est à priori le football indoor, lui donnant ipso facto un caractère hybride.

4.2.4.2. Conceptions du football indoor

Le dénominateur commun de ces deux styles sportifs se rattache au motif de leur présence au sein du complexe.

Tableau 19 : Réponse à la question : « qu'est ce qui vous motive à pratiquer cette forme de Football [le football indoor] » lors de l'enquête

Motivation	Totalement d'accord	D'accord	Moyennement d'accord	Pas d'accord	Total
Exercez une activité physique	73,5 %	24,5 %	0,7 %	1,4 %	100 %
Partager un moment convivial	77,6 %	20,4 %	1,4 %	0,7 %	100 %
Rechercher une pratique originale	23,1 %	39,5 %	27,2 %	10,2 %	100 %
Se différencier du football	14,3 %	27,2 %	34,7 %	23,8 %	100 %
Evoluer en indoor	15 %	44,2 %	24,5 %	16,3 %	100 %
Ne pas être contraint par un calendrier	40,8 %	34,7 %	15,6 %	8,8 %	100 %

Source : enquête personnelle.

La convivialité passe inéluctablement par une conception hédoniste de l'activité, à la fois pour le groupe – ce qui est logique pour une pratique collective – et pour l'individu. Personne ne doit être laissé de côté. Ainsi aucun groupe ne vient avec des joueurs supplémentaires alors que cela permettrait de faire baisser le tarif par personne. Personne ne souhaite également regarder ses partenaires. La logique interne, dont on a vu les traits temporels (jeu en continu) et spatiaux (pas de sortie du ballon)⁹⁵, facilite ainsi cette convivialité et « l'intégration » de tous les joueurs à cet hédonisme sportif. Contrairement au football fédéral, l'ensemble des joueurs est concerné par le jeu, tout le monde « touche » le ballon, quel que soit son niveau. Cependant, le style fédéral, visible à travers les compétitions de football indoor garde une tendance à reproduire les schémas de la culture dominante.

Alors que dans le cadre institutionnel, le joueur se voit attribuer un travail, une tâche, par sa spécialisation sur le terrain (Guttmann, 2006 [1978], p. 67) – couvrir un couloir, marquer un joueur, organiser le jeu, jouer en pivot, etc. – le football indoor, joué librement, tend à promouvoir une vision plus libérale de la pratique. Un exemple significatif concerne le poste de gardien (pour les oppositions en 5 contre 5 et 6 contre 6). Ce poste est souvent considéré comme le moins plaisant, du fait de ses faibles potentialités de « défoulement » en terme de dépense physique, et aussi par son aspect de « cible vivante » (nombreuses frappes, souvent à bout portant). Il sera volontiers remplaçable, chacun des joueurs acceptant, non sans mal, de céder une part de son plaisir à son partenaire. Le style fédéral, y compris au football indoor, ne fait pas l'économie des rôles et des tâches, celles-ci sont prédéfinies et dans l'immense majorité des cas, le gardien reste le même tout au long de la compétition – se dotant par ailleurs de gants afin de marquer la spécificité de son poste –, comme restent identiques les positions des joueurs sur le terrain, marquant une standardisation des rôles, caractéristique des sports modernes et d'une conception digitale des APS.

A l'instar du football « de rue » et du football « sauvage », les règles établies au football indoor ne le sont qu'en surface. Elles s'adaptent selon les tribus qui décident de jouer selon tels ou tels critères puisque l'arbitrage est collégial : majoritairement tolérant, parfois strict mais rarement ignoré. La conception hédoniste de l'activité invite à reconnaître ses fautes (au sens propre) et ne laisse guère place à la roublardise ou à la tricherie. Les individus s'autogèrent et se contrôlent, gagnant de fait une part d'autonomie en s'écartant le plus possible des contraintes sportives.

⁹⁵ Voir également l'annexe 1 pour plus d'éléments sur ces traits.

J. B. : « Ils [les joueurs] louent le terrain pendant une heure, alors ils font un peu ce qu'ils veulent. Les seules consignes concernent les chaussures. Après on explique les règles du jeu, mais si les joueurs ne veulent pas les respecter, ils ont le droit »

La présence d'un arbitre lors des tournois n'en est pas pour autant contestée, et ce dernier n'a même que peu de travail au vu du comportement des joueurs. Il fait davantage office de spectateur que de régulateur du jeu.

Le décompte des buts marqués s'effectue aussi bien dans la conception compétitive (ce qui relève presque du pléonasme) qu'en jeu libre. On peut à ce titre relever quelques différences avec les pratiques de rues. Au sein de ces dernières, les équipes s'adaptent à l'évolution du score. Ainsi lorsqu'une rencontre tourne trop nettement à l'avantage de l'une des deux équipes, l'équipe menée se voit renforcer numériquement ou qualitativement (Gibout et Mauny, 2009 ; Travert et al., 1998, p. 115). Les pratiquants de football indoor font l'impasse de ces modifications. L'équité les intéresse peu de même que la valeur des joueurs – c'est le sentiment que l'on ressent lorsque l'on observe la composition de l'équipe – et qui dénote avant tout une volonté de jouer plutôt que de gagner. Le pratiquant préfère éprouver du plaisir avec des partenaires et perdre, que gagner en s'ennuyant. Lors des compétitions de football indoor, la logique est toute autre. Pour recoller au score, une logique rationnelle plus que sentimentale s'instaure alors mécaniquement : les cinq joueurs les plus performants sont alignés.

Les deux styles, si l'on se réfère à Johan Huizinga, concourent *pour* quelque chose. Toutefois, lorsque l'auteur poursuit en indiquant que « la victoire demeure, en première et dernière instance, le but du jeu ou de la compétition [...] » (1951, p. 91), l'exemple du football indoor apporte une nuance. La finalité reste marquée par la victoire mais elle n'est plus dans le cadre ludique, une victoire sur les autres. C'est une victoire sur soi-même, dans sa quête du plaisir, qui passe forcément par un rapport au corps et un dialogue avec celui-ci différent selon les approches culturelles de la pratique.

4.2.4.3. De la tête aux jambes : l'engagement corporel

Le rapport que le joueur entretient avec la pratique se traduit également par les propriétés physiques et techniques (Pociello, 1999a, p. 49), que nous appelons ici langage du corps. Si la volonté de s'entretenir physiquement est une motivation prioritaire pour l'immense majorité des pratiquants (tableau 19), le degré d'engagement est extrêmement

variable d'un individu à l'autre et surtout d'un style à l'autre. Les chiffres ne peuvent mettre en évidence cette différence, un engagement corporel étant difficilement quantifiable. Les observations apportent néanmoins leur lot d'informations quant aux mutations des APS.

Le football indoor, en tant que pratique sociomotrice, c'est-à-dire mettant simultanément aux prises partenaires et adversaires, entraîne le corps dans une logique de confrontation, de duel et d'affrontement. En l'absence de frontière (filet, ligne à ne pas franchir), ces contacts sont directs, mais, par la logique interne de la pratique, ils sont tempérés et réduisent de fait l'engagement (annexe 1). Le corps s'exprime donc d'avantage à travers une culture esthétique qu'une culture physique, marquant par là même l'entrée de la culture analogique dans la culture digitale, ou plus métaphoriquement de la culture Dionysienne dans la culture Apollinienne, cette dernière correspondant pourtant aux modalités de jeu de la pratique de référence, le football.

Y compris à travers les oppositions à enjeux comme le sont les tournois organisés par les complexes, le corps reste épargné même si le degré d'intensité y est plus élevé. Quel que soit le style de pratique, le but recherché est « l'éclatement » du corps, dans lequel celui-ci ne doit éprouver aucune raideur contrairement au sport modernes, basés sur le travail corporel. Cela permet en outre un allongement de la durée de vie du cycle sportif qui se ressent au niveau de la fréquentation des complexes, évoqués précédemment. L'engagement corporel du football indoor nivèle les différences d'âges, car il ne met pas à mal l'outil corporel. Lors des entretiens, le possible parallèle entre les complexes de football indoor et les salles de remise en formes (salles de fitness) a été éludé par les gérants, alors que l'engagement corporel y semble similaire, à savoir la volonté de préserver son intégrité physique, en l'occurrence, par une pratique collective, mais dans un souci commun d'entretien et d'exaltation de l'âge jeune (Javeau, 2007, p. 55).

De fait, le dessein de la pratique du football indoor propose une approche du volume physique largement détachée de celle des sports modernes ou traditionnels, écartant la performance au profit de l'épanouissement personnel à l'instar des salles de remise en forme (Vigneau, 1998, p. 90), épanouissement personnel qui passe dans les disciplines collectives ludiques (basket, football), par le crédit accordé à l'esthétique.

Le beau geste plutôt que le bon

Le corps s'exprime également à travers sa technique et les gestes qui la composent. Les joueurs qui « ont du ballon » – qui le maîtrisent – ont tendance à reproduire des gestes similaires à ceux qu'ils produisent sur grand terrain (football) ou en salle (futsal), et à exploiter le nouvel espace qui s'offre à eux. Les murs ou parois sont ainsi utilisés, mais dans des registres différents selon les styles. Par les novices, il est avant tout perçu comme une solution de facilité, une échappatoire au pressing instauré par un adversaire, voire une « attraction », une inconnue avec laquelle on s'amuse. Dans le cas d'un pratiquant aguerri, cette interface servira d'avantage à produire un geste utile, pour trouver un partenaire, mettant ainsi en avant un art de faire. Cette domination de l'espace tend à rendre la pratique moins joviale et plus certaine dès lors que l'on maîtrise l'espace. L'incertitude qui produisait une émotion (où va aller le ballon ?) se transforme en outil au service du résultat et non du plaisir. A l'inverse, le style libre fait fi du geste efficace, pour lui préférer un geste plus « fou », plus « senti » en contournant l'aspect mécanique de la pratique. L'aspect spectaculaire est paradoxalement peu présent dans les matches à « enjeu », alors que les joueurs qui y prennent part sont les plus à même à produire des gestes innovants.

Des actes à la parole

Le langage corporel retrouve les automatismes du style fédéral avec la compétition. Quant bien même celle-ci a lieu dans un cadre festif, prôné par les gérants des complexes, elle reste fortement marquée par la culture digitale, du gagner/perdre, et ceci bien avant son déroulement. Ainsi un groupe rencontré en semaine, planifiait déjà les rencontres prévues trois jours plus tard, à travers une causerie digne des clubs sportifs : « *il faut faire plus de passes* », « *passer sur les cotés* », « *on va se faire manger sinon* ». Le contexte évolue et passe au stade de l'inconnu et de l'incertitude. Autre exemple, bien que lancée sur un ton humoristique, la remarque d'un jeune à Jérôme Boury n'est néanmoins pas vide de sens : « On prend cher vendredi ? »⁹⁶. Avec l'hypothèse pessimiste d'un déroulement fade, sans saveur d'un match qui se profile, cette formule altère le plaisir ludique certain qu'aurait constitué la rencontre contre des membres de sa tribu par rapport à une confrontation avec d'autres protagonistes méconnus. Cet état de chose se confirme par l'observation des

⁹⁶ Dans ce contexte, cette expression traduit les craintes de son auteur d'une lourde défaite.

oppositions à dimension compétitive dans les complexes qui marque une opposition radicale avec celles jouées dans un cadre libre. Les rires, plaisanteries et piques internes à la tribu laissent place à un univers plus « sérieux » que l'effort intense induit. Les seules expressions renvoient directement au jeu à travers des considérations techniques et tactiques : « *seul !* », « *derrière* », « *prolonge* », « *dans ton dos* », etc. et non à la complicité.

Plus le jeu est sérieux plus l'affrontement augmente (Elias et Dunning, 1994, p. 287). Or celui-ci le devient lorsqu'il est organisé, étudié, préparé, par ses acteurs, en un mot qu'il est « convenu », ce qui est le cas lors des matchs programmés selon le calendrier compétitif. Entre deux matchs, certains joueurs demandent si leurs prochains adversaires « jouent bien » marquant ainsi cette préparation. Ils anticipent les forces et les faiblesses des autres joueurs, qui sont alors perçus comme des adversaires, potentiels selon le parcours. Lorsqu'une équipe est exempte elle jauge ses prochains adversaires, elle essaye de dominer l'incertitude.

Si les matchs joués sous les règles et avec philosophie de jeu plus compétitive sont les plus accrochés, ils le sont tout aussi bien au niveau du score que des duels. L'esprit « fair-play » a beau être mis en avant par les organisateurs, le discours émis par les adhérents à ce style de jeu résume bien l'ambivalence de l'engagement corporel dans le cadre compétitif du football indoor : « ça reste du foot ». De fait les équipes ne sont pas au diapason concernant cet engagement corporel : des équipes prennent la confrontation au sérieux, d'autres moins, et là où les unes vont « durcir le jeu » les autres ne vont pas comprendre l'excessivité de cet engagement, ce qui entraîne des « micro-tensions » pendant le temps de match.

J. B. : « *Ca arrive que ça monte [en tension] mais ça redescend vite. C'est l'esprit de compétition qui est un peu trop mis en avant par les compétiteurs mais pas par nous* »

J.-F. N. : « *On a arrêté [la compétition] pour les particuliers, cela générerait trop de tensions* »

Le complexe du WAM, codirigé par Jean-François Niciejewski, peut – de son propre aveu – se permettre de ne pas organiser de compétitions, du moins pour les particuliers. Sa connaissance des autres complexes de football indoor, l'a amené à penser qu'une formule compétitive était en revanche « vitale pour les autres clubs [les autres complexes] », dont l'offre est basée essentiellement sur le football indoor. Nous partageons son point de vue, et y trouvons une explication à travers l'aspect « vitrine », prépondérant, du football fédéral dans l'imaginaire des pratiquants de football indoor.

4.2.4.4. Football indoor et cultures sportives

Jusqu'à présent, ce travail a mis en évidence la tendance prise par le football indoor à s'écarter de toute symbolique fédérale : l'espace de jeu est différent, la sociabilité n'y est pas de type associative – ou sociétaire – et comme on vient de le constater, la conception du jeu peut être différente. Cet ensemble de facteurs ne permet pas pour autant d'étiqueter le football indoor comme une pratique issue d'une contre-culture sportive. Pour cela, faudrait-il qu'il désigne la culture sportive dominante comme nuisible et responsable du développement de la pratique innovante que constitue le football indoor. Or, les motivations exprimées par les pratiquants du football indoor confortent l'absence du caractère contestataire du football fédéral (tableau 19). La volonté de se « différencier du football » est la moins partagée par les pratiquants de football indoor de l'agglomération.

Si l'on affine cette analyse (tableau 20), on constate que les pratiquants qui n'ont pas ou plus d'attaches avec le milieu fédéral ne sont pas des « contestataires ». La lecture des chiffres des actuels licenciés d'une forme de football est à traduire autrement. En effet, leur volonté de se « différencier » ne traduit pas un « désamour » envers la pratique fédérale mais plutôt une envie de varier les terrains de jeu.

Tableau 20 : Evaluation de la motivation du pratiquant de football indoor à « se différencier du football », selon son rapport avec le football et le futsal institutionnel

	Totalement d'accord	D'accord	Moyennement d'accord	Pas d'accord	Total
Pratique actuellement	28,6 %	22,4 %	34,7 %	14,3 %	100 %
A déjà pratiqué	5,9 %	29,4 %	33,3 %	31,4 %	100 %
N'a jamais été licencié	8,5 %	29,8 %	36,2 %	25,5 %	100 %
Total	14,3 %	27,2 %	34,7 %	23,8 %	100 %

Source : enquête personnelle.

Ainsi, la masse des pratiquants n'est pas dans une logique de « déni » du football fédéral et de la culture qui la caractérise. Quel que soit le style de jeu (compétition ou loisirs), les pratiquants de football indoor entretiennent une complicité avec le football traditionnel, tout en tentant un maximum d'en corriger ses défauts.

J. B. : « *Je n'ai jamais entendu un gars me dire "j'arrête le football en club pour me consacrer au football indoor"* »

Pour preuve, la référence au football est omniprésente, comme il l'a été abordé précédemment avec l'espace et le monde imaginal créé par le complexe, monde imaginal entretenu par des rapports avec le football « extérieur » au complexe. Le football indoor, par l'alternative qu'il symbolise ne peut pas constituer uniquement une déviance à la culture sportive dominante.

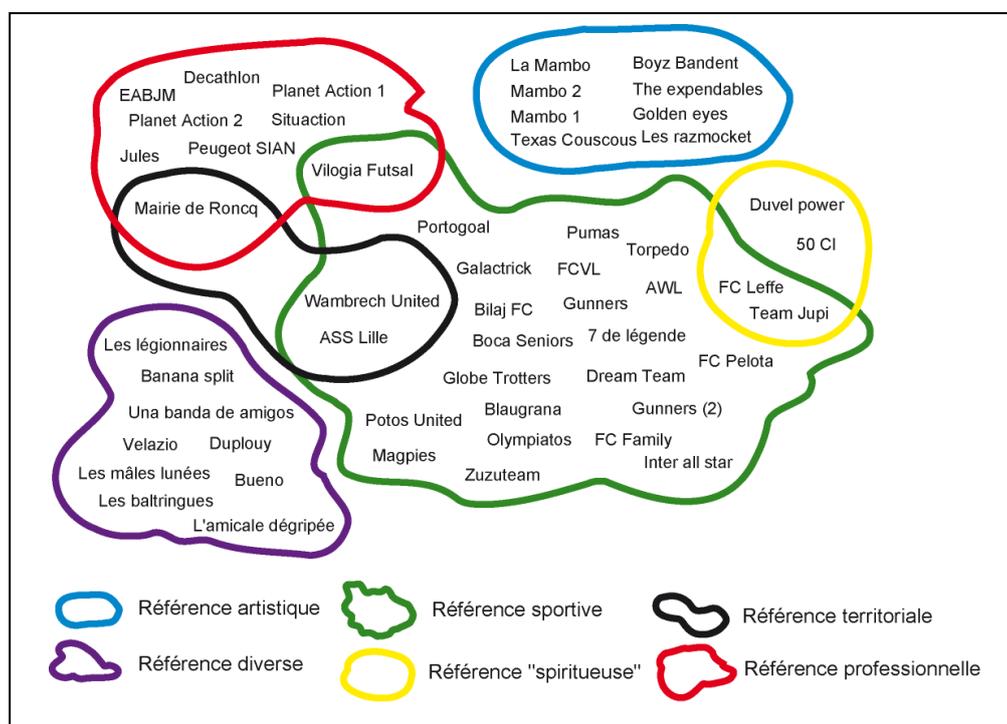
Il correspond davantage à une transposition des aspects du football fédéral, remodelés puis adaptés à un espace, essentiellement urbain, se voulant idéalisé. La pratique du football indoor représente un sous-monde sportif, qui véhicule une sous-culture sportive, comme le sont à des degrés divers les pratiques du beach-soccer, du jorkyball, du football « sauvage » ou du « football de rue ».

Ce sous-monde du football indoor a conscience que le sport devient stérile dès lors qu'il s'éloigne de la sphère ludique (Huizinga, 1951), tient à le doter de vertus hédonistes, sans donc pour autant chercher à « tuer » le modèle sportif (le football). Lors de l'inauguration des complexes, les gérants s'entourent de personnalités de l'univers fédéral, qui font office de parrains et servent à « crédibiliser » la forme de football et non de la rendre marginale. Dans le même temps, les complexes de football indoor entretiennent d'excellents contacts avec les pratiquants de « foot freestyle », qui eux sont davantage porteurs d'une culture urbaine. Cette « double ouverture » montre la complexité à laquelle se prêtent volontiers les centres de football indoor et les franchises, élaborant à cette occasion de nouveaux schémas socio-culturels, hybrides, et qui s'inscrivent pleinement dans la logique postmoderne.

Ce mouvement d'hybridation culturelle est de plus en plus prégnant dans le football indoor, à la fois par la ludisation de la compétition, mais aussi par une conception un peu plus « sérieuse » du loisirs. La ludisation, pour reprendre la définition de Pierre Parlebas, correspond au « processus qui favorise l'apparition des caractères de plaisir spontané et de motivation joyeuse, dépourvus de finalité utilitaire, habituellement associés au jeu » (1981, p. 137). Des signes de cette action ludique sont bien visibles dans les formules de compétitions et tendent à se multiplier.

La figure 8 regroupe les noms des équipes participantes aux formules compétitives mises en place par les différents complexes de l'agglomération lilloise. Un traitement personnel permet de mettre en évidence des « groupes d'appellations » représentant l'esprit de détournement ludique qui habite la pratique, même dans une situation à première vue sérieuse telle que peut l'être celle de la confrontation à enjeu(x), tant sur les plans symboliques que matériels (lots à gagner).

Figure 8 : Nom des équipes engagées dans les compétitions des complexes de football indoor de l'agglomération lilloise



La grande majorité des noms d'équipes conserve une ossature basée sur la référence au club de football fédéral, mais celle-ci est déviée de manière à la rendre plus personnelle et ludique. Cette forme de burlesque, de dérision traduit bien la nature de la culture sportive qu'on retrouve dans le football indoor : une alternative, hybride, mais pas une rupture. Le football indoor « s'amuse » du football. A ces noms d'équipes, s'ajoute également une personnalisation des maillots, et rappelons le, une autonomie plus grande en l'absence d'encadrement technique (entraîneur).

Parallèlement à cette ludisation, se dégage une tendance, plus visible chez les jeunes, à vouloir doter la pratique d'un cadre plus appliqué, en abordant le football indoor à travers la dimension agonistique, en multipliant les temps de jeux (plusieurs fois par semaine et en prenant des créneaux de deux heures au lieu d'une), en cherchant des partenaires de bon niveau, et l'opposition lors des formules compétitives. Ainsi, peut on appliquer la pensée de Claude Javeau au « spectacle » hybride que constitue le football indoor :

« Si toutes les classes (ou positions de) peuvent donner l'impression qu'elles communient dans les spectacles offerts par la civilisation postmoderne, les jugements qu'elles portent sur ces spectacles, même s'ils reposent sur un fond partagé d'adhésion, diffèrent de l'une à l'autre »⁹⁷

Quelle que soit l'origine sociale, l'âge, le sexe ou le « statut sportif » des pratiquants, on constate effectivement à travers l'étude du football indoor un engouement commun pour cette forme particulière et complexe de football. Celui-ci est dû à l'ère de la consommation, qui touche donc désormais les APS et permet aux pratiquants de jongler avec les formes de pratiques ludiques, sportives et ludo-sportives. Ces pratiquants partagent la même sous-culture sportive, en lui donnant des sens et significations multiples. Davantage qu'un pluralisme, le football indoor reflète donc la rencontre, l'hybridation des styles et des valeurs culturelles.

⁹⁷ JAVEAU C., 2007, *Les paradoxes de la postmodernité*, Paris, PUF, p. 50.

CONCLUSION

Ce mémoire nous aura donc permis de constater que les activités physiques et sportives, comme toutes les activités culturelles dont elles participent nécessairement, sont soumises au changement, à la mutation, à l'évolution, à la révolution, en même temps que se modifient et se transforment les sociétés qui les créent, ou les adoptent, tout en agissant en retour sur ces dernières. Si ce phénomène n'est contesté par personne, l'intérêt résidait dans son interprétation et les conclusions qui pouvaient en être tirées.

Pour ce faire, ce mémoire a entamé une réflexion sur les liens existants entre les évolutions des sociétés et les formes successives de pratiques sportives, notamment celles issues du cadre fédéral et celles exorbitantes de celui-ci, afin d'apporter une réponse actualisée à la théorie émise il y a 25 ans par Norbert Elias quant à la connaissance de la société, perceptible selon cet auteur, par l'étude du Sport.

Cela a nécessité que soit abordé un ensemble de questions essentielles concernant ces pratiques exorbitantes, communément dites ludo-sportives – bien qu'elles ne le soient pas toutes – par l'étude de leur caractère attractif, de leur influence, de leur localisation, de leur modalité praxique, de leur symbolique, s'agissant ainsi de déterminer le degré d'évolution respectif de ces divers éléments d'un modèle à l'autre et ce à l'aide d'une approche mêlant géographie des sports et géographie culturelle. Nous avons par ailleurs souhaité aborder cette problématique sous un angle volontairement réduit, restreint à la dimension du groupe et à l'échelle locale, afin d'éviter de tomber dans l'excès d'une toute généralisation dogmatique.

Par ailleurs, partant *d'une* culture sportive dominante, fédérale, et sous l'effet les transformations sociales, spatiales et culturelles, la complexité de la société contemporaine en matière de problématique sportive a pu être exposée. Elle se caractérise par l'apparition *de cultures* sportives alternatives symptomatiques de postmodernité, portées par l'hédonisme et l'éphémère (valeurs « analogiques ») au contraire des formes de pratiques empruntées d'ordre de rationalité et de progrès, symbolisant les sociétés modernes (valeurs « digitales »). En prenant l'exemple du football indoor, ce mémoire a voulu montrer qu'à cette complexité « première » s'en ajoute une « secondaire », qui est celle du caractère hybride des significations sportives, différentes au sein d'une seule et même pratique. L'étude menée au sein des espaces de pratique de football indoor – les complexes – a permis de conforter le non fondé de l'argument opposant les pratiquants « fédérés » et les pratiquants « loisirs ».

Au contraire, cette étude établit que le football indoor a créé des ponts permettant aux pratiquants de passer d'un style de jeu à un autre, ces ponts favorisant davantage une transition culturelle du fédéral vers le loisir que l'inverse, sans que nous puissions – en s'étant basés sur nos seuls éléments mobilisés – avancer pour autant l'argumentaire d'une « crise » de la culture sportive fédérale, ni d'une « fuite des licenciés ». Notre propos sur la prééminence d'une transition culturelle sur l'autre reste donc au stade de la réflexion personnelle, même si celle-ci engage notre adhésion, ouvrant ainsi une perspective d'étude entre deux mondes « sportifs » – la pratique ludo-sportive et son pendant sportif – et non pas au sein de la seule pratique du football indoor.

Une autre perspective que ce travail peut ouvrir relève du cadre « géosportif » (Pociello, 1999a, p. 189), où l'analyse de la pratique du football indoor permet de s'interroger sur le lien qui unit les complexes de football indoor à l'espace qu'ils occupent, non plus localement comme il a été fait présentement mais à l'échelle régionale voire nationale. Qui plus est avec l'hypothèse du développement pérenne de la pratique, et notamment l'éventualité de confrontations entre joueurs de complexes différents, ce qui relancerait le questionnement sur l'aspect sous-culturel ou contre-culturel de cette pratique. La réponse à cette question est certainement dans l'étude du comportement des jeunes pratiquants. Le football indoor est en effet une activité encore récente comparativement aux pratiques fédérales. Les pratiquants actuels restent fortement attachés au football fédéral, mais qu'en sera-t-il des générations qui auront connu le football indoor avant le football fédéral ?

L'ambition de ce travail était de démontrer en quoi le football indoor constitue un exemple significatif de l'évolution de la société, à travers sa culture sportive et plus particulièrement une activité pratiquée dans l'agglomération lilloise. Par la complexité des liens tissés entre les styles de jeu, et plus généralement par les styles de vie, ce travail nous amène à relativiser un tant soit peu la conception d'une postmodernité pleine et entière, se substituant à la modernité. Notre regard sur l'évolution de la société, s'il doit rester ouvert ne se doit cependant pas conduire à une forme d'aveuglement scientifiquement néfaste.

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS.....	1
SOMMAIRE.....	2
INTRODUCTION.....	3
CHAPITRE 1 : Cadre conceptuel et problématique.....	6
1.1. Les questions relatives aux activités physiques et sportives.....	7
1.1.1. Les pratiques physiques et sportives.....	7
1.1.1.1. Les activités physiques et sportives dans les sciences humaines.....	7
1.1.1.2. Spécificités du Sport.....	10
1.1.1.3. Pratiquer une APS : un choix ancré dans la société.....	15
1.1.2. Les espaces des APS.....	16
1.1.2.1. Étude des espaces sportifs.....	17
1.1.2.2. Typologie des espaces sportifs.....	19
1.1.2.3. Les fonctions des espaces sportifs.....	20
1.2. Les concepts socio-culturels.....	23
1.2.1. Le lien social.....	23
1.2.1.1. Socialisation.....	23
1.2.1.2. Sociabilité et socialité.....	26
1.2.1.3. Sociabilité sportive.....	27
1.2.2. Culture.....	30
1.2.2.1. Habitus.....	31
1.2.2.2. Approche culturelle et <i>cultural studies</i>	33
1.2.2.3. Contre-culture et sous-culture.....	34
1.2.2.4. Cultures urbaines.....	36
1.3. Problématique et hypothèse de recherche.....	37
CHAPITRE 2 : Evolutions de la société et influences sur les APS.....	39
2.1. Les APS et la modernité.....	40
2.1.1. Un modèle hérité.....	40
2.1.1.1. L'influence gymnique.....	40
2.1.1.2. Un cadre législatif déterminant.....	41
2.1.1.3. Premiers espaces sportifs.....	43
2.1.2. Le rôle de l'État après la libération.....	44
2.1.2.1. Une demande sportive accrue.....	44
2.1.2.2. Une réponse « politique ».....	45

2.1.2.3. Sportivisation de la société moderne.....	47
2.1.3. Un modèle sous contrôle(s).....	50
2.2. Vers une nouvelle société.....	56
2.2.1. Critique de la modernité.....	56
2.2.1.1. Origines de la contestation.....	57
2.2.1.2. La fin des grands récits.....	57
2.2.1.3. Le déclin des institutions.....	59
2.2.1.4. Le questionnement individuel.....	60
2.2.2. Nouvelles perspectives sociétales.....	61
2.2.2.1. Un nouveau paradigme.....	61
2.2.2.2. Une mutation du Sujet.....	62
2.2.2.3. Prépondérance du culturel.....	65
2.2.3. Conséquences sur les APS.....	66
2.2.3.1. Révolution des loisirs.....	67
2.2.3.2. De nouvelles manières de pratiquer les sports.....	71
2.2.3.3. Vers des APS postmodernes ?.....	72
CHAPITRE 3 : Pratique, terrains et sources d'étude.....	78
3.1. La pratique étudiée : le football indoor.....	79
3.1.1. Pourquoi étudier cette pratique ?	79
3.1.2. Présentation de la pratique.....	80
3.1.2.1. Classification dans le champ des APS.....	80
3.1.2.2. Histoire du football indoor.....	84
3.1.2.3. Règles du football indoor.....	85
3.1.2.4. Dénomination de la pratique.....	86
3.1.3. Le lieu de pratique : le complexe de football indoor.....	88
3.1.3.1. Caractéristiques du lieu de pratique.....	88
3.1.3.2. Implantation en France.....	89
3.2. Le territoire étudié : l'agglomération lilloise.....	92
3.2.1. Pourquoi Lille ? Quelle zone d'étude ?.....	92
3.2.1.1. Le choix de l'agglomération lilloise.....	92
3.2.1.2. Délimitation de la zone d'étude.....	93
3.2.2. Histoire de l'agglomération.....	96
3.2.3. Spécificités actuelles du territoire.....	98
3.2.3.1. Présentation de LMCU.....	98
3.2.3.2. Situation socio-démographique.....	100

3.2.3.3. Situation économique.....	101
3.2.3.4. Situation sportive.....	102
3.3. Les sources.....	110
3.3.1. Bibliographie.....	110
3.3.2. Entretiens.....	111
3.3.3. Observation.....	113
3.3.4. Enquête.....	114
CHAPITRE 4 : La postmodernité à travers l'exemple lillois du football indoor.....	121
4.1. Lille, accélérateur des pratiques ludo-sportives innovantes.....	123
4.1.1. Une urbanisation adaptée.....	124
4.1.2. L'ère ludique.....	129
4.2. Le football indoor, une pratique de son Temps.....	133
4.2.1. Une socialité imparfaite.....	133
4.2.1.1. L'entre-soi.....	133
4.2.1.2. L'autre-soi.....	136
4.2.2. Spatialité des complexes, implantation et organisation.....	142
4.2.2.1. Une pratique suburbaine.....	142
4.2.2.2. Le complexe de football indoor, un haut-lieu de la postmodernité.....	147
4.2.3. Une pratique à trois temps.....	150
4.2.3.1. Un temps choisi et non subi.....	150
4.2.3.2. L'accommodation météorologique.....	152
4.2.3.3. Un temps de jeu « joué ».....	153
4.2.4. Du Dionysien au pays d'Apollon : l'irruption du ludique dans le hiératique... ..	154
4.2.4.1. Ambiguïté, hybridité.....	154
4.2.4.2. Conceptions du football indoor.....	157
4.2.4.3. De la tête aux jambes : l'engagement corporel.....	159
4.2.4.4. Football indoor et cultures sportives.....	163
CONCLUSION.....	167
TABLE DES MATIERES.....	169
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	172
BIBLIOGRAPHIE THEMATIQUE.....	174
ANNEXES.....	185

TABLE DES ILLUSTRATIONS

LES CARTES

Carte 1 : Répartition des complexes de football indoor par département.....	91
Carte 2 : Implantation des complexes de football indoor au sein de LMCU.....	95
Carte 3 : La situation géographique de LMCU.....	99
Carte 4 : Nombre d'équipements sportifs pour 10 000 habitants au sein de LMCU.....	105
Carte 5 : Nombre de licences sportives délivrées par département en 2009 pour 100 habitants.....	106
Carte 6 : Typologie de la pratique sportive fédérée en 2000.....	108
Carte 7 : Pôles urbains et zones d'activités de la métropole lilloise.....	125
Carte 8 : Le « triangle des loisirs » de l'agglomération lilloise.....	131
Carte 9 : Provenance des joueurs du complexe de football indoor « Footsal Roncq ».....	146
Carte 10 : Provenance des joueurs du complexe de football indoor « WAM ».....	147

LES FIGURES

Figure 1 : Évolution du nombre total de licenciés sportifs entre 1949 et 2003.....	48
Figure 2 : Coupe et plan de Complexe Sportif Evolutif Couvert.....	53
Figure 3 : Implantation en « doigts de gants » des équipements sportifs français.....	54
Figure 4 : Résultats du sondage portant sur la dénomination de la pratique.....	86
Figure 5 : Structure par âge de l'intercommunalité, de la région et de la France en 2007....	101
Figure 6 : Le « S » de la croissance intramétropolitaine.....	128
Figure 7 : Typologie des organisations sportives.....	132
Figure 8 : Nom des équipes engagées dans les compétitions des complexes de football indoor de l'agglomération lilloise.....	165

LES TABLEAUX

Tableau 1 : Évolution du nombre d'équipements sportifs entre 1960 et 1973.....	47
Tableau 2 : Évolution du taux de pratique sportive selon les professions et catégories socioprofessionnelles.....	70
Tableau 3 : Exemples d'activités physiques et sportives urbaines.....	75
Tableau 4 : Évolution du taux d'urbanisation en France de 1946 à 2009.....	76
Tableau 5 : Nombre d'équipements sportifs par intercommunalités.....	104
Tableau 6 : Répartition des enquêtés selon le lieu de pratique.....	117
Tableau 7 : Répartition des enquêtés selon le sexe.....	117
Tableau 8 : Répartition des enquêtés selon l'âge.....	119
Tableau 9 : Répartition des enquêtés selon l'activité professionnelle.....	119
Tableau 10 : Réponses à la question : « avec qui jouez-vous au football indoor ? » lors de l'enquête.....	135
Tableau 11 : Réponses à la question « cherchez-vous à entrer en contact avec d'autres pratiquants afin d'élargir votre cercle de partenaires/adversaires ? » lors de l'enquête.....	138
Tableau 12 : Réponses à la question « avez-vous créé des affinités avec un ou des membres d'un complexe que vous ne connaissiez pas avant de pratiquer le football indoor ? » lors de l'enquête.....	139

Tableau 13 : Rapport entre la création d'affinité et la moyenne de jeu.....	140
Tableau 14 : Réponses à la question « avez-vous le sentiment de faire partie d'un groupe de pratiquants ayant des aspirations communes ? » lors de l'enquête.....	141
Tableau 15 : Création d'affinité en fonction de la fréquentation (« Fq ») des espaces de détente.....	142
Tableau 16 : Répartition des enquêtés par complexe selon l'activité professionnelle.....	144
Tableau 17 : Réponses à la question « en moyenne, combien de fois pratiquez-vous le football indoor ? » lors de l'enquête.....	151
Tableau 18 : Rapport du pratiquant de football indoor avec le football et le futsal institutionnel.....	156
Tableau 19 : Réponse à la question : « qu'est ce qui vous motive à pratiquer cette forme de Football [le football indoor] » lors de l'enquête.....	157
Tableau 20 : Evaluation de la motivation du pratiquant de football indoor à « se différencier du football », selon son rapport avec le football et le futsal institutionnel.....	163

BIBLIOGRAPHIE THÉMATIQUE

Les activités physiques et sportives

Ouvrages et articles de recherches

ADAMKIEWICZ E., 1997, « Les pratiques récréatives autonomes urbaines. Création de nouvelles relations à la cité », dans DEWAILLY J.-M., SOBRY C. (dir.), *Récréation, re-création : tourisme et sport dans le Nord-Pas-de-Calais*, Paris, L'Harmattan, pp. 81-105.

ADAMKIEWICZ E., 1998, « Les performances sportives de rue », dans *Annales de la Recherche Urbaine*, « Sports en ville », n° 79, pp. 50-57.

ARNAUD P., TERRET T. (dir.), 1998, *Le sport et ses espaces : XIXe-XXe siècles*, Paris, Édition du CTHS (Comité des Travaux Historiques et Scientifiques).

AUGUSTIN J.-P., 1995, *Sport, géographie et aménagement*, Paris, Nathan Université.

AUGUSTIN J.-P., 2001, « Espaces publics et cultures sportives », dans *Géocarrefour*, vol. 76, pp. 27-30.

AUGUSTIN J.-P., 2002, « La diversification territoriale des activités sportives », dans *L'Année sociologique*, vol. 52, n° 2, pp. 417-435.

AUGUSTIN J.-P., 2003, « L'importance de la culture sportive en milieu urbain », dans LEFEBVRE S. (dir.), *Sport et villes : enjeux économiques et socioculturels*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, pp. 43-57.

AUGUSTIN J.-P., BOURDEAU P., RAVENEL L., 2008, *Géographie des sports en France*, Paris, Vuibert.

BANCEL N., GAYMAN J.-M., 2002, *Du guerrier à l'athlète : éléments d'histoire des pratiques corporelles*, Paris, PUF.

BARGET E., VAILLEAU D. (dir.), 2008, *Management du sport : théories et pratiques*, Bruxelles, De Boeck.

BASSON J.-C., SMITH A., 1998, « La socialisation par le sport : revers et contre-pied », dans *Annales de la Recherche Urbaine*, « Sports en ville », n° 79, pp. 33-39.

BESSY O., 2002, « La mise en loisir du sport. L'ambivalence des modes de pratique », dans FERREOL G., VIEILLE-MARCHISET G., *Loisirs, sports et sociétés. Regards croisés.*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, pp. 83-99.

BESSY O., HILLAIRET D. (dir.), 2002a, *Les espaces sportifs innovants. L'innovation dans les équipements*, Tome 1, Voiron, PUS.

BESSY O., HILLAIRET D. (dir.), 2002b, *Les espaces sportifs innovants. Nouvelles pratiques, nouveaux territoires*, Tome 2, Voiron, PUS.

BODIN D., HEAS S., 2002, *Introduction à la sociologie des sports*, Paris, Chiron.

BORDES P., 2008, « Que peut-on entendre par sportivisation de l'EP ? », dans *Jeu, Sports et Éducation physique*, AFRAPS.

BOUET M., 1998, *Question de sportologie*, Paris, L'Harmattan.

BOURDIEU P., 2002, « Comment peut-on être sportif ? », dans *Questions de sociologie*, Paris, Les Éditions de Minuit, pp. 173-195.

BROMBERGER C., 1995a, « De quoi parlent les sports ? », *Terrain*, Carnet du patrimoine ethnologique, n° 25, pp. 5-12.

BROMBERGER C., 1995b, *Le match de football : ethnologie d'une passion partisane à Marseille, Naples et Turin*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme.

CAILLAT M., 1996, *Sport et civilisation : histoire et critique d'un phénomène social de masse*, Paris-Montréal, L'Harmattan.

CALLEDE J.-P., 2007a, « Réseaux d'équipements sportifs, innovation culturelle et fonctionnalité urbaine » dans *Histoire, économie & société*, n° 2, pp. 75-85.

CALLEDE J.-P., 2007b, *La sociologie française et la pratique sportive (1875-2005)*, Pessac, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.

CALLEDE J.-P., 2008, « Les loisirs en France. Essai de périodisation sociologique », dans FERRÉOL G., VIEILLE-MARCHISET G., *Loisirs, sports et sociétés. Regards croisés.*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, pp. 15-31.

CHANTELAT P., FODIMBI M., CAMY J., 1996, *Sports de la cité : anthropologie de la jeunesse sportive*, Paris, l'Harmattan.

CHARTIER R., 1994, « Avant-propos » dans ELIAS N., DUNNING E., *Sport et civilisation : la violence maîtrisée*, Paris, Pocket, pp. 7-24.

CHIFFLET P., 2000, « Sport fédéral de compétition et sport local de loisirs : des valeurs de référence divergentes », dans *Cahier Espaces*, « Loisirs sportifs », n° 66, pp. 24-35.

CHIFFRES CLES DU SPORT 2010 :

http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/chiffres-cles_du_sport_2010.pdf

CHOVAUX O., 2001, *50 ans de football dans le Pas-de-Calais : « le temps de l'enracinement » (fin XIXème-1940)*, Arras, Artois Presses Université.

CORNELOUP J., BOURDEAU P., 2004, « Les sports de nature. Entre pratiques libres, territoires, marchés et logiques institutionnelles », dans *Cahier Espaces*, « Sports de nature. Évolutions de l'offre et de la demande », n° 81, pp. 117-124.

COURBERTIN P., 1972 [1922], *Pédagogie sportive : histoire des exercices sportifs, technique des exercices sportifs, action morale et sociale des exercices sportifs*, Paris, Vrin.

CUBIZOLLES S., 2009, *Le football du dimanche matin*, Paris, Connaissances et savoirs.

DEFRANCE J., 1995, *Sociologie du sport*, Paris, La Découverte.

DEFRANCE J., 2007, « Le sport français dans “l'entre-deux-guerres” », dans TETART P. (dir.), *Histoire du sport en France. Du Second Empire au régime de Vichy*, Paris, Vuibert, pp. 79-105.

DEWAILLY J.-M., SOBRY C., 1997, « Récréation, re-création : d'une dynamique récréative à un développement re-créateur », dans DEWAILLY J.-M., SOBRY C. (dir.), *Récréation, re-création : tourisme et sport dans le Nord-Pas-de-Calais*, Paris, L'Harmattan, pp. 21-49.

DIETSCHY P., CLASTRES P., 2006, *Sport, société et culture en France du XIXème siècle à nos jours*, Paris, Hachette.

DORVILLE C., 2010, *Grandes figures sportives du Nord-Pas-de-Calais*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion.

DORVILLE C., SOBRY C., 2006, « La ville revisitée par les sportifs » dans *Territoires en mouvement*, n° 3, pp. 14-20.

DUGAS E., 2007, « Du sport aux activités physiques de loisir : des formes culturelles et sociales bigarrées », dans *SociologieS*, mis en ligne le 10 juillet 2007, consulté le 19 juin, URL : <http://sociologies.revues.org/index284.html>

DUGAS E., BORDES P., COLLARD L., 2007, *Vers une science des activités physiques et sportives. La science de l'action motrice*, Paris, Vuibert.

ELIAS N., 1994, « Genèse du sport en tant que problème sociologique », dans ELIAS N., DUNNING E., *Sport et civilisation : la violence maîtrisée*, Paris, Pocket, pp. 171-204.

ELIAS N., DUNNING E., 1994, *Sport et civilisation : la violence maîtrisée*, Paris, Pocket.

ESCAFFRE F., 2005, « Les lectures sportives de la ville : formes urbaines et pratiques ludosportives », dans *Espaces et sociétés*, n° 122, Érès, pp. 137-156.

FALCOZ M., CHIFLLET P., 1998, « La construction publique des équipements sportifs », dans *Annales de la Recherche Urbaine*, « Sports en ville », n° 79, pp. 14-21.

GASPARINI W., 2000, *Sociologie de l'organisation sportive*, Paris, La Découverte.

GIBOUT C., MAUNY D., 2009, « La question locale comme nouvelle frontière socio-spatiale », dans *SociologieS*, mis en ligne le 2 juin 2009, consulté le 19 juin 2011, URL : <http://sociologies.revues.org/index2763.html>

GUTTMANN A., 2006 [1978], *Du rituel au record : la nature des sports modernes*, Paris, L'Harmattan.

- HAUMONT A., 1998, « Le sport post-moderne dans les villes des États-Unis », dans *Annales de la Recherche Urbaine*, « Sports en ville », n° 79, pp. 22-32.
- HUBSCHER R., DURRY J., JEU B., 1992, *L'Histoire en mouvements : le sport dans la société française (XIXe-XXe siècle)*, Paris, Armand Colin.
- IRLINGER P., LOUVEAU C., METOUDI M., 1987, *Les pratiques sportives des français : usage sportif du temps libéré*, INSEP.
- KEECH M., 2004, « Angleterre et Pays de Galles », dans RIORDAN J., KRÜGER A., TERRET T., *Histoire du sport en Europe*, Paris-Budapest-Turin, L'Harmattan, pp. 17-45.
- LAPORTE R., 2002, « Sociabilité des pratiquants sportifs » dans *L'Année sociologique*, vol. 52, pp. 371-387.
- LE NOE O., 2002, « Le football, enjeu local », dans *Pouvoirs*, n° 101, pp. 27-38.
- LEBRETON F., 2010, *Cultures urbaines et sportives « alternatives ». Socio-anthropologie de l'urbanité ludique*, Paris, L'Harmattan.
- LEFEVRE B., THIERY P., 2010, « Les premiers résultats de l'enquête 2010 sur les pratiques physiques et sportives en France », *Stat Info*, n°10, Ministère des Sports.
- LORET A., 1995, *Génération glisse*, Paris, Autrement.
- LORET A., 2003, « L'intégration par le sport au risque de l'innovation sportive », dans *Empan*, n° 51, pp. 39-47.
- LOUDCHER J.-F., 2007, « La France au centre de la modernité sportive ? », dans TÉTART P. (dir.), *Histoire du sport en France. Du Second Empire au régime de Vichy*, Paris, Vuibert, pp. 107-127.
- MATHIEU D., PRAICHEUX J., 1987, *Sports en France*, Montpellier-Paris, Reclus-Fayard.
- MAUSS M., 2010 [1950], « Les techniques du corps », *Sociologie et Anthropologie*, Paris, PUF, pp. 363-386.
- MENNESSON C., 1994, « Les sociabilités féminines : analyse comparée de trois sports collectifs » dans *Revue STAPS*, n° 34, pp. 17-31.
- OBOEUF A., 2010, *Sport, communication et socialisation*, Paris, Archives Contemporaines.
- PARLEBAS P., 1981, *Contribution à un lexique commenté en science de l'action motrice*, Paris, INSEP.
- PARLEBAS P., 2003a, « Une rupture culturelle : des jeux traditionnels au sport », *Revue internationale de psychosociologie*, vol. 9, n° 20, pp. 9-36.

PARLEBAS P., 2003b, « Le destin des jeux : héritage et filiation », dans *Socio-anthropologie*, n° 13, mis en ligne le 15 novembre 2004, consulté le 19 juin 2011, URL : <http://socio-anthropologie.revues.org/index173.html>

PIGEASSOU C., 1997, « Les éthiques dans le sport : voyage au cœur de l'altérité », dans *Corps & Culture*, n°2, mis en ligne le 12 octobre 2007, consulté le 19 juin 2011, URL : <http://corpsetculture.revues.org/316>

POCIELLO C., 1999a, *Les cultures sportives*, Paris, PUF.

POCIELLO C., 1999b, *Sport et sciences sociales : histoire, sociologie et prospective*, Paris, Vigot.

POYER A., 2007, « La France s'éveille au sport (début du XIXe siècle-années 1880) », dans TÉTART P. (dir.), *Histoire du sport en France. Du Second Empire au régime de Vichy*, Paris, Vuibert, pp. 5-23.

RAVENEL L., 1997, Thèse de doctorat : *Le Football de haut niveau en France : espaces et territoires*, Université d'Avignon, URL : http://thema.univ-fcomte.fr/IMG/pdf/Ravenel_-_Le_football_de_haut_niveau_en_France.pdf

STAT-INFO, 2004, « Un demi-siècle de licences sportives », dans *STAT-INFO*, Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

TERRET T., 2004, « France », dans RIORDAN J., KRÜGER A., TERRET T., *Histoire du sport en Europe*, Paris-Budapest-Turin, L'Harmattan, pp. 45-74.

TERRET T., 2007, *Histoire du sport*, Paris, PUF, Collection « Que sais-je ? ».

TRAVERT M., GRIFFET J., THERME P., 1998, « Football des rues et des stades », dans *Annales de la Recherche Urbaine*, « Sports en ville », n° 79, pp. 112-118.

ULMANN J., 1989, *De la gymnastique aux sports modernes : Histoire des doctrines de l'éducation physique*, Vrin.

VARNIER S., 2011, « La voix de Sébastien Varnier », dans *La Voix du Nord*, n° 20961, 22 mai.

VAUGRAND H., 1999, *Sociologies du sport : théorie des champs et théorie critique*, Paris, L'Harmattan.

VIEILLE-MARCHISET, 2010, « Des marges urbaines à l'institutionnalisation : les pratiques sportives auto-organisées dans la ville de Besançon », mis en ligne en septembre 2010, consulté le 19 juin 2011, URL : <http://www.ethnographiques.org/2010/Vieille-Marchiset#nh1>

VIGARELLO G., 2002, *Du jeu ancien au show sportif : la naissance d'un mythe*, Paris, Seuil.

VIGNE M., DORVILLE C., 2009, « Les jeux traditionnels du Nord, entre tradition ludique culturelle et modernité sportive », dans *Socio-logos.Revue de l'association française de sociologie*, mis en ligne le 21 octobre 2009, consulté le 19 juin 2011, URL : <http://socio-logos.revues.org/2332>

VIGNEAU F., 1998, *Les espaces du sport*, Paris, PUF, Collection « Que sais-je ? ».

VIGNEAU F., 2008, « Le “sens” du sport : conquête de l'espace, quête du plaisir » dans *Annales de géographie*, n° 662, pp. 3-19.

VILLARET S., TETART P., 2007, « Espaces et temps du sport (1870-1936) : de l'exception à la banalisation », dans TÉTART P. (dir.), *Histoire du sport en France. Du Second Empire au régime de Vichy*, Paris, Vuibert, pp. 261-287.

VIVIER C., LOUDCHER J.-F., 1998, *Le sport dans la ville*, Paris, L'Harmattan.

WAHL A., 2004, « Le football, dernier vecteur d'intégration ? », dans VIGARELLO G. (dir.), *L'esprit sportif aujourd'hui : des valeurs en conflit*, Paris, Universalis, pp. 37-49.

Sites internet

GUESDET K., 2005, « Les noms des stades africains : de Charles de Gaulle à Nelson Mandela », sur *rfi.fr*, mis en ligne le 5 août 2005, consulté le 19 juin 2011, URL : <http://www.rfi.fr/fichiers/mfi/Sport/1538.asp>

Site du journal Le JDD sur la candidature de la France à l'Euro 2016, consulté le 19 juin, URL : <http://www.lejdd.fr/Sport/Football/Depeches/Euro-2016-Sarkozy-Une-reponse-a-la-crise-196364/>

Site du journal Le Monde portant sur un entretien avec Chantal Jouanno, consulté le 19 juin, URL : http://www.lemonde.fr/sport/article/2011/03/28/chantal-jouanno-l-etat-doit-remettre-le-sport-au-service-du-vivre-ensemble_1499781_3242.html

Site sur le Grand Stade Lille Métropole, consulté le 19 juin 2011, URL : <http://www.grandstade-lillemetropole.com/cms/plus-qu-un-stade-une-boite-a-spectacle.html>

Site entièrement consacré au football indoor, consulté le 19 juin 2011, URL : <http://www.number5.fr/>

Site sur le développement du football indoor en France, consulté le 19 juin 2011, URL : <http://www.suite101.fr/content/questce-que-lurban-football--a339>

Site de la Fédération Internationale de Football sur l'Histoire du futsal, consulté le 19 juin 2011, URL : <http://fr.fifa.com/futsalworldcup/destination/history/index.html>

Site de la Fédération Anglaise de Football, sur les règles du five a side football, consulté le 19 juin 2011, URL : <http://www.thefa.com/GetIntoFootball/Players/LawsOfSmallSidedFootball.aspx>

Atlas des équipements sportifs français :

http://www.sports.gouv.fr/Atlas_des_equipements_sportifs_francais/

Site du journal l'Équipe sur le challenge de la ville la plus sportive, consulté le 19 juin 2011, URL : http://www.lequipe.fr/Fonctions/Challenge_de_la_ville_la_plus_sportive.html

Site sur le Lille Indoor Park, consulté le 19 juin 2011, URL : <http://lilleindoorpark.com>

Site du journal la Voix du Nord portant sur un entretien avec Christophe Bordat, consulté le 19 juin 2011, URL :

http://www.lavoixdunord.fr/Locales/Metropole_Lilloise/actualite/Sport_Metropole_Lilloise/2008/11/02/article_christophe-bordat-a-transmis-son-amour-d.shtml

Site sur les franchises de football indoor, consulté le 19 juin 2011, URL :

<http://www.franchise-magazine.com/enquetes/strategies-d-implantation/futbol-futbol-2737.html>

Site de recensement des complexes de football indoor, consulté le 19 juin 2011, URL : <http://1foot.fr/>

Site de recensement des complexes de football indoor, consulté le 19 juin 2011, URL : <http://www.just4foot.com/>

Sociologie

ANSART P. (dir.), 1999, *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Le Robert-Seuil.

BAECHLER J., 1992, « Groupes et sociabilité », dans BOUDON R., 1992, *Traité de Sociologie*, Paris, PUF, pp. 57-97.

BERGER P., LUCKMANN T., 2006, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin.

BOURDIEU P., 1979, *La distinction : critique sociale du jugement*, Paris, Les Éditions de Minuit.

BOURDIEU P., 1980, *Le sens pratique*, Paris, Les Éditions de Minuit.

DARMON M., 2007, *La socialisation*, Paris, Armand Colin.

DUBAR C., *La socialisation*, Paris, Armand Colin.

LE DIGOL C. (éd.), 2007, *Dictionnaire de Sociologie*, Paris, Albin Michel, Collection Encyclopaedia universalis.

ROCHER G., 1970, *Introduction à la sociologie générale. 1, l'action sociale*, Paris, Seuil.

Culture

AUGUSTIN J.-P., 2009, « Géographies culturelles et imaginaires urbains : les cultures périphériques bousculent les cultures légitimes », dans *Sociopoética*, n°3.

AUGUSTIN J.-P., DUPONT L., 2005, « Introduction : villes, cultures urbaines et géographies », dans *Géographie et cultures*, n° 55, pp. 3-7.

CALOGIROU C., 2005, « Réflexions autour des Cultures urbaines », dans *Journal des anthropologues*, n° 102-103, pp. 263-282.

CLAVAL P., 1995, *La géographie culturelle*, Paris, Nathan.

CONSALES G., FESSEAU M., PASSERON V., 2009, « Cinquante ans de consommation en France » dans *INSEE Références*, Éditions 2009, pp. 13-31.

CUCHE D., 2004, *La notion de culture dans les sciences sociales*, Paris, La Découverte.

DUMAZEDIER J., 1988, *Révolution culturelle du temps libre : 1968-1988*, Paris, Méridiens-Klincksieck.

MATTELART A., NEVEU E., 2003, *Introduction aux cultural studies*, Paris, La Découverte.

MOULINIER P., 2002, *Politique culturelle et décentralisation*, Paris, L'Harmattan.

TEBOUL R., 2004, *Culture et loisirs dans la société du temps libre*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube.

Modernité et Postmodernité

BOISVERT Y., 1996, *Le monde postmoderne : analyse du discours sur la postmodernité*, Paris-Montréal, l'Harmattan.

BOISVERT Y., 1998, « L'analyse postmoderniste au-delà de l'esthétisme discursif », dans BOISVERT Y. (dir.), *Postmodernité et sciences humaines*, Montréal, Liber, pp. 177-190.

DESHAIES L., LUSSIER R., 1998, « La place de la géographie dans un monde postmoderne » dans BOISVERT Y. (dir.), *Postmodernité et sciences humaines*, Montréal, Liber, pp. 161-175.

DESHAIES L., SENEAL G., 1997, « Postmodernité et territoire : vers de nouvelles territorialités ? », dans *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 41, n° 114, pp. 279-283.

DUBET F., 2002, *Le déclin de l'institution*, Paris, Éditions du Seuil.

HAMEL P., POITRAS C., 1998, « Modernité et post-modernité: la contribution des études urbaines », dans BOISVERT Y. (dir.), *Postmodernité et sciences humaines*, Montréal, Liber, pp. 69-88.

JAVEAU C., 2007, *Les paradoxes de la postmodernité*, Paris, PUF.

LE POGAM Y., 1998, « Michel Maffesoli, analyste de la socialité émergente », dans *Corps & Culture*, n° 3, mis en ligne le 04 mai 2007, consulté le 19 juin 2011, URL : <http://corpsetculture.revues.org/522>

LE POGAM Y., 1997, « Corporéisme et individualisme hédoniste », dans *Corps & Culture*, n° 2, mis en ligne le 03 mai 2007, consulté le 19 juin 2011, URL : <http://corpsetculture.revues.org/388>

LIPOVETSKY G., 1993, *L'ère du vide : essais sur l'individualisme contemporain*, Paris, Gallimard.

LYOTARD J.-F., 1979, *La condition postmoderne : rapport sur le savoir*, Paris, Les Éditions de Minuit.

MAFFESOLI M., 1988, *Le temps des tribus : le déclin de l'individualisme dans les sociétés de masse*, Paris, Méridiens-Klincksieck.

MAFFESOLI M., 1998, *La conquête du présent : pour une sociologie de la vie quotidienne*, Paris, Desclée de Brouwer.

MAFFESOLI M., 2001, « Une lecture de George Simmel », dans *Sociétés*, n° 74, pp. 5-11.

MAFFESOLI M., 2003, *Notes sur la postmodernité : le lieu qui fait lien*, Paris, Édition du Félin.

TOURAINÉ A., 1992, *Critique de la modernité*, Paris, Fayard.

TOURAINÉ A., 2005, *Un nouveau paradigme : pour comprendre le monde d'aujourd'hui*, Paris, Fayard.

Lille et sa région

BODIN F., COLLIN I., 2008, « L'accessibilité des lieux à vocation culturelle : Lille, capitale européenne de la culture en 2004 », URL : <http://eso.cnrs.fr/IMG/pdf/bf.pdf>

COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE, 1998, *La Métropole rassemblée*, Paris-Lille, Fayard-Communauté Urbaine de Lille.

EDHEC, 2009, *Le Chti*, Tournai, Casterman.

EDHEC, 2010, *Le Chti Grand Lille*, Tournai, Casterman.

EDHEC, 2011, *Le Chti Grand Lille*, Roubaix, Roto Aisne.

GIBLIN-DELVALLET B., 2004, « Lille Métropole : une eurométropole en devenir ? », dans *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 81, pp. 69-80.

LEROY J., 2008, « Lille, tout un roman », mis en ligne le 01 février 2008, consulté le 19 juin 2011, URL : http://www.lemonde.fr/voyage/article/2008/02/01/lille-tout-un-roman_1338036_3546.html

PARIS D., 2002, « Lille, de la métropole à la région urbaine », dans *MappeMonde*, n° 66, pp. 1-7.

PARIS D., STEVENS J.-F., 2000, *Lille et sa région urbaine*, Paris, L'Harmattan.

WAGNON C., 1997, « Une société de labeur », dans DEWAILLY J.-M., SOBRY C. (dir.), *Récréation, re-création : tourisme et sport dans le Nord-Pas-de-Calais*, Paris, L'Harmattan, pp. 147-153.

Ouvrages, articles de recherches et sites internet pratiques

Ouvrages et articles de recherches

ARBORIO A.-M., FOURNIER P., 2008, *L'observation directe*, Paris, Armand Colin.

BERTHIER N., 2010, *Les techniques d'enquête en sciences sociales*, Paris, Armand Colin.

BRUNET R., FERRAS R., THERY H., 1993, *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, Montpellier-Paris, Reclus-La Documentation Française, Collection Dynamiques du territoire.

CAILLOIS R., 1967, *Les Jeux et les Hommes*, Paris, Gallimard.

CORREARD M.-H., et al., 2009, *Le Grand Dictionnaire Hachette-Oxford*, Hachette.

DI MEO G. (dir.), 2005, *L'espace social : une lecture géographique des sociétés*, Paris, Armand Colin.

DI MEO G., 1991, *L'Homme, la société, l'espace*, Paris, Anthropos.

DORIER-APPRILL E. (dir.), 2001, *Vocabulaire de la ville : notions et références*, Nantes, Éditions du Temps.

Dossiers des images économiques du monde, 2002, *Limites et discontinuités en Géographie*, Paris, Sedes.

DUMONT G.-F. (dir.), 2010, *La France en villes*, Paris, CNED, Sedes.

GEORGE P., VERGER F. (dir.), 2006, *Dictionnaire de la géographie*, Paris, PUF.

GHORRA-GOBIN C., 2002, « Inscription territoriale d'un équipement et légitimité politique à l'échelle de la région urbaine : le cas du "Mall of America" », dans *Flux*, « Paquebots urbains », n°50, pp. 44-52.

HUIZINGA J., 1951, *Homo Ludens*, Paris, Gallimard.

LEVY J., LUSSAULT M. (dir.), 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin.

MORINIAUX V., 2010, « La diagonale du vide et les mobilités », dans MORINIAUX V. (dir.), *Les mobilités*, Paris, CEDES, pp. 139-157.

Sites internet

Site des archives de l'assemblée nationale, consulté le 19 juin 2011, URL : <http://archives.assemblee-nationale.fr/1/cri/1960-1961-droit/012.pdf>

Site sur le classement des audiences télévisées en 2010, consulté le 19 juin 2011, URL : <http://tele.premiere.fr/News-Tele/Audiences-TV-TF1-revendique-97-des-100-meilleures-audiences-de-2010-2483144>

Site du magazine Le Point sur les ventes de quotidien en France, consulté le 19 juin 2011, URL : http://www.lepoint.fr/chroniqueurs-du-point/emmanuel-berretta/20-minutes-domine-le-classement-des-quotidiens-21-03-2011-1309225_52.php

ANNEXES

ANNEXE 1

Règles du football indoor

Loi 1 : Terrain de Jeu

Surface de jeu moyenne

Une des particularités du football indoor tient à la variation de la dimension du terrain, laquelle est en effet fonction du nombre de joueurs, comme l'illustre ce tableau :

Surface de jeu moyenne	Dimensions	Nombre de joueurs
100 m ²	8 mètres de largeur et 12 mètres de longueur	3 contre 3
180 m ²	12 mètres de largeur et 15 mètres de longueur	4 contre 4
375 m ²	15 mètres de largeur et 20 mètres de longueur	5 contre 5
600 m ²	20 mètres de largeur et 30 mètres de longueur	6 contre 6

Délimitation du terrain

Contrairement au football ou au futsal où des lignes tracées délimitent la surface de jeu, dans le cas du football indoor, une cloison épaisse, ou palissade, d'une hauteur d'un mètre encadre l'aire de jeu.

Cette spécificité a une double conséquence :

- l'absence d'arrêt de jeu due à la sortie du ballon (touche, corner)
- la possibilité d'utiliser ce mur comme appui.

Un filet se charge d'empêcher les sorties aériennes ou latérales lorsque le ballon est dans les airs.

Revêtement du terrain

Le gazon n'est pas naturel, il est généralement synthétique (un « faux parquet » peut également servir de surface de jeu). Il est marqué par des lignes ou points qui symbolisent le milieu du terrain, les surfaces dites de buts ou de réparations (zones exclusivement réservées au gardien) ainsi que les points de penalty.

Dimension des buts

Elle est très variable. Ainsi en Angleterre, certains complexes conservent la taille originelle des buts, c'est-à-dire 7 mètres de large pour 1 mètre de haut. En France, les tailles standard sont équivalentes à celles d'un but de handball (donc de futsal) : 3 mètres de large et 2 mètres de haut pour les matchs de 5 contre 5 à 6 contre 6 et de 1,50 mètres de large sur 1 mètre de haut pour les matchs de 3 contre 3 ou 4 contre 4.

Loi 2 : Le ballon

Il est identique à celui utilisé en futsal. C'est un ballon de taille 4 (contre une taille 5 pour le football), avec une pression inférieure à celle des ballons taille 5 pour éviter les rebonds.

Loi 3 : Nombre de joueurs

Un match de football indoor oppose deux équipes constituées de 3, 4, 5 ou 6 joueurs selon la formule choisie. Il n'y a pas de gardien dans les matchs à 3 contre 3 ou 4 contre 4.

Les compétitions se jouent le plus souvent à 5 contre 5 : 1 gardien et 4 joueurs de champ. Le nombre de remplaçants pouvant participer au tournoi varie selon les règles établies par chaque complexe. Mais durant un match, les remplacements sont illimités.

Loi 4 : Équipements des joueurs

Aucune condition particulière n'est requise concernant l'équipement des joueurs. Une tenue correcte et sportive est cependant recommandée par le personnel du complexe.

Loi 5 et 6 : L'arbitre et ses assistants

Un seul arbitre officie durant les matchs de la formule compétitive mise en place. En dehors du cadre compétitif, les oppositions sont auto-arbitrées.

Loi 7 : Durée d'un match

Elle est variable. Ainsi lors d'une journée de championnat organisée par un complexe, le match se déroule généralement en deux périodes de 25 minutes chacune. Pour les tournois d'une soirée, les matchs devant s'enchaîner plus rapidement, cette durée est réduite à 10 minutes par période, voire à 15 minutes pour un match complet mais sans mi-temps dans ce cas là.

Loi 8 : Le coup d'envoi et reprise du jeu

Le coup d'envoi est donné au centre du terrain. A chaque but marqué, l'équipe qui vient d'encaisser le but effectue la remise en jeu de manière similaire.

Loi 9 : Ballon en jeu et hors du jeu

Le ballon est constamment en jeu – en mouvement – à l'exception des phases où un but est marqué ou une faute signalée.

Loi 10 : But marqué

Un but est valide lorsque le ballon a entièrement franchi la ligne de but.

Loi 11 : Le hors-jeu

La règle du hors-jeu ne s'applique pas au football indoor. Les joueurs de champ peuvent se déplacer sur l'ensemble du terrain à l'exception des surfaces de but. Les gardiens n'ont pas le droit de sortir de cette surface.

Loi 12, 13 et 14 : Fautes, incorrections, comportements anti-sportifs, coup-franc et penalty

- Les tacles et les contacts ne sont pas autorisés sous peine d'être sanctionnés.
- Une légère faute entraîne un coup-franc à l'endroit exact où celle-ci a été commise.
- Une faute jugée plus lourde (tacle dangereux, fautes volontaires,...) donne lieu à un penalty, tiré depuis l'emplacement prévu à cet effet.
- L'arbitre peut administrer des sanctions, par le biais d'avertissements verbaux ou de cartons :
 - un carton jaune entraîne une expulsion temporaire,
 - un carton rouge (ou deux jaunes) entraîne une exclusion définitive du match.

Loi 15 : Rentrée de touche

En l'absence de lignes de touche, cette loi ne s'applique pas au football indoor.

Loi 16 : Remise en jeu (du gardien)

Le gardien est le seul joueur autorisé à effectuer des remises en jeu à la main ou au pied, en dehors des buts marqués. Dans le cas d'un dégagement au pied, le ballon doit rester au sol.

Loi 17 : Coup de pied de coin ou corner

En l'absence de lignes de but – hormis celle qui se situe entre les poteaux du but –, cette loi ne s'applique pas au football indoor.

ANNEXE 2

Recensement des complexes de football indoor en France

Complexes de football indoor non franchisés

ABC Foot 76 : Deville Les Rouen (76)	Le Dôme du Foot : Bouillargues (30)
Addictsports : Saint Ouen (95)	Le Spot 33 : Gradignan (33)
Alb Indoor : Le Sequestre (81)	Le Street : Beauchamp (95)
Ambiance Foot : Les Angles (30)	Le Temple du Foot : Servian (34)
Arenas Soccer : Reims (51)	L'indoor : Montauban (82)
Armor Soccer : Plerin (22)	Lusosport : Villeurbanne (69)
BBF Stadium : Chalezeule (25)	Matchball : Chuzelles-Vienne (38)
Bonito Foot : Beauzelle (31)	Monclub Futbol : Mesnil-Saint-Laurent (02)
Bordeaux Soccer : Bordeaux (33)	Mondial Soccer : Marignane (13)
ByFootball Nice : Nice (06)	Offside 33 : Martillac (33)
C Foot : Maurepas (78)	OM Foot Village : Marseille (13)
Center Foot Monclub : Brest (29)	Orange Ball : Orange (84)
Citadium Foot : Marly (57)	Park Futbol : Noisy-le-Grand (93)
Club 42 Indoor : Andrézieux (42)	Planet Soccer : Clermont-Ferrand (63)
Cocoon Sport : Genas (69)	Planet Foot : Lezennes (59)
Complexe Avisports : Avignon (84)	Real Soccer : Gondreville (54)
Dream Foot : Bonneuil-sur-Marne (94)	Recrea Foot : Saint-Berthevin (53)
Enciera Goal : Milhaud (30)	Seven Sport : Laissaud (73)
Festi Foot : Maurepas (78)	So Foot : Le Mans (72)
Foot & Balls : Migné (86)	Soccaroo : Angers (49)
Foot and Balls : Moulins (03)	Soccer 64 : Lons (64)
Foot 4 All : Poincy (77)	Soccer Express : Angers (49)
Foot in five : Epinay-sur-Seine (93)	Soccer Park : Antibes (06)
Foot indoor and Squash : Montélimar (26)	Soccer Plus : Gemenos (13)
Foot Land : Saint-Peray (71)	Soccer World : Carpiquet (14)
Foot Max : Argenteuil (95)	SoccerStar : Lattes (34)
Foot'n Squash : Agen (47)	SoccerTeam : Alès (30)
Foot Five : Castelculier (47)	Soccer XL : Compiègne (60)
Fun in ball : Gennesvilliers (92)	Speed Soccer : Antony (92)
Futsal 13 : Martigues (13)	SportIndoor : Les Ulis (91)
Go Park : Pontoise (95)	Sports In : Creuzier-le-Vieux (03)
Insport : Montpellier (34)	Stadium Foot Indoor : Biarritz (64)
Iplay : Saint-Priest (69)	Urban Soccer : Aix-en-Provence (13)
Klub Football : Prouvy (59)	WAM : Wambrechies (59)
Laola 64 : Bayonne (64)	

Futbol Futbol (19 complexes) : Camon (80), Lens (62), Artigues-près-Bordeaux (33), Aucamville (31), Bessines (79), Blois (41), Boissy (94), Claye Souilly (77), Bordeaux (33), Libourne (33), Limoges (87), Muret (31), Nancy (54), Poitiers (86), Pontault Combault (77), Reims (51), Saint-Jean-de-Luz (64), Tarbes (65), Valence (26)

Le Temple du Foot (11 complexes) : Sautron (44), Toulouse (31), Sarrola Carcopino (2A), Perpignan (66), Avignon (84), Carnoux (13), Vitrolles (13), Lunel (34), Ingré (45), Le Petit-Quevilly (76), Montpellier (34)

Soccer 5 (8 complexes) : Aubière (63), Meylan (38), Saint-Étienne (42), Mérignac (33), Limoges (87), Melesse (35), Guipavas (29), Brignais (69)

Urban Football (6 complexes) : Gennevilliers (92), Meudon-la-Forêt (92), Orsay (91), Puteau (92), Bondues (59), Saint-Sébastien-sur-Loire (44)

Evad Sports (4 complexes) : Bischheim (67), Illkirch (67), Illzach (68), Phalsbourg (57)

Footsal (4 complexes) : Roncq (59), Saint-Pol-sur-Mer (59), Villeneuve d'Ascq (59), Saint-Laurent-Blangy (62)

Goal Indoor (2 complexes) : Fréjus (83), La Farlède (83)

Five Football Club (2 complexes) : Bobigny (93), Créteil (94)

Foot Indoor (2 complexes) : Sainte-Geneviève-des-Bois (91), Lieusaint (77)

ANNEXE 3

Questionnaire de l'enquête réalisée dans les complexes de football indoor



Master G.A.E.L.E
Spécialité Culture, Politique, Patrimoine

LA PRATIQUE DU FOOTBALL INDOOR

Ce questionnaire anonyme a pour objectif de cerner les perceptions et les habitudes des pratiquants du Football Indoor vis-à-vis de leur activité. Dans un souci de clarté, nous définirons le « Football Indoor » comme la pratique effectuée dans un complexe prévu à cet effet (espace de jeu spécialement aménagé), le « Football » comme la pratique effectuée en plein-air, le « Futsal » comme la pratique effectuée dans une salle multisports (municipale).

Lieu de l'enquête :

INFORMATIONS PERSONNELLES

1- Age : _____ ans

2- Sexe : Homme Femme

3- Profession et catégorie socioprofessionnelle :

- Agriculteur
- Artisan, commerçant, chef d'entreprise
- Cadre, Profession intellectuelle supérieure
- Profession intermédiaire
- Employé
- Ouvrier
- Etudiant, Lycéen
- Retraité
- Autre

4- Code postal de votre commune de résidence : |_|_|_|_|_|_|

VOTRE RAPPORT AU SPORT

5- Pratiquez-vous actuellement le Football et/ou le Futsal au sein d'une institution sportive (FFF, UNCFs, Sport Universitaire,...) ? Football

Futsal

Non

Si NON, avez-vous déjà exercé l'une de ces pratiques au sein d'une institution sportive ? Oui Non

6- Pratiquez-vous actuellement une activité autre que celle(s) du Football et/ou Futsal au sein d'une institution sportive ?

Oui Laquelle/Lesquelles : _____

Non

VOTRE RAPPORT AU FOOTBALL INDOOR

7- Depuis quand pratiquez-vous le Football Indoor ? Moins d'un an Plus d'un an

8- Qu'est ce qui vous motive à pratiquer cette forme de Football ?

	Totalement d'accord	D'accord	Moyennement d'accord	Pas d'accord
Exercer une activité physique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Partager un moment convivial	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Rechercher une pratique originale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Se différencier du Football	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Evoluer en Indoor	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ne pas être contraint par un calendrier (entraînement, match,...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Autre motivation (précisez) : _____

9- En moyenne, combien de fois pratiquez-vous le Football Indoor ?

Plusieurs fois par semaine

Une fois par semaine

Une fois par mois

Moins d'une fois par mois

10- Généralement à quel moment ?

- En semaine avant 18h
 En semaine après 18h
 Vendredi après 18h et Week-end

11- Participez-vous à une formule compétitive (type tournoi, coupe, championnat) de Football Indoor ?

- Oui
 Non Le souhaiteriez-vous ? Oui Non

12- Avec qui jouez-vous au Football Indoor ?

	Toujours	Souvent	Rarement	Jamais
Amis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Collègues de travail	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Famille	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Partenaires de jeu*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

* Partenaire de jeu : fréquentation limitée à la pratique, sans contacts amicaux ou professionnels en dehors de l'activité.

VOTRE RAPPORT A L'ENVIRONNEMENT

13- Avez-vous le sentiment de faire partie d'un groupe de pratiquants ayant des aspirations communes ?

- Oui
 Non
 Sans opinion

14- Fréquentez-vous les espaces de détente présents dans le complexe (bar, restaurant, salon télé,...) avant ou après votre activité ?

- Toujours Souvent Rarement Jamais

15- Cherchez-vous à entrer en contact avec d'autres pratiquants afin d'élargir votre cercle de partenaires/adversaires ? Oui Non

16- Avez-vous crée des affinités avec un ou des membres d'un complexe que vous ne connaissiez pas avant de pratiquer le Football Indoor ? Oui Non

ANNEXE 4

Prospectus de la franchise Footsal

Footsal, du foot et bien plus encore



www.footsal.fr

Complexe de Footsal et sports co.



- Bar**
- Restaurant**
- Multiplex**
- Street Basket**
- Foot en salle**
du 2 contre 2 au 6 contre 6
- Volley-ball**
- Badminton et Pétéca**
- Sports sur sable**

ANNEXE 5

Prospectus de la franchise Football (2)

Anniversaire enfant 5 à 14 ans

- Activités sportives et ludiques
- Goûter d'anniversaire avec "gâteau foot", boissons, confiseries...
- séance photo avec impression directe sur place (4€ la photo)

Anniversaire encadré par un animateur diplômé.

Séance de 2h
A 14h ou à 16h15

Périodes
Tous les mercredis, samedis, jours fériés,
tous les jours pendant les vacances scolaires.

Tarif
130€ la séance (Possibilité d'inviter jusqu'à 11 amis)
+8€ par invité supplémentaire

Carton anniversaire

- Par mail = offert sur demande
- 11 cartons imprimés = 10€



Séance photo

Bulletin de réservation Anniversaire

Date de remise du bulletin : ____/____/____

Date anniversaire choisie : ____/____/____

Heure : 14h ou 16h15 Nombre d'enfants : _____

Nom : _____ Prénom enfant : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Tél : _____ Mail : _____

Date de naissance : _____

Contre indication : _____

Cours à l'année 4 à 6 ans EVEIL et MOTRICITE

Baby Football

Faites découvrir le football à votre enfant. Le complexe Football vous propose des séances hebdomadaires d'une heure tous les mercredis ou samedis après-midi pour découvrir à l'aide d'un moniteur diplômé les premiers gestes techniques balle au pied. La pelouse synthétique offre aux petits des conditions idéales pour un apprentissage progressif sur revêtement sec. Ces séances ludiques et éducatives lui permettront de développer ses capacités sensorielles, la maîtrise de son corps et de poursuivre sa socialisation.

Un sport collectif
pour développer l'esprit d'équipe
et favoriser leur sociabilité

**Séances : Les mercredis
Plus les samedis
dans certains complexes.**




Football féminin 7 à 12 ans

Pour les filles, licenciées ou non, Football organise des séances d'entraînement hebdomadaire d'1h30. Dans un cadre privilégié (complexes couverts et gazon synthétique), Football adopte une méthodologie d'entraînement avec laquelle nous cherchons à :

- 1- augmenter le bagage technique et de coordination des joueuses (entraînement pour le démarquage, vision de jeu et réactivité, contrôle du ballon et passe, réception du ballon...)
- 2- représenter une modalité intéressante de préparation physique

Séances : Les samedis

Football Ados 7 à 14 ans

Pour les enfants licenciés ou non, Football organise des séances d'entraînements hebdomadaires d'1h30. Les séances sont axées sur la découverte et l'initiation au football en salle. Ces séances permettent aux jeunes d'améliorer leurs capacités techniques et physiques, mais aussi d'appréhender les valeurs sportives.

**Séances : Les mercredis
Plus les samedis dans certains complexes.**




Stages sportifs 7 à 14 ans

Pour plus d'informations, merci de contacter votre complexe ou rendez-vous sur le site www.football.fr

Périodes (28 séances)
Du 1er mercredi d'octobre au dernier mercredi de mai (hors vacances scolaires et jours fériés)

Tarif 175€ l'année (le prix comprend l'encadrement et l'équipement : polo, short, chaussettes)



Réservé à l'organisation :

Bulletin réceptionné par :	Mode de paiement :
Acompte perçu à l'inscription :	Mode de paiement :
Restant dû versé :	Mode de paiement :
Encadrant :	Terrain :

ANNEXE 6

Carte de l'arrondissement de Lille

■ ARRONDISSEMENT DE LILLE 124 COMMUNES



Source : INSEE.